





MEMOIRES

DU MARECHAL

DUC DE RICHELIEU.

Tome III.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires:

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.



Frontispice. *Tom. III.*

Marillier del. *De Launay Sc.*



MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU;

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

> Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.
A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, n°. 7.

1793.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la France; projets du nouveau ministère.

Quoique la nation, abattue, écrasée d'impôts, accoutumée à l'esclavage, souffrît beaucoup du despotisme du roi Louis XIV; quoique la circonstance d'une minorité fût une occasion favorable de secouer ses chaînes sous un régent occupé de ses plaisirs, la situation politique & morale de la France, s'opposoit à toute révolution dans le gouvernement.

Les peuples pusillanimes & tremblans, ne savoient qu'obéir; la fastueuse province de Languedoc administrée par des barons & des prélats, élevoit des statues à Louis XIV, & les autres provinces, excepté la Bretagne, éternellement armée contre le despotisme de nos rois, étoient toutes enivrées de la gloire apparente de son regne.

La haute nobleſſe s'étoit livrée à des querelles de vanité contre les pairs, & n'étoit pas capable d'une autre énergie.

Les pairs ſe débattoient avec le parlement pour des affaires d'étiquette, pour des généalogies & pour un ſalut; le parlement ſéviſſoit contre le clergé moliniſte; le clergé moliniſte vouloit écraſer le clergé janſéniſte, & l'attaquoit par de ſourdes menées; le clergé janſéniſte étoit encore protégé par les perſonnages qui avoient la confiance intime du régent; la cour du régent étoit battue, pourſuivie par les reſtes de l'ancienne cour, & ces reſtes dominés & conduits par les princes légitimés, cabaloient avec l'Eſpagne contre la régence du duc d'Orléans.

Du ſein de ces diviſions qui ſauverent le deſpotiſme, & après la retraite de d'Agueſſeau, de Noailles & de Rouillé, il s'élevoit un miniſtere nouveau, celui de Dubois, de Law & de d'Argenſon; mais quelle réforme ſalutaire pouvoient-ils opérer en France? Le premier brûloit de devenir cardinal, & d'avoir en bénéfices, le traitement accordé à la pourpre : l'événement apprit auſſi qu'il aimoit l'argent. Le ſecond vouloit être miniſtre, & promettoit de verſer dans le tréſor du roi tout le numéraire du royaume, de l'échanger pour du papier avec lequel il prétendoit même payer les

dettes de l'État; le troisieme vouloit de l'argent, des places & un établissement solide pour sa maison.

Ainsi le gouvernement n'étoit plus ni dans le régent ni dans les conseils qu'il avoit établis, mais dans ce coupable Triumvirat qui se ligua par une sorte de traité. Dubois offrit à l'association de lui livrer le régent, dont il disposoit entierement par l'empire qu'il avoit su prendre sur son esprit dès sa tendre enfance; Law annonça une prochaine conversion de l'argent du royaume en papier, & d'Argenson promit de gouverner l'État & d'humilier les parlemens, dont on craignoit la résistance: enfin la santé plus que chancelante de Louis XV, annonçant une mort prochaine, on fit entendre au régent qu'il lui falloit un conseil dont il fût bien assuré, un conseil actif, intelligent, & capable d'opérations bien combinées, de l'élever sur le trône, & d'éloigner la reine d'Espagne, qui, détestée au-delà des Pyrenées, & dévorée d'ambition, desiroit toujours venir gouverner la France.

Divers obstacles paroissoient s'opposer à ces étranges ambitions des trois ministres; il falloit s'assurer de la cour nocturne du régent, complice de ses plaisirs. Law promit de fournir de l'argent aux roués, & Dubois, reçu dans les orgies, & ayant l'art de les rendre plus piquantes, plus variées &

plus agréables au régent, se disoit capable d'éloigner le prince du travail.

On avoit lieu d'attendre encore du côté des parlemens une autre sorte d'obstacle à la conversion de l'argent du royaume en papier; on étoit persuadé qu'ils s'opposeroient au progrès de la calamité publique, qui devoit résulter de cette révolution : d'Argenson se chargea d'anéantir la *résistance* & l'*orgueil* de la magistrature, de l'exiler, de la disperser même, s'il étoit nécessaire; & Law parla d'en rembourser les offices avec son papier. Le triumvirat n'avoit à craindre qu'un seul personnage dont je vais parler.

L'absence de Dubois, pendant ses négociations à Londres, avoit laissé approcher de la personne du régent, le fameux Leblanc, qui rendoit à ce prince des services secrets & inconnus, même à sa société nocturne. Cette prérogative, dont Leblanc s'étoit emparé, étoit un larcin fait à l'abbé Dubois, chargé des mêmes soins dès l'enfance du duc. Ne pouvant éloigner Leblanc, il fut résolu avec d'Argenson, d'en faire un ministre, & de l'appeler à tous les complots. On avoit à craindre encore les conseils de régence & celui des affaires étrangeres, composés de personnages integres, restes de l'ancienne cour, trop attachés à des principes; il fut résolu de les dissoudre, & de rétablir

l'ancienne puiſſance indépendante des miniſtres: enfin le triumvirat avoit à redouter auſſi la probité même du régent, & l'honnêteté de ſa mere, femme de mérite, allemande dans ſes propos, & redoutable par la publicité qu'elle leur donnoit. Il n'étoit pas sûr que l'argent dût toucher ſon cœur; mais Law, un des plus beaux hommes de ſon tems, ſe chargea de lui faire la cour & de lui plaire, & la princeſſe s'en accommoda; car, dans ſon vieux âge, elle avoit encore le tempérament des jeunes demoiſelles de vingt ans; enfin tous trois réſolurent d'occuper ſi bien le régent de ſes plaiſirs, qu'il ne put ni connoître les affaires en détail, ni le but du triumvirat, ni les progrès, ni le terme final du ſyſtême que d'Agueſſeau & de Noailles avoient prévu avec tant de ſagacité.

Ainſi l'ambition de l'abbé Dubois, le deſir dans le garde des ſceaux d'élever ſa maiſon, & d'en faire une maiſon miniſtérielle, devoient bouleverſer la France; ce beau royaume alloit être livré à un aventurier, malgré les réclamations des parlemens, de d'Agueſſeau & de Noailles. Détaillons les opérations de cet infâme miniſtere ſous un prince honnête homme, clair-voyant, mais trop foible, trop amoureux des plaiſirs, & ſéduit par la nouveauté de tous ces plans.

CHAPITRE II.

Premiere opération du nouveau ministere ; humiliation du parlement.

Nous avons dit que l'abbé Dubois aspiroit au cardinalat : l'empereur lui avoit promis cette dignité, s'il pouvoit détourner de la maison d'Autriche l'orage qui la menaçoit, en occupant l'Espagne. Cette puissance, en effet, redoubloit ses efforts en Italie pour dépouiller l'empereur. Mais comment obtenir du pape (qui refusoit même les bulles des évêques françois, nommés par le régent) une dignité si éminente en faveur d'un personnage digne du mépris de toute l'Europe ? Dubois qui en sentoit toute la difficulté, résolut de prévenir les obstacles, en négociant avec Clément XI & avec les jésuites, pour faire casser le testament de Louis XIV : il avoit engagé le régent à s'attacher au parlement & au parti janséniste, à appeler leurs chefs au conseil de conscience, & à exiler les principaux de la faction de Molina ; & afin de se rendre favorable la cour de Rome, quand on s'intéresseroit à lui pour le chapeau, il promit de persécuter si bien les jansénites, qu'il leur feroit

accepter la bulle solemnellement ; il s'engagea même à conduire peu-à-peu les parlemens à l'enregiſtrement de cette bulle.

Arrivé de Londres à Paris le 17 Août, après la ſignature du traité, Dubois ne manqua pas d'exagérer au régent dans des mémoires particuliers l'embarras des conſeils dans un royaume tel que la France, où la célérité, diſoit-il, & le ſecret, ſont l'ame des affaires ; réſolu de ſuivre ſon projet, d'abolir ces conſeils, il lui démontra combien le maréchal d'Huxelles, par ſes tergiverſations, avoit porté préjudice aux affaires de la quadruple alliance ; il tira du régent la parole de diſſoudre ces conſeils, & ſe plaça lui-même à la tête des affaires étrangeres, ſur le pied établi ſous le feu roi.

Il travailla dès-lors avec activité au plan du triumvirat ; & plus intimement uni avec d'Argenſon, il réſolut la ruine du parlement, qui ne vouloit pas même enregiſtrer l'édit des monnoies qu'on lui avoit envoyé.

En effet, le miniſtere ayant réſolu la refonte des eſpeces, & une augmentation d'un tiers dans la valeur numéraire d'or & d'argent, l'édit fut enregiſtré à la cour des monnoies. Cet édit qui donnoit une plus grande valeur aux nouvelles eſpeces, & qui avoit été imaginé pour le profit du gouvernement, eut l'inconvénient inévitable d'en-

gager les étrangers à faire le même profit : ils refondoient ces especes, & nous donnoient pour soixante livres ce qu'ils avoient reçu pour quarante. Le parlement de Paris qui avoit prévu ces inconvéniens, fit des remontrances, & ne fut pas écouté : on lui répondit que la cour des monnoies étoit une cour supérieure. Les chambres se rassemblerent donc pour délibérer de nouveau, & défendirent les nouvelles especes. D'Argenson, par un arrêt du conseil, cassa leurs arrêtés. Le parlement encore plus irrité, arrêta, les chambres assemblées pour la troisieme fois, de renvoyer le paquet au régent, même sans lire l'arrêt du conseil ; & le régent encore plus ferme, appela des troupes à son secours, qui en imposerent au parlement ; & ce fut bien en vain que le premier président, à la tête d'une députation, parla de retirer l'édit des monnoies.

La chambre des comptes vint renforcer le parlement avec la cour des aides, c'est-à-dire, que toute la magistrature se ligua & contre Law & contre d'Argenson, déjà si haï de la robe entiere : le garde des sceaux reconnut qu'il falloit employer contre elle la raison des rois dans un lit de justice : des lettres de-cachet l'annoncerent au parlement ; on déploya l'appareil de la splendeur du trône, & tout ce que présentoit de formidable aux yeux de

la magiſtrature, l'aſpect militaire de la maiſon du roi.

Le régiment des gardes ſous les armes, vint envelopper ce lit de juſtice qui fut tenu aux Tuileries. On le vit ſe répandre dans la rue de Richelieu, ſur le quai & dans le jardin du château; les gendarmes, les chevaux-légers, les mouſquetaires avoient ordre de ſe tenir prêts; leurs chevaux étoient ſellés & bridés; & les officiers, une fois par heure, alloient prendre les ordres du régent. Ainſi le deſpotiſme avoit concentré toutes ſes forces, & combiné le pouvoir militaire qui exécute avec le pouvoir tyrannique qui commande ſes lettres-de-cachet. Ses bayonnettes étoient toutes prêtes pour repouſſer les raiſons & les remontrances du parlement.

Cet appareil avoit été imaginé par d'Argenſon, l'ennemi déclaré de toutes ſortes de repréſentations contraires à la volonté des rois; & cet appareil militaire que Louis XIV lui-même avoit toujours évité, étoit tel, qu'il ſaiſit d'épouvante tous les eſprits. Dans un inſtant toute la capitale, accoutumée à l'obéiſſance, fut conſternée de l'appareil de ces troupes en armes; & comme le conſeil craignoit que le parlement ne refusât de venir participer à la cérémonie qui devoit l'humilier & le montrer aux peuples comme l'inſtrument paſſif des volontés

des ministres, le fougueux d'Argenson opinant le premier, proposa d'envoyer à chaque membre une voiture & des officiers pour les prendre au collet. Villeroy & Villars s'opposerent à ces violences, déclarant que le parlement étoit tout disposé à obéir aux lettres closes du souverain.

On vit venir, en effet, le parlement en robes rouges, à pied & avec un air tout consterné, pour assister au lit de justice. Il crut que le peuple seroit sensible aux actes extrêmes que le ministre alloit ordonner; mais le systême de Law étoit déjà en faveur dans l'esprit des parisiens, des françois & des courtisans; & le peuple qui croyoit gagner en échangeant la vieille monnoie pour la nouvelle, avec retour en sa faveur, hua le parlement, au lieu d'applaudir à la modestie de sa marche. Ces deux observations expriment le caractere des bons parisiens de ce tems-là.

Dans ce lit de justice, il fut déclaré qu'il étoit défendu au parlement de prendre connoissance des affaires d'Etat; les prérogatives des princes légitimés furent abolies, comme nous le dirons dans le chapitre suivant; le premier président demandoit la permission au régent de parler en présence du roi, parce que l'autorité despotique de nos rois avoit fait de tels progrès en France, que, dans les assemblées destinées autrefois à des délibérations,

il étoit défendu de délibérer & même de prendre la parole sans le bon plaisir du roi; & comme dans cette circonstance, nous n'avions qu'un enfant pour roi, d'Argenson s'étant approché de lui, comme pour faire semblant de prendre ses ordres, prononça que le roi *vouloit être obéi, & sur-le-champ*. Le parlement s'en retourna encore plus consterné, & les huées du peuple l'accompagnerent de nouveau chemin faisant.

Le lendemain, le parlement plein de courroux, alloit se permettre quelqu'action d'éclat, & tout étoit dans l'émotion, quand les plus réservés renvoyerent au surlendemain les délibérations de l'assemblée: cela n'empêcha pas qu'on ne dit en plein parlement, des horreurs du prince régent, & qu'on ne tînt des propos aussi calomnieux que coupables, sur la disgrace du duc du Maine, publiée au lit de justice, & sur le danger où étoit la personne du roi, entre les mains du duc d'Orléans. Ces propos obligerent le gouvernement à faire enlever de nuit le président de Blamont, & les conseillers Feydeau & Saint-Martin.

Vainement le parlement fit-il au régent des remontrances sur cet acte de rigueur & de violence militaire, se plaignant amérement qu'on avoit enfoncé la porte de l'un d'eux, comme celle d'un scélérat, atteint des crimes les plus dangereux à la

tranquillité publique : plus vainement encore demandoient-ils que le procès fût fait à tous trois : le régent impatienté leur répondit *d'aller se faire....* Comme on lui demanda s'il vouloit qu'on insérât dans les registres cette réponse, le régent ajouta en plaisantant, que les magistrats avoient été enlevés pour des affaires secretes, & qu'il falloit respecter l'autorité du roi.

Le lendemain on revint encore au nom du parlement demander la délivrance de ses magistrats ; le régent les reçut encore en plaisantant : il dit que la nuit n'avoit apporté aucun changement, & parla du combat inopiné entre les Anglois & les Espagnols. Le parlement voulut interrompre le cours de la justice & ne plus juger : & le régent lui envoya d'Effiat, qui conseilla à tous les membres d'obtempérer, faisant entendre qu'ils pourroient partager le sort de leurs confrères exilés : en sorte que le parlement déconcerté, renvoya à la Saint-Martin la décision de cette grande affaire, tandis que le parlement de Bretagne, province toujours hardie, ferme & courageuse pour soutenir ses priviléges & ceux des autres françois, écrivit au roi & au régent contre ces enlevemens.

Lassé des entraves que les cours opposoient à la volonté du roi & à l'exécution des loix enregistrées au lit de justice des Tuileries, Dubois

conçut le deſſein, pour terminer ces difficultés, de perdre la magiſtrature; il s'unit encore plus intimement à Law fatigué lui-même des entraves que le parlement oppoſoit à ſon ſyſtême : cette compagnie ne fut plus à leurs yeux qu'un corps redoutable qui aſpiroit à régner en France comme le ſénat de Gênes ou de Veniſe, dont il falloit réprimer, diſoit Dubois, les vues & l'ambition. Dubois tint ce langage aux courtiſans qui le répéterent pour lui plaire, & le bruit, qu'il falloit réprimer le parlement, ſe répandit dans toute les ſociétés. Cette cour cependant reprit ſes fonctions, toujours irritée de ſe voir pourſuivie par d'Argenſon, ſon plus cruel ennemi.

CHAPITRE III.

Seconde opération du nouveau miniſtere; humiliation des princes légitimés.

DE grandes cabales dans le royaume contrarioient les principes du nouveau miniſtere : le parlement, déſolé d'avoir perdu d'Agueſſeau, ſon chancelier chéri, ne ceſſoit de combattre le ſyſtême. Les reſtes de l'ancienne cour traverſoient la quadruple alliance, & formoient des ligues ſecretes; l'Eſpagne

le clergé & la faction redoutable des dévots ne pouvoient supporter ni l'indifférence sur la religion du régent, ni l'impiété de Dubois, ni les orgies nocturnes, ni la nomination à tant de bénéfices par le vertueux cardinal de Noailles qui n'étoit rien moins qu'un hérétique à leurs yeux. A la tête de ces mécontens étoit une faction puissante & redoutable, conduite par le duc & par la duchesse du Maine. Les personnages que le roi Louis XIV avoit voulu élever par son testament, & que le régent avoit abaissés; les caracteres inflexibles de l'ancienne cour qui n'avoient pas cette mobilité de caractere, susceptible de se plier aux événemens variés & rapides de la régence; les dévots subalternes des séminaires & des couvents, que la cour de Louis XIV avoit autrefois ameutés contre le futur régent; les molinistes éloignés de la cour, & privés des graces & du plaisir de tourmenter leurs adversaires; les jésuites aussi furieux, sans trop le faire paroître, de n'être rien sous le nouveau gouvernement; les créatures enfin des princes légitimés que le feu roi avoit honorées & enrichies, & qui étoient sans crédit dans la nouvelle cour du régent; tous ces gens-là étoient intéressés à servir la passion du duc & de la duchesse du Maine.

Cet état d'opposition de l'ancienne & de la nouvelle cour de France, occasionna bientôt du côté de

celle-ci, des vives plaintes contre l'autorité & la grandeur de la maison des princes légitimés; on trouvoit indécent que des princes provenus d'un double adultere, & qu'on appeloit communément *les batards*, pour plaire à Dubois & au régent, eussent été revêtus des plus belles charges de l'Etat, qu'ils jouissent des prérogatives des princes du sang, & même du privilége de succéder à la couronne au défaut de princes issues d'un mariage légitime. Déjà le duc d'Orléans les avoit dépouillés de la plupart de ces prérogatives, & les obstacles que le nouveau ministere éprouvoit dans ses opérations de la part de ces princes ou de leurs adhérens, fit prendre la résolution de les dégrader avec solemnité.

Ainsi d'Argenson, Law & Dubois, résolurent non seulement d'humilier le parlement qui empêchoit le progrès du systême; mais encore ils voulurent que par le même lit de justice, le duc & la duchesse du Maine fussent anéantis. Le duc du Maine, plus foible encore depuis l'acte du parlement qui l'avoit dépouillé des prérogatives accordées par le testament du feu roi, dès le premier jour de la régence, fut averti qu'il se préparoit quelque grande affaire pour le lit de justice qu'on devoit tenir aux Tuileries; il se dispensa d'y paroître, & le duc d'Orléans qui aimoit le comte de Toulouse l'avertit d'avance de ce qu'on alloit délibérer.

Ainsi, sans aucune résistance, il fut déclaré qu'à la sollicitation de la pairie, les ducs & pairs auroient séance immédiatement après les princes du sang; les honneurs des princes légitimés furent restreints au rang simple de leurs pairies : on ôta au duc du Maine la surintendance de l'éducation du roi, sous prétexte que la pairie du maréchal de Villeroi, gouverneur de S. M., étoit plus ancienne que celle du duc du Maine, & le duc de Bourbon fut chargé de l'éducation du jeune Louis XV : on rétablit le comte de Toulouse dans ses prérogatives, pour sa vie seulement; & le seul maréchal de Villeroi osa dire qu'il voyoit avec peine, l'abolition de tout ce que le roi avoit fait.

Le soir même, on témoigna, d'une maniere bien scandaleuse, au duc du Maine, combien on méprise à la cour celui qui tombe dans la disgrace. On lui ôta le logement qu'il avoit aux Tuileries, en vertu de sa surintendance de l'éducation du roi, & on alla jusqu'à jeter par la fenêtre, les meubles *non fragiles* qu'il avoit dans les appartemens, pour que M. le duc, pourvu de la surintendance de l'éducation, pût les occuper sur-le-champ. Madame du Maine, furieuse d'apprendre ce dernier coup porté à son époux, avoit déjà fracassé ses lustres & ses glaces dans un accès de colere; & c'est là

réponse

penſe qu'elle avoit donnée à ceux qui étoient venus lui demander l'appartement.

CHAPITRE IV.

Troiſieme opération du nouveau miniſtere ; abolition des conſeils.

TANDIS que les princes légitimés, la cour d'Eſpagne & le reſte de l'ancienne cour, pourſuivoient ainſi le régent, d'Argenſon, Law & Dubois ne perdoient pas de vue leurs projets iniques ; & la ſoif de l'or & des honneurs les conduiſoit, d'une opération injuſte, à des réſolutions encore plus coupables. Dubois, pour s'élever, & ſe fortifier de l'appui de l'Empereur & de l'Angleterre, dont il étoit déjà le penſionnaire, avoit ſacrifié la branche Eſpagnole de Bourbon. D'Argenſon frappoit les parlemens, & les menaçoit encore ; Law approfondiſſoit ſon ſyſtême, & tous trois avoient concouru à renverſer les maiſons des enfans légimités de Louis XIV. Ces opérations du gouvernement formoient des parties qui s'obſervoient ſoigneuſement ; mais la terreur que le regne paſſé avoit imprimée dans tous les cœurs, & l'impoſſibilité d'une grande réſiſtance donnoit du courage

au gouvernement, conduit par ce triumvirat, qui dans le mécontentement même universel, osoit tenter encore d'abolir peu-à-peu les conseils, & de rétablir l'autorité absolue des ministres, en leur distribuant les affaires. Aucun des présidens de ces conseils ne pouvoit ou ne vouloit favoriser les plans du nouveau ministere, & depuis la retraite de d'Aguesseau & de Noailles, on ne les tenoit plus que pour la forme, on n'y décidoit rien, on ne leur faisoit pas même connoître les affaires; souvent ils n'en apprenoient la décision que par les gazettes.

Les chefs de chaque conseil opposés à l'esprit des nouvelles étoient d'abord le maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangeres, homme timide & courtisan, qui n'avoit pas cette derniere qualité jusqu'au point de souplesse nécessaire pour obtenir la faveur entiere du régent, ni assez de génie pour commander dans son département. Sa foiblesse, en signant la quadruple alliance, lui avoit attiré le mépris des partisans du feu roi. Plus capable des petites ruses & des petits moyens, que de se montrer décidément attaché à de grands principes, jamais net dans ses projets, esclave de Louis XIV, son attachement aux princes légitimés l'avoit conduit à la faveur; ainsi il étoit suspect au nouveau ministere;

& le régent le remercia de ses soins, quand il eût signé la quadruple alliance, & lorsqu'il n'eut plus besoin de lui. L'abbé d'Estrées, qui lui étoit associé, eut dans cette circonstance l'expectative d'un bénéfice, & promit de se taire dans la destruction du conseil des affaires étrangeres. Chiverny & Canillac, qui en étoient conseillers, n'oserent point se plaindre davantage ; le premier, étant le familier du régent, & le second son commensal & son complaisant : enfin on promit à quelques-uns, & on donna à entendre à tous qu'ils seroient dédommagés & qu'ils seroient admis au conseil général de régence, qu'on ne conservoit que pour la forme, & qu'on réduisit à deux séances, puis à une seule par semaine.

Le maréchal de Villars, président du conseil de guerre, embarrassoit aussi le triumvirat ; fier de ses lauriers, homme de génie attaché à l'ancienne cour & à madame de Maintenon, il n'étoit point d'un caractere assez flexible pour se plier à tous les projets que pouvoit concevoir le nouveau ministre, il étoit cependant assez courtisan pour ne point les traverser ; il aimoit le régent & ne cessoit de faire sa cour : l'abolition de son conseil fut donc compris dans le projet général sans aucune résistance de sa part.

Le comte de Toulouse présidoit celui de la

marine, & le maréchal d'Estrées lui étoit adjoint ; l'un & l'autre étoient d'un talent fort commun ; mais le premier, qui ne s'occupoit gueres de ce département, ne pouvoit, à cause de son frere disgracié, & de sa dignité personnelle, travailler au détail des affaires d'administration ; d'Estrées, ambitieux de s'enrichir dans le systême, tout occupé d'étiquettes, & de la magnificence de sa maison, parut aussi au triumvirat peu propre, trop inflexible, & point assez actif pour le service. Coetlogon, attaché d'amitié au comte de Toulouse, peu courtisan & d'une vertu austere, eût trop ambarrassé les ambitieux, qui vouloient, par tous les moyens, parvenir à tout ; les autres conseillers de la marine étoient peu importans, soit à cause de leur caractere, soit à cause du délabrement de cette partie de l'administration. Ainsi tous ces personnages, les uns à cause de leur naissance, les autres à cause de leur vertu, & quelques-uns par leur inaptitude au nouveau plan, n'étant point capables de servir le nouveau ministre, on résolut de dissoudre les conseils.

Le marquis de la Vrilliere, homme sans mérite, sans volontés, sans connoissances & dévoué à toutes les volontés, étoit au contraire un personnage précieux & nécessaire au triumvirat ; on lui laissa une portion des affaires de la maison du Roi.

Maurepas, jeune homme sans conséquence, dont on ne pouvoit craindre que quelques saillies inconsidérées, & dont on ne parloit que pour raconter les espiégleries qu'il faisoit aux femmes, & qu'on vouloit garder pour amuser la jeunesse du roi, parut de même un fort important personnage; il eut le reste des affaires de sa maison.

Le Blanc, homme immoral, ministre secret des plaisirs du régent, & qu'il falloit employer pour ne point l'avoir pour ennemi, eut le département de la guerre; il avoit été conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant d'Auvergne, de Dunkerque & de l'armée de Flandres: il étoit très-actif, agioteur, & d'une ambition si démesurée, qu'il vouloit par ses richesses & son faste, qu'on oubliât absolument que son grand pere dont il rougissoit, avoit été procureur au parlement. Yvre de sa grande fortune, il vouloit élever encore plus haut sa famille & la rendre *famille ministérielle*, quoiqu'il pût lui en coûter; le feu roi l'avoit chargé de la reconstruction de Mardick, & il s'occupoit sans cesse de banque & de finances pour son profit particulier.

Quant à Fleuriau d'Armenonville, qu'on fit ministre de la marine, c'étoit encore un de ces hommes sans volonté ni courage, & tel qu'il devoit être auprès des trois ministres tous puis-

sans. Tels étoient les personnages que Dubois, Law & d'Argenson substituerent aux d'Huxelles, aux Villars, aux d'Estrées, aux Coetlogon & au comte de Toulouse, après avoir chassé Noailles & d'Aguesseau. Il leur falloit, comme je l'ai dit, de l'or, des dignités ; il étoit donc nécessaire d'éloigner tout ce qu'il y avoit de grand & de vertueux dans ces conseils, pour élever, sans obstacles, un lieutenant de police, un abbé méprisé de tout le monde, & l'aventurier dont nous allons considérer la fortune.

CHAPITRE V.

Quatrieme opération du nouveau ministere ; la banque de Law déclarée royale.

DÉJA le chancelier d'Aguesseau ne pouvant se prêter aux principes extravagans de l'Écossois, avoit été renvoyé, comme magistrat inflexible, rontinier, invariablement attaché à son corps & résolu de se roidir contre le systême naissant : on avoit laissé Noailles se retirer du ministere pour les mêmes raisons, & on ne lui avoit laissé que sa place au conseil.

A peine les triumvirs se virent-ils débarrassés de

ces deux personnages, que Law, qui avoit été avec eux dans un combat presque perpétuel d'opinion, s'unit aux ministres des plaisirs du duc d'Orléans, & à madame de Berry qui se plaignoit amérement d'être obligé de demander à dîner au duc de Noailles, chef des finances, & se livra sans obstacles au pernicieux systême du versement du numéraire de France dans le trésor royal, & du remboursement des dettes en papier. Law juroit que si on le laissoit faire on ne manqueroit point d'argent tant qu'il auroit la direction de la banque; mais il demandoit de la faire déclarer *banque de l'Etat*; il vouloit, disoit-il, par la création d'un nouveau commerce, par la création des billets d'Etat, par divers mouvemens de banque, établir l'abondance, rembourser la dette de l'Etat, abolir les charges vénales, & rendre florissant le commerce, les métiers, les manufactures & les arts.

Sa premiere démarche fut de dépayser le public & de l'empêcher de pénétrer ses opérations; il imagina pour cela de créer une compagnie de commerce, connue sous le nom de *Compagnie d'Occident*, qui devoit cultiver la Louisiane & en rapporter les profits en France : il réunit dans la suite les fermes du Roi à sa banque, ce qui augmenta tellement la confiance des bons françois qu'ils se hâterent de porter en foule à la compagnie leur argent

pour l'échanger en billets qu'on avoit multipliés, jusqu'au point d'en former une monnoie de papier, qui descendoit jusqu'au détail de dix francs.

La confiance publique alloit toujours en augmentant, & bientôt Law obtint du régent que sa banque seroit déclarée banque du roi. On publioit que le Missisipi étoit une région fertile capable de porter toutes sortes de production, & où il ne manquoit que des bras & de bons réglemens pour enrichir les actionnaires : Law en vendoit les terres incultes à raison de trente mille livres la lieue carrée, s'engageant de fournir la quantité de noirs pour la culture & le transport du produit : c'est ainsi qu'on mit en vente, à Paris, tout le Missisipi, & les françois avoient la bonne foi d'acheter deux, quatre & jusqu'à vingt lieues en carrés de terrein de cet idéal Missisipi, croyant devenir de très-grands princes dans le nouveau monde, & aller y régner quand leurs domaines seroient bien cultivés.

C'est par ces ruses & ces moyens détournés, que s'effectuoit la conversion du papier royal en monnoie qu'on se hâtoit de porter à la banque. Le roi remboursoit avec ce papier les créanciers de l'Etat, les charges & les rentes : on enrichissoit aussi, pour un moment, les maîtresses, les courtisans & tous les enfans prodigues qui environ-

noient le régent; & comme les freres Pâris, riches financiers, portant envie aux succès de Law, avoient recueilli un jour une grande quantité d'actions représentatives d'une masse si énorme d'argent que le ministre ne pouvoit la réaliser, il sortit des arrêts du conseil qui ordonnerent la diminution des especes, ce qui fit, d'un autre côté, refluer au trésor royal une masse d'or & d'argent équivalente à celle que les ennemis de Law en avoient fait sortir.

La multiplication énorme des billets; les oppositions des parlemens; les spéculations des agioteurs, à qui les mouvemens de la banque donnoient de nouvelles idées, persuaderent bientôt le public aveuglé, que le pouvoir arbitraire qui avoit donné une valeur idéale à ce papier, pourroit la lui enlever quand il voudroit; & quelques observateurs plus tranquilles reconnurent aisément que le papier, à force d'augmenter en masse, s'aviliroit à la fin aux yeux de toute la France: cette crainte se répandit; le public s'avisa de réaliser, & c'est ici la seconde époque du systême.

Alors Law, Dubois, les princes du sang, les maîtresses, les courtisans & toutes les personnes bien avisées s'enrichirent fort adroitement; les uns entassoient l'or & l'argent, ou bien ils acqué-

roient des terres & des châteaux qu'ils payoient le double de leur valeur en billets; les autres remboursoient des capitaux, payoient de vieilles dettes, des légitimes, achetoient des bijoux, des diamans, de l'argenterie, des marchandises & tout ce qui se présentoit : ces opérations de désespoir discréditoient, avilissoient & ruinoient le systême; Law lui-même fut surpris pendant ces événemens; car ayant déjà acheté les terres de Roissi, de Guermande, de Tancarville, de la Marche & plusieurs autres qui en firent sur-le-champ un très-riche seigneur en France, il voulut encore en acheter une du président de Novion, qui, plus subtil encore que le financier, voulut être payé en argent monnoyé & comptant. Law, sentant toute la valeur de la demande du président, & reconnoissant combien il étoit de ses intérêts de ne pas avilir davantage son papier, lui fit apporter sans hésiter, quatre cents mille francs en argent effectif, déclarant qu'il préféroit de se délivrer d'un métal qui lui étoit à charge par sa masse & par l'embarras qu'il lui causoit; mais Law fut bien joué davantage, quand assigné par le fils du président, il se vit obligé de rendre la terre que le pere n'avoit pu lui vendre, & d'en recevoir le prix restitué, en papier. Le principe qui avoit fait acheter en argent comptant, obligea

Law de ſe contenter du papier de ſa banque, quelques jours avant la chûte.

Tout le monde ſe dépêchoit alors de réaliſer; les uns ſe jetoient ſur les marchandiſes, & d'autres accaparant le ſucre, le café & autres denrées, ſe rendoient coupables de divers monopoles; un financier, nommé Verneſobre, fameux agioteur, réaliſa trente millions, & la crainte de les perdre les lui fit porter hors du royaume. On vit des laquais intelligens, agiotant pour leur compte, devenir millionnaires; & des millionnaires perdre leurs fonds par l'avilliſſement du papier. Law qui ſentoit que l'époque de la chûte de ſon ſyſtême s'avançoit, propoſa au régent, pour en ſoutenir le crédit, de le nommer à la place de contrôleur-général: mais comment y parvenir? il étoit luthérien, & par conſéquent exclu par les nouvelles loix de Louis XIV, de toute place miniſtérielle. Il fallut donc ſe convertir & faire une ſolemnelle abjuration.

CHAPITRE VI.

Converſion de Law ; commencement de la fortune du cardinal Tencin, depuis miniſtre d'état.

L'ABBÉ TENCIN, qui ſe préſentoit à tout, & qui brûloit de s'avancer, s'offrit pour cette fonction ; & comme il joua dans la ſuite un grand rôle en France, il eſt eſſentiel de le ſuivre de près, & de le faire connoître : crayonnons donc le portrait de l'abbé avec fidélité & avec reſſemblance.

L'abbé Tencin, qui vivoit alors avec une de ſes ſœurs, étoit depuis peu deſcendu d'une maniere de grenier où la pauvreté l'avoit rélégué, & ſe ſentoit bien diſpoſé de tout faire pour avancer ſa fortune. Cette ſœur, qu'il avoit fait apoſtaſier, avoit été religieuſe à Grenoble, où elle attiroit dans ſon couvent, par ſes graces, ſon eſprit, et par des propos preſque libertins, tout ce qu'il y avoit de voluptueux à Grenoble dans la robe & l'épée. Le deſir d'établir des intrigues dans une ſphere plus vaſte, la tourmentoit ſans ceſſe, quand une ſcandaleuſe groſſeſſe engagea ſon frere à la faire enlever, en atten-

dant de Rome une sécularisation que l'abbé P., son premier amant à Paris, obtint en 1714.

Madame de Tencin, arrivée à Paris, cultiva les gens de lettres, et fit chez Fontenelle, non des amis, mais des connoissances avec lesquelles elle intrigua; Dubois, charmé de son esprit, lui ouvrit sa maison; il en fit comme de sa femme, & la présenta au palais royal; elle s'établit aux dépens de l'abbé, à la tête d'une maison qui fut le rendez-vous de la grande compagnie parmi les jeunes gens spirituels & voluptueux, & c'est-là que le duc de Richelieu, qui s'en servit dans la suite comme ressource dans ses intrigues de cour, fit sa connoissance; l'abbé Tencin son frere y paroissoit comme un jeune ecclésiastique, dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, spirituel; peu rebuté des difficultés ou des mauvais succès, souple & plein de ruses ou d'artifices.

L'abbé Tencin avoit paru d'abord s'attacher, sous le feu Roi, aux Jésuites et aux Sulpiciens, comme à la source des graces : ces compagnies récompensoient effectivement quiconque avoit le talent de servir leurs passions en défendant la bulle; & l'intriguant abbé ne cessant d'assiéger leurs cellules, alloit à la recherche de quelques services capables de plaire à ces messieurs, qui affectoient alors la grande dévotion. Tencin étoit pourtant

un de ces jeunes eccléſiaſtiques libertins, ſpirituels & propres à tout, capables ſur-tout de défendre cent bulles, ſi l'autorité l'eût exigé ; mais incapables d'aſſocier une conduite honnête à la défenſe de l'évangile.

Le Roi Louis XIV mourut dans ces circonſtances, & le cardinal de Noailles, chef des Janſénites, trouva qu'un tel perſonnage n'avoit point les qualités réquiſes pour être revêtu d'une prélature ; l'abbé cependant s'introduiſoit par-tout ; il intriguoit & gagnoit du bien par l'agiotage, offrant ſes ſervices aux courtiſans, aux princes, aux amis du régent. Sa ſœur, qui l'aidoit dans toutes ſes intrigues, le préſentoit par-tout ; & comme on ſait que dans les affaires douteuſes ou difficiles, dans celles où il faut donner un ſens à la loi, la voie des commiſſions eſt toujours celle des miniſtres, l'abbé qui alloit à la recherche de ces commiſſions ſe preſenta lorſque la converſion de Law pour le faire contrôleur général fut jugée néceſſaire, avant de faire cet aventurier miniſtre. En effet, ſelon nos loix, pour être contrôleur général, il falloit être abſous de toute héréſie. Pour être abſous, il falloit une abjuration ; l'abjuration ſuppoſoit une inſtruction préliminaire ; l'inſtruction ne pouvoit être faite que par un apôtre ; cet apôtre, au milieu d'une capitale alors

peuplée de vrais chrétiens & de dévots, devoit être un personnage sûr & de bonne volonté, comme il faut un confesseur indulgent au libertin qui se marie. Law, n'étoit point marié; d'ailleurs vivant dans le concubinage, avec une femme enlevée, avant sa conversion, il falloit donc, selon les loix de l'évangile, une séparation; ainsi il avoit besoin d'un convertisseur indulgent qui le déclarât bien converti, & qui lui laissât sa femme. Dans cet embarras, Dubois assurant qu'il connoissoit un bon apôtre qui le convertiroit, à coup sûr, nomma Tencin; & le régent & Law avouerent qu'en effet le choix étoit bon : *je ne vous donnerai point*, disoit Dubois, *ni un curé, ni un habitué de paroisse; ces gens-là sont trop attachés à des formules, à des maximes, à des regles trop austeres; vous aurez l'abbé de Tencin, homme d'un grand talent, que je connois à fond; il est capable de convertir & de recevoir à confesse M. Law & toute sa maison.*

Tencin fut donc choisi pour convertir le ministre des finances; il montra dans cette commission la variété de ses talens; il l'instruisit, il le convertit, il le confessa; il lui laissa sa femme; il reçut avec solemnité, son abjuration, à Melun, le 17 Septembre 1719; mais il n'en fit pas un honnête homme. Pour éviter tout l'éclat & le

ſcandale d'une cérémonie auſſi inouie, il avoit été néceſſaire de s'éloigner de la capitale ; on avoit redouté les mouvemens populaires, les plaintes des dévots & les huées ; déjà tout le monde hauſſoit les épaules & gémiſſoit dans les ſociétés, quand on parloit du ſimple projet de la converſion de Law. On ne lui pardonnoit pas de tromper le public ſur la religion encore révérée parmi nous, & on applaudit à vingt pieces de vers qui furent répandues dans ce tems-là. En voici un fragment : le colonel du régiment de la Calote, aſſociation burleſque, qui plaiſantoit ſur tous les événemens, eſt ſuppoſé donner à Tencin le brevet de primat de Miſſiſſipi.

Nous, colonel de la calotte,
Pour empêcher, par tous moyens,
Que l'erreur des luthériens,
Et que la doctrine huguenotte
N'infecte notre régiment
D'un pernicieux ſentiment ;
Et pour mettre dans la voie,
Quiconque ſeroit fourvoyé,
Et ſeroit devenu la proie
De l'hérétique Devoyé.

A ces cauſes, vu la ſcience,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence
Et zèle que l'abbé Tencin

A

A fait paroître sur tout autre,
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons lettre d'apôtre
Et de *convertisseur en chef;*
D'autant qu'en homme apostolique,
Il a rendu Law catholique :
En outre par le même bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux sermons
Dudit abbé, nous le nommons
PRIMAT DE LA LOUISIANE.
De plus, quoique l'abbé susdit,
Plein d'un évangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde.
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du systême,
Lui déléguons dîme ou dixieme
Sur les brouillards dudit pays,
Qui du systême sont le prix,
Espérant que la cour de Rome
Donnera les bulles gratis.

L'improbation générale des courtisans & du public, précédoit les orages qui s'éleverent bientôt parmi les dévôts & les habitués des paroisses de ce tems-là, contre l'apostolat de l'abbé Tencin : le curé de Saint Roch, qui n'avoit pas assisté à la conversion, douta de sa réalité, & réclamoit

je ne ſais quel droit curial: Tencin défendant la converſion, alla trouver le curé, & lui dit que M. Law étoit parfaitement bien converti, & très-diſpoſé à le prouver à ſon curé & au public, en rempliſſant les devoirs de paroiſſien, & en montrant par des largeſſes ſon attachement à ſa religion : Tencin offrit au curé de le faire communier à la grand'meſſe avec ſa femme, & de lui faire rendre le pain béni avec ſolemnité. Il promit encore de l'engager à donner du papier à la paroiſſe, pour en accélérer les réparations ; en ſorte que le curé, charmé des offres ſi édifiantes de Tencin, crut Law effectivement bien converti. Le bruit s'étant enſuite répandu que Law devoit communier & rendre le pain béni, les pariſiens, curieux de nouveautés & de cérémonial, accoururent à Saint Roch avec la plus grande affluence, pour voir le miniſtre communier ; ce qui jeta tout ce qu'il y avoit d'ames véritablement pieuſes & honnêtes dans la conſternation.

Law jouiſſoit néanmoins dans ce tems-là du reſpect apparent & extérieur de tous les ordres de l'Etat : les ducheſſes lui baiſoient les mains, & les princes lui rendoient fréquemment des viſites. Avant que le ſyſteme tombât en diſcrédit, ce perſonnage étoit devenu ſi important aux yeux de toute la France, qu'il ſe permettoit de véritables

impudences, qu'on racontoit comme des traits simplement hardis. Pressé, un jour d'audience, par un grand concours de personnes qui avoient à lui parler, & voulant se retirer pour des besoins urgens, les dames lui dirent : *Ah ! monseigneur, si vous n'avez d'autre besoin que celui de pisser, ne vous en allez pas ; pissez ici, & écoutez-nous.* Law, sans s'étonner, usa de la permission, & pissa en pleine assemblée. Cette anecdote suffit pour caractériser l'esprit des ministres dans ce tems-là.

Mais on ne lui pardonna pas aussi aisément son étonnante conversion : & quand elle fut très-publique, tout le parti indomptable des Jansénistes, attaché à une morale sévere, & à des principes invariables, éclata en murmures contre la profanation de ce que nous avons dans la religion de plus respectable. Le parti Sulpicien & Jésuitique, moins délicat en pratique & plus attaché au cérémonial, soutenoit au contraire la vérité de la conversion faite par son éleve Tencin. Un événement tel que la conversion de ce ministre, étoit pour eux une époque de notre histoire, & l'ouvrage de la providence. C'est dans ce conflit d'avis contradictoires, qu'on découvrit que madame Law, qui exigeoit les respects de toutes les dames de la cour & de la ville, n'étoit qu'une

concubine, enlevée autrefois à un négociant anglois, & que Law lui-même avoit été condamné à mort dans ſon pays : alors on dit dans tout Paris, qu'avant d'en faire un catholique romain, Tencin eût dû en faire un honnête homme, & réprimer d'abord ſon concubinage.

Aux talens de l'apoſtolat, l'abbé Tencin joignit ceux d'agioteur : le cardinal Noailles ayant refuſé de le récompenſer de la converſion, Law l'en dédommagea bien amplement, en l'aidant à ſe livrer au commerce des actions de Miſſiſſipy : il devint une des colonnes de la rue Quincampoix ; & le miniſtre ſe ſervoit de lui comme d'un homme sûr pour le ſuccès de ſes commiſſions : on lui donnoit avis de la hauſſe & de la baiſſe, avant que le public fût inſtruit des cauſes miniſtérielles qui préparoient ces mouvemens. L'abbé avoit bien changé Law de luthérien en catholique, ne falloit-il pas que Law, reconnoiſſant, fît du cuiſtre un homme riche & un homme d'Etat ?

Une place avouée dans le miniſtere, donna cependant du relief, & une plus grande autorité au financier, que ſa converſion avoit rendu mépriſable ; en effet le miniſtre changeoit alors aux yeux de toute la France, le plus vil perſonnage en celui d'homme important ; mais cette élévation n'empêcha pas les progrès des réaliſeurs, & par conſéquent

la décadence du systême. Law voyoit peu-à-peu ses billets imaginaires, convertis en chose effective par les plus avisés des agioteurs : pour augmenter le crédit de sa banque, il avoit fait résilier le bail des fermes générales, qui fut ajouté aux avantages de la banque ; ce qui avoit été un nouvel appât ; mais rien ne pouvoit assouvir la soif de l'or des roués, des ministres en place, de Dubois, de madame de Berry, des courtisans. On multiplioit les billets ; on créoit les millions & les milliards, le crédit s'affoiblissoit d'autant, & le ministre remboursant des rentes & des offices, se préparoit à manquer aux actions. Vainement eût-il recours à la proscription de l'argent ; vainement forçoit-il de porter l'argent à la banque, plus vainement encore fut-il défendu de garder de l'argent monnoyé au-delà de 500 liv. sous peine de confiscation au profit des dénonciateurs, & de 10,000 liv. d'amende. Cet arrêt ne servit qu'à perdre & à discréditer la banque. On dénonça Nicolaï, comme possédant, contre les ordres du roi, une grande somme d'argent qu'il avoit réalisée, & qu'il tenoit cachée ; *mon argent*, répondit fierement Nicolaï, *est au service du roi, mais il n'appartient à personne.*

La fureur pour le papier, jusqu'à ce moment-là, avoit été telle, que Law avoit persuadé les

Parisiens, que l'argent & l'or étoient inutiles; embarrassans & dangereux, & qu'il viendroit un tems, qui n'étoit pas loin, où ces métaux ne seroient employés que pour des meubles & pour faire de la vaisselle, & qu'ils se vendroient alors aux prix du cuivre & du fer. Les bons Parisiens le crurent un moment; cependant les billets, représentation fantastique des richesses, avoient fait un tel progrès, & la masse s'en étoit tellement accrue, que les marchandises haussèrent prodigieusement; l'aune de drap de 15 liv. se vendit 50 liv., & la livre de café qui se donnoit pour cinquante sols, se vendoit 18 liv.; les ouvriers qu'on faisoit travailler pour quinze sols, vouloient 3 liv., à cause du prix des substances; alors celui qui n'étoit pas agioteur, passoit pour un homme timide ou un sot; & les princes, les prélats, les grands seigneurs, les ministres surtout, Law lui-même, agiotoient, par le moyen des courtiers qui gagnoient autant que leurs commettans, par les retenues qu'il faisoient sur eux. Les ducs de la Force, de Guise, d'Antin, le prince de Rohan, d'Estrées & Louvigni, des princes étrangers, le prince des Deux-Ponts, gagnerent des richesses qu'on disoit immenses: le comte d'Evreux y gagna assez pour rembourser la dot de sa femme, & pour bâtir son bel hôtel

de la rue Saint-Honoré. On achetoit aux couvens des rentes; on leur donnoit des billets avec lesquels ils remboursoient, & on se mettoit à leur place. Lafaye, secrétaire des commandemens du duc de Bourbon, étoit à la tête d'une société d'agioteurs, hommes & femmes, qui gagnerent 80 millions. Des valets allant agit pour leurs maîtres & agiotant pour eux, les quittoient dans quinze jours, étant devenus plus riches que ceux même qui les commandoient; quelques femmes publiques, vendant leurs charmes, s'enricherent; tout petit commis de finance, qui avoit le génie de l'art, devint millionnaire; le prince de Conti ne profita que de 4 à 5 millions, étant mal servi par ses agens; il paya ses dettes & retira la principauté de Martigues & le duché de Mercœur. On assura que M. le Duc, si contraire aux idées de Law, fut gagné à force de billets qu'on lui donna, pour qu'il ne fût plus l'ennemi du systême; & madame de Prie, sa maîtresse, en eut pour sa part, de même que madame de Nesle. Le régent prenoit dans ses cassettes les actions à belles poignées, & les distribuoit, sans examiner ce qu'il donnoit à ses courtisans. Tous les favoris du régent furent ainsi récompensés de leur respect pour Law, excepté Broglio, jeune libertin, mais honnête & facétieux roué, qui di-

ſoit ſans ceſſe à Law, qu'il ne ſortiroit jamais du royaume, & qu'il y ſeroit pendu.

On ſe jouoit en même tems des propriétés dans le cours du ſyſteme; &, du jeu des propriétés à celui de la liberté, il n'y avoit qu'un pas. Le feu roi d'ailleurs avoit tellement habitué les françois à croire que leurs biens & leur vie étoient au ſervice du prince, qu'on ne trouva point étrange, à Paris, qu'on enlevât des mendians valides, des domeſtiques ſans place, des journaliers, des garçons de métiers, pour les envoyer peupler le Miſſiſſipi; des jeunes filles ſans état, n'étoient pas épargnées; & le gouvernement avoit trouvé le moyen d'en avoir beaucoup, en donnant 10 l. pour l'enlevement d'une perſonne avec des gratifications particulieres, lorſqu'on prenoit quelque couple qui paroiſſoit habile à la propagation pour la population des îles.

Un dimanche, les Pariſiens ſortant des vêpres, & ſe trouvant en grand nombre, ſe demandoient entr'eux, ſans ſe connoître, des nouvelles de leurs enfans : incontinent une rumeur générale ſe répandit dans tout Paris, contre les enlevemens; on tomba ſur les archers; on en maſſacra quatorze. Le jour ſuivant il y en eut douze de tués ou eſtropiés, ſans que le régent, qui trouva que le peuple avoit raiſon, & que les miniſtres avoient

tort, voulût permettre qu'on fît des recherches ſur ces aſſaſſinats : le conſeil ſe borna à preſcrire des regles aux enlevemens; il déclara qu'on ne pourroit ſaiſir que les mendians, les gens ſans aveu, & qu'il falloit rendre la liberté aux ouvriers & aux domiciliés; le reſte qui fut pris, fut conduit dans des charrettes en Bretagne, pour y être embarqué : on lioit les pieds & les mains à ces miſérables, & on les mit en dépôt dans des priſons ou dans les foſſés des villes de Bretagne. Ils y périrent tous de faim ou de froid, attendant leur embarquement, que la chûte du ſyſtême empêcha : car la cour révoqua l'ordre d'envoyer à Miſſiſſipi.

CHAPITRE VII.

Projet avorté du nouveau miniſtere ; l'abolition du parlement.

DEPUIS le lit de juſtice des Tuilleries, le parlement avoit gardé le ſilence; ce corps conſéquent dans ſes principes d'ambition, & ayant le ſentiment de ſon état douteux & précaire, ſe tait, quand les rois lui commandent le fouet à la main, ou lorſque le peuple, dont il eſt ſenſé défendre les intérêts, ne le ſoutient point par des

mouvemens : le parlement d'ailleurs agiotoit ; non en corps ; mais ses membres tâchoient de s'enrichir tous comme les autres : Novion, comme on l'a vu, avoit eu l'art de jouer le ministre même des finances, en changeant sa terre en argent effectif, & en la reprenant avec des billets ; en sorte qu'avec des billets il eut & sa terre & son argent.

Mais quand Law voulut, par un autre acte ministériel, dépouiller les agioteurs de la moitié de la valeur de leur papier, il fallut traiter avec le parlement qui fit des remontrances, se sentant fort d'associer à sa cause celle des agioteurs qu'on avoit mécontentés. Le parlement alla donc au Palais-Royal chez le régent, qui le reçut avec distinction, & lui dit qu'il vouloit bien se reconcilier avec lui : l'édit de diminution fut révoqué ; mais l'édifice avoit commencé à écrouler : & quand ces billets, déjà décriés, billets que toutes les remontrances ne pouvoient relever, furent rétablis dans leur ancienne valeur, tout le monde se porta en foule à la banque pour retirer de l'argent : alors on reconnut l'abus du systême ; les paiemens furent suspendus ; & le peuple s'abandonna à sa fureur : on promit de payer les billets de 10 liv. ce qui ne le contenta pas ; il s'attroupa donc ; & l'autorité armée des ministres crut devoir repousser les attroupemens.

Alors d'Argenſon, bien enrichi, abandonna le ſyſtême de Law, s'attacha aux freres Pâris, & ſe rangea du côté du parlement, c'eſt-à-dire, du côté du plus fort; car, cette cour, encouragée par l'opinion publique, continuoit de ſoutenir avec fermeté ſon oppoſition contre Law. Jamais elle n'avoit attaqué des opérations miniſtérielles auſſi odieuſes. Jamais auſſi des miniſtres ne s'étoient joué ſi impudemment de la fortune & de la propriété des François par de ſimples arrêts du conſeil : auſſi furent-ils conſternés de ce que le duc d'Orléans, qui ne connut jamais à quelle cataſtrophe aboutiroient les principes de Law, leur déclara, après s'être réuni à eux un moment; car, Dubois, Law, le duc de la Force avoient ramené le régent, en lui montrant dans la magiſtrature une multitude de mécontens ligués contre l'autorité ſacrée d'un roi mineur, & avoient propoſé l'anéantiſſement de cette magiſtrature qu'il falloit punir, diſoient-ils, par un acte de vigueur, en rembourſant les charges par des billets. Le parlement qui fut informé de ce ſtratagême, avoit voulu faire enlever le contrôleur-général, lui parfaire ſur-le-champ ſon procès, & le faire pendre dans la cour du palais.

Law, échappé du péril, parce qu'il avoit de bons chevaux, ſe rendit à la hâte avec Dubois

chez le régent, & dit qu'il mettroit à la raison messieurs du parlement, dont il rembourseroit les charges avec du papier, & Dubois fit observer au prince que ses projets étoient tels, que, par une facile opération, il détruiroit la vénalité des charges, depuis si long-tems odieuse aux françois, qu'il feroit rendre la justice gratuitement, que la magistrature ainsi réformée, deviendroit dans l'Etat, le corps le plus respecté des peuples, quand il n'en seroit plus le fardeau. Ces nouvelles idées, ces vues du bien public, plaisoient au régent; & Law & Dubois se concertoient pour former un plan de destruction de toute magistrature. Voici les élémens de leurs projets, qu'ils présenterent en gros & sur-le-champ.

La base de la révolution étoit de rendre au roi tous les offices de judicature, de les ravir à chacun des magistrats, & d'en rembourser la finance en billets de banque qui avoient cours encore, en éteignant, par cette opération, cette portion des dettes de l'Etat.

Des commissions révocables pout rendre la justice, devoient occuper ensuite les places abolies, & les offices qu'on vouloit substituer, ne devoient durer qu'un an, si on n'étoit pas content du magistrat, qui, au contraire, pourroit être continué dans sa charge, s'il consentoit de concourit avec le

ministere à la réforme des finances & au succès des projets du gouvernement. Enfin Dubois & Law se proposoient de faire administrer la justice gratuitement aux peuples : ce qui étoit pour eux le chef-d'œuvre de toutes les spéculations, & le grand & plausible prétexte de cette grande entreprise.

Les corps, dans un Etat, ne doivent pas s'attendre à la reconnoissance des princes, lorsqu'après des services qui leur ont attiré quelque considération de la part des chefs qu'ils obligent, il leur arrive de manquer un moment de favoriser leurs passions. Aussi le régent oublia-t-il bientôt qu'il tenoit tout ce qu'il étoit d'un simple arrêt du parlement : il oublia ses négociations avec cette compagnie, ses soumissions & les conditions qu'il avoit accordées, moyennant qu'on lui adjugeât la régence ; il ne se souvint que des anciennes maximes de servitude du parlement, auxquelles le feu roi avoit conduit insensiblement cette compagnie, après lui avoir ôté la prérogative même de faire des doléances & des représentations que les Vandales & les conquérans écoutent de la part des peuples conquis & enchaînés.

Déjà le régent avoit fait déclarer à cette magistrature qu'elle ne tenoit son autorité que de la mission du monarque, dont les membres du parlement n'étoient que les officiers. Cette doctrine

de Louis XIV, une fois avouée des parlemens, favorisoit beaucoup les projets de Law & de Dubois; mais ils redoutoient encore les obstacles que les cours souveraines pourroient opposer à leur propre destruction. Fermement résolus néanmoins de perdre un corps capable de toute sorte de résistance au projet inoui de bouleverser le gouvernement, Law & Dubois poursuivirent ce grand projet, qu'ils firent d'abord approuver du régent.

Heureusement les bonnes têtes du conseil se réunirent contre l'aventurier & contre l'abbé; elles démontrerent tout ce qu'il y avoit d'extravagant & d'injuste dans ce projet. On représenta qu'on ne trouveroit point de juges capables ou disposés de succéder à la véritable magistrature, laquelle, quoique séparée des autres corps de l'Etat, étoit alliée à la haute noblesse, & disposoit d'une armée de procureurs, d'huissiers, de clercs & secrétaires, qui, étant à la fois juges & parties des délits, employeroient les voies sacrées & profanes, pour résister au ministere, & conserver leur état. On demanda quelle autre espece de force on pouvoit opposer à la force qui défendoit leurs propriétés, & ce qu'il y a de plus sacré dans la vie civile : on considéra que, dans les provinces, il est des capitales alimentées & enrichies du seul produit des procédures, & qu'une telle révolution,

les réduisant à la famine, y allumeroit le feu de la discorde. On dit qu'il falloit d'abord leur envoyer des armées entieres pour les contenir, parce qu'elles seroient livrées nécessairement à une désolation extrême & peut-être à des séditions, & qu'il falloit donc les gagner & les engager à se soumettre aux plans du ministere.

Le duc de Saint-Simon, l'ennemi déclaré des parlemens, alla encore plus loin que tous, & après avoir observé que la maison de Bourbon devoit le trône au parlement, dont les arrêts sauverent la loi salique, il dit qu'il étoit bon de conserver des corps qui étoient les plus zélés défenseurs des loix fondamentales de l'Etat; il observa que, *malgré les abus séditieux*, dont le parlement s'étoit si souvent rendu coupable, il falloit encore le conserver comme une entrave nécessaire à l'excès de la puissance royale, à l'exercice de la tyrannie, à la volonté d'un Charles IX, d'un Louis XI ou d'un Néron, si jamais un tyran devoit régner en France. Il dit que ce corps étoit nécessaire à tous les rois, bons ou mauvais, comme un boulevart contre des ministres, des favoris, des maîtresses, des confesseurs dangereux ou despotiques, & comme une barriere impénétrable aux entreprises de Rome, du clergé national & d'un ordre religieux (les Jésuites) qui pourroit gouverner un

jour la conscience d'un monarque idiot, timide & soumis aux maximes des confesseurs que ce corps lui destineroit. Toutes ces raisons alarmerent le régent, qui avoit toujours l'esprit juste & le cœur droit dans les plus grandes affaires du gouvernement. Il rejeta donc le projet d'abolir le parlement, que Dubois desiroit, & que Law demandoit sans cesse; mais on alarma toujours les chefs de la magistrature, en leur faisant entendre qu'on avoit tous les moyens de les humilier & de les anéantir, s'ils persistoient dans leur systême de résistance aux opérations du gouvernement. Cependant Law & Dubois ne se crurent point vaincus, & résolurent de reprendre le projet dans un tems plus favorable; mais Dubois détermina le régent à sacrifier le contrôleur-général, à le soustraire aux poursuites du parlement & à la fureur du peuple; il fut reconnu qu'il étoit nécessaire que Law se démît de sa place; l'administration fut confiée à Desforts, d'Ormesson, la Houssaye & Fagon; mais quelle administration! Le trésor royal étoit vide; l'argent étoit caché par les agioteurs ou les propriétaires, le papier n'avoit aucun crédit, le commerce étoit perdu, & la plupart des familles des plus repectables, des agioteurs eux-mêmes, étoient ruinés. C'est dans ces tristes circonstances que le Parisien, sans perdre son cacactere,

tere; plaisantoit encore sur ses malheurs en ces termes & sur l'air *des Pendus* :

> LUNDI j'achetai des actions,
> Mardi je gagnai des millions,
> Mercredi j'arrangeai mon ménage;
> Jeudi je pris un équipage,
> Vendredi je fus au bal,
> Et Samedi à l'hôpital.

C'étoit, en effet, l'histoire désastreuse du systême.

C'étoit dans ces circonstances, que le régent, déconcerté des calamités de la France, prenoit la résolution de rappeler d'Aguesseau, & d'éloigner d'Argenson, qui occupoit sa place; il obligea Law lui-même à lui en apporter la nouvelle : d'Aguesseau refusa; mais après une itérative, il reprit les sceaux.

CHAPITRE VIII.

Suite des opérations du nouveau ministere; le parti janséniste est humilié.

AVANT de montrer par quels degrés l'abbé Dubois parvint à persécuter les jansénistes qui

avoient si bien servi le duc d'Orléans quand il fallut casser le testament de Louis XIV, il est nécessaire de montrer l'état des affaires de France avec la cour de Rome, & de les reprendre à l'époque où nous les avons laissées à la fin du chapitre XI du tome II, *page 229*.

Bentivoglio, nonce du pape, à Paris, toujours animé contre l'influence des Jansénistes sur le conseil d'Etat, sur le conseil de conscience & sur les parlemens, ne cessoit, dans ses dépêches, de représenter la régence de Philippe d'Orléans, comme l'époque de la ruine de la religion dans le royaume. Il étoit soutenu par le Jésuitisme, par la Sulpicianisme, & par tout ce qui restoit de l'ancien ministere du feu roi. A cette cabale se joignoient les partisans du duc du Maine & du comte de Toulouse, & tous les évêques que Tellier avoit élevés à l'épiscopat. Cette faction redoutable ne pouvoit voir de sang froid la feuille des bénéfices entre ses mains du Janséniste cardinal de Noailles ; & les dépêches, qui partoient à chaque courier pour Rome, contenoient des expressions outrées pour empêcher le pape de donner des bulles aux évêques nommés par le cardinal.

Le pape Clément XI, moins ardent que le Nonce & les vieux prélats de l'église de France,

ſe ſeroit plaint, s'il eût oſé, de leur véhémence; mais tel étoit ſon caractere, que ce pere commun des fanatiques pour ſa bulle, & des indifférens, travailloit, écoutoit, parloit & écrivoit toute la journée & pendant des mois entiers, ſans rien déterminer; tel eſt du moins le portrait que faiſoit de lui au régent un de ſes amis intimes, qui rendoit compte à la cour de France de l'intérieur des chambres de Clément.

Ce pape aimoit d'être inſtruit par des voies détournées, ſur-tout à l'inſçu de ſes miniſtres, de toutes les affaires & des anecdotes relatives à ſa conſtitution; il avoit de grandes difficultés enſuite à donner audience à ceux qui étoient chargés de le voir: les affaires étoient toutes ſuſpendues par la crainte ou l'incertitude des ſuccès. Il laiſſoit ſes lettres, ſans réponſe, les importantes ſur-tout, parce qu'il vouloit les travailler, & qu'il croyoit que lui ſeul en étoit capable. Depuis trois mois, le cardinal de Rohan lui avoit écrit, & il n'avoit pas répondu. Le cardinal s'en étant plaint hautement, & ſon mécontentement ayant été rapporté à Rome, le pape gronda toute ſa maiſon de ce qu'on lui avoit caché la lettre du cardinal de Rohan; & après de longues recherches, il ſe trouva qu'il l'avoit fermée lui-même ſoigneuſement: il vouloit réparer la faute

par une réponse ; mais il négligea sa lettre à cause de la délicatesse des affaires, & ne répondit pas très-longtems après. Cette pusillanimité n'étoit pas condamnable ; il se souvenoit qu'il avoit jadis été violenté pour donner sa bulle fameuse, & quand il l'eût donnée, les oppositions étoient devenues pour lui un chagrin cuisant, la faction janséniste reconnoissant que les jésuites l'avoient extorquée pour en faire l'instrument de leur vanité, de leur envie & de leur vengeance.

A la fin d'Octobre, le cardinal de la Trémoille, notre ministre à Rome, lui présenta la déclaration du roi, pour imposer silence aux deux partis, moliniste & janséniste ; mais le pape étoit bien loin de desirer qu'on gardât le silence sur sa bulle ; il vouloit qu'on la défendît, qu'on la proclamât, & laissa la Trémoille dans l'incertitude sur ce qu'il feroit relativement à ce silence commandé, mais il dit qu'il y penseroit. La Trémoille vouloit l'engager à s'expliquer, & le pape aigri, lui dit qu'il parleroit par des faits. Clément étoit en cette circonstance, dans la plus grande perplexité & dans l'irrésolution ; car on lui avoit persuadé de faire arrêter & de renfermer dans le fort Urbain, Péterborough, pair d'Angleterre, qui voyageoit en Italie pour attenter, disoit-on, à la vie du prétendant ; mais la nation Angloise ou-

ragée d'avoir un pair renfermé dans un château du pape, pouſſoit de ſi hauts cris, que ſi Clément ne l'eût bientôt délivré avec politeſſe, le roi Georges parloit déjà d'envoyer une eſcadre pour bombarder Civita-Vechia.

Au commencement de l'année ſuivante, les miniſtres & tous les dévots de Paris avoient les yeux ouverts ſur l'alliance que le régent paroiſſoit vouloit contracter avec l'Angleterre; ils diſoient que c'étoit la ruine totale de la maiſon de Stuart; ils cabaloient de toutes manieres contre les réſolutions du régent, & tâchoient de ſe liguer avec toutes les puiſſances qui auroient voulu les écouter. Le cardinal Ottoboni écrivoit au cardinal Alberoni, lui propoſant d'entretenir une correſpondance avec la cour de Rome, relativement à la France, liguée contre la bulle, contre le catholiciſme & contre la royauté légitime d'Angleterre. Il envoyoit des mémoires & des plans contre le régent. La cour de Rome irritée d'ailleurs de ce que le régent ne défendoit point les intérêts de la bulle *unigenitus*, avec tout le zele que Louis XIV auroit montré, ſe plaignit par un bref de ce que la déclaration du roi impoſoit ſilence aux deux partis; le régent reçut gracieuſement Bentivoglio porant le bref, dont il avoit reçu la copie avant d'accorder l'audience, & dit

au ministre du pape qu'il avoit regardé cette déclaration, comme l'unique remede pour obtenir la paix, à la faveur d'une espece de treve & de suspension d'aigreur & d'hostilités entre les deux factions ; il prit le nonce à témoin, comme cette démarche n'avoit déplu qu'aux fanatiques des deux partis : le nonce répartit que le pape étoit offensé de ce que par cette déclaration sur le silence, les hérétiques & les catholiques étoient mis dans la même balance, & de ce qu'ils étoient aussi favorablement traités les uns que les autres ; que cependant on voyoit, dans les *acceptans* la bulle, des chrétiens soumis & des défenseurs de la vérité, & dans les *appelans*, des rebelles, qui semoient l'erreur dans l'Etat ; il dit que cette égalité de traitement étoit injuste, se plaignit de l'arrêt audacieux du parlement de Rennes. Le régent répondit qu'il n'excusoit pas le plaidoyer de l'avocat général du parlement de Rennes, qu'il trouvoit plein d'extravagances ; mais en cela même, il prétendit démontrer la nécessité du silence. Le nonce se plaignit en même-tems de ce qu'il avoit permis que cet arrêt & le plaidoyer fussent publiés, affichés, criés publiquement dans les rues & soutenus de la sorbonne & de l'archevêque de Paris ; le régent, pour appaiser le nonce, répliqua que cette sorbonne n'étoit plus composée que

d'insolens ambitieux, qu'il ne pouvoit plus contenir ; le nonce ajouta encore que le pape perdroit toute espérance de conciliation, quand il verroit paroître l'appel du cardinal de Noailles, dont on étoit chaque jour menacé.

Les affaires avec la cour de Rome devenoient de jour en jour plus épineuses. L'inquisition avoit sévi contre les appelans, & le nonce du pape soulevoit les prélats, les jésuites, les dévots & Saint Sulpice contre les ennemis de la bulle & contre les partisans du nouveau gouvernement. Le parlement soutenoit de toutes ses forces les jansénistes ; & les chambres brouillées entr'elles, ne se réunissoient que contre Rome. Ceux à qui le pape avoit refusé des bulles pour les prélatures auxquelles le régent les avoit nommés, agissoient sourdement contre Clément XI, & toute l'église de France étoit dans la plus étrange agitation.

Bentivoglio, plus fanatique que négociateur dans ces terribles circonstances, inspiroit au pape de se liguer avec le corps épiscopal, en général dévoué à la cour de Rome & soumis à la bulle : le pape, dans ce cas, devoit écrire aux cardinaux de Bissy & de Rohan, généraux de l'armée moliniste, que tout projet d'accommodement avec les jansénistes étoit rompu. Ces deux cardinaux, ajoutoit Bentivoglio dans ses dépêches, se mettroient à la tête

de l'avant-garde, composée d'environ cinquante évêques, assez bien intentionnés pour soutenir l'autorité du souverain pontife; ils condamneroient l'appel, & le pape viendroit ensuite à la tête du corps de bataille, fulmineroit des sentences, éloigneroit de sa communion les appelans & opposans, & on verroit alors approcher de l'armée militante les prélats plus tranquilles ou courtisans, & s'unir aux cinquante premiers.... Bentivoglio ajoutoit d'ailleurs que tout le clergé de France étoit animé contre les parlemens, contre leur hardiesse & leurs entreprises, puisqu'ils avoient osé récemment brûler des mandemens; il disoit qu'il avoit des intelligences avec le haut-clergé, & que le pape seroit soutenu dans le combat. Il recommandoit au souverain pontife de retenir sur-tout les bulles refusées depuis si long-tems aux évêques nommés, disant qu'ils étoient les créatures de la maison de Noailles, & que cette maison & ses partisans n'avoient d'autre religion que celle des circonstances, de celle qui paroissoit régner à la cour; il ajoutoit, dans ses dépêches secrettes que les Noailles, dans tous les tems, avoient pour maxime d'être divisés en deux factions; que chacune faisoit sa cour à l'un des principaux partis, afin d'être toujours assurée de triompher quelque part, & de secourir la partie vaincue; il ajoutoit des exemples

de cette vérité, tirés de l'histoire du dernier regne & de celle du régent ; il assuroit que quoique dans ce moment le duc de Noailles janséniste, se trouvât disgracié, ses créatures n'étoient pas moins nommées aux évêchés; qu'il falloit perdre ces prélats ; ne pas permettre que des sujets dont on n'étoit pas assuré pussent arriver à l'épiscopat ; enfin opposer à la phalange du cardinal de Noailles, le général de l'armée ennemie.

Mais le régent étoit de plus en plus irrité & des longueurs de la cour de Rome, & des troubles domestiques de la France pour une bulle ; il vouloit la paix sincerement ; & après des négociations, après cent essais divers, il avoit résolu d'en venir à la derniere raison des rois envers la cour de Rome, non en lui faisant une guerre sanglante, mais en décomposant l'édifice politique de sa puissance spirituelle dans le royaume. Il ne manqua pas d'écrivains profonds dans l'histoire de l'établissement du pouvoir du souverain pontife, qui vouloient le réduire à la simplicité primitive & républicaine de l'église, lorsqu'elle n'agissoit que par des décrets consentis par l'église universelle. Le régent s'adressa à ces érudits, & au duc de Saint Simon qui eut ordre de converser avec eux, & de rechercher les moyens d'occuper la cour de Rome & le nonce, de divers

objets différens de la bulle. Il ſavoit que cette cour étoit ſoutenue par les princes légitimés, par les partiſans du gouvernement de Louis XIV ; il ſavoit que les jéſuites & les ſulpiciens étoient unis pour ſa défenſe, & qu'ils étoient prêts à tout entreprendre pour qu'elle fût vigoureuſe & triomphante : il fit venir le recteur des jéſuites & le ſupérieur général de Saint Sulpice, & dit à tous deux enſemble, qu'il alloit rendre leurs compagnies l'objet du mépris de toute la France, s'ils ſe liguoient plus long-tems avec la cour de Rome pour éloigner de leurs ſieges les prélats qu'il avoit nommés évêques ; il leur dit qu'il dévoileroit leurs intrigues ſecretes, & qu'il les montreroit à la face de la terre comme des hypocrites & des turbulens qui, ſous prétexte de défendre la bulle & ſe donner la gloire de défendre la religion, vouloient perdre l'Etat & y fomenter des troubles ; il leur montra des dépêches interceptées, & les appela traîtres à la patrie ; & s'adreſſant à MM. de Saint Sulpice, il dit à leur chef qu'ils étoient d'autant plus dangereux, que ſous l'extérieur de la tranquillité, de la modeſtie & de la piété, ils faiſoient agir leurs anciens éleves & les animoient : il finit cet entretien, en diſant que les bons chrétiens une fois éclairés, ſeroient indignés de ſe voir les inſtru-

mens de l'ambition de quelques religieux ou de quelques prêtres faits, par état, pour s'occuper dans l'intérieur de leurs maisons de la piété, plutôt que d'intrigues ambitieuses; & il leur tourna le dos.

Le duc de S. Simon travailla en même tems à la solution des problêmes historiques, qui devoient terminer les différends avec la cour de Rome; & on suscita tous les théologiens courtisans, intéressés à résoudre les questions au gré de la cour de France; on leur demandoit : *Si le refus du pape de donner des bulles n'atténuoit point le concordat.*

Convient-il, pour le bien de l'Etat & de la religion, que le pape laisse aussi long-tems les églises vacantes?

Que convient-il de faire pour obliger le pape à donner des bulles?

Seroit-ce un moyen convenable que de défendre de prendre aucune expédition à Rome?

Comment pourvoir alors au gouvernement de l'église?

Les réponses à ces questions furent toutes *à la françoise*, pour conserver l'expression des Ultramontains; c'est-à-dire qu'elles obligerent le pape à accorder les bulles, ou à perdre la plu-

part des prérogatives dont la cour de Rome jouit dans le royaume de France.

Le souverain pontife en étoit consterné ; mais Bentivoglio écrivoit à Rome lorsqu'il voyoit le pape prêt à céder au desir du régent, que sa démarche ne seroit point approuvée en France du parti des bien intentionnés, ni des fideles, qui seroient scandalisés de ce que le souverain pontife admettoit dans l'église des prélats hypocrites qui en dévoreroient les entrailles ; il disoit que le pape devoit tenir ferme contre le conseil irréligieux du régent, qu'il alloit être bien embarrassé de son alliance prochaine avec les anglois ; que le pape devoit s'attacher avec constance aux fideles, qui, sous l'étendart du Roi Jacques, alloient faire une descente dans les possessions de l'usurpateur de l'Angleterre, les ravager & déconcerter l'ennemi de la religion : il avouoit que la cour de Rome avoit un ennemi redoutable dans les parlemens ; mais il ajoutoit que le premier président de Mesmes étoit bien intentionné pour le S. Siege, & sollicitoit le pape de lui accorder les grâces qu'il lui avoit demandées, pour son frere le bailly de Mesmes, ambassadeur de l'ordre de Malte. Il représentoit que le pape auroit souvent besoin du premier président ; que les récompenses ne déplaisoient pas au magistrat ; qu'il seroit expédient que

le cardinal-ministre lui écrivît, que le pape lui accordoit les faveurs, en considération de ses bons offices envers la cour de Rome, & que par ces moyens le régent trouveroit des difficultés à faire accepter aux chefs du parlement les innovations dont il menaçoit le souverain pontife. Le nonce ajoutoit que si le pape fléchissoit, il confirmeroit la cour de France dans la funeste opinion où elle est qu'il faut intimider sa sainteté, la menacer & lui enlever quelques-unes de ses prérogatives, ou même l'état d'Avignon, pour la maîtriser, disant que le régent étoit trop abandonné des véritables fideles, pour craindre qu'il entreprît quelque coup contre la dignité ou les droits de la cour de Rome en France : il assuroit que le plus sûr moyen d'affermir la cour de Rome, à présent qu'elle sembloit balancer, étoit de montrer la force, le courage & la patience des pontifes de la primitive église ; & qu'à cet aspect le régent reculeroit d'effroi & seroit vaincu.

Ces dépêches du nonce Bentivoglio furent déchifrées & décachetées à la grande poste, & lues au conseil des affaires étrangeres. On apprit quels évêques, quels docteurs & quels personnages excitoient des troubles en France contre le cardinal de Noailles. Mais la cour de

Rome, plus sage encore que Bentivoglio n'étoit fougueux, résolut d'accorder les bulles, en fit la promesse au cardinal de la Trémoille, & lui déclara qu'elle ne cherchoit plus que les moyens, en les accordant, de sauver l'honneur du S. Siege. Vainement les jésuites, les sulpiciens, tous les dévots de l'ancien tems de Louis XIV écrivirent-ils à Rome, pour exhorter la cour de Clément à tenir ferme; vainement suscita-t-on contre le pape les cardinaux les plus attachés à la bulle, Clément XI leur fit déclarer, par le cardinal ministre Pautluci, qu'il avoit jugé à propos de concéder les bulles, pour ne pas donner aux ennemis de l'église romaine, en les refusant, un prétexte d'entretenir le feu qu'ils avoient allumé, à l'occasion de la bulle; le pape ajoutoit ingénuement qu'il manquoit de preuves suffisantes pour justifier son refus des bulles, quand on lui rappeloit les conditions du concordat; enfin il disoit que le régent de France, ayant défendu aux sujets du roi de solliciter à Rome l'expédition des bulles pour tout bénéfice, le seul soupçon d'héréfie dans les sujets, à qui la cour de Rome en avoit refusé, ne pouvoit entrer en parallele avec les maux réels qui devoient résulter de la détermination extraordinaire du duc d'Orléans.

Le pape aſſuroit, en même tems, aux zélés partiſans de l'autorité de la cour de Rome, qu'en accordant les bulles, l'honneur du S. Siege étoit maintenu dans toute ſon intégrité : le cardinal de la Trémoille lui ayant aſſuré que la conſtitution feroit acceptée dans les dioceſes des évêques qu'il avoit réſolu de pourvoir.

Mais cette condeſcendance du pape, effet de ſa charité ſi louable dans un ſouverain pontife, fit un effet ſi prodigieux dans l'eſprit des zélés partiſans de ſon autorité en France, qu'ils pouſſerent contre lui les plus hauts cris; & parce que ce pape n'étoit plus l'inſtrument de leur haine contre les prélats nommés & contre le cardinal de Noailles, il n'étoit plus qu'un pontife politique qui commençoit dans ſa vieilleſſe à radoter; Bentivoglio qui écoutoit leurs plaintes, les animoit davantage pas celles qu'il portoit lui-même ſur la conduite du pape, tandis que dans ſes dépêches il ne ceſſoit de faire le tableau encore exagéré des troubles que la conceſſion des bulles occaſionnoit. Le pape, pour appaiſer leur fureur, réſolut de leur accorder quelqu'avantage, non contre les évêques nommés, mais contre les ennemis ouvertement déclarés de la bulle, c'eſt-à-dire contre les évêques oppoſans.

Ce fut ainſi que Clément XI conjura l'orage

prêt à éclater contre la cour de Rome; car lorsqu'il proposa dans le consistoire les églises de France, on avoit nommé une commission à Paris, pour aviser aux moyens de réprimer le pape. Le duc d'Ayen, dont la belle-fille étoit niece du cardinal de Noailles, avoit ouvert l'avis de faire un appel général au futur concile, au nom de la nation: le duc de Noailles l'avoit appuyé; & ils avoient été soutenus par le duc de Saint-Simon, qui, quoique religieux & dévot, devenoit furieux, quand on parloit de la cour de Rome. Le comte de Toulouse avoit adhéré aussi à ce sentiment, & le régent ne l'avoit point contredit.

Mais le prince de Conti, le garde-des-sceaux, les maréchaux de Villeroi & de Villars s'étoient fortement opposés à cette proposition; & ce dernier avoit même ajouté avec sa liberté militaire, qu'il ne vouloit pas changer de religion dans ses vieux jours.

Malgré cette division dans le conseil de régence sur des affaires extrêmes, le pape vouloit toujours accorder quelque faveur au parti qu'il avoit humilié, en accordant des bulles. Ce parti-là étoit consterné: il avoit même besoin d'encouragement, frappé depuis quelques jours de la *nouvelle scandaleuse*, disoit-il, qui courut dans Paris,

que

que le conſeil de régence vouloit, au nom de la nation, que le parlement appelât, au futur concile, de la fameuſe bulle; ce fut pour cette grande affaire que dans les conférences du Palais-Royal, relatives à la bulle, on redoubla de travail & d'activité : car on ſavoit que le pape parloit de déclarer le cardinal de Noailles ſéparé de l'égliſe romaine.

Cette nouvelle inopinée étoit motivée ; car la faction jéſuitique & ſulpicienne, voyant les incertitudes du pape, avoit écrit des lettres foudroyantes contre ſon eſpece de tranquillité ; diſant qu'il ſe trouveroit encore en France des chrétiens capables de monter ſur des échafauds, pour le maintien de la foi & de l'égliſe; elle ajoutoit que ſi le ſouverain pontife avoit jugé bon d'accorder les bulles aux créatures du cardinal de Noailles, au moins devoit-il conſerver & défendre l'autorité de la bulle dans toute ſon intégrité. On apprit que ces lettres arrêtées, ouvertes & déchiffrées à la poſte, avoient produit un grand effet dans l'eſprit du pontife, ſans ceſſe flottant dans de perpétuelles incertitudes. Encouragé donc par ſes dépêches, & voyant quelles tempêtes s'élevoient *contre l'unité* de l'égliſe, il diſoit, qu'il n'étoit plus permis d'attendre le calme que de la ſeule aſſiſtance divine, & qu'on

ne pouvoit plus y remédier par les voies humaines; en conſéquence le pape ayant imploré l'aſſiſtance du Saint Eſprit, la fête de la pentecôte, & fait intervenir les prieres des fideles, & accordé des indulgences à cet effet, il réſolut de communiquer à la congrégation du Saint Office (*de l'inquiſition*) le bref qu'il avoit dreſſé au ſujet des troubles occaſionnés par le refus d'obéir à ſa bulle : il écouta encore les avis des cardinaux de la congrégation de l'inquiſition, pour s'aider de leur zele, de leur bon eſprit, & de leur connoiſſance dans les affaires : il étoit donc près d'éclater, quand le cardinal de la Trémoille reçut une lettre adreſſée par un courier, & écrite au pape par le cardinal de Biſſy, qui le ſupplioit de ſuſpendre ſes réſolutions, ſe flattant de ramener le cardinal de Noailles, & d'obtenir de lui & de ſes principaux partiſans, le genre de ſoumiſſion que le pape demandoit; c'eſt-à-dire, une obéiſſance abſolue & ſincère à la bulle.

Mais le cardinal de Rohan, autre général de la faction moliniſte, ne penſant point comme Biſſy, fit entendre au Nonce à Paris, que la ſéparation de Rome d'avec Noailles, archevêque de Paris, & chef du conſeil de conſcience, jetteroit la cour de France dans la perplexité, & qu'elle finiroit par abandonner ce cardinal : il

assuroit au nonce que Noailles trembloit de peur que le pape n'effectuât sa menace ; il lui ajoutoit que sans balancer davantage, le pape devoit dire, AU NOM DE DIEU, & partir.

Plusieurs évêques se préparoient en même-tems à se déclarer eux-mêmes séparés du cardinal de Noailles, par des mandemens bien fanatiques, bien querelleurs, & capables de susciter des guerres civiles : & les molinistes outrés, ne cessant de représenter le régent comme l'ennemi de l'église, & le partisan secret de toutes les actions du cardinal de Noailles, ne cessoient non plus de répandre la calomnie, défaut que les opérations de la régence seroient telles, que le roi en mourroit.

Enfin le cardinal de Noailles consentit vers la fin de Juillet 1718, à recevoir la constitution; & les fameuses conférences du Palais-Royal furent suspendues : mais il y consentit, moyennant des explications que rejeterent alors les chefs des constitutionnaires, craignant de perdre leur influence sur les affaires, quand cette grande querelle seroit terminée : ils demandoient à examiner le mandement par lequel le cardinal vouloit accepter ; & se préparoient à trouver dans cet acte de nouvelles preuves de sa résistance à la foi de l'église. Le projet de ce mandement parut en effet, au grand étonnement des chefs

des deux partis, qui en furent tous stupéfaits & comme frappés, voyant leur importance dans l'église décliner par les soumissions du cardinal : ce prélat acceptoit la bulle, & condamnoit les propositions dans le sens de l'église. Le cardinal de Noailles en avoit remis le projet au maréchal d'Uxelles, qui devoit le lire en présence des cardinaux de Rohan & de Bissy, sans en laisser prendre aucun extrait. Alors les chefs molinistes, déconcertés, résolurent d'attaquer le mandement, quand il seroit publié, & d'y trouver des héréfies.

Ce fut dans ces conjonctures que Dubois négocia avec Rome, par la voie des jésuites, pour devenir cardinal. Ministre des affaires étrangeres, il étoit instruit de mille manieres des embarras & de la sollicitude du pape : il résolut de le servir pour en obtenir le chapeau : il promit de rendre le régent moliniste, de rappeler les jésuites à la cour & au confessionnal du jeune roi, d'éloigner les jansénistes, de soumettre les parlemens, & de rendre la bulle *unigenitus* triomphante. A ce prix-là il devoit être fait cardinal.

Autrefois, pour humilier un corps, respectable par son savoir & ses mœurs, le jésuitisme, jaloux & ambitieux de son naturel, imagina une héréfie, le dénonça, violenta le pape & le

roi Louis XIV dans ses vieux jours, pour la faire condamner. Pour être déclaré régent, le duc d'Orléans & Dubois tirerent du néant & de la persécution le jansénisme abbattu, parce qu'ils avoient besoin du parlement dans lequel la secte s'étoit réfugiée : pour devenir cardinal, Dubois, relevant le molinisme qui disposoit encore du cardinalat, le rendit de nouveau triomphant, & persécuta le jansénisme. Ainsi dans tous les tems, la religion fut l'instrument des caprices des ministres. Son chef, Clément XI, le voyoit & en gémissoit, & comme un vaisseau battu par toutes sortes de vents, il étoit poussé & repoussé depuis longtems par des forces contraires ; mais il avoit le caractere nécessaire dans ces agitations ; & sa foiblesse même ou plutôt sa facilité fut le salut de l'église. Fidele aux grands principes de sa religion, il montroit de la condescendance aux rois qui avoient du caractere, & sur-tout aux premiers ministres. L'intrigant Laffiteau, jésuite d'état & de caractere, étoit chargé à Rome des intérêts de Dubois, & avoit traduit en beau françois une homélie du pape, qui goûta la maniere du traducteur, & le distingua. Dubois confia à Laffiteau les affaires de France, & demanda le chapeau de cardinal : un présent de cent

mille écus fut fait aux neveux du pape, & comme ils tergiversoient encore, le présent fut fait trois fois : le pape néanmoins ne donnoit point le chapeau ; il mourut même sans le donner & dans la douleur extrême de voir l'incertitude affectée de Dubois, qui vouloit tantôt protéger le jésuitisme, & tantôt élever encore le jansénisme auquel il disoit avoir des obligations.

CHAPITRE IX.

Le Régent dévoile le secret du Masque de fer ; nouvelles anecdotes sur ce prisonnier.

Sous le feu roi, il fut un tems où dans tous les ordres de la société on se demandoit quel étoit ce fameux personnage connu sous le nom *de masque de fer ?* Mais on vit cette curiosité se ralentir quand Cinq-Mars, l'ayant conduit à la bastille, on affecta de dire qu'on avoit l'ordre de tuer ce prisonnier s'il se faisoit connoître. Cinq-Mars faisoit entendre aussi que celui qui auroit le malheur de dévoiler qui il étoit, subiroit le même sort. Cette menace d'assassiner le prisonnier & les curieux du secret, fit dès-lors une telle impression qu'on ne parla qu'à demi-mot, tant que le feu roi vécut,

de ce personnage mystérieux. L'auteur anonyme des *mémoires secrets de la cour de Perse* publiés chez l'étranger, quinze ans après la mort de Louis XIV, fut le premier qui osa parler du prisonnier & rapporter quelques anecdotes.

Depuis ce tems-là, la liberté se manifestant tous les jours avec plus de hardiesse en France, dans la société & dans les livres, & la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus son ancienne influence, on raisonna librement sur ce prisonnier; cependant on demande encore soixante & dix ans après le mort de Louis XIV, *quel étoit ce prisonnier au masque de fer.*

C'étoit la question que le duc de Richelieu faisoit en 1719, à la princesse adorable que le régent aimoit, mais dont il étoit détesté, parce qu'elle aimoit éperdûment le duc, & parce qu'elle ne devoit avoir que du respect pour ce prince : cependant comme on étoit persuadé dans ce tems-là que le régent étoit instruit du nom, des aventures & des causes de l'emprisonnement du masque, Richelieu tenta, plus curieux & plus hardi que tout autre, d'arracher le secret du régent par le moyen de sa princesse. Elle étoit accoutumée à rebuter le duc d'Orléans, & à lui témoigner une grande aversion; mais comme il fut toujours passionnément amoureux d'elle, & qu'à la moindre

lueur de quelque espérance de bonheur, il lui accordoit ce qu'elle lui demandoit, le duc intéressa la charmante princesse, déjà fort curieuse de son naturel, dans son projet, & il l'engagea à faire entendre au régent qu'il seroit heureux & qu'il seroit satisfait, s'il vouloit permettre la lecture des mémoires du masque de fer qu'il devoit avoir; outre les autres conventions.

Le duc d'Orléans n'avoit jamais dévoilé aucun secret d'Etat; il étoit d'une circonspection inouie sur cet article, car Dubois son précepteur l'avoit accoutumé à le garder, & il n'est pas hors de propos d'observer ici que les gouverneurs des princes qui se proposent de s'assujettir leurs éleves, fondant leurs espérances sur la nullité de leur caractere, sur leur penchant pour les plaisirs, sur leur défaut d'instruction & sur leur facilité, ont tous l'adresse de leur inspirer le goût du secret, le caractere silencieux dans un prince étant la base de l'édifice que les gouverneurs ambitieux ont dessein d'élever.

Le duc d'Orléans dont la conduite avoit toujours été libre avec les compagnons de ses plaisirs, avoit été avec eux dans la plus grande réserve; il étoit très-secret & il n'étoit pas probable qu'il délivrât ce mémoire, qui pouvoit dévoiler la condition & l'origine du prisonnier masqué;

on sut même dans la suite, que le jeune roi Louis XV, avant sa majorité, désoloit sans cesse le régent pour apprendre quelques circonstances relatives à ce malheureux, & que sa curiosité alloit en augmentant, à mesure que le duc d'Orléans se tenoit dans une plus grande réserve, & qu'il répondoit au Roi que le devoir de sa place lui prescrivoit le plus profond silence jusqu'à la majorité : aussi la démarche de la princesse auprès du régent paroissoit-elle au moins inutile ; mais l'amour, & un amour aussi pressant . . . .

. . . .

Pour la récompenser, le régent lui délivra donc l'écrit qu'elle envoya le lendemain, enveloppé d'un billet chiffré au duc de Richelieu. Les loix de l'histoire veulent qu'on le rapporte ici en entier, comme un monument essentiel de notre histoire dont on garantit l'authenticité. La princesse écrivoit en chiffre quand elle parloit le langage de la galanterie, & elle disoit dans ce billet quel traité avoit été conclu, de son côté, pour avoir le mémoire, & du côté du régent pour arriver au but si desiré. L'histoire défend les détails, mais en empruntant le langage modeste des patriarches, on peut dire que si Jacob pour avoir en mariage, celle des filles de Laban qu'il aimoit le plus, fut obligé de l'acheter deux fois, le régent exigea de la princesse

encore plus que le patriarche. Voici le billet chiffré, le mémoire historique le suivra :

l	*e*	*u*	*o*	*i*	*l*	*a*	*l*	*é*	*g*	*r*	*a*
2.	1.	17.	12.	9.	2.	20.	2.	1.	7.	14.	20.
n	*d*	*s*	*e*	*c*	*r*	*e*	*t*	*p*	*o*	*u*
10.	3.	21.	1.	11.	14.	1.	15.	16.	12.	17.
r	*l*	*e*	*s*	*c*	*a*	*u*	*o*	*i*	*r*	*i*	*l*
14.	2.	1.	21.	11.	20.	17.	12.	9.	14.	9.	2.
m	*a*	*f*	*a*	*l*	*l*	*u*	*m*	*e*	*l*	*a*	*i*	*s*
8.	20.	5.	20.	2.	2.	17.	8.	1.	2.	20.	9.	2.
s	*e*	*f*	*o*	*u*	*t*	*r*	*e*	*t*	*r*	*o*	*i*
21.	1.	5.	12.	17.	15.	14.	1.	15.	14.	12.	9.
s	*f*	*o*	*i*	*s*	*p*	*a*	*r*	*m*	*d.*
21.	5.	12.	9.	21.	16.	20.	14.	8.	3.

RELATION de la naissance & de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu & Mazarin à la société, & renfermé par l'ordre de Louis XIV.

Composée par le gouverneur de ce prince, au lit de sa mort.

« LE prince infortuné que j'ay elevé & gardé
» jusques vers la fin de mes jours, nasquit le 5
» Septembre 1638, à 8 heures & demie du soir

» pendant le souper du roy. Son frère à présent
» régnant, estoit né le matin à midy pendant le
» disner de son pere; mais autant la naissance du
» roi fut splendide & brillante, autant celle de
» son frère fut triste & cachée avec soin, car le
» roy adverti par la sage-femme que la reyne
» devoit faire un second enfant, avoit fait rester
» en sa chambre le chancelier de France, la sage-
» femme, le premier aumosnier, le confesseur
» de la reine, & moy, pour estre témoins de ce
» qu'il en arriveroit & de ce qu'il vouloit faire
» s'il naissoit un second enfant.

» Déjà depuis long-tems le roi estoit adverti
» par prophéties que sa femme feroit deux fils;
» car il étoit veneu depuis plusieurs jours des
» pastres à Paris qui disoient en avoir eu inspira-
» tion divine, si bien qu'il se disoit dans Paris,
» que si la reyne accouchoit de deux dauphins,
» comme on l'avoit presdit, ce seroit le comble du
» malheur de l'État; l'archevêque de Paris qui
» fit venir ces devins, les fit renfermer tous les
» deux à Saint-Lazare, parce que le peuple en
» estoit esmeu, ce qui donna beaucoup à penser
» au roy à cause des troubles qu'il avoit lieu de
» craindre dans son estat. Arriva ce qui avoit esté
» prédit par les devins, soit que les constellations
» en eussent adverti par les pastres, soit que la

» Providence voulût advertir sa majesté des malheurs qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal à qui le roi, par un messager avoit fait sçavoir cette prophétie, avoit respondu qu'il falloit s'en adviser, que la naissance de deux dauphins n'estoit pas une chose impossible, & que dans ce cas il falloit soigneusement cacher le second, parce qu'il pourroit à l'avenir vouloir estre roy, combattre son frere pour soutenir une seconde ligue dans l'Etat & régner.

» Le roy estoit souffrant dans son incetitude, & la reyne, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement. Nous envoyasmes quérir le roy qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il alloit estre pere de deux dauphins: il dit à monseigneur l'évesque de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la reyne, *ne quittez pas mon espouse j'usqu'à ce qu'elle soit délivrée; j'en ay une inquiétude mortelle.* Incontinent après, il nous assembla, l'évesque de Meaux, le chancelier, le sieur Honorat, la dame Peronéte, sage-femme, & moy, & il nous dit en présence de la reyne, afin qu'elle deut l'entendre, que nous en respondrions sur notre teste si nous publions la naissance d'un second dauphin, & qu'il vouloit que sa naissance fust un secret de l'Estat pour prévenir les malheurs qui pourroient arriver, la

» loy salique ne déclarant rien, sur l'héritage du
» royaume en cas de naissance de deux fils aînés
» des roys.

» Ce qui avoit été prédit arriva & la reine accoucha, pendant le souper du roy, d'un dauphin
» plus mignard & plus beau que le premier, qui
» ne cessa de se plaindre & de crier comme s'il eût
» déjà esprouvé du regret d'entrer dans la vie où il
» auroit ensuite tant de souffrances à endurer; le
» chancelier dressa le verbal de cette merveilleuse
» naissance, unique dans notre histoire : ensuite,
» sa majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brusla en notre
» présence, & ordonna de le refaire plusieurs fois
» jusqu'à ce que sa majesté le trouva de son gré,
» quoique pût remontrer M. l'aumosnier, qui prétendoit que sa majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un prince, à quoy le roy respondit qu'il
» y avoit en cela une raison d'Estat.

» Ensuite le roy nous dit de signer notre
» serment : le chancelier le signa d'abord ; puis
» M. l'aumosnier, puis le confesseur de la reyne,
» & je signay après. Le serment fut signé aussi
« par le chirurgien & par la sage-femme qui
» délivra la reyne, & le roy attacha cette piece
» au procès-verbal, qu'il emporta, & dont je
» n'ai jamais ouï parler : je me souviens que sa

» majesté s'entretint avec monseigneur le chan-
» celier, sur la formule de ce serment, & qu'il
» parla long-tems fort bas de monseigneur le
» cardinal. Après quoi la sage-femme fut chargée
» de l'enfant dernier né ; & comme on a tou-
» jours craint qu'elle ne parlât trop sur sa nais-
» sance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent me-
» nacée de la faire mourir si elle venoit à parler;
» on nous défendit même de jamais parler de
» cet enfant entre nous qui estions les témoins
» de sa naissance.

» Pas un de nous n'a encore violé son ser-
» ment; car sa majesté ne craignoit rien tant
» après elle, que la guerre civile, que ces deux
» enfans, nés ensemble, pouvoient susciter, &
» le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte,
» quand il s'empara ensuite de la surintendance
» de l'éducation de cet enfant. Le roi nous or-
» donna aussi de bien examiner ce malheureux
» prince qui avoit une verrue au-dessus du coude
» gauche, une tasche jeaunâtre à son col, du
» côté droit, & une plus petite verrue au gras
» de sa cuisse droite; parce que sa majesté, en
» cas de décès du premier né, entendoit & avec
» raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il
» alloit nous donner en garde ; pourquoi il re-
» quit notre seing du procès-verbal qu'il fit scel-

» ler d'un petit sceau royal, en notre présence, » & nous le signâmes selon l'ordre de sa ma- » jesté, & après elle. Et pour ce qu'il en fut » des bergers qui avoient prophétisé sa naissance, » jamais je n'ai pu en entendre parler; mais aussi » je ne m'en suis enquis. Monsieur le cardinal, qui » prit soin de cet enfant mystérieux, aura pu » les dépayser.

» Pour ce qui est de l'enfance du second prince, » la dame Peronnette en fit comme d'un en- » fant sien d'abord; mais qui passa pour le fils » bastard de quelque grand seigneur du tems, » parce qu'on reconnut, aux soins qu'elle en pre- » noit & aux dépenses qu'elle faisoit, que c'estoit » un fils riche & chéri, encore qu'il fût dé- » savoué.

» Quand le prince fut un peu grand, mon- » sieur le cardinal Mazarin, qui fut chargé de » son éducation, après monseigneur le cardi- » nal de Richelieu, me le fit bailler pour l'ins- » truire & l'eslever comme l'enfant d'un roi, » mais en secret: la dame Peronnette lui conti- » nua ses offices jusqu'à la mort, avec attache- » ment d'elle à lui, & de lui à elle, encore » davantage: le prince a été instruit en ma mai- » son en Bourgogne, avec tout le soin qui est » deu à un fils de roi, & frere de roi.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la » reyne, mere, pendant les troubles de la France, » & sa majesté me parut craindre que si jamais » la naissance de cet enfant, étoit connue du » vivant de son frere le jeune roy, quelques » mécontens n'en prissent raison de se révolter, » parce que plusieurs médecins pensent que le » dernier né de deux enfans jumeaux, est le » premier conçu, & par conséquent, qu'il est » roi de droit ; tandis que ce sentiment n'est » pas reconnu par d'autres de cet état.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais en- » gager la reine à détruire les preuves, par écrit » de sa naissance, parce qu'en cas d'événement » & de mort du jeune roy, elle entendoit faire » reconnoître son frere, quoiqu'elle eût un autre » enfant : elle m'a souvent dit qu'elle conservoit » avec soin, ces preuves par écrit dans sa cassette.

» J'ai donné au prince infortuné, toute l'é- » ducation que je voudrois qu'on me donnât à » moi-même, & les fils des princes avoués n'en » ont pas eu une meilleure ; tout ce que » j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le mal- » heur du prince, quoique sans le vouloir ; car » comme il avoit à 19 ans, une envie étrange » de savoir qui il estoit, & comme il voyoit » en moi la résolution de le lui taire ; me mon-

» trant

» trant à lui plus ferme quand il m'accabloit de
» prieres; il résolut dès-lors de cacher sa curiosité,
» & de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit
» mon fils, né d'amour illégitime; je lui dis sou-
» vent, là-dessus quand il m'apeloit son pere,
» quand nous étions seuls, qu'il se trompoit; mais
» je ne lui combattois plus ce sentiment qu'il af-
» fectoit, peut-être pour me faire parler, le laissant
» accroire, moi, qu'il étoit mon fils, sans com-
» battre en lui ce sentiment, & lui se reposant là-
» dessus, mais cherchant des moyens de recon-
» noître qui il estoit. Deux ans s'étoient écoulés,
» quand une malheureuse imprudence de ma part,
» de quoi j'ai bien à me reprocher, lui fit con-
» noître qui il estoit; il savoit que le roi m'en-
» voyoit, depuis peu de tems, des messagers; &
» j'eus le malheur de laisser ma cassette, des
» lettres de la reyne & des cardinaux : il lut
» une partie & devina l'autre, par sa pénétra-
» tion ordinaire, & il ma avoué dans la suite,
» qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive &
» la plus marquante sur sa naissance.

» Je me souviens qu'une habitude hargneuse
» & brutale succéda à son amitié & à son res-
» pect pour moi; dans lequel je l'avois eslevé;
» mais je ne pus d'abord reconnoître la source
» de ce changement; car je ne me suis advisé

» jamais comment il avoit fouillé dans ma cassette; & jamais il n'a voulu m'en advouer les
» moyens, soit qu'il aye esté aidé par quelques
» ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou
» qu'il ait eu d'autres moyens.

» Il commit cependant un jour l'imprudence de
» me demander les portraits du feu roy Louis XIII,
» & du roy régnant: je lui respondis qu'on en avoit
» de si mauvais, que j'attendois qu'un ouvrier en
» eût fait de meilleurs pour les avoir chez moi.

» Cette response qui ne le satisfit pas fut suivie
» de la demande d'aller à Dijon. J'ai su dans
» la suite, que c'estoit pour y aller voir un portrait du roy & partir pour la cour, qui estoit
» à Saint-Jean-de-Lus, à cause du mariage avec
» l'infante, & pour s'y mettre en parallele avec
» son frere, & voir s'il en avoit la ressemblance; j'eus connoissance d'un projet de voyage
» de sa part, & je ne le quittai plus.

» Le jeune prince étoit alors beau comme
» l'amour, & l'amour l'avoit aussi très-bien
» servi pour avoir un portrait de son frere; car
» depuis quelques mois, une jeune gouvernante
» de la maison, estoit de son goust, & il la
» caressa si bien & la contenta de même, que
» malgré la défense à tous les domestiques de ne
» rien lui donner que par ma permission, elle lui

» donna un portrait du roy. Le malheureux prince » se reconnut, & il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un & à l'autre, & cette » vue le mit dans une telle fureur, qu'il vint à moy » en me disant : *voilà mon frere, & voilà qui* » *je suis*, en montrant une lettre du cardinal » Mazarin, qu'il m'avoit volée; la scene fut » telle dans la maison.

» La crainte de voir le prince s'échapper & » accourir au mariage du roi, me fit craindre » un pareil événement; je despeschai un messager » au roy pour l'informer de l'ouverture de ma » cassette, & du besoin de nouvelles instructions.

» Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal, qui furent de nous renfermer tous les » deux jusqu'à des ordres nouveaux, & lui faire » entendre que sa prétention estoit la cause de » notre malheur commun. J'ai souffert avec lui » dans notre prison, jusqu'au moment que je » crois que l'arrêt de partir de ce monde est » prononcé par mon juge d'en haut, & je ne » puis refuser à la tranquillité de mon âme ni » à mon eleve, une espece de déclaration qui lui » indiqueroit les moyens de sortir de l'estat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans enfans. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables

» qu'il eſt néceſſaire de laiſſer à la poſtérité » ?

Voilà le mémoire hiſtorique que délivra le régent à la princeſſe, & qui doit occaſionner une foule de queſtions piquantes. On demandera en effet quel étoit ce Gouverneur du prince ? Etoit-il Bourguignon ? ou ſimplement propriétaire d'un château ou d'une maiſon en Bourgogne ? A quelle diſtance de Dijon étoit ſa poſſeſſion ? C'étoit ſans contredit un homme remarquable, puiſqu'il étoit à la cour de Louis XIII, jouiſſant de l'intime confiance du roi, de la reine & du Cardinal de Richelieu, par charge ou en qualité de favori. Le nobiliaire de Bourgogne pourroit-il nous dire quel perſonnage, dans cette province, diſparut alors de la ſociété, avec un jeune éleve d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit ſoin dans ſa maiſon ou château ? Pourquoi ce mémoire qui paroît avoir près d'un ſiecle de vétuſté, eſt-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond ſans pouvoir être ſigné de lui ? & comment eſt-il ſorti de la priſon ? Voilà les idées que ce mémoire ſuggérera ; il ne certifie pas que ce jeune prince fût le même priſonnier que celui qui eſt connu ſous le nom de priſonnier au maſque ; mais tous ces faits conviennent ſi bien à ce perſonnage myſtérieux dont nous avons quelques anecdotes, qu'il ſemble remplit la grande lacune de ſes mémoires, & nous

en faire connoître le commencement. On joindra ici les anecdotes authentiques que nous en avons depuis qu'il fut livré à Saint-Mars, le complément, ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *mémoires de la cour de Perse* avoient été à peine publiés, qu'une foule de gens de lettres se disputerent sur le fond du secret; Voltaire qui rapporta des faits, & qui ne le dévoila pas, quoiqu'il fût plus instruit que personne, Saint-Foix, le pere Griffet, la Riviere, Linguet, la Grange-Chancel, l'abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, plusieurs auteurs dans divers journaux & nottamment dans le journal de Paris, en ont publié diverses anecdotes; on rapportera celles qui paroissent les plus authentiques, en se contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui ont paru caractériser dans ce prisonnier un très-grand personnage, & indiquer davantage ce qu'il étoit.

Le premier auteur qui ait parlé du personnage, est l'anonyme des *mémoires secrets de la cour de Perse*; il cite quelques faits certains & qu'on a toujours pris pour tels; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que le prisonnier masqué étoit le comte de Vermandois: « ce pri-
» sonnier, dit-il, fut remis au commandant des

» isles Sainte-Marguerite, qui avoit reçu d'avance
» l'ordre de Louis XIV, de ne le laisser voir à
» personne. Le commandant de l'isle Sainte-
» Marguerite traitoit son prisonnier avec le plus
» profond respect ; il le servoit lui-même & pre-
» noit les plats à la porte de l'appartement, de la
» main des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu
» le visage du prisonnier. Ce prince s'avisa, un
» jour, de graver son nom sur le dos d'une assiette
» avec la pointe d'un couteau ; un esclave entre
» les mains de qui elle tomba, crut faire sa cour
» en la portant au commandant, & se flatta d'être
» récompensé ; mais ce malheureux fut trompé ;
» on s'en défit sur le champ, afin d'ensevelir avec
» cet homme un secret de la plus grande impor-
» tance. Le masque de fer resta plusieurs années
» dans le château de l'isle Sainte-Marguerite ; on
» ne l'en ôta que pour le transférer à la bastille,
» lorsque Louis XIV, en reconnoissance de la
» fidélité de ce commandant, lui en donna le
» gouvernement ; il étoit en effet de la prudence,
» de faire suivre au masque le sort de celui à qui
» on l'avoit confié, & c'eût été agir contre toutes
» les regles que de se donner un nouveau confi-
» dent qui auroit pu être moins fidele & moins
» exact. On prenoit la précaution, à l'isle Sainte
» Marguerite & à la bastille, de faire mettre un

» masque au prince, lorsque pour cause de maladie, » ou pour quelqu'autre sujet, on étoit obligé de » l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs per- » sonnes dignes de foi ont affirmé, avoir vu ce » prisonnier masqué, & *ont rapporté qu'il tutoyoit* » *le gouverneur, qui au contraire lui rendoit des* » *respects infinis*.

» Quelques mois après la mort du cardinal » Mazarin, (dit Voltaire dans le siecle de » Louis XIV, qui est le second ouvrage où il ait » été parlé du prisonnier) il arriva un événement » qui n'a point d'exemple; & ce qui est non moins » étrange, c'est que tous les historiens l'ont igno- » ré. On envoya dans le plus grand secret, au » château de l'île Sainte Marguerite, dans la mer » de Provence, un prisonnier inconnu, d'une » taille au-dessus de la médiocre, jeune & de » la figure la plus belle & la plus noble. Ce » prisonnier, dans la route, portoit un masque, » dont la mentonniere avoit des ressorts d'acier » qui lui laissoient la liberté de manger avec » le masque sur le visage : on avoit ordre de le » tuer s'il se découvroit. Il resta dans l'isle jus- » qu'à ce qu'un officier de confiance, nommé » Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant » été fait gouverneur de la bastille en 1690, » l'alla prendre à l'île Sainte Marguerite, &

» cesseur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé;
» cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré
» la nuit à la paroisse de Saint Paul. Ce qui
» redouble l'étonnement, c'est que quand on
» l'envoya aux isles Sainte Marguerite, il ne
» disparut dans l'europe aucun homme consi-
» dérable.... *M. de Chamillard fut le dernier mi-*
» *nistre qui sût cet étrange secret.* Le second
» maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit
» qu'à la mort de son beau-pere, il le conjura,
» à genoux, de lui apprendre ce que c'étoit que
» cet inconnu qu'on ne connut jamais que sous le
» nom de l'homme au masque de fer; *Chamillard*
» *lui répondit que c'étoit le SECRET DE L'ETAT,*
» *& qu'il avoit fait serment de ne le révéler jamais.*

» Le gouverneur mettoit lui-même les plats
» sur la table du masque, quand il étoit aux
» isles, & se retiroit après l'avoir enfermé. Un
» jour le prisonnier écrivit son nom, avec un
» couteau, sur une assiette d'argent, & jeta
» l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit
» au pied de la Tour. Un pêcheur, à qui le
» bateau appartenoit, ramassa l'assiette & la porta
» au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au
» pêcheur, avez-vous lu ce qui est écrit sur cette
» assiette? & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos
» mains? *Je ne sais pas lire*, répondit le pê-

» cheur, *je viens de la trouver, perfonne ne l'a*
» *vue.* Ce payfan fut retenu jufqu'à ce que le
» gouverneur fut bien informé qu'il n'avoit jamais
» lu, & que l'affiette n'avoit été vue de perfonne.
» *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien heureux de ne*
» *favoir pas lire.* Parmi les témoins de ce fait,
» il y en a un, digne de foi, qui vit en encore (1) «.

» L'auteur du fiecle de Louis XIV, (dit encore M. de Voltaire, dans des mélanges,)
» eft le premier qui ait parlé de l'homme au
» mafque de fer, dans une hiftoire avérée. C'eft
» *qu'il étoit très-inftruit de cette anecdote*, qui
» étonne le fiecle préfent, qui étonnera la poftérité, & qui n'eft que trop véritable. On l'avoit
» trompé fur la date de la mort de cet inconnu,
» fi fingulierement infortuné; il fut enterré à
» Saint Paul, le 3 Mars 1703, & non en 1704 ».

» Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol,
» avant de l'être aux ifles de Sainte Marguerite,
» & enfuite à la baftille, toujours fous la garde
» de ce même homme, de ce Saint-Mars qui
» le vit mourir. Le pere Griffet, jéfuite, a

(1) L'auteur cité ci-deffus, *page* 87, dit que le pêcheur ou payfan ou efclave, fut mis à mort : eft-ce le même fait avec des variantes? ou bien le mafque écrivit-il plufieurs fois fon nom fur une affiette d'argent?

» communiqué au public le journal de la bastille, » qui fait foi des dates. Il a eu facilement ce » journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat de » confesser les prisonniers renfermés à la bastille.

» L'homme au masque de fer, est une énigme » dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont » dit que c'étoit le duc de Beaufort; mais le » duc de Beaufort fut tué par les turcs à la » défense de Candie, en 1699 : & l'homme au » masque de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ail- » leurs, comment auroit-on arrêté le duc de Beau- » fort au milieu de son armée? comment l'auroit- » on transféré en France, sans que personne en » sût rien, & pourquoi l'eût-on mis en prison, & » pourquoi ce masque?

» Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, » fils naturel de Louis XIV, mort publiquement » de la petite vérole en 1683, à l'armée, & en- » terré dans la petite ville d'Aire, non dans Arras, » en quoi le pere Griffet s'est trompé, & en » quoi il n'y a pas grand mal ».

» On a ensuite imaginé que le duc de Mont- » mouth, à qui le roi Jacques fit couper la tête » publiquement dans Londres en 1675, étoit » l'homme au masque de fer. Il auroit fallu qu'il » eût ressuscité, qu'ensuite il eût changé l'ordre » des tems, & qu'il eût mis l'année 1662, à la

» place de 1685 ; que le roi Jacques qui ne par-
» donna jamais à perſonne, & qui par-là mérita
» tous ſes malheurs, eût pardonné au duc de
» Montmouth, & eût fait mourir, à ſa place,
» un homme qui lui reſſembloit parfaitement.
» Il auroit fallu trouver ce Soſie, qui auroit eu
» la bonté de ſe faire couper le cou en public
» pour ſauver le duc de Montmouth. Il auroit
» fallu que toute l'Angleterre s'y fût mépriſe,
» qu'enſuite le roi Jacques eût prié inſtamment
» Louis XIV de vouloir bien lui ſervir de ſergent
» & de geolier. Enſuite Louis XIV, ayant fait
» ce petit plaiſir au roi Jacques, n'auroit pas
» manqué d'avoir les mêmes égards pour le roi
» Guillaume, & pour la reine Anne, avec leſ-
» quels il fut en guerre; & il auroit ſoigneuſe-
» ment conſervé auprès de ces deux monarques,
» ſa dignité de geolier dont le roi Jacques l'avoit
» honoré.

» Toutes ces illuſions étant diſſipées, il reſte
» à ſavoir qui étoit ce priſonnier TOUJOURS
» maſqué, à quel âge il mourut, & ſous quel
» nom il fut enterré? *Il eſt clair que ſi on ne*
» *le laiſſoit paſſer dans la cour de la baſtille;*
» *ſi on ne lui permettoit de parler à ſon méde-*
» *cin, que* COUVERT D'UN MASQUE, *c'étoit*
» *de peur qu'on ne reconnût dans ſes traits*

» *quelque ressemblance* TROP FRAPPANTE ; il
» pouvoit montrer sa langue, & jamais son vi-
» sage. Pour son âge) il dit lui-même à l'apothi-
» caire de la bastille, peu de jours avant sa
» mort, *qu'il* CROYOIT *avoir soixante ans ;* & le
» sieur Marsoban, chirurgien du maréchal de
» Richelieu, & ensuite, du duc d'Orléans, ré-
» gent, gendre de cet apothicaire, me l'a redit
» plus d'une fois. Enfin, pourquoi lui donner
» un nom italien, on le nomma toujours *Mar-*
» *chiali ?*.... Celui qui écrit cet article, en sait
» peut-être plus que le pere Griffet ; il n'en
» dira pas davantage ».

La Grange-Chancel, est le troisieme historien qui ait parlé du prisonnier. Renfermé dans les isles Sainte Marguerite, quelque tems après la translation du masque à la bastille, il a pu s'instruire de quelques faits.

» Le séjour que j'ai fait, dit la Grange-Chancel,
» aux isles Sainte Marguerite, où la détention du
» *masque de fer* n'étoit plus un secret d'Etat dans
» le tems que j'y arrivai, m'en a appris des par-
» ticularités qu'un historien plus exact que M. de
» Voltaire, dans ses recherches, auroit pu savoir
» comme moi, s'il s'étoit donné la peine de s'ins-
» truire. Cet événement extraordinaire qu'il place
» en *1661*, quelques mois après la mort du car-

» dinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit » ans après la mort de cette éminence. M. de la » Mothe-Guerin, qui commandoit dans ces isles, » du tems que j'y étois détenu, m'assura que ce » prisonnier étoit le duc de Beaufort, qu'on disoit » avoir été tué au siege de Candie, & dont on » ne put trouver le corps, suivant toutes les rela- » tions de ce tems-là. Il me dit aussi que le sieur » de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de » ces isles, après celui de Pignerol, avoit de grands » égards pour ce prisonnier ; qu'il le servoit tou- » jours lui-même en vaisselle d'argent, & lui four- » nissoit souvent des habits aussi chers qu'il parois- » soit le desirer ; que dans les maladies où il avoit » besoin de médecins ou de chirurgiens, il étoit » obligé, sur peine de la vie, de ne paroître en » leur présence qu'avec son masque de fer, & que » lorsqu'il étoit seul, il pouvoit s'amuser à s'arra- » cher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier » très-luisant & très-joli. J'en vis une de celles qui » lui servoient à cette usage entre les mains du sieur » de Beaumanoir, neveu de Saint-Mars, & lieu- » tenant d'une compagnie franche, préposé pour la » garde des prisonniers. Plusieurs personnes m'ont » raconté que lorsque Saint-Mars alla prendre pos- » session de la bastille, où il conduisit son prison- » nier, *on entendit ce dernier qui portoit son mas-*

» *que de fer, dire à son conducteur;* EST-CE QUE LE
» ROI EN VEUT A MA VIE? *NON, MON*
» *PRINCE,* répondit Saint-Mars, *votre vie*
» *est en sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser con-*
» *duire* ».

» J'ai su, de plus, d'un homme nommé Du-
» buisson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui
» après avoir été quelques années à la bastille, fut
» conduit aux isles Sainte-Marguerite, qu'il étoit
» dans une chambre avec quelques autres prison-
» niers précisément au-dessus de celle qui étoit
» occupée par cet inconnu; que par le tuyau de
» la cheminée, ils pouvoient s'entretenir & se
» communiquer leurs pensées, mais que ceux-ci
» lui ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur
» taire son nom & ses aventures, il leur avoit ré-
» pondu *que cet aveu lui* COUTEROIT LA VIE,
» *aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé son*
» *secret,......*

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom
» & la qualité de cette victime de la politique,
» ne sont plus des secrets où l'Etat soit inté-
» ressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce
» qui est venu à ma connoissance, je devois ar-
» rêter le cours des idées que chacun s'est forgées
» à sa fantaisie, sur la foi d'un auteur qui s'est
» fait une grande réputation par le merveilleux,

» joint à l'air de vérité qu'on admire dans la
» plupart de ses écrits, même dans la vie de
» Charles XII ».

L'abbé Papon, dans son *voyage en Provence*, parle ainsi du masque de fer :

» C'est à l'Isle Sainte-Marguerite que fut
» transféré, vers la fin du dernier siecle, le fa-
» meux prisonnier au masque de fer, dont on
» ne saura jamais peut-être le nom : il n'y avoit
» que peu de personnes attachées à son service,
» qui eussent la liberté de lui parler. Un jour
» que M. de Saint-Mars s'entretenoit avec lui,
» en se tenant hors de la chambre, dans une
» espece de corridor, pour voir de loin ceux qui
» viendroient, le fils d'un de ses amis arrive, &
» s'avance vers l'endroit où il entend du bruit :
» le gouverneur qui l'aperçoit, ferme aussi-tôt
» la porte de la chambre, court précipitamment
» au-devant du jeune homme, &, d'un air trou-
» blé, il lui demande s'il a entendu quelque
» chose. Dès qu'il fut assuré du contraire, il le
» fit repartir le jour même, & il écrivit à son
» ami que peu s'en étoit fallu que cette aven-
» ture n'eût coûté cher à son fils ; & qu'il le lui
» renvoye de peur de quelqu'autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 Février 1778, d'en-
» trer dans la chambre de cet inforuné prison-
nier :

» nier : elle n'est éclairée que par une fenêtre, » du côté du Nord, percée dans un mur fort » épais, & fermée par trois grilles de fer, pla» cées à une distance égale. Cette fenêtre donne » sur la mer. Je trouvai dans la citadelle, un » officier de la compagnie Franche, âgé de 79 ans : » il me dit que son pere, qui servoit dans la » même compagnie, lui avoit plusieurs fois raconté » qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre » du prisonnier, quelque chose de blanc qui » flottoit sur l'eau ; il l'alla prendre & l'apporta » à M. de Saint-Mars ; c'étoit une chemise très» fine, pliée avec assez de négligence, & sur » laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à » l'autre.

» M. de Saint-Mars, après l'avoit dépliée, » & avoit lu quelques lignes, demanda au fra» ter, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas » eu la curiosité de lire le contenu. Celui-ci lui » protesta plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu ; mais » deux jours après, il fut trouvé mort dans son » lit : c'est un fait que l'officier a entendu raconter » tant de fois à son pere, & à l'aumônier du fort » de ce tems-là, qu'il le regarde comme incon» testable. Le suivant me paroît également cer» tain, d'après tous les témoignages que j'ai » recueillis sur les lieux & dans le monastere

» de Lerins, où la tradition s'en est conservée.

» On cherchoit une personne du sexe, pour » servir le prisonnier : une femme du village de » Mongin, vint s'offrir, dans la persuasion que » ce seroit un moyen de faire la fortune de ses » enfans ; mais quand on lui dit qu'il falloit » renoncer à les voir, & même à conserver aucune » liaison avec le reste des hommes, elle refusa » de s'enfermer avec un prisonnier dont la con- » noissance coûtoit si cher. Je dois dire encore » qu'on avoit mis aux deux extrémités du fort, » du côté de la mer, deux sentinelles qui avoient » ordre de tirer sur les bateaux qui s'approche- » roient à une certaine distance.

» La personne qui servoit le prisonnier, mourut » à l'Isle Sainte-Marguerite. Le frere de l'offi- » cier, dont je viens de parler, qui étoit pour » certaines choses, l'homme de confiance de » M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils » qu'il avoit été prendre le mort à l'heure de » minuit, dans la prison, & qu'il l'avoit porté » sur ses épaules, dans le lieu de sa sépulture; il » croyoit que c'étoit le prisonnier lui-même qui » étoit mort; mais c'étoit, comme je viens de le » dire, la personne qui le servoit, & ce fut alors » qu'on chercha une femme pour le remplacer ».

On savoit en 1698, que Saint-Mars condui-

sant le prisonnier à la bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Freron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avoit tant écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'Année Littéraire du mois de Juin 1768.

» Comme il paroît par la Lettre de M. de » Saint-Foi, dont vous venez de donner un » extrait, que l'homme au masque de fer exerce » toujours l'imagination de nos écrivains, je vais » vous faire part de ce que je sais de ce prison- » nier. Il n'étoit connu aux Isles Sainte-Margue- » rite & à la bastille, que sous le nom de *la Tour*. » Le gouverneur & les autres officiers avoient » des égards pour lui; il obtenoit tout ce qu'ils » pouvoient accorder à un prisonnier. Il se pro- » menoit souvent ayant toujours un masque sur » le visage. Ce n'est plus que depuis que le » siecle de Louis XIV de M. de Voltaire a paru; » que j'ai ouï dire que ce masque étoit de fer, » & à ressorts; peut-être a-t-on oublié de me » parler de cette circonstance; mais il n'avoit » ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre » l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant » quelqu'étranger.

» Le sieur de Blainvillier, officier d'infante-

» rie qui avoit accès chez M. de Saint-Mars, » gouverneur des Isles Sainte-Marguerite, & » depuis de la bastille, m'a dit plusieurs fois que » le sort de *la Tour* ayant beaucoup excité sa » curiosité ; pour la satisfaire il avoit pris l'habit » & les armes d'un soldat qui devoit être en » sentinelle, dans une galérie sous les fenêtres » de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux » Isles Sainte-Marguerite. Que de-là il l'avoit » très-bien vu, qu'il n'avoit point son masque ; » qu'il étoit blanc de visage, grand & bien fait » de corps, ayant la jambe un peu trop four- » nie par le bas, & les cheveux blancs, quoi- » qu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avoit » passé cette nuit-là presqu'entiere à se promener » dans sa chambre. Blainvilliers ajoutoit qu'il » étoit toujours vêtu de brun, qu'on lui don- » noit du beau linge & des livres ; que le gou- » verneur & les officiers restoient devant lui » debout & découverts, jusqu'à ce qu'il les fit » couvrir & asseoir ; qu'ils alloient souvent lui » tenir compagnie & manger avec lui.

» En 1698, M. de Saint-Mars passa du gou- » vernement des Isles Sainte-Marguerite à celui » de la bastille. En venant en prendre posses- » sion, il séjourna avec son prisonnier à sa terre » de Palteau. L'homme au masque arriva dans

» une litiere que précédoit celle de M. de Saint-
» Mars ; ils étoient accompagnés de plusieurs
» gens à cheval. Les paysans allerent au-devant
» de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea
» avec son prisonnier, qui avoit le dos opposé
» aux croisées de la salle à manger, qui donnoient
» sur la cour. Les paysans, que j'ai interrogés,
» ne purent voir s'il mangeoit avec son masque ;
» mais ils observerent très-bien que M. de Saint-
» Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit
» deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'a-
» voient, pour être servis, qu'un seul valet-de-
» chambre qui alloit chercher les plats qu'on lui
» apportoit dans l'anti-chambre, fermant soi-
» gneusement sur lui la porte de la salle à manger.
» *Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit*
» *toujours son masque noir sur le visage.* Les paysans
» remarquerent qu'on lui voyoit les dents & les
» levres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux
» blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit
» qu'on lui avoit dressé auprès de celui de l'homme
» au masque. M. de Blainvilliers m'a dit que lors
» de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrette-
» ment à Saint-Paul, *& que l'on mît dans le cercueil*
» *des drogues pour consumer le corps.* Je n'ai point
» oui dire qu'il eût aucun accent étranger «.

Arrivé à la bastille, du Jonca, lieutenant de

Roi, enregistra en ces termes l'arrivée du masque, dans le livre de cette prison; & c'est le pere Griffet, jésuite, qui, le premier, a publié ces deux lambeaux curieux tirés des archives d'un château d'où jamais aucun papier ne sortoit; mais il étoit confesseur de la bastille, & les jésuites, & le gouverneur avoient bien, sans doute, leurs raisons en publiant ces anecdotes.

« Jeudi 8 Septembre 1698, dit du Jonca, à » trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, » gouverneur de la bastille, est arrivé pour sa » premiere entrée, venant des îles Sainte Marguerite & Saint-Honorat, ayant mené avec lui » dans sa litiere, un ancien prisonnier qu'il avoit » à Pignerol, *dont le nom ne se dit pas, lequel on* » *a fait tenir* TOUJOURS MASQUÉ, & qui fut » d'abord mis dans la tour de la Basiniere, EN » ATTENDANT LA NUIT, & que je conduisis moi- » même *sur les neuf heures du soir*, dans la troi- » sieme chambre de la tour de la Bertaudiere, la- » quelle chambre j'avois eu soin de faire meubler » de toutes choses avant son arrivée, en ayant » reçu l'ordre de M. de Saint-Mars.... En le con- » duisant dans ladite chambre, j'étois accom- » pagné, ajoute M. du Jonca, du sieur Rosar- » ges, que M. de Saint-Mars avoit amené avec » lui, lequel étoit chargé de servir & de soigner

» ledit priſonnier, qui étoit nourri par le gouver-
» neur ».

Les dernieres anecdotes qu'on a puiſées ſur le maſque de fer, ont été publiées par M. Linguet, qui, long-tems détenu à la baſtille, obtint quelques renſeignemens des plus anciens officiers ou ſerviteurs du château; il donna ſes notes à M. de la Borde, qui les a publiées en ces termes, dans un petit ouvrage ſur ce maſque.

« 1°. Le priſonnier portoit un maſque de velours,
» & non de fer, au moins pendant le tems qu'il
» paſſa à la baſtille.

» 2°. *Le gouverneur lui-même le ſervoit* & enle-
» voit ſon linge.

» 3°. Quand il alloit à la meſſe, *il avoit les*
» *défenſes les plus expreſſes de parler & de montrer*
» *ſa figure* : l'ordre étoit donné aux invalides de
» tirer ſur lui s'il ſe faiſoit connoître; leurs fuſils
» étoient chargés à balle, auſſi avoit-il le plus
» grand ſoin de ſe cacher & de ſe taire.

» 4°. Quand il fut mort, on brûla tous les meu-
» bles dont il s'étoit ſervi; on dépava ſa chambre;
» on ôta les plafonds; on viſita tous les coins,
» recoins, tous les endroits qui pouvoient ca-
» cher un papier, un linge; en un mot, *on vou-*
» *loit découvrir s'il n'y auroit pas laiſſé quelque*
» *ſigne de ce qu'il étoit.* M. Linguet m'a aſſuré,

» qu'à la baſtille, il y avoit encore des hommes
» qui tenoient ces faits de leurs peres, anciens ſer-
» viteurs de la maiſon, leſquels y avoient vu
» l'homme au maſque de fer ».

Ce malheureux priſonnier, après un long martyr, mourut enfin en 1703, à la baſtille, après y avoir reſté cinq ans deux mois ; & le même qui avoit enregiſtré ſon arrivée conſtata ſa mort dans le livre des priſonniers, en ces termes.

« Du lundi 19 Novembre 1703, *le priſonnier*
» *inconnu, toujours maſqué d'un maſque de velours*
» *noir*, que M. de Saint-Mars avoit mené avec
» lui, venant de l'iſle Sainte Marguerite, qu'il
» gardoit depuis long-tems, s'étant trouvé hier un
» peu plus mal, en ſortant de la meſſe, il eſt mort
» aujourd'hui, ſur les dix heures du ſoir, ſans
» avoir eu une grande maladie, il ne ſe peut
» pas moins. M. Guitaut, notre aumônier, le
» confeſſa hier. Surpris de la mort, il n'a pu re-
» cevoir ſes ſacremens, & notre aumônier l'a ex-
» horté un moment avant que de mourir. Il fut en-
» terré le mardi 20 Novembre, à quatre heures
» après-midi, dans le cimetiere de Saint Paul,
» notre paroiſſe ; ſon enterrement coûta qua-
» rante livres ».

On cacha cependant ſon nom & ſon âge aux prêtres de la paroiſſe ; & les regiſtres de ce jour,

annoncent son inhumation, en ces termes : extraits des registres.

« L'an mil sept cent trois, & le dix-neuf No-
» vembre, Marchialy, âgé de quarante-cinq ans
» ou environ, est décédé dans la bastille, duquel le
» corps a été inhumé dans le cimetiere S. Paul,
» sa paroisse, le 20 du présent en présence de M.
» Rosarges, major, & de M. Reilh, chirurgien-
» major de la bastille, qui ont signé. ROSARGES,
» REILH ».

Il est encore très-certain, qu'après sa mort, on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit servi à son usage, comme linge, habits, matelats, couvertures & jusqu'aux portes de sa prison, le bois de lit & ses chaises. Son couvert d'argent fut fondu, & l'on fit regratter & blanchir les murailles de sa chambre où il avoit logé; on poussa les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte, sans doute, qu'il n'eût caché quelque billet, ou fait quelque marque qui eût pu faire connoître qui il étoit

On abandonne toutes ces pièces historiques & ces notes sur le prisonnier masqué, à l'examen des curieux & des critiques; mais il résultera toujours que ce masque étoit un très-grand personnage; que le soin habituel de lui ordonner

de cacher ſa figure, ſous peine de mort, annonçoit un grand danger en la montrant; qu'à la ſeule vue de ſes traits on pouvoit reconnoître par conſéquent qui il étoit; qu'il nourriſſoit dans lui-même le deſir de ſe faire connoître plutôt que de deſir de s'évader; qu'aucun prince n'ayant diſparu en France à la mort de Mazarin, le maſque ne pouvoit être qu'un perſonnage important & inconnu dans ce tems-là, & qu'il falloit que la maiſon royale eût beaucoup d'intérêt de cacher ſon nom, ſes aventures & ſa ſituation, puiſqu'on avoit donné l'ordre de le tuer s'il ſe faiſoit connoître.

Il réſulte encore, (& ces remarques ſont bien plus frappantes) que par-tout où ſe trouva ce grand infortuné, ſoit dans une iſle de Provence, ſoit en voyage, ſoit à Paris, il lui fut ordonné ſans ceſſe de cacher ſa figure.

L'aſpect de ſon viſage pouvoit donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le ſecret de la Cour.

Il faut conſidérer d'ailleurs que ſa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin juſqu'à celle du priſonnier, arrivée au commencement de ce ſiecle, & que le gouvernement porta la précaution juſqu'à donner l'ordre de lui balafrer le viſage, ou de le faire enterrer ſans tête, comme d'autres l'ont dit.

Sa figure pouvoit donc le faire connoître pendant un demi-siecle, & d'un bout de la France à l'autre.

Il y eut donc, pendant un demi-siecle, une tête remarquable & connue dans toutes les contrées de la France, toujours comparable à celle du prisonnier & toujours sa contemporaine.

Or quelle étoit cette figure si généralement reconnoissable, sinon la figure de Louis XIV, son frere jumeau dont la ressemblance étoit si redoutable ? Le secret de l'Etat, ou plutôt le crime de Louis XIV paroît donc bien avéré ; & s'il reste désormais quelque doute sur cet objet, il sera occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés à des gouverneurs même des prisons d'Etat, d'assassiner de sang-froid un aussi grand prince, s'il dévoiloit son secret ; cette barbarie ne paroît point compatible avec ce que nous connoissons du caractere de Louis XIV qui étoit honnête homme. Tous ceux qui ont parlé du prisonnier assurent cependant que l'ordre étoit donné.

Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV. A sa majorité il auroit fait sortir le prince masqué de sa prison, s'il eût vécu à cette époque. Pour être instruit de ses aventures, il avoit souvent questionné le régent qui avoit toujours répondu que *sa majesté ne pouvoit en être*

inſtruit qu'à ſa majorité. La veille du jour qu'elle devoit être déclarée au parlement, le roi demandant encore s'il en ſeroit du ſecret comme du royaume de France. *Oui, ſire*, répartit le régent, en préſence d'un grand nombre de ſeigneurs; *en dévoilant aujourd'hui le ſecret, je manquerois à mon devoir; mais demain je ſerai obligé de répondre aux queſtions qu'il plaira à votre majeſté de me faire.*

Le lendemain le roi, en préſence des ſeigneurs de ſa cour, tirant ce prince à l'écart pour être inſtruit du ſecret, on vit le duc d'Orléans émouvoir la ſenſibilité du jeune monarque. Les courtiſans ne purent rien entendre; mais le roi dit tout haut en quittant le duc d'Orléans: *eh bien! s'il vivoit encore, je luis donnerois la liberté.*

Louis XV fut plus fidele au ſecret que le duc d'Orléans; cependant quand le pere Griffet, jéſuite, & Saint-Foix agiterent dans leurs écrits ſi connus, la queſtion du ſecret, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en préſence de pluſieurs courtiſans: *laiſſez-les diſputer; perſonne n'a dit encore la vérité ſur le maſque de fer.* Le roi dans ce moment avoit dans ſes mains le livre du pere Griffet.

On a ſu auſſi que le Dauphin, pere de Louis XVI, demanda ſouvent au feu roi de lui

faire connoître quel étoit ce fameux prisonnier. *Il est bon que vous l'ignoriez*, lui répondit le roi, son pere, *vous en auriez trop de douleur.*

On a su encore que M. de Laborde, premier valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce prince s'entretenoit quelquefois de divers sujets d'histoire, de littératnre & de beaux-arts, parla un jour au roi de quelqu'anecdote nouvelle sur le *masque de fer*. . . . *Vous voudriez bien*, lui dit ce prince, *que je vous dise quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres ; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit de la cour, & qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfans.*

Louis XV avoit eu la même réserve avec madame de Pompadour, & avec ses autres maîtresses, toutes curieuses de savoir de lui quel étoit ce mystérieux personnage ; mais elles tourmenterent vainement le roi, qui ne vouloit pas même qu'on lui en fît la demande.

On observera enfin que le goût du prisonnier, pour le linge très-fin que la femme du gouverneur du fort des îles Sainte-Marguerite s'étoit chargée de lui procurer, provenoit nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire. Les variations du grand air, les mouvemens ordinaires du corps dans les habitudes de la société, l'exercice

de tous les ſens, n'avoient point ôté à ſes organes cette exceſſive ſenſibilité qui appartient aux religieuſes, aux jeunes gens élevés mollement, & aux femmes trop délicates. Le ſang, pendant l'inaction, eſt pouſſé dans toutes les extrémités du corps; l'épiderme qui le couvre en eſt vivifiée ; le tact y eſt parfait, la ſenſibilité exquiſe, & l'action des objets extérieurs ſe fait ſentir avec plus de force au moyen d'un tact auſſi délicat: les perſonnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne & ceux qui s'occupent de travaux pénibles, ſont moins ſenſibles à l'impreſſion des objets extérieurs. On ne doit donc pas être ſurpris que ce prince renfermé depuis ſon jeune âge, & qui ne connoiſſoit ni l'uſage des pieds, ni l'action du grand air ſur ſes ſens, ni les mouvemens d'un homme libre, eût la peau d'une délicateſſe extrême : il n'avoit point le goût, mais un vrai beſoin d'un linge très-fin.

Voilà tous les faits qu'on a pu recueillir ſur cet étonnant perſonnage ; l'auteur de cet ouvrage deſire qu'on faſſe toutes les recherches poſſibles pour découvrir le nom de ſon inſtituteur ; qu'on viſite les dépôts qui peuvent conſerver les procès-verbaux de la naiſſance de Louis XIV. Il eſt bon auſſi qu'on fouille dans la chambre des comptes &

dans la bibliotheque du roi; car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques & des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce prisonnier étoit réellement un frere jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chere encore à tous les François, la mémoire de cet intéressant prisonnier qui fut pendant si long-tems l'objet d'une curiosité générale, & déshonoreront davantage les ordres arbitraires des ministres & des tyrans (1).

(1) Tant que M. le maréchal de Richelieu vécut, il fut très-réservé sur le secret du *Masque de fer*, dont l'emprisonnement déshonoroit aussi la mémoire du cardinal de Richelieu, son grand oncle. L'abbé Soulavie lui demanda un jour quelques momens d'entretiens sur ce prisonnier, & lui dit : « Vous avez eu la bonté, Monsieur le Maréchal, de » me communiquer des papiers bien curieux sur l'histoire » de votre tems, & vous m'avez raconté des choses si se- » crettes, qu'il me reste à vous demander une grâce plus » particuliere, celle de me dire ce qu'on doit croire du » *Masque de fer.* Il seroit bien intéressant de laisser dans » vos mémoires ce grand secret à la postérité. Louis XIV, » depuis long-tems, n'est plus. Louis XV est mort depuis » treize ans. Notre roi est si clément, si bon, si tolérant, » que, sous son regne, nous jouissons, en quelque sorte, » de la liberté de la presse. Les générations des princes in- » téressés au secret se sont écoulées; & que pourroit craindre » aujourd'hui le gouvernement sur des événemens arrivés

CHAPITRE X.

Conjuration d'Alberoni contre le duc d'Orléans, régent.

LE duc d'Orléans ayant ruiné la maison des princes légitimés, madame du Maine pleine de

» il y a près d'un ſiecle ? Vos liaiſons avec le feu roi, avec » les favorites, toujours fort curieuſes de ſecrets, & avec » toute l'ancienne cour, qui le fut ſans ceſſe ſur le myſté- » rieux priſonnier, ont pu vous l'apprendre. Vous avez » vous-même inſtruit Voltaire, qui n'oſa jamais publier le » ſecret en entier. N'eſt-il pas vrai, Monſieur le Maréchal, » que ce priſonnier étoit le frere aîné de Louis XIV, né à » l'inſçu de Louis XIII » ?

M. le Maréchal, à ces queſtions, parut embarraſſé ; il ne vouloit pas s'expliquer, il ne vouloit pas refuſer une réponſe. Il avoua que ce grand perſonnage n'étoit ni le frere adultérin de Louis XIV, ni le duc de Montmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, &c. comme il a plu à tant d'écrivains de le dire ; il appela, comme Louis XV, tous leurs écrits, *des rêveries ;* mais il ajoura que ces auteurs avoient la plupart rapporté des anecdotes très-véritables ; il dit que l'ordre étoit donné, en effet, de faire périr le priſonnier s'il ſe faiſoit connoître. Enfin, M. le Maréchal termina ſa courte conférence ſur ce priſonnier, en avouant qu'il connoiſſoit le ſecret de l'État, & dit en reſſentiment

ressentiment contre lui, résolut de le perdre & de s'unir à tous ses ennemis.

Les jésuites étoient envenimés contre ce prince, elle se ligua avec leurs chefs. Le comte de Laval, jeune seigneur, plein d'activité, de génie & d'ambition, étoit mécontent, elle se l'associa.

La cour d'Espagne depuis long-tems jalouse du pouvoir absolu du régent, & toujours secrettement aigrie contre l'ancienne ambition de ce prince qui avoit jeté quelques regards de convoitise sur la

---

propres termes : *Tout ce que je puis vous dire, Monsieur l'Abbé, sur cet objet, c'est que ce prisonnier n'étoit plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siecle, très-avancé en âge; mais qu'il l'avoit été beaucoup, quand, au commencement du regne de Louis XIV, & par lui-même, il fut renfermé* POUR DE GRANDES RAISONS D'ETAT.

Ainsi répondit M. le maréchal de Richelieu; l'anecdote fut sur-le-champ écrite sous ses yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le Maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expressions; & comme l'abbé Soulavie le supplioit encore d'ajouter quelques autres observations, qui, sans dévoiler le secret directement, pourroient satisfaire la curiosité de toute la France, le Maréchal répliqua : *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce Masque, ses dernieres paroles sur-tout, & réfléchissez* (*).

(*) Depuis l'impression de la premiere édition de cet ouvrage jusqu'à ce jour, on a publié des observations sur ce chapitre présent. Voyez notre réponse dans le tome VI,

couronne de Philippe V, étoit furieuſe du traité de la quadruple alliance qui éloignoit la branche eſpagnole de la couronne de France, en cas de mort de Louis XV; madame du Maine entra en liaiſon avec cette cour, & s'unit encore avec les enfans légitimés de Louis XIV, de l'un & de l'autre ſexe, excepté avec le comte de Toulouſe qui ne vouloit ſe mêler de rien. Quant à madame d'Orléans, elle abandonna lâchement les intérêts de ſon époux pour s'attacher ſecrettement à la faction des bâtards légitimés, & cette confédération redoutable renforcée de tous les mécontens qu'on put découvrir, alla tenir à Sceaux ſes aſſemblées nocturnes, chez madame la ducheſſe du Maine.

On fut embarraſſé d'abord ſur le choix des divers complots contre le régent. On forma des plans & des conjurations, qu'on réſolut de couvrir de quelque voile du bien public. On parla d'enlever ſa perſonne, de convoquer les Etats-généraux, de réformer l'Etat, d'éteindre la dette du feu roi, & de faire élire par la nation aſſemblée, un nouveau régent. C'eſt ainſi que la ducheſſe du Maine pleine de reſſentiment & de colere, tramoit des complots, de concert avec le cardinal de Polignac contre le duc d'Orléans & contre le pouvoir deſpotique de ſa régence.

Les jéſuites ayant des relations dans tout l'uni-

vers, dominant en Espagne & gouvernant la conscience de Philippe V, la cabale crut qu'il falloit les employer à tous les détails, & sur-tout aux intrigues secrettes du confessionnal; on ne pouvoit gagner que de cette maniere un roi pusillanime, consciencieux, théologien, & sans cesse gouverné par sa femme, ou par son confesseur. On résolut encore d'entrer en négociation avec la reine d'Espagne, de la confirmer dans la persuasion où elle étoit que le roi Louis XV, toujours languissant & valétudinaire, ne vivroit pas, & comme on savoit qu'elle haïssoit les Espagnols dont elle étoit détestée, on présuma qu'il seroit aisé de lui montrer la brillante perspective des reines de France; & il fut résolu d'aiguillonner son ambition à ce sujet.

Les jésuites étoient alors divisés en France en deux grandes factions. Tournemine gouvernant la première avoit l'art de cacher ses intrigues par des conversations insidieuses, où il ne s'agissoit que d'érudition, de jansénisme, de belles-lettres, d'antiquités, ou d'éloquence. Il parloit aisément de tous les genres de littérature; il étoit bibliothécaire de la maison professe, & il attiroit chez lui tous les étrangers de distinction qui voyageoient en France; on crut qu'un tel personnage, depuis long-tems irrité de voir sa compagnie humiliée,

ſans influence & ſans conſidération dans les conſeils, où l'on affectoit de ſe conduire d'une manière oppoſée à tout ce que faiſoit l'ancienne cour, ſeroit très-utile dans la confédération contre la régence. Le cardinal de Polignac le fit ſonder & lui fit connoître une partie des plans. Tournemine les adopta, les trouva juſtes, offrit ſes ſervices & ceux de ſa compagnie. On dépêcha à Madrid des couriers pour entrer en liaiſon avec la reine, avec Daubenton, confeſſeur du roi, & avec Alberoni, qui, pour ſatisfaire l'ambition de l'impérieuſe reine d'Eſpagne, la raffermiſſoit ſans ceſſe dans ſes projets ambitieux d'aggrandiſſement.

On dreſſa donc à Sceaux des inſtructions ſecrettes, pour entrer dans des correſpondances plus particulières avec le cabinet de Madrid, & on envoya fréquemment des couriers. Les autres lettres qu'on écrivoit parloient en général des affaires & nullement du détail du grand projet, parce qu'on ſavoit qu'elles pouvoient être décachetées. On avoit imaginé d'ailleurs une encre imperceptible pour écrire les ſecrets entre les lignes, & on envoyoit à des tierces perſonnes les lettres qu'on s'écrivoit, en ſorte que ſi on les ouvroit à la poſte, on n'imaginoit jamais qu'il ſe trouvât des paroles inviſibles dans des dépêches qui ne parloient que de la pluie ou du beau tems. Le prince de Cella-

mare, ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, fut chargé par ſa cour de conduire ces négociations, de s'aſſocier à la maiſon du Maine, de former un parti contre le régent, d'écouter ſur-tout madame du Maine & ſon conſeil, & de donner ſouvent des avis à la cour d'Eſpagne de l'état de l'affaire. Il devoit cacher avec ſoin ſes entrevues nocturnes ; ne point ſe confier en ſes gens ni en ſes cochers pour voiler ſes démarches. Cellamare ne pouvant à cauſe de ſa corpulence aller à pied, le plus hardi des ſeigneurs ligués, le comte de Laval, le conduiſoit de nuit à l'Arſenal, où demeuroit madame du Maine, quand elle n'étoit pas à la campagne. Cette princeſſe inquiéta bientôt le régent d'une autre manière. Elle ſuſcita contre lui la verve des poëtes, & applaudit à leurs ſuccès. Environnée de littérateurs, elle accueilloit ſur-tout ce fameux Lagrange-Chancel, qui compoſa les premières Philippiques, d'après les anecdotes dont il fut inſtruit dans la ſociété de Sceaux.

Ce Lagrange-Chancel ne manquoit point de génie ; il avoit été page de madame la princeſſe de Conti, fille du feu roi, & ſe diſoit hautement l'auteur de la ſatyre. Il y avoit ſans doute des vérités dans cet ouvrage ténébreux, mais il y avoit auſſi des fauſſetés étranges, & elles étoient ſi atroces, que le régent put difficilement s'en pro-

curer la lecture, personne n'osant s'en déclarer le possesseur, ni lui montrer une pareille pièce de vers. A la fin le duc de Saint-Simon l'osa. Ce courtisan particulièrement attaché à ce prince, s'étoit donné avec lui un grand ton de liberté, & d'ailleurs le régent le lui commanda si bien, qu'il ne pouvoit pas s'y refuser. Saint-Simon qui avoue lui-même l'anecdote dans ses mémoires, confirme le bruit qui courut alors que le régent écouta avec indifférence le commencement des Odes.

Mais aussi quand le prince entendit cette partie du libelle où l'auteur ose l'accuser d'avoir tenté de faire périr son roi; le régent pâlit & laissa couler des larmes. On conçoit que ce prince autrefois accusé d'avoir fait empoisonner la postérité de Louis XIV, ne pouvoit qu'être infiniment sensible de se voir suspecté d'un forfait encore plus grave. Ces Odes circuloient dans tous les coins de la ville, dans toutes les sociétés, où la plupart des strophes étoient récitées assez hautement; elles furent apprises par cœur & répétées jusqu'au palais-royal, chez le prince même & par ceux qu'il accabloit de graces & de faveurs; & s'il n'est pas prouvé que dans la maison du Maine on eût expressément ordonné à la Grange de composer des poésies aussi méchantes, il est avéré du moins qu'elles furent lues publiquement à Sceaux & approuvées

par acclamation de la compagnie. Ce la Grange-Chancel qui méritoit des punitions, parce qu'il accusoit le régent d'un parricide, sans le prouver, fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite pendant quelque tems. Mais ce prince qui ne fut jamais vindicatif, le fit sortir avant le terme de la régence, lorsque ses ennemis répandoient le bruit qu'il l'avoit fait empoisonner.

Le duc du Maine, quoique réduit à la condition de pair de France, & déchu du rang de prince, auroit souffert avec patience cette humiliation; mais son épouse ne pouvant se contenir, se livroit de tems en tems à des excès de colère, qui tenoient de la rage, & comme ses courtisans s'efforçoient de l'adoucir. » Le régent, di- » soit-elle, sans cesse, n'est que le neveu du roi » Louis XIV; le roi d'Espagne au contraire, en » est le descendant. La dernière volonté du feu » roi n'ayant pas été respectée, il est du devoir » des François de réunir toutes leurs forces afin » que la loi la plus sacrée de l'Etat soit respectée, » & que la naissance du roi d'Espagne qui l'ap- » pelle à la régence ne soit pas un titre illusoire. » Vainement, ajoutoit la duchesse, Philippe V. » a-t-il renoncé à tous ses droits; des sermens » injustes n'ont jamais obligé les princes. Si » Louis XV vient à mourir, Philippe V doit ré-

» gner en France ; le ſceptre & la couronne appar-
» tiennent à ſes enfans ; aucune renonciation ne
» ſauroit nous ravir le droit d'héritiers de la pre-
» mière couronne du monde. Le roi d'Eſpagne
» eſt né parmi nous , il eſt François , & n'eſt
» point étranger à l'État ; car pour être roi d'Eſ-
» pagne , il n'eſt pas moins Philippe , duc d'An-
» jou , échappé aux coups meurtriers qui ont frap-
» pé la poſtérité de Louis XIV. La providence
» ſemble l'avoir appelé en Eſpagne pour nous
» le conſerver ; il eſt notre ami , notre concitoyen ;
» quel bonheur pour la France de le rappeler
» parmi nous, & d'enchaîner ce monſtre de crimes
» qui tient le ſceptre de Louis XIV ? Quelle
» gloire en même-tems de voir l'Eſpagne réunie
» à la France, comme l'Ecoſſe à l'Angleterre.
» La jalouſie des puiſſances de l'Europe , con-
» tre la gloire de Louis XIV , n'exiſte plus ; &
» ſi elle redoute encore la réunion des deux mo-
» narchies , le conſeil d'Eſpagne ne pourroit-il
» pas ſatisfaire leur ambition ou leur crainte , en
» leur cédant des terres pour réprimer leurs mou-
» vemens ? La Monarchie d'Eſpagne ne s'eſt-elle
» pas formée elle-même de pluſieurs royaumes de
» l'Europe ; n'a t-elle pas vu la maiſon d'Autriche
» poſſéder une plus grande étendue de terres en
» ſouveraineté ? Le roi d'Eſpagne eſt ſans doute

» dominé par sa conscience timorée; mais ne
» pourroit-on pas l'éclairer? Pourroit-il lui-
» même, en cas de mort de Louis XV, ravir à ses
» enfans la couronne de France? Est-il obligé de
» garder le serment auquel toute l'Europe l'a for-
» cé les armes à la main? La nature lui a donné
» un droit incontestable à la régence, & en cas
» de mort, il en a à la royauté. Les peuples ont
» le droit d'ailleurs de le demander pour régent,
» & il n'a pas celui de se refuser à leurs vœux; les
» obligations étant respectives entre le Roi & ses
» sujets. Que si des sujets ne peuvent détrôner
» les rois que la naissance leur a donnés, les mo-
» narques ne peuvent abdiquer des peuples qui
» les réclament, ni rompre le contrat toujours
» subsistant entre les peuples & les rois, car il
» faut leur consentement respectif & unanime.
» Si tout ce qu'il y a de plus grand, de plus ver-
» tueux, de plus respectable en France, rappelle
» le Roi d'Espagne à ses droits, qui osera traiter
» de rébellion, la révolution qui le fera régner sur
» la France? Qui osera refuser son admiration
» aux bons François qui appelleront l'héritier pré-
» somptif de la couronne, en cas d'événement?
» Encore si le duc d'Orléans gouvernoit l'État
» avec sagesse & dans les principes du feu roi,
» on pourroit croire que le Ciel auroit béni son

» Gouvernement. Mais voyez que de calamités
» depuis fon avénement à la régence! Les volon-
» tés les plus facrées du feu roi, du plus grand
» des monarques, font foulées aux pieds; les
» prifons d'Etat où l'héréfie étoit enchaînée, ont
» été vidées; nos ennemis naturels font victo-
» rieux, & la France va donner à l'Europe le
» cruel fpectacle d'une guerre déclarée à l'Ef-
» pagne par Philippe d'Orléans, régent du royau-
» me, armé contre le petit-fils de Louis XIV,
» contre ce prince que le fang & l'argent des Fran-
» çois ont foutenu fur le trône d'Efpagne. La
» Bretagne qui voit fes priviléges méprifés, eft
» prête à fe révolter. Le vil Dubois, honoré de
» la confiance du régent, dirige les affaires & il en
» a éloigné les grands de l'Etat. Le chef des jan-
» féniftes, le cardinal de Noailles, que le
» feu roi refufoit de voir même au lit de la mort,
» eft à la tête du confeil de confcience, & dif-
» tribue à fes créatures les principaux bénéfices
» de France, tandis que cent ecccléfiaftiques de la
» plus haute naiffance, élevés dans les bons prin-
» cipes qui diftinguoient fous Lous XIV l'Eglife
» de France, font fans place & fans efpoir d'en
» occuper ».

Tels étoient les conférences, les difcours, les plaintes, les principes de la ducheffe du Maine, & de fes partifans.

» L'Etat, disoient les autres chefs de la fac-
» tion, est en souffrance depuis que le duc d'Or-
» léans tient les rênes de l'empire. L'artifice & la
» fourberie président avec Dubois aux opéra-
» tions du Gouvernement. La piété sous le feu
» roi s'étoit introduite dans le cabinet de Ver-
» sailles; mais aujourd'hui une foule de libertins,
» passent des plaisirs nocturnes du régent aux gran-
» des délibérations de l'Etat. Une cour aussi im-
» pure qu'ennemie de Dieu, préside sans obsta-
» cles au travail qui regarde les affaires de la re-
» ligion. Autrefois les François étoient célèbres
» chez les nations les plus éloignées par leur
» loyauté, par leur amour pour le roi, par l'at-
» trait de la gloire. Le régent est parvenu à ravir
» à la nation ses vertus & ces sentimens. Si ce
» Prince fait la paix, c'est avec l'Angleterre,
» l'ennemi naturel de la France; & s'il fait la
» guerre, c'est contre le roi d'Espagne, notre
» allié, & son parent ». Tels étoient les discours
qui se tenoient à Sceaux & à l'Arsenal, dans les
conférences secrettes, entre madame du Maine &
& les partisans de l'ancien gouvernement.

Dans les sociétés on étaloit aussi les mêmes sys-
têmes. Il se forma bientôt deux factions, si achar-
nées l'une contre l'autre, que les plus clairvoyans
prévoyoient déjà un coup d'éclat, ou quelqu'évé-

nement inattendu. Alors se réveillerent les anciennes calomnies contre le régent, celles sur-tout, qui l'avoient poursuivi du vivant du feu Roi. Les mécontens de la régence étoient reçus, accueillis & fêtés à Sceaux chez madame du Maine ; on y disoit que Louis XV avoit trouvé des bonbons empoisonnés dans ses poches ; *le maréchal de Villeroy*, disoient d'autres, *l'a empêché de prendre une boisson empoisonnée* ; on faisoit des portraits hideux, mais vrais, des parties de plaisirs du régent ; on mettoit en mouvement les dévots contre lui, & jamais on ne le citoit sans ajouter quelques traits de son ministre, l'abbé Dubois, qui méritoit en effet le mépris de tous les hommes. A force de multiplier les calomnies, on en vint à des gageures scandaleuses, que le roi ne vivroit pas dans un tel tems. Avouons que les hommes sont bien difficiles à gouverner, & qu'il est des esprits inquiets, toujours portés à croire, ou à répandre des calomnies cruelles.

La vieille cour de Louis XIV étoit ainsi animée, quand elle écouta les émissaires du cabinet de Madrid, dont on connoissoit & les projets ambitieux, & les mécontentemens ; & le lit de justice eut à peine précipité la maison du Maine, de ce dégré d'élévation où le feu roi l'avoit placée, que la vengeance fut résolue. Les Mécontens s'as-

ſemblerent dès-lors avec plus de régularité, & en ſecret, à Paris à l'Arſenal, où logeoit la ducheſſe; & ſur-tout à Sceaux, où ſe tramerent les complots les plus étonnans; on y appeloit plus le duc d'Orléans, que le *prétendu régent de France*; & les jéſuites, les dévots, les vieux militaires du regne de Louis XIV, mécontens des nouveautés, n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame contre ce prince.

Le cardinal de Polignac, ſi intimement lié avec la ducheſſe du Maine, ſe concerta avec elle dans des entretiens ſecrets, ſur les moyens de délivrer la France d'un pareil régent. Ayant ſouffert en Hollande des humiliations pour ſoutenir les droits du Roi d'Eſpagne, & les intérêts de Louis XIV, il agiſſoit dans cette affaire avec ſincérité. Plein de reconnoiſſance envers le feu roi, ſon bienfaiteur, il croyoit défendre par ſes complots, la mémoire, les diſpoſitions & les principes de Louis XIV, avec la fidélité d'un ſerviteur pénétré de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il en avoit obtenus : mais il faut ajouter auſſi, qu'il étoit mécontent de ne point être employé.

Le comte de Laval attaché aux prérogatives & à l'antiquité de ſa maiſon, ſeigneur plein d'honneur, de probité, de politeſſe, perſonnellement mécontent du duc d'Orléans & uni ſecrettement à la faction de Sceau, fut un des auteurs des pre-

mieres résolutions contre le Régent. Ce prince avoit ravi aux chefs de sa maison un ancien privilége, de précéder les ducs & les grands officiers de la couronne, dans quelques-unes des cérémonies publiques où assiste le roi; & plein de ressentiment contre lui, il avoit attiré à son parti vingt-deux colonels, pour faire avec eux un grand coup. Il cacha une imprimerie dans des caves inaccessibles à toutes lumières pour y fabriquer les écrits qu'il feroit nécessaire de répandre; & toujours uni de cœur & d'ame avec le duc & la duchesse du Maine, avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, & avec le cardinal de Polignac, il s'assembloit avec eux de tems en tems, pour imaginer des moyens, & mûrir les projets. Il agit toujours avec une telle prudence, que pour ôter aux cochers & aux laquais toute suspicion sur ses complots, il servoit de cocher à madame du Maine & au prince de Cellamare. Plusieurs fois même, en conduisant la voiture, il aperçut le duc d'Orléans, si reconnoissable de tout le monde par sa livrée, par son train & ses pages. Laval étoit alors comme transporté dans les airs, & sa voiture paroissoit acquérir la vîtesse du vol, en courant le danger de faire périr le prince de Cellamare ou madame la duchesse du Maine.

Le marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand Dauphin, avoit conservé un tel respect pour la mémoire de Louis XIV, qu'il refusa les pensions & les graces que le duc d'Orléans, charmé de sa vertu, & qui vouloit le gagner à son parti, lui avoit fait offrir. Ce Seigneur étoit si mécontent des opérations de la régence, qui respectoit si peu la mémoire du feu roi, que non-seulement il se dévoua aux chefs du complot, mais il entraîna dans ce parti, sa femme & son gendre, le marquis de Courcillon.

L'Abbé Brigaud, dont le pere avoit été employé à quelques négociations secrettes, & qui avoit autrefois été élevé lui-même avec le feu Dauphin, étoit encore un de ces partisans de l'ancienne administration, capable de tout perdre, plutôt que de changer de principes. Il s'unit à Duménil, son ami; & l'un & l'autre, connus de la duchesse du Maine, offrirent leurs services. L'Abbé fut secrétaire de la ligue, & garde des mémoires & des projets.

Malézieux, homme de Lettres, lié au cardinal de Polignac, auteur avec lui des mémoires du complot qui furent surpris, étoit chancelier de Dombes, & par conséquent attaché personnellement à la maison du Maine. Davisard, Avocat-général du parlement de Toulouse, homme d'es-

prit & de bonne compagnie, qui étoit toujours à Sceaux, se joignit à tous ces chefs de la faction.

Le pere Tournemine, jésuite breton, célebre par son esprit & sa naissance, conservant un implacable ressentiment contre le régent, qui avoit ôté à sa compagnie la direction de la conscience du roi, & qui éloignoit les jésuites de la cour, tramoit en secret une vengeance éclatante ; pour mieux cacher ses projets & ceux de sa compagnie, il ne paroissoit point au-dehors pour l'exécution ; mais il indiquoit des moyens pour réussir, des personnes pour entreprendre, & faisoit connoître les caracteres & les talens propres à la conjuration.

Cette faction étoit déjà formée, sans que le conseil de régence eût encore dévoilé tous les complots ; elle disposoit de la volonté des vingt-deux colonels, capables de tout entreprendre, résolus de favoriser les projets d'Alberoni, & de s'appuyer de la protection du roi d'Espagne, dont on attendoit des secours. La faction étoit conduite par des personnages habiles à la guerre, capables d'imaginer des complots & de les exécuter ; car ces personnages tenoient au Gouvernement, à l'Eglise, à la famille royale, au militaire, à la magistrature & à tous les états. Le régent faisoit épier vainement le duc du Maine, sa maison, ses partisans

partisans & les jésuites, par un de ses secrets pressentimens naturels aux personnes qui sont dans une situation dangereuse ; rien ne transpiroit, rien ne lui apprenoit encore les complots qui se tramoient dans un trop profond souterrein.

L'Espagne, malheureusement pour cette ligue, n'avoit en France qu'un simulacre d'ambassadeur dans la personne du prince de Cellamare ; c'étoit un de ces hommes taciturnes par caractere, plutôt que par prudence, dont le corps & l'esprit étoient en toutes choses aussi embarrassés que pesans. Il n'avoit d'autre talent que de bien représenter; entendant à merveille le cérémonial des ambassades ; mais sans aucune des grandes qualités nécessaires au chef d'un complot aussi hardi que celui dont il s'agissoit. Il recevoit chez lui indistinctement les mécontens de la régence ; il écoutoit leurs griefs ; il promettoit sa protection; il alloit au nom du roi d'Espagne rechercher les grands, & demandoit grossièrement leur amitié, sans s'apercevoir que cette conduite devoit bientôt donner des soupçons & des inquiétudes à Dubois, si habile dans l'art de dévoiler une intrigue.

Tels étoient les chefs de la ligue contre la régence du duc d'Orléans : il falloit obtenir au plutôt la sanction de l'Espagne, sans confier les

fecrets à des couriers. Le pere Tournemine donna à la ducheffe du Maine, le baron de Valef, pour traiter en toute fûreté avec le cabinet de Madrid, quand le complot feroit bien décidé.

Le premier objet fut d'ôter la régence au duc d'Orléans, dont il étoit néceffaire de fe faifir. Ce complot avoit été imaginé déjà par l'abbé Alberoni, qui avoit conçu le plan, en bouleverfant toute l'Europe & en aggrandiffant l'Efpagne, de devenir en France lieutenant-général du royaume, fous l'autorité du roi d'Efpagne, qu'il vouloit faire déclarer régent. Ce projet varia enfuite dans fes circonftances, felon les diverfes fituations des affaires.

Pour y réuffir, Albéroni avoit déjà employé de fon côté un colonel, réformé par le régent, & qui avoit demandé en dédommagement des places & des penfions fi fortes, que ce prince le renvoya fans lui rien accorder. L'officier fe trouvant fans emploi, tourmenté d'un efprit de vengeance, jeune encore, fans conduite, capable d'une réfolution extraordinaire, perdu de dettes, & brûlant du defir d'entreprendre quelque chofe d'éclatant, pour s'attirer les regards de la multitude, étoit parti pour l'Efpagne, le cœur ulcéré contre le régent, & avoit promis au cardinal Alberoni de lui remettre ce prince mort ou vif, moyennant quelques fecours d'hommes & d'argent.

Il n'y eut pas de largesses que le cardinal ne promît pour le succès de cette grande entreprise. Il le renvoya à Paris avec beaucoup de François réfugiés en Espagne; il recruta tous ceux que de mauvaises affaires, des dettes ou des crimes avoient éloignés de leur patrie; il les soudoya de l'argent d'Espagne : & sans se faire connoître, il établit parmi eux un chef auquel il avoit promis une grande fortune, & avec qui seul il entretenoit des intelligences. Cette cohorte d'aventuriers passa les Pyrénées, se répandit dans la capitale, se ralliant le soir par des signes particuliers, dans les places publiques, à la faveur des ténebres, & se préparant par une discipline nouvelle, à quelqu'expédition dont le chef lui-même ne connoissoit encore ni le tems, ni le lieu, ni les moyens, ni l'objet principal.

Le chef de ces aventuriers avoit ordre de voir le prince de Cellamare, de concerter ses projets avec lui, de soumettre son plan à ses conseils & d'en tirer les secours nécessaires à l'enlevement du régent. Pour y réussir, le prince de Cellamare lui indiqua une des promenades du prince, celles de la Muette & du bois de Boulogne, où le régent, éloigné de ses gens & se promenant avec la princesse sa fille, pouvoit aisément être enlevé. Quelques conjurés ne manquerent pas de s'y rendre,

ſans qu'ils ſuſſent quelle étoit la perſonne qu'il falloit enlever : le danger de la nommer fit manquer l'affaire ; car le chef déſigna bien un ſeigneur qu'il montra au doigt, mais les conjurés en ſaiſirent un autre qui étoit plus éloigné de cinquante pas.

On remit donc ce ſeigneur en liberté, après lui avoir aſſuré qu'on l'avoit enlevé en badinant, & on lui demanda pardon d'en avoir agi avec lui comme avec un ami intime ; mais le conſeil du régent n'en parla point avec indifférence : il commença à ſe douter qu'il s'agiſſoit de quelques complots contre ce prince ; & cependant, comme le duc d'Orléans étoit plein de courage, il ne diſcontinua pas de ſortir nuit & jour, ſouvent ſans autres compagnons que ceux de ſes plaiſirs, allant dans des lieux, où s'il eût été connu, ſa liberté & peut-être ſa vie auroit été dans un danger imminent.

Le chef des conjurés ayant donc manqué ſon coup, il fut ſaiſi de crainte d'être lui-même découvert & arrêté ; laiſſant diſſiper ſa compagnie, il diſparut & partit pour les Pays-Bas, exhalant encore ſon reſſentiment contre le duc d'Orléans, & faiſant des gageures qu'il ſeroit bien-tôt arrêté. Ces propos étant rapportés en France, le régent chercha les moyens de s'emparer de ce coupable fou qui ſe dévoiloit auſſi inconſidérément.

Cellamare, la duchesse du Maine, & les autres chefs de la faction, consternés de voir un aussi grand coup manqué, prirent de concert d'autres mesures, pour mieux réussir dans une autre circonstance. Ils s'assemblerent plusieurs fois clandestinement, & il fut résolu encore, suivant les instructions du ministre d'Espagne, de s'emparer de la personne du régent. Cette capture importante étoit toujours la base du projet & la premiere tentative de la grande affaire; on remit à une autre séance la délibération des moyens de l'exécuter. Mais il est asolument faux qu'on parlât dans ce conseil de tuer ce prince, si on ne pouvoit le prendre; jamais on n'agita un aussi coupable dessein.

On disoit, je l'avoue, dans le parti, que le duc d'Orléans étoit l'usurpateur de la régence. On pensoit même que la loi Salique qu'on ne connoissoit pas, étoit telle qu'aucune renonciation ne pouvoit la détruire en France, & qu'elle obligeoit les souverains, leurs successeurs & leurs sujets, respectivement. On disoit qu'elle adjugeoit la régence au roi d'Espagne, & que le parlement établi pour faire connoître aux peuples la loi, n'avoit pas le droit de casser la volonté suprême des rois, établie dans un testament, l'acte des hommes le plus sacré; mais dans la faction françoise, personne n'étoit capable d'assassiner le régent. On l'estimoit

encore, lors même qu'on ne cessoit de le décrier jusques dans le fond des provinces; mais on ne répondroit pas de même des projets qu'on pût méditer au-delà des Pyrenées sur la vie de ce prince.

La résolution de s'emparer de la personne du régent, sans lui faire aucun mal, une fois déterminée, on délibéra sur ce qu'on devoit en faire. Le dere Tournemine avoit déjà complotté avec le confesseur du roi d'Espagne & avec Albéroni, de le faire transporter à Madrid ou à Tolede, ou dans quelqu'autre ville convenable, où il seroit gardé à vue jusqu'à la mort du roi de France, dont la santé étoit chancelante, ou jusqu'à sa majorité. Et comme on savoit que les aventuriers avoient déjà manqué leur coup au bois de Boulogne, le comte de Laval proposa de faire enlever le duc d'Orléans par quelques-uns des colonels ses parens, ou qu'il s'étoit associés & qui pouvoient approcher aisément de lui, proposer quelque partie de plaisir hors de Paris, & se saisir de sa personne après une de ces parties nocturnes, où ce prince, sans méfiance, s'abandonnoit ordinairement avec ses amis à des excès qui facilitoient cette entreprise.

La France une fois délivrée du chef de la régence, il falloit pourvoir à la sûreté de l'Etat. Pour contenter ceux qui n'approuveroient pas l'enlevement du prince, il fut résolu qu'on assembleroit

les Etats-Généraux. Le duc du Maine étoit aimé des restes de l'ancienne cour de Louis XIV; il avoit beaucoup d'influence : on imagina que cette assemblée le rétabliroit dans les droits que le feu roi lui avoit accordés & qu'il avoit perdus par une opération de la régence. On dit même qu'une secrete passion de régner persuadoit à la duchesse du Maine que les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartes & les autres princes pouvant mourir comme tant de précieuses têtes de la famille de Louis XIV, le duc du Maine pourroit encore régner en France, si l'édit du feu roi étoit rétabli par la nation assemblée. Cette espérance ambitieuse & téméraire ne lui fut imputée que par le parti d'Orléans, qui assuroit dans cette circonstance, que les empoisonnemens & tous les crimes qu'on avoit imputés au régent sous le feu roi, ne pouvoient être attribués qu'à la cabale des princes légitimés.

Le second avantage qu'on se promettoit des Etats-généraux, étoit la vérification de la dette de l'État, accumulée sous Louis XIV. Les finances étoient dans la confusion, & Law qui avoit toute la confiance du régent, étoit à leurs yeux un aventurier, un demi-fou capable de ruiner la France.

Le troisieme avantage étoit d'assurer pendant la minorité du roi, un conseil national qui pût agir

avec un régent ou un vice-roi que le roi d'Espagne pourroit donner à la France, & qui rappelant l'ancienne forme du gouvernement, éloigneroit des affaires les ministres, tels que Law & Dubois.

Le quatrieme avantage qu'on devoit tirer des Etats-généraux, c'étoit d'écouter les plaintes de tous les corps des envoyés des Pays-d'État & des parlemens qui gémissoient de l'usurpation du pouvoir des ministres, des injustices actuelles de la régence & du mépris de leurs priviléges, que depuis long-tems ils réclamoient si vainement.

Le conseil des conjurés délibéra ensuite sur les propositions que fit l'ambassadeur Cellamare, de s'opposer au traité que le duc d'Orléans venoit de conclure avec les ennemis de l'Espagne. Pour le rompre plus efficacement, on se détermina à demander à la cour de Madrid une convocation des États avec solemnité. On disoit que cette demande en feroit le premier titre, & qu'à sa publication, les François, amoureux de nouveautés, ne manqueroient pas d'accourir de toutes les provinces, ni de s'assembler. Il fut encore décidé que le roi d'Espagne demanderoit aux parlemens de France des arrêtés pour la convocation de cette assemblée, & qu'il leur feroit entendre qu'on les confirmeroit dans leurs anciens priviléges; qu'on les remettroit dans la situation de ces anciens par-

lemens que les rois avoient pris eux-mêmes pour arbitres, & qui paroissoient établis pour la défense des loix de l'État, plutôt que pour juger des procès entre citoyens.

Ces projets ainsi conçus, on les fit connoître au cardinal, ministre d'Espagne; la reine approuva le plan d'assembler les États, l'édit de convocation & les lettres que Philippe V devoit leur écrire lorsqu'ils seroient assemblés pour la restauration de l'État, pour le payement de la dette nationale, & pour établir la balance entre les revenus & les dépenses du royaume. Le cardinal de Polignac & Malezieux composoient toutes ces pieces. A force d'en fabriquer, de les changer, de les charger de ratures, on laissa égarer quelques-uns des projets de ces édits, & on verra dans la suite quel parti sut en tirer le duc d'Orléans.

Ce prince, tandis qu'on tramoit ainsi des complots contre sa régence & contre sa liberté, ne discontinuoit point d'aller souper à Saint-Cloud avec madame Parabere & ses roués; & quand il n'y couchoit pas, il y revenoit pendant la nuit. Cette facilité d'aller & de venir, sans rien appréhender, donna l'idée à ses ennemis d'essayer de nouveau de se saisir de sa personne; & il eût été plusieurs fois enlevé si le cardinal de Polignac qui s'étoit chargé de plusieurs opérations, n'avoit de-

mandé encore quelques jours pour prendre de nouvelles mesures. Depuis plus de trois mois, cinq cens faux-soniers qui pénétroient jusques dans la forêt de Saint-Germain, conduits par des chefs, se répandoient dans les campagnes. Madame la duchesse d'Orléans, douairiere, qui en recevoit des nouvelles confuses, ne cessoit de retenir son fils au Palais-Royal par des prieres continuelles, ajoutant que puisqu'il aimoit madame de Parabere, jusqu'au point d'aller avec elle à Saint-Cloud, au péril de ses jours, elle ne trouvoit plus mauvais que cette maîtresse s'établît au Palais-Royal.

Au milieu de ces dangers, le régent vivoit toujours avec sa tranquillité ordinaire, quand l'imprudence du prince Cellamare lui apprit ce que la cabale tramoit contre sa liberté.

CHAPITRE XI.

Découverte de la conspiration contre le Régent; punition des Conjurés.

CELLAMARE, sur ces entrefaites, ne cessoit d'animer les cabales secrettes & les mécontens de la régence du duc d'Orléans. Parmi ces derniers, les jésuites & les sulpiciens, désolés

d'avoir perdu sous la régence la considération dont ils avoient joui, étoient les plus réservés. Ils avoient été sous le feu roi, tout-puissans dans le clergé, à cause de l'influence que donne sur les esprits l'éducation dont ils étoient chargés, & du crédit qu'ils avoient auprès du ministre des grâces ecclésiastiques ; & ils s'en étoient servis pour enrichir leur parti ; mais sous la régence, éloignés des affaires, ils cabaloient en secret par leurs agens nombreux, & choisis parmi leurs éleves.

Dans cette circonstance, le parlement s'étoit soulevé contre le régent, & refusoit d'enregistrer divers édits. L'ambassadeur d'Espagne appeloit les chefs de l'insurrection *des héros, des défenseurs de la patrie* ; il espéroit encore profiter de la division que la bulle *unigenitus* excitoit plus que jamais dans le clergé & dans le royaume ; & il étoit assuré que le parti jésuitique & celui de l'ancienne cour, favoriseroit l'Espagne sans que le parti janséniste eût aucune raison de s'opposer à la révolution qu'ils vouloient opérer en France.

Pour accomplir ses desseins, il recevoit chez lui indistinctement tous les mécontens de la régence, & ne voyoit pas que l'abbé Dubois, habile dans l'art de pénétrer à fond une intrigue secrette, découvrit bientôt le plan de ces projets contre le gouvernement. L'ambassadeur eut l'imprudence de

confier à des copiſtes inconnus, les mémoires qui les contenoient, pour en multiplier les copies qu'il falloit envoyer en Eſpagne & diſtribuer en France aux chefs de la révolution ; en ſorte qu'un de ces écrivains, nommé Buvat, épouvanté à la ſimple lecture de ces mémoires, n'attendoit que la nuit, pour aller dévoiler à l'abbé Dubois les projets de l'Eſpagne contre le gouvernement.

Dubois, ſaiſi de crainte & d'horreur au récit qui luit fut fait, donna des inſtructions au copiſte, pour retourner avec fruit au bureau du miniſtre d'Eſpagne, & prendre une liſte des conjurés. Il devoit obſerver les perſonnes qui viendroient lui faire des viſites, celles ſur-tout qui avoient un air de myſtère, & plus particulièrement les démarches de la ducheſſe du Maine. Tous les perſonnages ſuſpects furent dès-lors ſuivis de près par la police, qui apprit que madame du Maine, déguiſée, ſe rendoit de nuit chez l'ambaſſadeur d'Eſpagne, pour traiter avec lui de leurs complots.

Cependant le copiſte, fidele à ſe rendre chez Dubois pour lui faire part des nouvelles découvertes & chez le prince de Cellamare, dont il étoit pour cette partie le ſecrétaire, pénétroit auſſi dans tous les détails de la conſpiration. Il dreſſoit un journal des mouvemens de tous les con-

jurés, de leurs visites, de leurs entrevues; & il en instruisoit le ministere la nuit suivante, sans que personne s'en doutât. Le régent & l'abbé, gardant un profond silence sur cette affaire importante, n'attendoient pour éclater, que le moment favorable de convaincre la duchesse du Maine ou le prince de Cellamare, par quelque preuve de fait qu'ils ne pussent contester; & il se passa cinq mois entiers, sans que le ministre pût prendre les conjurés sur le fait.

Buvat fit savoir un soir, qu'il avoit copié en entier le projet de la révolution, compris en cinquante mémoires différens, dont il donna les sommaires; & que ces projets devoient être portés à la cour d'Espagne un tel jour, par l'abbé Porto-Carrero, qui se rendoit à Madrid par hasard, & qui se chargea en effet de ce paquet fatal. Dubois fit suivre cet abbé, qu'on arrêta à Poitiers.

Déjà, pour cacher le contenu des dépêches, pour cacher même qu'il eût écrit à sa Cour par une voie particulière, Cellamare, selon son usage, venoit d'envoyer des lettres de peu de conséquence, & qui ne parloient que d'affaires ordinaires & communes au ministre des affaires étrangeres, pour qu'il les insérât dans le paquet qu'il envoyoit lui-même à Madrid, & pour que ses dépêches ministérielles eussent l'air de partir avec

celles du Cabinet de la régence. Dans ces lettres, cependant, Cellamare avoit inséré en chiffre un billet, qui avertissoit sa cour du départ de Porto-Carrero, & l'instruisoit en peu de mots de l'importance de ce courrier. Frappé d'épouvante, quand il sut que Porto-Carrero étoit arrêté, incertain si ses dangereuses dépêches étoient saisies ou non, il alla demander à Leblanc, l'un des ministres de la régence, le dernier paquet de lettres qu'il lui avoit confié pour l'Espagne, où il vouloit ajouter quelques mots. (La nouvelle sans doute, que le paquet étoit intercepté). Le régent, Du bois & Leblanc, avoient déjà reçu les nouvelles de Poitiers ; ils étoient convaincus, par des faits, d'un complot, dont ils n'avoient eu jusqu'alors que des indices ; ils ne dissimulerent plus leur pensée sur un semblable attentat contre le pouvoir du régent ; & Leblanc, au lieu de remettre au ministre d'Espagne sa derniere dépêche, lui dit d'un ton assuré : *votre billet, M. l'ambassadeur, est déjà déchiffré : & vos dépêches surprises entre les mains de Porto-Carrero, sont connues du régent & de son conseil ; suivez-moi dans votre voiture, j'ai ordre de faire la visite de votre hôtel en présence de M. l'Abbé Dubois que voilà, & de divers officiers. Si vous obéissez de bonne grace, il ne vous sera pas fait de mal ; mais si vous résistez, de plus*

grandes forces sont toutes prêtes pour vous soumettre à la volonté du Roi. Cellamare vouloit balbutier quelques mots sur le droit des gens; il essaya de parler des prérogatives de sa personne. Un ton plus ferme encore, & plus élevé, lui réparrit qu'il avoit dégradé sa dignité; & l'ambassadeur, stupéfait de tant de découvertes, fut contraint de suivre Leblanc & Dubois à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne, qui fut sur le champ environné, & rempli d'un détachement de mousquetaires. L'ambassadeur se donnoit le ton de la représentation Espagnole, pendant la visite qu'on fit de ses papiers en sa présence; mais la fureur le prit, quand on ouvrit la cassette de quelques billets doux qu'il conservoit, & il dit bien haut, en présence de l'abbé Dubois & des assistans : *ce ne sont plus là, messieurs, des affaires d'ambassade. Laissez, laissez cette cassette à l'abbé Dubois, elle ne contient que des billets de filles; l'abbé est leur maquereau, abandonnez-lui la cassette, je la lui donne volontiers.*

Ces injures, ces vérités sanglantes, n'arrêtoient, ni les fouilles, ni les recherches. On fureta de telle manière, que les plus petits réduits furent visités. On saisit tous les papiers qu'on trouva dans l'hôtel; on les cacheta d'un double sceau, de celui du régent, & de celui de Cellamare.

Le lendemain, Dubois, en sa qualité de mi-

niſtre des affaires étrangeres, écrivit aux ambaſſadeurs, aux miniſtres & réſidens près le roi de France, pour leur faire connoître les motifs de la conduite du roi envers le prince de Cellamare, dont il dévoila les complots. Il leur fit part des précautions priſes incontinent par le miniſtère, pour réprimer dans leur ſource les commencemens d'une conjuration. Dubois écrivit en même-tems aux évêques, aux premiers préſidens, & à tous les gouverneurs du Royaume, parce qu'on craignit d'abord quelque complot dans les provinces, correſpondant à celui qui devoit être exécuté dans la capitale ; & il les exhortoit de maintenir le bon ordre en cas de ſédition.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne, ſans ſe déconcerter, écrivit auſſi le même jour à tous les miniſtres des ſouverains étrangers près le roi de France, ſur l'attentat commis en ſa perſonne, ſur l'ouverture de de ſes coffres & la ſaiſie de ſes papiers ; mais le lendemain, on fit partir l'Eſpagnol ſous bonne eſcorte, & il fut détenu à Blois, où il reſta juſqu'au 6 Mars de l'année ſuivante. Dans cette circonſtance, mademoiſelle de Valois, fille du régent, fit ſavoir le même jour à Richelieu qu'il devoit ſe défaire des papiers ſur l'affaire d'Eſpagne, s'il en avoit, puiſque le conſeil de régence

s'en

s'en occupoit véritablement, & que monsieur d'Orléans en étoit tout courroucé.

Ainsi furent dévoilés les complots des Espagnols. Plusieurs personnes qui passoient pour très-instruites, en racontoient la découverte un peu différemment. Le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, disoient-elles, ayant manqué à un rendez-vous que lui avoit donné une femme de la communauté de la Fillon, il avoit dit à celle-ci pour excuse, qu'il avoit été obligé de travailler plus long-tems qu'il n'avoit cru, à cause du départ de l'abbé Porto-Carreto pour l'Espagne. La Fillon, ajoute-t-on, qui avoit des relations particulières avec le régent, en rendit compte à ce prince. Le duc fit courir après l'abbé; on l'atteignit à Poitiers; on lui enleva ses papiers, & on le laissa partir pour l'Espagne; mais celui-ci dépêcha sur le champ un courier à l'ambassadeur Cellamare, pour lui faire connoître ce qui se passoit; & ce courier se pressa si bien, qu'il arriva long-tems avant celui du régent; ensorte que le prince de Cellamare eut le tems nécessaire de brûler la plus grande partie des papiers relatifs à la révolution complotée, de faire partir de nuit l'abbé Brigaut, & d'avertir les chefs de la conspiration, de ce malheureux événement.

On assura aussi que la conspiration avoit été dé-

couverte en même-tems d'une autre maniere, & que la Sainte-Edme, veuve de Baron, qui avoit les danseurs de corde, & dirigeoit une maison de libertinage, où Cavello, écuyer de Cellamare étoit venu souper, l'avoit découverte. Cet écuyer pris de vin, dit un soir que les affaires du royaume changeroient bientôt de face, & qu'il falloit se réjouir. La Sainte-Edme, qui appeloit l'abbé Dubois son *compere*, alla l'avertir le lendemain à quatre heures du matin.

On dit enfin que le régent avoit su encore de l'Angleterre, qu'on tramoit en Espagne & en France, quelque complot contre son autorité ; mais ce qui est bien avéré, c'est que le régent étoit instruit des trames contre sa personne, & qu'il apprit de grand matin, par l'abbé Dubois, qui le trouva couché avec Emilie, que Porto-Carrero étoit arrêté à Douvres. Cette fille qui, dans la suite, le raconta à Richelieu, lui assura que le régent n'avoit pas été étonné du récit de l'abbé.

Le régent assembla bientôt un conseil où furent lues la plupart des pièces, qui détailloient la conspiration : la pièce cotée n°. 10, étoit le prélude d'un grand incendie : le n°. 20 renfermoit les instances de la nation, ses griefs contre la régence, & les résolutions du roi d'Espagne, adressées aux Etats-généraux : le n°. 30 offroit les moyens d'ac-

complir ses vœux, d'effectuer la restauration de la France, & d'assurer la vie de Louis XV, contre les complots supposés du duc d'Orléans : le n°. 40 rapportoit les moyens employés dans les autres minorités ; & le n°. 50 renfermoit une liste de conjurés, le tableau de leurs caractères & le récit des principaux emplois, dont chacun d'eux devoit s'occuper. Le régent arrêta l'abbé Dubois, qui lisoit la liste des conspirateurs, & dit qu'il en savoit assez, & qu'il ne vouloit pas déshonorer des ingrats, qui tenoient de lui des bienfaits.

Il y avoit en effet vingt-deux colonels chargés d'une expédition particulière contre la personne du régent, qu'il falloit enlever, & soixante conspirateurs, qui étoient les plus notables personnes de la France : la lecture des Mémoires se termina là ; mais le conseil en apprit assez pour en être convaincu : malgré tout ce qu'on a écrit en faveur du duc du Maine, il fut démontré ;

1°. Que ce prince avoit envoyé Jalouste, autrefois au service du feu roi, dans les pays des Grisons, pour y lever un régiment au service du roi d'Espagne.

2°. Que Philippe V devoit écrire au Parlement de Paris, & à tous les parlemens, pour soulever le royaume, & convoquer les Etats-généraux.

3°. Que les princes légitimés & les partisans de

l'ancienne cour, étoient disposés à se conduire selon les desirs du roi.

4°. Que s'il étoit possible, on s'assureroit de la personne du régent & du château des Tuilleries, pour la sûreté du jeune Monarque.

5°. Que le duc du Maine seroit déclaré lieutenant-général du royaume.

Ces complots de la cour d'Espagne & des princes légitimés, étant une fois bien connus, & les principaux conspirateurs dévoilés, le ministre s'empressa de les punir. On ordonna aux deux compagnies de mousquetaires de se botter & de se tenir prêtes à monter à cheval, & on manda à Delaunay, gouverneur de la Bastille & à celui du château de Vincennes, de préparer des logemens.

Le 9 Décembre 1718, Cellamare fut arrêté. Le lendemain le marquis de Pompadour & de Saint-Geneft le furent dans leur lit. Le marquis de Courcillon, gendre de Pompadour, le fut aussi le même jour, & tous furent conduits à la Bastille.

Le 11, le comte d'Aidié & Magni, introducteurs des ambassadeurs, que Cellamare avoit attirés à son parti, prirent la fuite & arriverent sains & saufs en Espagne. L'abbé Brigaud, secrétaire de la conspiration & gardien des papiers, fut arrêté à Némours. Cellamare avoit eu le tems de le faire avertir, & il avoit pris la fuite, déguisé en

femme ; mais l'abbé Dubois envoya des émiſſaires qui, voyant ſon air déconcerté, l'arrêterent : on lui trouva des lettres adreſſées à lui-même, on le ramena à Paris, & il fut renfermé à la Baſtille. Lié d'amitié avec le marquis de Pompadour, il avoit été entraîné dans les intrigues de la conjuration, & avoit auſſi compoſé une réponſe aux *lettres de Fitz Moritz*, ce qui l'attacha à madame du Maine. Il confia en partant, ſa caſſette & ſes papiers à ſa ſervante, qui, par ſon ordre l'avoit remiſe au chevalier du Meſnil ; & comme d'Argenſon & Leblanc lui dirent en l'interrogeant, que ſa ſervante & du Meſnil étoient arrêtés & qu'on avoit lu ſes papiers. *Eh bien ! répondit l'abbé, vous ſavez toute l'affaire, & il n'y a rien de plus.* Les juges encore plus ſurpris, parce qu'ils n'avoient trouvé dans la caſſette que des papiers de famille, & voyant que du Meſnil les avoit trompés & n'avoit point tout remis, le firent appeler. Le chevalier jura qu'il n'avoit rien gardé, & qu'il avoit tout donné : mais un moment après, il arrêta le Blanc, & lui dit en particulier qu'il lui déclaroit, non comme à un miniſtre, mais comme à un honnête homme, qu'il avoit brûlé pour ſe ſauver lui-même & ſon ami, les mémoires originaux de la conjuration d'Eſpagne ; le Blanc lui répondit que ſa qualité de miniſtre, & la raiſon

d'Etat devoient être préférées à toute considération particuliere, & lui promit seulement d'adoucir le régent & de le préserver de la bastille ; mais il rendit compte à ce prince de cette précieuse découverte ; & peut-être le chevalier eût-il été épargné, à cause de la clémence naturelle du régent ; mais l'abbé Dubois qui combattoit dans ce prince tout ce qu'il avoit de bon & d'honnête dans le caractere, fit tant de bruit, que le chevalier du Mesnil fut conduit à la bastille comme les autres, le 17. *Les sentimens d'humanité, les loix de la confiance & de l'amitié sont bons pour le commun des hommes,* disoit Dubois ; *mais les ministres doivent sacrifier tous ces principes triviaux, à la grande raison d'Etat.*

Le 15 Décembre furent arrêtés aussi Sandraski, brigadier de cavalerie, & Seret, colonel des hussards, avec plusieurs des officiers.

Le 16, deux allemands furent encore arrêtés, & Schlieben dit que si le régent n'avoit pitié de lui, il étoit perdu, à cause des complots que la cour d'Espagne l'avoit engagé d'exécuter.

Le 22 Décembre on apprit à Paris que le duc de Saint Aignan, notre ambassadeur, s'étoit évadé pour sortir d'Espagne, & qu'Alberoni sachant que le prince de Cellamare étoit arrêté, avoit envoyé des couriers pour se saisir de Saint Aignan ; mais il s'étoit déguisé avec sa femme en laquais, & il

avoit donné ses habits à ses gens, qui furent arrêtés à sa place, & c'est ainsi qu'il se sauva.

Le 28, le régent tint un conseil secret composé du duc de S. Simon, d'Argenson, de Dubois & le Blanc, où il fut résolu d'arrêter le duc du Maine, son épouse & toute sa maison.

En effet, le lendemain 29 Décembre le duc de Béthune, accompagné de la Billarderi, vint arrêter la duchesse du Maine, & son époux le fut à Sceaux, par Savancourt, qui eut l'insolence de traiter ce prince avec brutalité; leurs fils furent exilés dans la ville d'Eu, & la princesse leur fille fut renfermé à Chaillot. Madame du Maine avoit engagé son mari à fuir en Espagne, comme Magni & d'Aidié; mais il répondit que n'ayant rien écrit, on ne pouvoit lui rien prouver, & qu'il s'accuseroit lui-même en fuyant: elle s'attendoit elle-même d'être enlevée, & on ne lui trouva, étant avertie, que quelques livres dans sa bibliothéque qui traitoient de diverses conspirations: on la fit lever du lit, & elle partit sans résistance; on ne lui donna que deux femmes-de-chambre; mais madame de Chambonas demanda en grace quelques jours après d'aller se renfermer volontairement avec elle. Madame du Maine, dont on craignoit les cris, fut jetée dans un méchant carrosse de louage & conduite par les remparts, de crainte

qu'elle n'appelât le peuple à ſon ſecours. On enleva en même-tems ſes filles d'honneur, deux valets-de-chambre, quatre valets-de-pied & deux frotteurs de ſes appartemens.

Malézieux pere, chancelier de Dombes, ſon fils, lieutenant général d'Artillerie, auteurs du manifeſte d'Eſpagne, furent pris le même jour à Sceaux & conduits à la baſtille. On leur trouva des originaux relatifs à la révolution que le pere vouloit déchirer & mâcher, mais dont Trudaine lui enleva les lambeaux, qu'il conſerva & qu'on ajuſta, ce qui le trahit & fut la preuve la plus convainquante contre madame du Maine. Le chevalier de Gavaudun, la comteſſe & l'abbé le Camus, furent conduits à la baſtille, & juſqu'au marquis de Boiſdavis, qu'on avoit été ſaiſir en Poitou, parce qu'on trouva une lettre qu'il avoit écrite de ce pays-là au duc du Maine, lui offrant ſes ſervices; on ſaiſit encore la comteſſe de Noyon, ſoupçonnée d'avoir des correſpondances avec les bretons.

Le cardinal de Polignac ne fut point empriſonné, mais conduit en exil dans ſon abbaye d'Anchin en Flandres, dans les confins du royaume, où il fut gardé par un gentilhomme: mademoiſelle de Montauban, fille d'honneur de madame du Maine, accuſée de galanteries avec ce cardinal, fut ſaiſie

en même-tems; mais on ne trouva que des billets doux du maréchal de Villars, & quelques écrits vagues de sa main sur la conjuration.

Mademoiselle Delaunay, fille pleine d'esprit, attachée à madame du Maine, fut arrêtée aussi & conduite à la bastille avec sa femme-de-chambre. Bargeton avocat, & Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, furent arrêtés aussi, de même que le marquis de Saint Geniex; mais des vingt-deux colonels qui avoient signé le compromis pour arrêter le régent & le conduire au château de Tolede, il n'y eut d'arrêté que le comte Laval, qui devoit épier le duc d'Orléans, le surprendre dans une de ses courses nocturnes & l'enlever.

Enfin la marquise de Pompadour, sa fille madame de Courcillon, furent arrêtées. Les mousquetaires pendant quinze jours ne se débotterent pas & plus de deux cens innocens furent renfermés & confondus avec les coupables. Ces embastillations jetoient la capitale dans la derniere consternation, car on craignoit alors la prison, plus qu'on ne fit depuis ce tems-là. On redoutoit, à la vérité, les principes de Dubois, de Law, de le Blanc & de d'Argenson; ils étoient méprisés de toute la France, & on les disoit capables d'un mauvais coup.

Le prince de Conti plus coupable que les au-

tres, devoit être arrêté; mais il prit le parti de se barricader chez lui avec ses complices, & il ne leur manqua ni femmes, ni vivres pour attendre l'événement. Mais comme on les crut capables de résistance, & qu'ils s'étoient munis de toutes sortes d'armes, Dubois dit qu'il étoit trop dangereux de les attaquer, & on dissimula. On ignora de même les mouvemens secrets de la faction de Villeroy, à cause de sa considération & de ses relations intimes avec les principaux personnages de l'ancienne cour. Ce maréchal sut à peine que le duc du Maine étoit arrêté, qu'il écrivit à Madame de Glabion, supérieure de Saint-Cyr, pour en apprendre la fatale nouvelle à madame de Maintenon dans un moment favorable. Les deux dames étoient ensemble quand on appotta la lettre. Madame de Maintenon la saisit, la décacheta, la lut, & sa douleur fut telle, qu'elle alla se prosterner devant le Saint-Sacrement. La fievre l'y saisit & ne la quitta plus: elle ne s'en releva que pour aller se jeter au lit: elle étoit intimement attachée au duc du Maine, son éleve chéri, & au parti des princes légitimés qui lui devoient leur élévation. Sa maladie ne fit aucune sensation dans la capitale; cependant elle avoit conservé quelques amis connus par un attachement sincere à cette ligue, & ne recevoit plus chez elle que ceux-là. Elle voyoit le cardinal de

Rohan, le duc de Noailles, le maréchal de Villars, l'évêque de Chartres, le cardinal de Biſſy & ſurtout le duc du Maine, ſon favori. Elle conſervoit à Saint-Cyr le ton de ſouveraine, offrant un fauteuil à la reine d'Angleterre quand elle venoit lui rendre viſite & en prenant un autre pour elle-même. Elle étoit ſervie par de jeunes demoiſelles de la communauté, comme une princeſſe. Toute la maiſon trembloit en ſa préſence. La ſupérieure ne venoit lui préſenter ſes hommages que quand elle y étoit invitée; elle n'étoit cependant appelée que du nom de *madame*. Elle mourut d'une fievre continue à l'âge de quatre vingt-trois ans, occaſionnée par la lettre imprévue qui lui apprenoit que ſon prince chéri étoit renfermé, & que les complots pour appeler en France le roi d'Eſpagne, ou pour changer le gouvernement, n'avoient pas réuſſi. On voit encore (en 1792) ſon lit de repos, ſon prie-dieu, ſa bibliotheque, ſes livres, comme ſi elle venoit de mourir. Le jugement le plus général qu'on en porta après ſa mort, fut que c'étoit une femme bien adroite pour avoir ſu fixer ſur elle les regards d'un grand roi, & contenir le cœur d'un homme volage.

Le conſeil de régence ne ceſſoit cependant d'exercer ſes vengeances, tandis que le duc d'Orléans ne parloit que de pardon, d'oubli. Dubois pour

satisfaire l'Autriche dans cette circonstance favorable, s'engagea à déclarer, comme il l'avoit promis, la guerre à l'Espagne ; ce qui embarrassoit le plus le régent, c'étoit le choix du général. Cette guerre n'étoit approuvée ni des troupes ni du reste de la France, encore épuisée des sacrifices qu'elle avoit faits pour élever le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne. Elle étoit contraire à tous les principes précédens & à tous les intérêts actuels, devant abaisser l'Espagne & relever l'Autriche. Les esprits se souleverent contre le projet ; il falloit de plus trouver un général qui voulût & osât commander nos troupes, tirer l'épée contre l'oncle du roi & répandre le sang des Bourbons ; le duc de Berwick se présenta, & personne n'en fut étonné. Il avoit reçu toutes sortes de bienfaits du roi d'Espagne, & avoit à sa cour un fils qui en étoit chéri ; il promit cependant d'aller faire la guerre contre ce roi, & accepta des billets & beaucoup d'argent du ministere de France.

Albéroni, de son côté, envoya aux magistrats & aux évêques françois, un manifeste contre le régent, & on eut soin de tenir registre à la poste de ceux qui le recevoient à Paris ; mais ce manifeste n'empêcha pas que le parlement à qui le régent rendit le président de Blamont qu'il avoit exilé, ne se déclarât pour ce prince, ni que le duc

de Berwick n'allât camper près de Bayonne, pour s'y préparer à des courses hostiles contre l'Espagne. Le Prétendant, de son côté, commanda les troupes de Philippe V contre l'Angleterre, & Philippe V en personne, celles qu'il dirigeoit contre le régent. On sait que Berwick prit Fontarabie, Saint-Sébastien, qu'il entra l'épée à la main en Catalogne, & que le roi d'Espagne & son épouse ne se présenterent que pour être témoins du succès des françois.

CHAPITRE XII.

Troisieme emprisonnement du duc de Richelieu à la Bastille; suite des Anecdotes.

ALBERONI n'avoit que des plans & des idées sublimes, & s'ils ne pouvoient être exécutés, c'étoit à cause de leur trop grande élévation & de leur étendue : il avoit, outre la profondeur du génie, une grande érudition, & les observateurs de ses opérations & de sa politique étoient étonnés comment de l'état de simple curé de campagne & sans aucun moyen pour acquérir des connoissances, il avoit pu remplir sa tête d'une si prodigieuse instruction. Il connoissoit parfaitement

toute l'administration du feu roi Louis XIV, & l'ancienne constitution de la monarchie. Il disoit qu'en Europe on n'avoit rien fait de bien depuis trente ans, ni en France depuis un siecle. Nos assemblées nationales, présidées par leur souverain, traitant avec elles des finances & de la législation lui paroissoient préférables au conseil privé du roi avec ses ministres; il savoit que Louis XIV n'avoit établi des impôts dans le royaume que d'une maniere illégale, arbitraire & au mépris des droits de la nation; & voyoit dans le clergé de France & dans les Pays-d'État, un reste de nos antiques priviléges tombés en désuétude dans les autres provinces. Plein de ces idées, il avouoit que des impôts ne pourroient jamais payer la dette nationale, & que les États convoqués, avoient seuls le droit de pourvoir à l'assurance & au paiement.

On disoit que le roi seul avoit en France, comme en Espagne, le pouvoir de nommer un régent, pouvoir que les rois partageoient avec la nation assemblée; que le parlement n'ayant point maintenu le testament du roi, n'avoit pu par conséquent accorder la régence au duc d'Orléans; que la seule nation assemblée pouvoit la déférer & la reconnoître, quand un prince, tel que le roi d'Espagne appelé par la loi de l'Etat à cette dignité, n'en étoit

point pourvu, & il concluoit que la régence appartenoit au roi d'Espagne, en qualité de plus proche parent du roi.

Albéroni voyoit d'ailleurs dans la triple & quadruple alliance des traités trop onéreux à l'Espagne, & vouloit que les Etats-généraux de la France pussent les casser, pour remettre en vigueur les maximes de l'ancienne cour; enfin par le même droit, & en cas de mort de Louis XV, dont on étoit sans cesse menacé à cause de sa santé si chancelante, il vouloit qu'on assurât sa succession à l'un des fils du roi Philippe, & qu'on en éloignât le duc d'Orléans; mais pour y réussir, il falloit enlever ce prince, le mettre en lieu de sûreté, non en France, mais à Madrid, sous le pouvoir du roi d'Espagne; convoquer en France les Etats-généraux, traiter avec eux de la succession & du gouvernement de l'État, & se servir même du mécontentement des protestans, s'il étoit possible, pour aider ce grand projet.

Vous serez le bienfaiteur de votre patrie, disoit Albéroni au duc de Richelieu dans sa lettre, *en donnant vos soins à cette grande révolution. Vous la remettrez dans son état de gloire, & dans toute sa splendeur. Ecrasée d'impôts, surchargée d'une dette énorme, elle ne peut que succomber sous un tel fardeau; la nation assemblée peut seule délibérer,*

& choisir les moyens de payer sa dette. Albéroni demandoit ensuite au duc de Richelieu au nom du roi d'Espagne, de lui faciliter la prise de la ville de Bayonne, lui promettant la protection spéciale du roi, de la reine & un très-grand avancement.

Albéroni avoit remis sa lettre à un officier qui la porta en France avec plusieurs autres; mais elles furent interceptées, rendues à Dubois & l'officier fut arrêté. Pour mieux dévoiler les intrigues de Richelieu, d'Argenson, ancien lieutenant de police, homme habile dans les artifices de l'espionnage, lui envoya un Napolitain nommé *Marin* qui parloit bien l'Espagnol: il avoit d'ailleurs tout l'air d'un étranger: il lui rendit les lettres originales d'Alberoni interceptées, que Dubois avoit eu le soin de bien recacheter. Ce *Marin* lui fit d'abord des offres secrettes; il lui parla de l'Espagne & des projets qui alloient éclater; il le conjura de la part du roi Philippe, d'aider les troupes étrangeres à s'emparer de Bayonne, place frontiere, occupée par son régiment. Il lui dit qu'il étoit aimé du soldat; que tous ses officiers lui étoient dévoués, & qu'il auroit bientôt gagné par ses charmes, son ami intime du Saillant, colonel de l'autre régiment qui étoit en garnison à Bayonne. On savoit que le jeune duc de Richelieu étoit tour

à

à tour & passionnément l'amant des bons & des mauvais goûts : il ajouta qu'il connoissoit son attachement *pour ce Corydon* & leurs tendres sentimens respectifs ; il lui renouvela la promesse déjà faite d'un prochain avancement ; c'étoit entr'autres, en attendant, le régiment des gardes-françoises, qu'avoit Grammont ; enfin il termina ses insidieux propos par le récit de tout ce qui étoit contenu dans la lettre qu'il lui donna, & dont il reconnut le sceau intact. A ces propos, Marin disparoît, & laisse Richelieu à ses réflexions.

Le régent instruit de ses démarches, ne tarda pas d'en parler au Palais-Royal. Mademoiselle de Valois lui envoya sur-le-champ madame Pichet, sa femme-de chambre, qui lui remit de sa part la lettre suivante. On la conserve ici avec le chiffre comme un monument historique de ce tems - là. Quelques personnes croyoient faussement que mademoiselle de Valois avoit cabalé de concert avec Richelieu contre son pere. Voici comment elle s'exprime sans orthographe dans sa lettre : la moitié étoit écrite en chiffre, on a déchiffré le reste.

Commè vous m'avez assuré qu'il ne pouvoit

y	*a*	*v*	*o*	*i*	*r*	*e*		*p*	*r*	*e*	*u*	*v*	*e*
9	20	17	12	9	14	1	*des*	16	14	1	17	17	1,

c o n t r e
11 12 10 15 14 1 *vous, je ne doute point*
q u e l' a v i q u e
13 17 1 2 20 17 9 13 17 1 *je vous*
d o n e. n e ſ o i t i n u-
3 12 10 1 10 1 21 12 9 13 9 10 17
t i l;
15 9 2; *mais comme il m'a paru que vous*
a e ſ t r e i n f o r m é
aimés 20 1 21 15 14 1 9 10 5 12 14 8 1
d e t o u t, j e v o u s
3 1 15 12 17 15, 9 1 17 12 17 21
a v e r t i l e c o n-
20 17 1 14 15 9 *que* 2 1 11 12 10
ſ e i l e ſ t p o u r l' a-
21 1 9 2 1 21 13 16 12 17 14 2 20
f a i r e de M r. d u M a i n e
5 20 9 14 1 3 1 8 14 3 17 8 20 9 10 1
q u' o n v a
13 17 12 10 17 20 *mettre au jour, & appa-*
remment tout ce qui regarde l'affaire
d' E ſ p a g n e.
3 1 21 16 20 7 10 1. *Je compte en ſavoir d'avantage ce ſoir que je vous le dirai; mais ce qui me preſſe de vous le mander, c'eſt que cela*
à m a m e r e,
a échappé 20 8 21 8 1 14 1, *qui croyoit*

que je le savois, & qui, quand elle a vu que je n'en savois rien, m'a fort recommandé de n'en rien dire. Je n'ai perdu un moment pour vous en avertir : mandés moi si vous êtes sans inquiétude, car j'avoue que je n'y suis plus.

Dans un billet suivant, mademoiselle de Valois avertissoit encore Richelieu, que M. le duc d'Orléans disoit assez publiquement, qu'il avoit entre les mains des pièces originales qui devoient bientôt le convaincre des complots qu'il avoit formés contre lui. Cet avis de mademoiselle de Valois lui fit comprendre qu'il avoit été trompé par Marin, & il s'attendoit d'être renfermé à la Bastille, quand une demoiselle qui voyoit le régent & avec qui Richelieu couchoit, l'avertit de ce qui lui étoit préparé.

Richelieu rêvoit sur sa destinée, qui le condamnoit à rentrer, pour la troisieme fois, dans cette demeure infernale, lorsque le 29 Mars, Dubois envoya chez lui à dix heures du matin, Duchevron, lieutenant de la prévôté, suivi de douze archers, c'est-à-dire, de l'appareil qui suit la capture des scélérats; ce qui fit dire à toute la pairie qui en porta ses plaintes au régent, que l'abbé Dubois chargé de l'expédition, n'étoit pas fait pour être instruit des égards dûs à la dignité d'un pair de

France. Rafé, laquais affidé du duc, charmant jeune homme de son âge, eut la liberté de le suivre à la bastille: & comme elle se trouvoit toute pleine de prisonniers, ou peut-être comme le régent étoit plein de jalousie & de courroux contre Richelieu qui lui enlevoit toutes ses maîtresses, & qui en possédoit une qu'il aimoit éperduement, ils furent jetés tous deux dans une espece de cachot octogône, qui ne recevoit de jour & ne communiquoit avec l'atmosphere, que par un trou étroit & longitudinal, qu'on peut voir des environs de la prison.

Cet affreux appartement étoit si humide, qu'en y entrant, une odeur de moisi leur donna mal au cœur. Les pierres de la prison n'avoient pu résister à cette action de l'humidité, & leurs habits, au bout de quelques heures, se trouverent pénétrés de la transpiration de ces murailles & de l'air qui s'y trouvoit renfermé. Ils ne trouverent d'ailleurs en y entrant, ni table, ni lit, ni livres, ni chaises, ni fauteuils, & quand ils en demanderent, on leur répondit que la Bastille étant pleine de prisonniers, tous les meubles étoient pris. On apprit dans le monde ce traitement cruel digne des peuples barbares; & le régent, pour se disculper, affectoit de dire qu'il avoit des lettres d'Albéroni adressées à Richelieu, dont trois étoient signées, de ce cardinal.

Cet emprisonnement jeta dans la consternation mademoiselle de Charolois qui aimoit toujours le duc, & l'autre princesse, sur-tout, aimée du régent : elles étoient furieusement jalouses l'une de l'autre, & même ennemies; mais quand elles apprirent qu'il étoit détenu à la Bastille, elles se réunirent pour sauver, de concert, l'objet de leur amour. Le régent irrité, ne cessoit de publier qu'on alloit le juger comme criminel d'Etat; & parloit déjà de lui faire couper tout bonnement la tête, quoiqu'il n'eût peut-être pas cette intention; mais celle plutôt d'obtenir seul les faveurs de ses maîtresses, en leur accordant sa grâce. Ses menaces toutefois alarmant les deux princesses, elles résolurent de se liguer pour sauver Richelieu; & mademoiselle de Charolois, pour animer davantage sa cousine, lui promit même de ne plus le voir, si elle pouvoit obtenir de son pere sa délivrance.

La princesse commença donc par se brouiller avec le régent qui renfermoit son bon ami avec tant de rigueur, refusant avec humeur toutes ses caresses, lui demandant sa délivrance hautement, en présence de tout le monde, dans le ton du désespoir, & le menaçant d'un coup d'éclat, d'un acte de folie, s'il n'étoit bientôt délivré de sa prison. Le régent voyant la princesse désespérée &

craignant des scenes trop éclatantes, lui rappela toutes les complaisances qu'il avoit eues pour le duc, ses bienfaits, & son ingratitude; il lui dit qu'au lieu d'avoir fait un ami reconnoissant, il n'avoit trouvé qu'un ennemi cruel qui vouloit sa ruine, & lui arracher la liberté & la régence pour appeler en France le roi d'Espagne, son ennemi. Il reprocha à la princesse de se liguer avec un tel personnage & de livrer son pere, ajoutant que la trahison de Richelieu méritoit la peine de mort, & que son procès lui seroit fait : la princesse épouvantée, se tint, dès ce moment, avec le régent dans une plus grande réserve, pour obtenir la grâce de son amant, s'il devoit en effet être condamné à mort.

Richelieu ne trouva plus à la Bastille son premier geolier Bernaville; il avoit fait un éleve nommé de Launay (1), son parent, à qui il avoit appris tous les secrets de la géole, & la maniere de bien conduire cette prison. Les ministres intéressés au secret, veulent toujours que le public ignore les raisons d'Etat qui font renfermer les prisonniers; ils craignent les censures de la ville : & la Bastille est une place de confiance ministérielle si délicate,

(1) Le gouverneur décapité en 1789, étoit de la famille.

qu'on ne peut gueres en confier la garde qu'à une famille bien sûre & capable d'exécuter secrettement leurs ordres. Aussi Bernaville avoit fait de de Launay, son éleve, un ours véritable ; il en avoit & la tournure & la figure basse, tant nos occupations, notre maniere de vivre & nos principes influent sur nos manieres & sur le moral de notre physionomie.

Cependant, comme de pareils personnages aiment l'argent & craignent les gens en place, il fut permis à mademoiselle de Valois de parvenir dans le cachot; elle vint y pleurer avec Richelieu, lui renouveler sa tendresse, & lui promettre qu'elle ne consentiroit jamais à épouser le duc de Modène, & qu'elle ne partiroit jamais pour l'Italie qu'elle n'eût obtenu sa délivrance; elle savoit que mademoiselle de Charolois avoit gagné les officiers de la bastille, pendant sa détention de 1716, pour entrer secrettement dans la prison. Pour corrompre les gardes, comme sa cousine, mademoiselle de Valois sacrifia 200000 liv. que son pere lui avoit données en billets, & s'associa à mademoiselle de Charolois, qui se rappeloit les moyens qu'elle avoit mis en usage pour obtenir l'ouverture de sa prison. Ces deux princesses venoient le soir, en grand silence, avec des bougies, des briquets, des bonbons & beaucoup de billets de ban-

que, en cas de besoin. Richelieu seconcerroit avec elles, sur les réponses qu'il devoit faire le lendemain aux interrogatoires insidieux des Leblanc & des d'Argenson. L'amour, ingénieux dans ses conseils, fut pour lui d'une grande ressource pour éluder les interrogatoires insidieux de d'Argenson, & combattre ses faux argumens.

Ce garde-des-sceaux, pour plaire à Dubois & au régent & pour obtenir l'aveu des complots des conjurés, employoit la terreur à sa maniere accoutumée, & quoique le duc de Richelieu pere lui eût rendu des services, il prenoit plaisir à épouvanter son fils & à lui dire qu'il payeroit de sa tête sa haute trahison. Il parloit de Biron qui avoit été décapité à la bastille, & montroit avec le doigt la place de cette exécution; il disoit brutalement que le conseil le croyoit déjà digne du même supplice, & que le salut de l'Etat en danger, demandoit la tête d'un pair de France, pour servir d'exemple & retenir dans le devoir tous les ordres de l'Etat; cependant il ajoutoit qu'il redoubleroit d'efforts & d'activité pour prévenir peut-être ce malheur, si le duc de Richelieu faisoit l'aveu de sa faute; il disoit qu'en dévoilant tous les dangers, il pourroit par le secours de sa famille à laquelle il se joindroit, obtenir un adoucissement à cette fatale sentence; mais il ajoutoit que la réputation

de M. le duc d'Orléans exigeoit qu'on fît les procédures, & que ce prince abandonnât à la rigueur des loix les conspirateurs contre la France. Le lendemain Richelieu apprenoit que Dargenson ne cherchoit que des coupables, & qu'il vouloit des détails pour le convaincre; cependant Richelieu lui avoit toute sa vie, témoigné de l'amitié, & il avoit été long-tems amoureux de l'abbesse sa sœur; mais de quels sentimens & de quelle reconnoissance des magistrats d'un tel caractere peuvent-ils être capables? un garde-des-sceaux, surtout, qui s'étoit avili au point de venir à la bastille faire les fonctions d'un commissaire de police, & de les faire tantôt avec le Blanc, homme perdu dans l'esprit du public, par les rapines & les bassesses qu'on lui imputoit, & tantôt avec Dubois, l'objet du mépris de toute la France! Richelieu, trembloit de voir sa tête entre les mains de ces ministres, qu'on n'appeloit alors à Paris que les trois Juges infernaux, *Eaque, Minos & Radamanthe.*

Vainement, mademoiselle de Valois venoit elle-même quelquefois, pendant la nuit, négocier avec Launay & traiter pour son évasion; Launay qui pouvoit être corrompu, ne pouvoit l'être jusqu'au point de le délivrer, se contentant de recevoir les billets de banque que lui

apportoit la princesse, & des promesses; donnant en outre des avis nécessaires pour se défendre des cavillations de d'Argenson que Richelieu étonnoit par ses réponses, & qui avouoit ne pas concevoir comment il étoit aussi instruit au fond de la prison, ni soupçonner Launay, qui reçut secrettement, lui ou ses pareils, de la princesse, & en différentes fois, une somme de deux cent mille francs.

Cependant, plusieurs prisonniers ayant obtenu leur liberté, on se souvint que Richelieu étoit dans un cachot obscur, humide, mal-propre & mal-sain; on le transféra d'abord dans une autre prison octogone, mais mieux aërée, éclairée par deux fenêtres plus larges; le mur tout nu, ou plutôt le rempart de cette affreuse prison étoit si épais qu'il ne voyoit le jour que comme à travers un trou éloigné, trois fois garnis de grilles de fer, & dont les barreaux avoient un pouce & demi d'épaisseur: la premiere grille empêchoit les approches du prisonnier; la seconde étoit à quatre pieds de distance, vers le milieu du mur, & la troisieme étoit dans un plus grand éloignement & placée en dehors. Cette nouvelle demeure étoit cependant incomparablement plus commode & plus saine que le cachot où il avoit été d'abord renfermé: il respiroit l'air non du marais infect qui croupissoit

au pied de la bastille ; mais l'air libre & ordinaire qu'on respire à Paris.

Il avoit d'ailleurs auprès de sa prison, des complices renfermés pour la même affaire, qui s'étourdissoient dans leur malheur en chantant, & auxquels il répondoit comme il pouvoit : il appliquoit pour cela sa bouche au plus large trou de la grille pour être mieux entendu ; & cet amusement étoit d'autant plus agréable, que mademoiselle de Launay, fille d'honneur de madame du Maine, & sa voisine, chantoit de concert avec lui ; ce qui formoit une espece d'opéra joué par des invisibles, d'autant plus curieux, qu'un amour réel & des desirs de se voir le rendoient encore plus intéressant.

Mademoiselle de Launay, fille d'esprit, avoit aussi rendu amoureux d'elle Maison-Rouge, lieutenant de roi dans le château, & le chevalier Dumesnil qui étoit avec elle prisonnier de la Bastille. Ce que l'argent avoit produit sur le gouverneur de la prison, l'amour sut l'opérer sur ce lieutenant-de-roi, qui étoit de son naturel, inflexible, brusque, un peu brutal, & qui peut-être aimoit pour la premiere fois de sa vie. L'adroite de Launay qui s'en étoit aperçue & qui ne l'aimoit point, s'en étoit servie pour voir des prisonniers, concerter avec eux ses réponses, & sur-tout avec le chevalier Dumesnil qu'elle aimoit réellement. Les chansons, les son-

nets, les vers qu'ils s'adressoient, qu'ils déclamoient ou qu'ils chantoient, les rendirent tous amis. La similitude des souffrances augmenta leur attachement; & comme on vouloit à la cour les faire passer par degrés insensibles, du cachot à la liberté, on résolut de les mettre en société chez le gouverneur qui invitoit Richelieu à dîner de deux jours l'un.

Ce nouveau traitement annonçoit une délivrance prochaine; cependant ce qu'il y avoit de plus à craindre pour Richelieu, c'est qu'outre le régent, il avoit un grand nombre de rivaux & autres ennemis qu'il s'étoit faits, à cause des femmes ou des parens des seigneurs de la cour, dont il étoit parvenu à obtenir les bonnes grâces. Il n'avoit pour solliciteurs à la cour que le cardinal & le duc de Noailles, le duc de Melun & quelques autres moins en crédit qu'eux. La duchesse de Berry, furieuse de ses infidélités & de son amour pour mademoiselle de Charolois, sa bonne amie, s'étoit déclarée contre lui.

Mais mademoiselle de Valois, à force de prieres, de négociations & de larmes, obtint enfin de son pere, sa délivrance. Pour y réussir, elle s'y prit de diverses manieres; elle rompit d'abord tout projet de mariage avec le duc de Modène, & déclara qu'elle préféroit d'aller mourir dans un cou-

rent, assurant qu'elle ne se marieroit jamais, si elle n'obtenoit sa grâce : le régent traita avec sa fille, & promit de changer sa prison en un exil à Richelieu.

Mais ce ne fut qu'au bout de six mois que le régent parut se rendre aux prieres, sur-tout, du cardinal, archevêque de Paris, qui lui remontroit, qu'étant attaqué d'une dyssenterie, Richelieu mourroit probablement de cette maladie, ce qui le feroit accuser de cruauté, puisqu'il n'y avoit contre lui, disoit-il, que de simples soupçons. Le régent se laissa fléchir ; permit que le duc de Richelieu sortît de la Bastille, à condition que le cardinal & la duchesse de Richelieu, sa belle mere, iroient le prendre à la prison & le garderoient à vue à Conflans, jusqu'à ce qu'il fût en état de partir pour Richelieu, où il resteroit jusqu'à nouvel ordre. Le style des lettres-de-cachet peut intéresser les curieux des diplômes, ou ceux qui veulent connoître le langage des tyrans : on va les copier dans ces mémoires. « Mon cousin, ayant jugé à » propos, de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, » de vous permettre de sortir de mon château de la » Bastille, où vous êtes détenu, en conséquence de » mes ordres, je donne ceux nécessaires à cet effet » au gouverneur de mondit château, & je vous » écris en même tems cette lettre, pour vous dire

» qu'en sortant de mondit château de la Bastille, » vous ayez à vous rendre sur-le-champ & sans » délai, dans celui de Conflans sous Charenton, » dans lequel mon intention est que vous restiez » ensuite, sans en désemparer sous quel prétexte » que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de moi; & » ne doutant pas que vous ne vous confor- » miez à ce qui est en cela de ma volonté, je » ne vous ferai la présente plus longue, que pour » prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne » garde ». *Signé* LOUIS. Et plus bas: LEBLANC.

Tout cela s'effectua le 30 Août 1719; & comme la maladie n'étoit que fictive, Richelieu employa les quinze jours qu'il resta à Conflans à recevoir ses amis pendant le jour, & à aller remercier ses amies pendant la nuit, escaladant les murs du jardin de Conflans pour sortir & pour rentrer le matin: ce qui engagea le régent dix jours après, à l'envoyer quatre lieues plus loin, par une autre lettre-de-cachet qui fut expédiée en des termes aussi benins & aussi polis que dans la lettre précédente. Il avoit cependant quelques raisons, car Richelieu lui avoit déjà enlevé quelques-unes de ses maitresses. « Mon cousin, ayant jugé à pro- » pos pour des raisons particulieres, que vous vous » rendiez incessamment en ma ville de S.Germain;

» en-Laye, je vous écris cette lettre, de l'avis de » mon oncle le duc d'Orléans, régent, pour vous » dire qu'aussi-tôt qu'elle vous aura été remise, » vous ayez à partir de l'endroit où vous l'aurez » reçue, & à vous rendre par le plus court & le » plus droit chemin, en ladite ville de S. Germain-en-Laye, où mon intention est que » vous restiez, sans en désemparer, jusqu'à nou» vel ordre de moi, trouvant bon, néanmoins, » que vous voyez pendant le tems que vous y res» terez, telle personne que vous estimerez à pro» pos, & puissiez chasser & vous promener aux » environs, sans cependant pouvoir découcher de » ladite ville, sous quel prétexte que ce soit; » ayant au surplus chargé le sieur Dulibois, lieu» tenant-colonel réformé de dragons, de vous ac» compagner, & de rester avec vous jusqu'à ce » que je l'en rappelle, & ne doutant pas que vous » ne vous conformiez à ce qui est en cela de » ma volonté, je ne vous ferai la présente plus » longue, que pour prier Dieu, qu'il vous » ait, mon cousin, en sa sainte & digne garde. » Écrit à Paris le 10 de Septembre 1719 ». *Signé* LOUIS. Et plus bas: LEBLANC.

Ce Dulibois étoit le personnage qu'il falloit à Richelieu pour continuer librement ses courses & ses jouissances nocturnes: ce bon militaire, âgé de

soixante ans, se couchoit de bonne heure; le duc le faisoit bien souper, bien boire, & quand il commençoit à ronfler réellement, ou qu'il en faisoit semblant, Richelieu sautoit du lit où il avoit feint de se coucher; des chevaux étoient prêts, & avec des phaëtons légers & volans, il alloit à l'ordinaire témoigner de nuit sa reconnoissance à ses deux bienfaitrices; mais sur-tout à la maîtresse du régent.

Il apprit tout ce qui avoit été fait pour le délivrer de sa prison, & la complaisance de mademoiselle de Valois qui, pour obtenir sa délivrance, toute attachée qu'elle étoit aux plaisirs & aux agrémens de la cour du régent, avoit consenti d'aller passer sa vie à Modène, dans un petit coin de l'Italie, & de s'exiler, pour ainsi dire, pour que le duc ne le fut pas.

Après avoit resté ainsi trois mois à S. Germain, allant presque tous les jours chez le duc de Noailles qui y passoit la plus grande partie de sa vie, ce duc sollicita publiquement la fin de l'exil,, à son retour à Paris; mais des sollicitations plus efficaces & plus vives furent faites au Palais-Royal; elle furent d'autant plus pressantes, que le mariage du duc de Modène étant déclaré, mademoiselle de Valois, constante dans ses sentimens, jura qu'elle ne partiroit pas, & qu'elle ne cesseroit de mettre obstacle

obstacle à son mariage qu'après son entiere délivrance ; à la fin, & à force de prieres, le régent se laissa entraîner, & lui permit de venir le voir. Le duc de Noailles qui le présenta, sortit, ferma la porte & le laissa seul avec le prince. Richelieu fut fixé, toisé, & appelé trois fois ingrat : expression dont ils pouvoient seuls juger la vérité & l'énergie. Ce prince, il est vrai, avoit eu pour lui avant sa prison, des complaisances. Cependant Richelieu ne fut pas déconcerté; il lui répondit qu'il avoit été sans cesse son serviteur & son ami, & il lui rappela sa fidélité pendant la mort des enfans du feu roi, lorsque tout le monde le fuyoit comme un prince qui étoit en horreur à Louis XIV & aux princes légitimés, & lorsque toute la France le désignant pour l'assassin des enfans de ce monarque, personne ne vouloit ni le voir ni le saluer, & que ses courtisans & ses amis le fuyoient comme la peste.

Au reste, lui dit Richelieu, *j'avoue que j'ai abandonné votre parti & que j'ai suivi celui de l'Espagne : mais en cela j'ai suivi le penchant du cœur François qui s'attachent plus naturellement aux descendans de nos rois qu'à leurs parens collatéraux, en fait de régence ou de succession à la couronne. J'ai comploté pour vous faire arrêter, parce que j'ai vu que la France alloit périr sous vos*

indignes ministres, & parce qu'on m'avoit montré avec évidence une prochaine assemblée des Etats, & qu'en ma qualité de pair, c'est-à-dire, de conseiller du roi, je connoissois le droit de ma dignité pour demander cette assemblée; mais puisque le patriotisme est devenu parmi nous une vertu coupable & qu'on punit de la prison, puisqu'une soumission aveugle au ministere, aux favorites, aux favoris, est devenue en France la seule voie qui conduit à la gloire & aux récompenses; je vous jure que désormais vous ne trouverez en moi qu'un dévoué serviteur. L'un & l'autre garderent pendant quelques momens un profond silence; le régent qui le fixoit avec attention, lui tendit la main & l'embrassa: ils demeurerent bons amis; & le duc ne s'occupa plus qu'à jouir des plaisirs. Sa jeunesse orageuse, ses exils, ses emprisonnemens avoient diminué la force de ses volontés & la premiere impétuosité de son caractere & de ses passions: tant les geoliers connoissent l'art, à la Bastille, de tempérer l'activité de l'ame! L'incertitude cruelle où l'on y vit sur son sort, les craintes & les transes qu'on se plaît à donner, les soupçons qu'on y prend sur la sûreté de la vie, sont capables de donner une nouvelle forme au caractere. Heureusement ceux qui sont emprisonnés le sont ordinairement pour des actes de force peu communs dans le ca-

ractere; ils ont l'esprit actif, & la tête ferme; car un esprit ordinaire & pusillanime y perdroit souvent le sens & la raison. Richelieu résolut de de tenir sa promesse au régent, de former un plan de conduite & de s'y tenir ferme pour son avancement; de bien vivre sur-tout avec les ministres en crédit, & de s'attacher sans cesse au parti dominant, quand il ne pourroit en établir un.

CHAPITRE XIII.

Suite des anecdotes de la conjuration; commission ministérielle à Nantes.

AU commencement de l'année 1719, le régent s'expliqua d'une maniere plus décisive & plus consolante, sur les prisonniers retenus pour l'affaire d'Espagne; il dit en plein conseil, qu'il tenoit le monstre de la conspiration par la queue & par la tête, mais qu'il n'avoit point le tronc en sa puissance: il ajouta néanmoins qu'il vouloit terminer les recherches & adoucir le sort des prisonniers.

Ces dispositions du régent, connues dans la capitale, tranquillisoient les esprits; mais Dubois & d'Argenson lui disoient sans cesse que sa vie n'étoit

point en sûreté s'il ne les retenoit encore prisonniers, & s'il ne montroit de la fermeté, surtout dans les circonstances d'une révolution.

Malezieux à qui on présenta les morceaux de papiers déchirés & réunis, écrits de sa main & de celle du cardinal de Polignac, répondit que c'étoit une traduction corrigée de l'original envoyé de Madrid; mais l'abbé Brigaut & mademoiselle de Mautauban furent convaincus. Dubois, Leblanc & d'Argenson dans leurs interrogatoires, menaçoient de faire couper la tête à tous les prisonniers, affectant de sang froid, de leur dire que l'État étant en danger, il falloit, comme du tems du cardinal de Richelieu, faire de grands exemples : le comte de Laval intimidé, avoua une partie du plan quand on le menaça de le confronter au marquis de Pompadour; la seule Launay, depuis madame Staal, persista avec fermeté à ne rien dire, quoiqu'on l'assurât que madame du Maine ayant tout déclaré, l'avoit impliquée. Elle fut détenue à la Bastille avec le comte de Laval, Malezieux & l'abbé Brigaut plus long-tems que les autres, & jusqu'au moment où madame du Maine ellemême lui ordonna, par écrit, d'avouer ce qu'elle savoit.

Quant à cette princesse*, on lui déclara que le régent exigeoit un aveu absolument nécessaire

pour prouver au public la justice des châtimens, & conserver son honneur aux yeux de la postérité, & on l'assura que sans cette démarche les conjurés pourriroient dans la prison. Malgré ces menaces elle fut ferme dans ses souffrances pendant cinq mois d'hiver qu'elle voulut passer dans la citadelle de Dijon, plutôt que de rien déclarer; elle obtint ensuite, par grâce, & par le canal de madame la princesse, qu'elle seroit transférée dans celle de Châlons, où elle alla pour se donner le plaisir de respirer l'air de la campagne, & de faire quelque diversion à son ressentiment.

Conduite de nouveau par la Billarderie, fidele commandant des troupes qui l'avoient escortée en allant de Sceaux à Dijon, on fit aggrandir pour elle la nouvelle prison; mais, à cause de la fraîcheur des plâtres, elle la refusa & se vit reléguée dans un réduit encore plus horrible, ce qui la jeta dans une espece de fievre lente.

Cependant la nouvelle de sa situation courut dans Paris, & quelque consternée que fut toute la capitale, elle montra sa vive sensibilité. Le régent & ses ministres furent accusés de tyrannie; on les appela les bourreaux de la race de Louis XIV: cette rumeur, qui se soutint pendant huit jours, les força de mettre en liberté cette princesse. On lui permit de se retirer dans quelques châ-

teaux, sans sortir de la Bourgogne, où elle étoit toujours sous l'autorité despotique de son ennemi M. le Duc, gouverneur de cette province. Ainsi madame du Maine, ayant toute la Bourgogne pour exil, erra de château en château, suppliant divers gentilshommes de les lui louer : les uns lui accordoient cette faveur, mais difficilement & à contre-cœur, craignant le gouverneur de la province; d'autres la renvoyoient plus loin & refusoient de lui donner un asyle.

Errante, exilée, persécutée des ministres & de la cour, & toujours fiere dans son malheur, elle les fatiguoit tous par son inflexibilité & son refus de rien déclarer, les appelant, comme à Paris, des monstres & les assassins de la race de Louis XIV. Sa mere, madame la princesse, obtint d'aller la voir à Chanley, mais en promettant au régent d'adoucir les fureurs de la prisonniere implacable. Pour y réussir, elle exposa la nécessité de faire sortir de prison le duc du Maine, qu'on savoit être dangereusement malade à Dourlens, & lui apprit que Pompadour & l'abbé Brigaut avoient tout dévoilé; mais madame du Maine, au lieu de consentir à des aveux, parloit de présenter au parlement une requête contre la tyrannie d'*un scélérat de régent qui osoit renfermer l'innocence*, & citoit le droit de citoyen

& les loix de l'Etat, qui ne permettoient pas qu'une perſonne fût empriſonnée ſans procès. Le régent, intéreſſé à finir cette affaire à cauſe des cris de la capitale, & de la réputation de tyran qu'il ſe donnoit dans les pays étrangers, ne vouloit pas cependant la terminer qu'en obtenant un aveu qui juſtifiât l'empriſonnement; la princeſſe en n'avouant rien, pouvoit toujours l'accuſer de concuſſion.

Le régent, de l'avis de Leblanc, envoya donc à madame du Maine la Billarderie pour négocier, & il l'aſſura qu'elle obtiendroit ſa liberté & celle de ſes complices, ſi elle vouloit donner le détail de l'affaire dans une lettre qui ne ſeroit lue que du régent. Tout le monde avoit déjà fait l'aveu de l'affaire, & ſa mere lui écrivit de nouveau pour lui faire part du danger imminent de la ſanté de M. le duc du Maine; elle ſe laiſſa donc fléchir. Elle eut la foibleſſe de tout avouer, &, dans un moment de lâcheté, elle ternit ſa gloire en perdant le courage qu'elle avoit porté au-deſſus de ſon ſexe: elle eſpéroit ſans doute que ſes aveux lui rendroient ſa liberté; mais elle vit arriver une autre lettre-de-cachet qui la réléguoit à Sceaux, où, au lieu de trouver ſon mari & ſes enfans, comme on le lui avoit promis, elle ne trouva perſonne, le prince ſon époux n'ayant pas voulu revenir auprès

d'elle. Des émiſſaires ſecrets envoyés au duc du Maine avoient perſuadé à ce prince de vivre loin de ſa femme, & d'ailleurs la priſon avoit tellement influé ſur ſon eſprit timide, qu'il vouloit, pour perſuader davantage de ſon innocence, montrer du reſſentiment contre Madame du Maine. Pluſieurs mois s'écoulerent ſans qu'il voulût la voir ; il deſiroit de rentrer en grâce avec le régent, ſon plus cruel ennemi, de conſerver ſes places, & de perſuader à ce prince qu'il n'avoit point eu de part à la conjuration, parce qu'il ne s'étoit trouvé aucune preuve directe. Madame du Maine remua ciel & terre pour le ramener auprès d'elle, employant toutes ſortes de perſonnages & juſqu'au cardinal de Noailles en ſa qualité d'archevêque, qui lui en fit cas de conſcience. Le dévot duc du Maine ſe rendit à cette raiſon ; mais il ne voulut point voir Malézieux ni les autres perſonnages impliqués dans l'affaire, vivant à Sceaux ou à Chenay avec la plus grande réſerve ; il vint à Paris pour voir le régent, & parut ſe reconcilier de bonne foi ; la ducheſſe du Maine le vit auſſi ; mais pleine de reſſentiment & de colere, elle alloit tenir des propos éclatans ſur ce qui s'étoit paſſé. *Tout eſt pardonné & oublié*, lui *répartit* le régent, à quoi elle ne répondit que par de ſanglans reproches. Sa colere enfin ſe calma ; mais elle &

le duc ſon époux, humiliés, s'éloignerent de la cour, quoique M. du Maine renrrât dans ſes charges. Le cardinal de Fleury le rétablit par la ſuite dans le rang de prince.

Les bretons ne pouvant obtenir un ſemblable retour aux bonnes grâces du régent, cette province, toujours ardente & courageuſe dans le maintien de ſes privileges, avoit d'abord refuſé les impôts accoutumés, écouté les émiſſaires de l'Eſpagne & formé des plans de réſiſtance, lorſque le maréchal de Monteſquiou alla demander aux Etats le don gratuit ordinaire. Ils ſe trouverent (malheureuſement pour les chefs des mécontens, qui attendoient un vaiſſeau eſpagnol, chargé d'armes & de munitions de guerre) ſans défenſe, ſans magaſin & ſans argent, quand le maréchal de Monteſquiou ouvrit les Etats.

Le commiſſaire du roi leur demanda d'abord le don gratuit, & les bretons répondirent qu'avant de l'accorder il falloit prier le roi d'ôter Montaran, tréſorier de la province, qui leur étoit à charge; ils parloient même de ſe libérer de la capitation & de rétablir les droits de la province que le feu roi avoit ſi fort diminués. Monteſquiou, qui ſavoit que ſous Louis XIV on accordoit tout par acclamation, trouva la réponſe inſolente, & dit aux Etats qu'on ne pouvoit

faire des conditions avec le roi, & que Montaran avoit été placé par leur maître; la noblesse, à son tour, observa que Montesquiou parloit trop militairement dans une assemblée qui représentoit la nation Bretonne, & n'alla plus chez lui ; ce qui fit que le maréchal se trouvant sans courtisans, & ne recevant plus de visites, se permit de les appeler des *mutins & des rebelles*, & de faire approcher les bataillons, menaçant de tout mettre à discrétion; mais là s'arrêterent ses prouesses. Des nuages se formoient, & le tonnerre se faisoit entendre; une confédération patriotique, des associations de citoyens parloient d'écraser, du haut des fenêtres, tout soldat qui menaçoit la tranquillité des hôtels & des maisons. La noblesse fit des représentations, & les ministres les traiterent de *manifeste hostille*.

La cour chercha des accommodemens, car la guerre alloit se déclarer contre Philippe V; elle ôta son Montaran, & les Etats donnerent trois millions, dont le régent, pour achéter la paix, remit une partie; mais il y avoit toujours dans la noblesse bretonne une fermentation soutenue par les émissaires espagnols. Quelques gentilshommes formerent des projets de changer la Bretagne, surchargée d'impôts, en une espece de province républicaine. Le marquis de Pont-Calec étoit

leur chef, & Talhouet reçut quelque argent pour le répandre dans la province. De faux-freres les vendirent à la cour; une partie s'enfuit en Eſpagne & l'autre fut arrêtée.

C'eſt contre cette nobleſſe mécontente ou fugitive, que le miniſtre nomma une commiſſion pour la recherche des ſeigneurs qui avoient écouté ces ſuggeſtions; mais craignant que le Parlement de Bretagne ne favorisât des parens, des compatriotes, des bretons enfin, dignes de lauriers & de palmes, on fit un choix parmi les maîtres des requêtes & les conſeillers d'Etat, tous ſuppôts du miniſtere & du deſpotiſme, & gens propres à tout, qui alloient à la recherche des commiſſions, & s'offroient aux miniſtres comme inſtrumens de leurs paſſions, ne demandant qu'à connoître l'occaſion favorable pour être employés à quelque choſe. Nommons ici ces commiſſaires, & déshonorons leur mémoire aux yeux de la poſtérité. L'effrayant appareil de leur voyage annonçoit l'aſſaſſinat miniſtériel dont ils alloient ſe rendre coupables: on leur donna trois bourreaux étrangers qui les ſuivirent; car on vouloit être aſſuré de toute maniere de l'exécution des ordres de Dubois. Châteauneuf, ci-devant ambaſſadeur de France à la Haye, eut la foibleſſe d'accepter la préſidence; il étoit conſeiller d'Etat, & il avoit tout le deſpo-

tisme de Louis XIV dans la tête ; ses associés étoient : *Mabroul*, *Bertin*, *Barillon*, *Parisot*, *Brunet d'Arcy*, *Pajon*, *Feydeau de Broû*, *Midorge*, *Hebert de Buc*, *de S. Aubin*, *de Beaussan* & *Aubri de Valtan.*

Angram étoit le procureur-général de la commission, & Cayet le greffier ou secrétaire. On ne les fêta pas beaucoup en Bretagne : la province étoit consternée ; mais on travailla à fléchir plutôt qu'à irriter la commission. Le despotisme redoutant les vengeances populaires, avoit l'art encore & les moyens de tenir les esprits dans la contrainte, un roi ayant régné en France pendant plus d'un demi-siecle avec les principes & les manieres d'un sultan.

Cependant on ignoroit en France quel étoit le crime des bretons. On disoit seulement qu'ils avoient entendu les espagnols ; il falloit donc leur faire grâce, ou faire le procès à toute la France qui avoit écouté leurs suggestions. Le marquis de Pont-Calec passoit pour être le chef de leurs conjurés, & on assuroit que le dessein de l'Espagne, en envoyant un vaisseau étoit de surprendre & de massacrer les officiers de la garnison, de soulever les peuples, d'annoncer aux soldats que leurs officiers étant morts, ils devoient se joindre à eux, ou courir les risques d'être exterminés par la populace.

Mais un projet, s'il existoit, n'étoit pas un fait, & jamais on n'en désigna de réels de la part des Bretons ; aussi la province étoit-elle dans une grande sécurité : & il étoit si aisé au marquis de Pont-Calec, en se sauvant, d'éviter le supplice, qu'il s'embarqua pour cet effet, mais la crainte de faire naufrage le fit revenir. On lui avoit prédit qu'il périroit par l'eau, & on ajouta dans la suite que cette prédiction s'étoit véritablement accomplie, car le bourreau qui lui trancha la tête s'appeloit *Leau.* Alors dans les grandes affaires on mêloit toujours un peu de superstition ; c'étoit encore l'esprit du tems.

Les commissaires qui composoient cette chambre ministérielle s'établirent à Nantes, & s'assemblerent au château, escortés d'un détachement de troupes ; car on s'attendoit à voir la commission repoussée par le ressentiment des Bretons ; & comme les ministres savoient bien qu'ils n'avoient à reprocher à la noblesse de Bretagne aucun crime réel ; comme il n'y avoit que des plans & des projets, que d'ailleurs la découverte de la conspiration de Paris contre le régent les rendoit illusoires & d'une exécution impossible, le ministere donna à ses commissaires l'ordre de juger *même sur les projets, les plans & les complots contre le service du roi :* c'étoit les termes des lettres de commission.

Le champ pour juger étoit donc bien vaste ; & faute de crimes effectifs, les commissaires ne devoient pas manquer de trouver *des projets & des complots* dans une province qui depuis des siecles ne cessoit de se tourmenter pour réprimer la marche tyrannique du pouvoir, & conserver sa constitution & ses privileges : aussi malgré les remontrances des plus notables habitans de la Bretagne, malgré le cri public qui demandoit, *où est le crime & où sont les accusateurs*, les commissaires altérés de sang, parce que les instructions des ministres en demandoient, s'assemblerent pour juger, & après onze heures de débats & d'injures respectives, ils prononcerent cette exécrable sentence qui condamnoit le marquis de Pont-Calec, Mont-Louis, Talhouet & du Couédic à avoir la tête tranchée sur un échaffaud

Vainement, la veille de ce jugement, avoit-on représenté à la commission qu'il n'existoit aucun crime réel ; que les bretons n'avoient jamais levé l'étendard de la révolte ; que quand même ils auroient consenti de reconnoître Philippe V pour régent, au préjudice de Philippe d'Orléans, ils pouvoient répondre qu'ils suivoient en cela la loi constitutionnelle de l'Etat, qui préfere le petit fils d'un roi, au parent collatéral, & qu'en fait de régence, la province, plutôt qu'un

parlement, avoit droit de l'adjuger. Ces remontrances étoient vaines, puisque les juges vouloient trouver *des projets* s'ils ne trouvoient pas *des crimes*. Aussi dans leur incertitude, ne voyant rien de positif ni de palpable, ils le supposerent, & dans leurs sentences il parlerent *de projets de crimes & de plans de félonie ou de crimes de leze-majesté*, sans autres énonciations. Seize seigneurs fugitifs & bretons, furent comme les quatre précédens, *bien convaincus des mêmes crimes*, & pour les réparer, la chambre les condamna à avoir la tête tranchée en effigie. La charge de conseiller au parlement de Rennes, dont M. de Lambilly, l'un des contumax, étoit pourvu, fut déclarée *impétrable au profit du Roi*. Les fiefs des condamnés, tant présens que contumax, *tenus immédiatement du Roi*, furent déclarés réunis au domaine de la couronne; leurs autres biens furent confisqués au profit de sa majesté : les murailles nouvellement construites & toutes les fortifications du château de l'Ormoy, appartenant à l'un des condamnés, devoient être démolies; les marques de seigneurie des maisons ou châteaux desdits condamnés, tant présens que contumax, devoient être abbattues, & les fossés comblés; leurs bois de haute-futaie, & leurs avenues coupées à la hauteur de neuf pieds. Le curé de Lignes devoit

être mandé à la chambre pour y être admonesté ; & en outre condamné en trois livres d'aumône ; enfin il fut ordonné *un plus amplement informé* contre un autre du Couédic, pendant un an, contre le chevalier de Couragan, pendant six mois, & contre M. de Keranguen, pendant trois mois. Le procès commencé à quatre-vingt conjurés devoit être continué, & les décrets portés contre trente-sept autres, exécutés.

La sentence rendue, le greffier la prononça aux quatre gentils-hommes qui l'entendirent à genoux & sans se plaindre de cette iniquité. On avoit promis à Pont-Calec que s'il vouloit déclarer les plans de l'Espagne, il ne lui feroit point fait de mal ; & se voyant condamné avec les autres, il dit hautement, qu'il avoit fait tout ce que la commission lui avoit commandé & qu'elle n'avoit pas fait ce qu'on lui avoit promis. Mont-Louis, disoit que la commission immoloit quatre victimes, & qu'elle en épargnoit de plus coupables. On disoit à Nantes*, que c'étoit la prérogative des commissions, & qu'on voyoit le ministere sanguinaire du cardinal de Richelieu se renouveler.

Cependant, le moment du supplice approchoit ; & comme les commissions ministérielles répondoient de leurs faits & jugemens, non à la loi, mais au seul tyran couronné qui leur confioit le glaive ; on

on observa que les commissaires n'accorderent que deux heures aux malheureux pour penser à leurs affaires temporelles & à leur conscience. Pont-Calec indigné, dit à la Griollay, qui commandoit les archers, que les turcs accorderoient un peu de tems. Du Couedic ajouta qu'il faudroit huit jours pour mettre ordre à ses affaires, demandant au moins vingt-quatre heures. Mont Louis ne desiroit que la nuit, & la Griollay promit qu'il en parleroit au président des commissaires. Châteauneuf qui avoit un caractere fort commun, contrefit le farouche, & imitant le ton du suppôt d'un tyran, répondit que l'exécution seroit faite *dans une demi-heure*, car les deux heures accordées étoient déjà passées. Les trois boureaux se saisirent donc des quatre victimes, qui offroient en vain d'aller au lieu du supplice tranquillement & avec soumission. La marche se fit ainsi :

A travers une double haie de soldats du régiment de Saint Simon, défiloit en silence le convoi tragique à huit heures du soir. L'effroi des assistans, les ténébres profondes, la terreur des Bretons en augmentoient l'horreur à mesure qu'on approchoit du lieu du supplice. La compagnie des gardes de la Commission à cheval, formoit l'avant-garde ; une troupe d'archers commandés par la Griollay, venoit après, chacun avec un

flambeau pour éclairer ce ſpectacle ſanglant. Les grenadiers & une partie du régiment de S. Simon environnoient l'échafaud élevé de cinq pieds, & préſentoient les armes, la bayonnette au bout du fuſil; ils étoient prêts à faire feu & les bords de l'échafaud étoient garnis de cinq cents bayonnettes pour protéger l'exécution, tandis que le reſte du bataillon défendoit les avenues de la place, barricadée de charrettes chargées. Les portes de Nantes étoient fermées & bien gardées, & le canon du château, chargé à mitraille, étoit braqué contre la ville en cas de mouvement.

A cet appareil formidable, la vivacité bretonne parut perdre le ſentiment, & toute ſa ſenſibilité fut étouffée par une conſternation ſilencieuſe & par l'épouvante. Les gentilshommes qu'on conduiſoit au lieu du ſupplice avoient ſeuls de la fermeté. Pont-Calec diſoit ſeulement: *que ſa mort étoit la récompenſe de vingt-huit ans de ſervices*, & Mont-Louis, jetant en paſſant ſes derniers regards ſur ſa maiſon & apercevant ſa femme éplorée qui lui tendoit les bras, lui fit ſes adieux par le ſigne d'un dernier embraſſement.

Arrivés au lieu du ſupplice, l'un des bourreaux demanda lequel des quatre devoit mourir le premier : il fut répondu qu'il les prendroit au hazard, mais que le marquis de Pont-Calec mourroit le

dernier. Alors tous quatre s'embrasserent & s'encourageoient réciproquement. L'appareil de la boucherie fut horrible : le premier des exécuteurs donnoit le coup, le second étoit prêt en cas qu'il le manquât, & le troisieme tenoit la tête pour empêcher les mouvemens. Ils moururent tous avec fermeté, priant pour le régent, pour ses ministres & pour le salut de cette sanguinaire commission. Mais pour ne pas laisser ces cadavres en spectacle, les commissaires ordonnerent de les transporter dans le couvent des Carmes ; on ramassa les têtes & les corps : ils furent scandaleusement jetés, sans autre couverture que leurs chemises dans un tombereau ; mais de bons religieux, pour rendre les derniers devoirs à ces gentilshommes, réunirent chaque chef au corps qui lui convenoit, & les ensevelirent honnêtement. Ils se préparoient même à leur faire un service solemnel, mais le commissaire Châteauneuf leur envoya des archers armés, la bayonnette au bout du fusil, & donna l'ordre d'enterrer ces corps *dans la nuit*, *AU PLUTOT*, sans sonnerie, ni chants d'église, & de ne paroître à l'église qu'avec des ornemens blancs. Les bons peres représenterent que les rubriques ne leur permettoient pas d'employer, le mercredi saint, une pareille couleur, & il leur fut répondu, que pourvu qu'on ne célébrât pas de

grand'messe & qu'on n'employât pas des ornemens noirs, L'INTENTION de Châteauneuf seroit remplie.

Cependant ces exécutions horribles, ces sentences sanguinaires, ces recherches inquisitoriales & refléchies, pour répandre la terreur & l'épouvante dans une province amoureuse & fiere de ses privileges, trompoient l'attente du gouvernement. Elles fléchissoient pour un moment l'audace d'un peuple, hardi & libre de son naturel, mais elles imprimoient dans les esprits, contre le ministre françois, un ressentiment profond. Le sang répandu à Nantes, non pour punir des crimes, mais des intentions, devoit fructifier. Les Bretons devoient raconter à leurs enfans, à leurs parens, aux générations futures, l'histoire de ces sanglans spectacles. L'esprit public, armé contre la tyrannie, contre les commissions, contre l'avidité de la cour pour envahir l'or des peuples, devoit s'y fortifier : & si jamais le gouvernement, aveuglé par ses folies, devoit s'égarer dans quelques labyrinte, si jamais il devoit errer dans l'exercice de la puissance, la Bretagne animée d'un ancien ressentinent, & conduite par son esprit public, devoit montrer la premiere sa sensibilité & sa résistance. Il est vrai que le cardinal de Richelieu, ayant abaissé les grands en exerçant ses ri-

gueurs contre la plus haute noblesse, Dubois pouvoit croire qu'il obtiendroit les mêmes succès en Bretagne : il le promit même au régent ; mais les tems étoient changés, l'effet fut contraire ; & la Bretagne depuis ce tems, plus réfléchie dans ses oppositions, mais fiere, courageuse & fidelle à son caractere, a souvent déconcerté le visiriat, & détourné la marche profonde & savante de ses progrès. Le sang des Bretons a fructifié : c'est le club breton qui imagina à Versailles la révolution de 1789 ; le 14 Juillet le roi fut puni des fautes de ses ayeux ; les ennemis du nouveau gouvernement sont indignés de l'effusion du sang & du courroux populaire : ils préféreroient des assassinats juridiques & ministériels, par la voie des commissions.

Après le supplice, le ministere parut desaltéré & rassasié. Il accorda le mois d'Avril suivant, un pardon, une amnistie generale aux gentilshommes de la province, à leurs complices & adhérens qui avoient *signé, ménagé, sollicité ou favorisé la confédération. Il en excepta ceux qui avoient été condamnés à avoir la tête coupée* par l'arrêt du vingt-six Mars ; savoir, Talhouet de Bon-Amour, Lambilly, J. Cervieux de Mélac, la Berraye, Talhouet de Boishérant, Bourgneuf, Trenelet fils, Coquard de Roscuay, le comte & le che-

valier de Polduc, Rohan, du Groesguier l'aîné, l'abbé du Groesguier, la Houssaye pere, la Roissiere, de Kerpedron, le chevalier du Grosco, Govello de Kerautec & Villegley, condamnés par contumax à avoir la tête tranchée, par l'arrêt du vingt-six Mars 1719, avec les sieurs comte de Lescouet, chevalier de Lescouet, de Roscouet, de Kersoson, de Salarun l'aîné, de Keranquen l'aîné, chevalier de Courargan, de Boissy, Becdelievre, les freres Fontaine, Kervar l'aîné.

Le ministere étonné lui-même de ses faits, en affectant d'accorder cette amnistie, avoit l'air d'user d'indulgence, mais il éloignoit de la province ce qu'il y avoit de plus riche, de plus respectable & de plus opposé aux volontés arbitraires du gouvernement. La plupart s'enfuirent en Espagne, où ils furent tous placés ; ou dans d'autres pays étrangers ; ensuite, par de nouvelles lettres-patentes, on transféra à Paris, à l'arsenal, la chambre royale de Nantes pour y continuer les procédures, assignant le Fort-l'Evêque pour prison. La chambre enregistroit elle-même toutes ces lettres-patentes, & la commission avoit par-là tout ce qu'il falloit pour effectuer sans obstacle les volontés du gouvernement ; elle avoit l'autorité qui juge, le pouvoir armé qui protége le jugement, & l'autorité qui enregistre, c'est-à-dire, qui les déclare

juſtes & ſelon la loi. Périſſe à jamais la mémoire d'un ſemblable gouvernement; périſſent ſes formes iniques, puiſque le gouvernement ne doit exiſter que pour le bonheur des françois, pour le maintien de la juſtice, & non pour les caprices des tyrans.

Pour completter l'hiſtoire effroyable de cette commiſſion, diſons ce que devinrent ſes ſuppôts. On avoit obſervé que les bourreaux, en poſant les mains ſur les quatre gentilshommes, les volerent, ſaiſirent vingt piſtoles à Mont-Louis, & quelqu'argent à Talhouet. C'étoit leur prérogative.

Mais une partie de la commiſſion vola à ſa maniere, & plus noblement. Le miniſtere qui avoit l'art dans ce moment-là de changer le papier en or, donna un peu d'argent à chacun des commiſſaires, & fit beaucoup de promeſſes à tous, d'un grand & prochain avancement. La moitié de la commiſſion s'éleva donc à des places ſupérieures dans la magiſtrature miniſtérielle; mais les autres languirent vainement dans les anti-chambres, ſollicitant des emplois; ils ne manquoient cependant ni de ſoumiſſion, ni d'aptitude, ni de bonne volonté pour exécuter aveuglément les ordres du gouvernement; mais le miniſtere avoit la prérogative de ne pas tenir parole, & tous ne ſu-

rent point intendans. Ce bonheur fut réservé aux plus adroits, aux plus patiens dans l'attente & la sollicitude. . . . Illustres familles ministérielles, hauts financiers, présomptueux intendans, suppôts de commission, conseillers d'État, maîtres des requêtes, vous, presque tous gens de haute magistrature, voilà votre origine, vos moyens, vos emplois, vos ressources & vos principes. Jusqu'à quand le peuple françois se laissera-t-il conduire par un tel gouvernement (1) ?

CHAPITRE XIV.

Dubois est fait archevêque ; anecdotes de la cour.

DUBOIS parvenu au ministere, avoit l'ambition d'être archevêque. Un peu de pudeur l'eût sans doute éloigné de cet état ; mais il étoit si osé, & le régent si facile, qu'il réussit encore à se faire évêque, & l'archevêché de Cambrai ayant vaqué, il commença par annoncer qu'il en étoit pourvu, afin que personne n'osât le demander.

J'ai rêvé, monseigneur, dit-il un matin au ré-

(1) Ceci étoit écrit en 1786.

gent, *que vous m'avez donné Cambray.* Le prince fixant l'abbé, & le toisant des pieds à la tête & de la tête aux pieds, selon son habitude quand il vouloit en imposer, répondit : *toi, scélérat, archevêque de Cambray ! & quel seroit l'autre qui te sacreroit. . . ? Si la grâce ne tient,* dit l'abbé, *qu'à la découverte d'un évêque qui me sacre, le voilà trouvé dans l'anti-chambre de votre altesse royale.*

L'abbé Dubois étoit alors parvenu à ce point où les princes ne refusent rien au ministre qui a su les captiver. Il passoit pour un homme perdu de mœurs, sans pudeur & sans honte, & la voix publique l'éloignoit sur-tout des dignités ecclésiastiques. Son ambition sur cet objet révoltoit toute personne qui avoit quelque sentiment de religion & de probité. On assuroit qu'il étoit marié ; on disoit assez publiquement où habitoient sa femme & ses enfans ; on ajoutoit qu'il n'avoit jamais fait de Pâques, & que le dimanche il faisoit semblant d'aller à la messe.

Malgré cette vie, Dubois porta son impudence jusqu'à desirer, dans un siecle où la religion dominoit encore dans la société, de devenir archevêque de Cambray, l'un des plus riches & des premiers siéges de l'église de France.

Vainement le régent, toujours plus stupéfait,

quand l'abbé persistoit à lui en faire la demande, lui rappeloit-il avec une sorte d'indignation & devant beaucoup de monde, des anecdotes récentes & libertines, & même les maladies honteuses qui le consumoient, pour l'éloigner d'une pareille idée. Dubois, tourmenté d'une ambition progressive à mesure qu'il obtenoit de nouvelles grâces, insista, & sur la promesse qu'il fit au régent que les plus vertueux évêques de France le sacreroient, le prince se laissa encore entraîner, & nomma Dubois, archevêque de Cambrai.

Les dévots de l'ancienne cour de Louis XIV, & la cour de la régence furent également indignés de cette nouvelle. Mille pasquinades répandues de tous côtés forcerent le régent de rougir d'avoir accordé cette grâce. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, refusa les attestations de bonne vie, doctrine & mœurs qu'on est dans l'usage d'envoyer à Rome, & fut publiquement applaudi de sa fermeté. Mais il ne manqua pas de ces sortes d'évêques de cour qui environnent les ministres, épiant des circonstances pour se rendre utiles, & qui saisirent l'occasion de servir Dubois. L'un offroit des attestations; l'autre vouloit accorder les dimissoires, ou les ordres simples ou sacrés qui précédent le sacerdoce & l'épiscopat. On trouva même un intendant assez avide de la faveur du minis-

tre, pour enlever des regiſtres de l'égliſe & du notaire, les actes d'un mariage de Dubois avec une femme qui vivoit encore. L'univerſité d'Orléans pour lui donner des grades, envoya ſes regiſtres, & on commit l'étrange fauſſeté d'inférer ſon nom dans la liſte des étudians, pour obtenir des lettres de licencié, néceſſaires, ſelon les loix canoniques du tems, pour poſſéder des évêchés en France.

Enfin le vertueux évêque de Clermont, eut la foibleſſe de promettre au régent qu'il ſacreroit l'abbé Dubois; & tout ce qu'il eſt permis de dire pour l'excuſer, c'eſt qu'il ne ſe laiſſa gagner que par foibleſſe. Cet acte d'une complaiſance plus coupable en lui à cauſe de ſa vertu, à cauſe de l'exemple ſi applaudi que lui avoit donné le cardinal de Noailles, à cauſe enfin de l'influence qu'il eut ſur le choix de Dubois, par la parole qu'il donna de le ſacrer, ne fut pas récompenſé comme la complaiſance de Breteuil qui avoit enlevé l'acte de mariage, ou comme pluſieurs de ces indulgens évêques qui furent ſi bien payés. Maſſillon fut appelé ſeulement au conſeil de conſcience, pour nommer aux bénéfices, & ſa retenue prouve que l'appas des biens ne le porta point à cette condeſcendance.

Aſſuré de l'agrément du pape, & de la complaiſance des évêques, Dubois, au refus du car-

dinal de Noailles à qui il ne put le pardonner ; alla clandestinement à Pontoise, comme à une partie de chasse, dont il portoit les habits, pour se faire administrer d'abord les ordres moindres, le sous-diaconat, le diaconat & la prêtrise. Le public dit alors, que Dubois avoit abdiqué ce jour-là, le septieme sacrement de l'église, pour en recevoir à la fois quatre autres, la confirmation, la premiere communion, la confession & l'ordre. Tressan, évêque de Nantes, premier aumônier du duc d'Orléan, l'ordonna à la hâte, sans préparation & sans retraite, & en fut récompensé par l'archevêché de Rouen, où la rumeur publique, & peut-être sa conscience le firent long-tems repentir ensuite d'une facilité si blâmable dans un prélat. C'étoit les titres de ce tems-là, pour obtenir des prélatures, *& préparer, sans le savoir, dans le clergé, la plus étrange révolution.*

La suite d'une telle ordination fut aussi leste que la préparation. Le soir même l'abbé Dubois devenu prêtre, se présenta au conseil qu'il scandalisa par une de ces opinions hardies qui le distinguoient si souvent de ses collégues. On voulut badiner au sortir de ce conseil sur sa rare vocation, & il eut l'impudence de dire, que celle des peres de l'église n'avoit point été différente.

Mais autant les préparatifs avoient été préci-

pités, clandestins & peu édifians, autant le sacre fut solemnel & imposant. A l'opinion publique blessée du choix scandaleux, l'abbé ministre opposa tout l'appareil de la faveur & de la puissance, en obligeant le duc d'Orléans d'y assister avec le plus grand appareil, quoique les princes ne fussent point dans l'usage de venir à ces cérémonies. Le cardinal de Rohan ne rougit point d'être le chef des consécrateurs, assisté des évêques de Nantes & de Clermont, qui ne manquerent point à leur parole donnée. Tout Paris y accourut, jusques aux ambassadeurs des princes protestans, qui, pour lui faire la cour, remplirent une des tribunes, au grand scandale de tout ce qu'il y avoit de religieux & de pieux dans la Capitale.

Le lendemain du sacre, la rumeur publique s'accrut bien davantage, quand la Fare eut publié comment le consacré avoit obtenu du régent qu'il assisteroit en cérémonial à la fête. Ce prince avoit témoigné quelque répugnance de consommer en public la faute qu'il avoit commise d'élever l'abbé jusqu'à l'épiscopat; mais Dubois qui avoit prévenu ces scrupules & deviné la réserve du régent, obligea madame Parabere, maîtresse du prince, sous peine de disgrace, de se comporter la nuit suivante de telle maniere qu'il lui promit d'assister au sacre. Le régent dans

les affaires d'Etat, n'écoutoit jamais ses maîtresses ; il se laissa entraîner cette fois ; & les maîtresses l'emporterent sur lui pour cette affaire d'église.

Une seconde anecdote occupa la capitale avec plus d'éclat. Il fut publié par le régent lui-même, que l'une de ses maîtresses, la Fillon, qui avoit succédé à Émilie, étonnée, comme tout le monde, de la promotion de Dubois, vint au Palais Royal. Elle avoit ses entrées à toute heure, comme les maîtresses déclarées : s'approchant du régent qui travailloit avec l'archevêque nommé, elle demanda très-humblement au prince une grâce qui étoit à sa disposition & qui devoit faire *le bonheur de sa vie.* Le régent faisant semblant de ne point l'entendre, lui dit, *parles donc, que veux-tu . . . ?* L'abbaye de *Montmartre*, répondit-elle. A ces mots le régent & l'abbé éclaterent de rire. *Pourquoi ris-tu de ma demande ?* dit-elle à l'abbé : *tu es bien archevêque, toi qui n'es qu'un m... .... Et pourquoi ne serois-je pas abbesse, moi, qui suis autant que toi ?* Le régent fut obligé de convenir qu'elle avoit raison.

Dubois devenu archevêque de Cambray, suscita contre lui tous les brocards & tous les bons mots possibles. Pendant quelque tems on ne l'appela que *l'archevêque comme cela*, terme qu'il employoit pour désigner les ornemens à l'usage de

la prélature en cérémonie, qu'il ne favoit pas nommer. Dans fon embarras, il montroit par des fignes, la place que devoit occuper fur fon corps l'ornement nouveau. Jamais il n'eut à lui ni croffe, ni mitre, ni chapelle; il ne connut que les titres, le fafte & la répréfentation d'un grand prélat.

CHAPITRE XV.

Projet du régent d'affembler les États généraux; Dubois l'éloigne de cette idée.

CEPENDANT le régent étoit défolé d'avoir abandonné le royaume à l'aventurier qui avoit opéré une fi défaftreufe révolution, & qu'il foutenoit néanmoins & contre le clergé & contre le parlement. Pour réparer tant de maux il fut tenté, un jour qu'il méditoit fur les calamités de l'Etat, d'en laiffer la guérifon à la nation elle-même, & d'affembler les États-généraux. L'abbé Dubois qui l'obfervoit fans ceffe, le trouvant avec les mémoires-manufcrits du feu dauphin, duc de Bourgogne, fur les États-généraux, lui demanda ces papiers, & lui en promit d'autres bien mieux raifonnés fur cet article.

Dubois remit en effet quelque tems après au

régent le mémoire qui suit, sur nos anciennes assemblées nationales.

« Ce n'est pas sans raison que les rois de France » sont parvenus à éviter les assemblées connues » sous le nom *d'États-généraux*. Un roi n'est » rien sans sujets, & quoiqu'un monarque » en soit le chef, l'idée qu'il tient d'eux tout ce » qu'il est & tout ce qu'il possede, l'appareil des » députés du peuple, la permission de parler de» vant le roi & de lui présenter des cahiers de » doléances, ont je ne sais quoi de triste, qu'un » roi doit toujours éloigner de sa présence.

» Quelle source de désespoir futur pour votre » altesse royale qui peut un jour régner en France, » (la mort du jeune roi étant dans l'ordre des » choses possibles) si elle changeoit par une dé» termination pareille, la forme du plus puis» sant royaume du monde, si elle associoit des » sujets à la royauté, si elle établissoit en France » le régime de l'Angleterre.

» L'Espagne, la France, le pape, les Etats » héréditaires de la maison d'Autriche, tous les » monarques de l'Europe, excepté ceux qui re» gnent en Angleterre, en Hongrie, en Pologne, » faute de pouvoir, & quelques autres souve» rains, ont connu les vices résultans du pouvoir » partagé. Le pape a lié les mains à ses cardi-

» naux,

» naux, avec lesquels se terminoient les factions
» de son gouvernement : l'Espagne a abaissé ses
» grands & perdu de vue ses Cortez, & le
» salut de l'Etat a suivi ces opérations ; puisque
» dans un empire où deux pouvoirs agissent en-
» semble, on ne voit que trouble & dissentions,
» tandis que la paix regne dans celui où le pou-
» voir absolu peut soumettre les passions & les
» volontés trop hardies qui s'élevent chaque jour
» dans un gouvernement.

» Que V. A. R. réfléchisse un moment sur
» ce qui se passe en France, quand le roi éta-
» blit une loi ou crée des impôts. La loi déjà
» discutée dans son conseil, en émane de la plé-
» nitude de son autorité ; il l'envoye à ses parle-
» mens pour la faire connoître aux peuples. Quelle
» force pourroit s'opposer alors à l'exécution de
» la volonté du roi ? Les parlemens ? Ils ne peu-
» vent faire que des rémontrances : encore est-ce
» une grâce qu'ils doivent à votre altesse royale ;
» le feu roi extrêmement jaloux de son pouvoir,
» leur ayant séverement défendu d'en faire : encore
» si toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas
» au roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent
» l'enregistrer ; si au contraire le parlement la re-
» fuse encore, le monarque lui envoye des or-
» dres ultérieurs.

» Alors paroissent de nouvelles remontrances
» qui sentent la faction, & les parlemens ne
» manquent pas de faire entendre qu'ils repré-
» sentent les peuples, qu'ils sont les soutiens de
» l'Etat, les gardiens des loix, les defenseurs de
» la patrie, avec bien d'autres raisons de cette
» espece. Mais l'autorité répond par un ordre
» d'enregistrer, ajoutant que les officiers du par-
» lement ne sont que des officiers du roi & non
» les représentans de la France.

» Peu-à-peu le feu s'allume au parlement : les
» factions s'y forment & s'agitent. Alors il est
» d'usage de tenir un lit de justice pour con-
» duire au point qu'il faut messieurs du parlement :
» s'il s'y soumettent, on est obéi, & c'est tout ce
» que peut vouloir le plus grand roi du monde :
» s'ils résistent encore au retour dans leurs cham-
» bres, ou bien on exile les plus mutins, les chefs
» des factions, ou bien on exile à Pontoise tout le
» corps du parlement. Alors on suscite contre lui
» la noblesse, ou le clergé, ses ennemis naturels :
» on fait chanter des chansons ; on fait courir des
» poësies plaisantes & fugitives, & l'opération
» dont nous connoissons bien aujourd'hui la mar-
» che & les résultats, n'occasionne que des émo-
» tions légeres, qui n'ont aucun grave inconvé-
» nient. Le parlement n'en est pas moins exilé

» pour avoir été défobéiffant. On prend les jeunes » confeillers qui dominent dans ce corps, par » famine ; car le befoin qu'ils ont de vivre dans » la capitale, l'habitude des plaifirs, l'ufage de » leur maîtreffe leur font defirer le retour. Bientôt » l'ordre des chofes leur commande impérieufe- » ment de revenir à leurs foyers, à leurs femmes » entretenues, à leurs véritables époufes. On en- » regiftre donc, on obéit & on revient. Voilà » toute la mécanique de ces circonftances, & il » feroit bien dangereux de la changer.

» A préfent V. A. R. connoît-elle des moyens » plus efficaces pour s'oppofer aux entreprifes d'une » affemblée véritablement nationale, qui réfifte- » roit à fes volontés ? le monarque pourroit-il » dire à la nation comme au parlement; *vous* » *n'êtes pas la nation.* Pourroit-il dire aux repré- » fentans de fes fujets : *vous ne les repréfentez pas.* » Un roi de France pourroit-il même faire la guerre » à la France en cas de refus de nouveaux impôts? » Le roi eft affuré de fes troupes contre le parle- » ment; le feroit-il contre la France affemblée? Où » frapperoit donc le foldat, l'officier, le général, » fans frapper contre leurs compatriotes, ou leurs » amis, ou leurs parens, ou leurs freres ? N'ou- » blions jamais que le dernier malheur des rois, » eft de ne pas jouir de l'obéiffance aveugle du

» soldat ; que compromettre ce genre d'autorité ; » qui est la seule ressource des rois, c'est s'exposer » aux plus grands dangers : c'est-là véritablement » *la partie honteuse des monarques*, qu'il ne faut » pas montrer, même dans les plus grands maux » de l'Etat.

» Voyez la rage de la nation angloise presque » toujours assemblée en Etats-généraux contre ses » rois : elle les a dévoués à la mort, bannis & détrônés. L'Angleterre étoit pourtant jadis la nation » la plus catholique, la plus superstitieuse & la » plus soumise des nations à ses monarques. Ah ! » monseigneur, que votre bon esprit éloigne de » la France le projet dangereux de faire des fran- » çois un peuple anglois !

» Tel étoit le discours de Dubois au régent qui » changea de dessein, en se moquant & du mi- » nistre & du mémoire qu'il fit examiner par des » personnes qui le laisserent répandre. C'est la der- » niere fois qu'on a parlé en France de nos anciens » Etats-généraux. Sur quoi on observera que quatre » cardinaux premiers ministres ont éludé la con- » vocation de ces assemblées. Le cardinal de Riche- » lieu fidèle à ses principes agit de maniere qu'elles » ne devoient jamais être convoquées ».

Dans les mécontentemens de la noblesse, le cauteleux Mazarin sut en 1650, les indiquer, les convoquer & ne pas tenir l'assemblée.

Louis XIV, irrité contre les ennemis qui ne vouloient en 1713 accorder la paix qu'à la nation françoise, eût consenti qu'on détrônât son petit-fils, plutôt que de laisser agir avec lui ses sujets dans l'ouvrage de la paix.

Le régent déclara la guerre à l'Espagne, parce que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, vouloit les convoquer, & fit renfermer à la bastille les gentils-hommes qui les avoient demandés.

Dubois enfin les éluda, lorsque le prince montra quelque desir de les convoquer. Depuis ce tems-là, le ministere a méprisé constamment, pendant tout le regne de Louis XV, la demande des États que divers parlemens ont eu le courage de faire dans quelques-unes de leurs remontrances.

Enfin, nous verrons bientôt que les parlemens, le clergé, la noblesse ayant refusé le cinquantieme, & les peuples étant prêts à se soulever, Fleury parut, chassa les ministres dont l'avarice avoit irrité les peuples, & sut étouffer les premiers mécontentemens : ainsi quatre cardinaux en France ont retardé la chûte du despotisme & sauvé pour un tems le gouvernement des Visirs ; mais il seroit bien difficile aujourd'hui que la nation françoise récupérât les droits qu'elle avoit avant l'établissement de leur despotisme.

Mais aussi, si jamais quelque folie les induit

dans quelque grande erreur; si la cour, les courtisans sur-tout, se mettent dans une situation embarrassante, ils doivent s'attendre à quelque grand événement, à cause du mécontentement de tous les ordres de la nation contre les ministres (1).

CHAPITRE XVI.

Décadence du systême ; exil du Parlement à Pontoise : vues de Dubois.

LA convocation d'une assemblée générale des trois ordres du royaume ne pouvant convenir à Dubois, & le perfide ayant étouffé les bonnes intentions du régent, il fallut entrer en composition avec le parlement, si justement irrité contre le ministere & contre Law, accusés des calamités de la France.

Le ministere, par le moyen, sur-tout, des suppôts de la police, avoit réussi dès le commencement du systême, à tourner en ridicule les remon-

---

(1) Ce chapitre étoit composé du vivant de M. le Maréchal de Richelieu. Il a été communiqué à plusieurs patriotes en 1788, qui ont publié dans ce tems-là le machiavélique discours de Dubois.

trances & les oppositions de la magistrature; & cette arme si terrible en France, & si puissante dans les mains des ministres, avoit alors opéré tout son effet.

Mais quand on s'aperçut que le ministere avoit donné en effet du papier pour accaparer l'argent du royaume; quand on sut que les coffres du roi étoient vides, & que le papier inondoit toute la France, le peuple ne chanta plus; il bénit le parlement, il reconnut dans ce corps le protecteur des françois; & la magistrature, fortifiée par l'opinion, montra sa résistance.

Un jour la foule se portant avec beaucoup de confusion à la caisse, où se faisoit le paiement des billets, trois hommes furent écrasés. Le peuple en fureur porta leurs cadavres au Palais-Royal, & s'y assembla au nombre de trois à quatre mille hommes, dans une grande émotion. Le Blanc alarmé, vint trouver Sechelles, maître des requêtes, à qui il dit de passer sa robe pour en imposer *à cette populace*, & de monter en carrosse pour aller délivrer le duc d'Orléans de l'embarras que la foule pouvoit lui occasionner.

Le Blanc parvint difficilement jusqu'à la porte du Palais-Royal, y vit ces trois cadavres, dit au peuple qui il étoit, & d'un ton d'assurance, or-

donna à un homme d'aller chercher un fiacre : il y fit jeter ces trois corps morts, & voulut qu'ils fussent portés au curé de S. Eustache. Il demanda un chirugien & un médecin pour les secourir, & assura le peuple pour l'adoucir, qu'ils n'étoient que blessés & malades, mais qu'ils n'étoient pas morts.

Le Blanc ajouta qu'il connoissoit les sujets de plaintes sur les difficultés des paiemens des billets de banque, & qu'il alloit parler en faveur du peuple à M. le régent, pour qu'il diminuât le pain ; mais qu'il falloit se séparer. Le peuple satisfait se retira.

Cet attroupement rendoit la magistrature plus hardie contre les coups d'État de la régence : déjà, & dès la diminution des billets, frappée de consternation de la mauvaise foi du ministere qui s'étoit emparé des richesses de l'Etat, & qui faisoit une faillite aussi frauduleuse, elle avoit envoyé au Palais-Royal demander l'heure où elle pourroit aller se jeter aux pieds du roi, pour implorer sa miséricorde en faveur de son peuple, & pour dire au régent que la cour ne désempareroit pas sans réponse. Le régent aussi stupéfait qu'eux-mêmes du malheur de la France, leur répondit qu'il auroit volontiers une conversation avec MM. du parlement. Le premier président, les présidens d'Aligre & Portail, les abbés Pucelle

& Menguy furent nommés commiſſaires des conférences.

Cependant le peuple continuoit à s'ameuter; il falut donner des gardes à Law, & lui ôter ſa place de contrôleur-général. On envoya chercher d'Agueſſeau chéri du parlement, pour appaiſer la magiſtrature, & les commiſſaires du parlement travaillerent quelque tems à la guériſon des maux de l'Etat.

Le régent promit de diviſer les actions & les billets pour favoriſer le paiement; d'en retirer une grande quantité qui ſeroit brûlée, & de les réduire tous au nombre néceſſaire à la circulation; d'en laiſſer les regiſtres entre les mains de MM. les commiſſaires du parlement, & d'établir une loi pour que jamais la ſomme n'en pût être augmentée. On achetoit cependant l'argent à quarante pour cent de perte à la place Vendôme, & le régent ne tenoit point ſa parole de diviſer les billets. Le parlement lui envoya le premier préſident, & le prince lui répondit qu'il faiſoit travailler cent commis nuit & jour pour fabriquer ces petits billets. Il y eut beaucoup de conférences inutiles entre les députés du parlement & M. le chancelier.

Le réſultat fut un édit, portant que *la compagnie des Indes jouiroit de tous droits & priviléges*

de son commerce en retirant 600 millions de billets de banque, avec ordre de délibérer sur-le-champ.

Cet édit abolissoit tous les travaux des commissaires. L'abbé Menguy rapporteur, dit que les commissaires du parlement n'avoient pas été de l'avis de donner l'édit, parla avec beaucoup d'éloquence au parlement, l'anima & le porta à refuser l'enregistrement. Il y eut même 148 voix pour le renvoi de l'édit, sans réponse. Le Blanc qui faisoit observer en secret les mouvemens intestins de cette compagnie, accourut chez le régent pour lui apprendre tout ce qui se passoit au parlement ; & tandis qu'on délibéroit à la grand'-chambre, on délibéroit aussi au Palais-Royal, & on y prenoit la résolution de réprimer ses arrêtés, si dangereux dans la circonstance d'une émotion populaire.

Le duc d'Orléans, après quelques réflexions, envoya prier en secret le premier président de rompre la séance, sous quelque spécieux prétexte, & ordonna à Sechelles de lui dire de sa part, que *le parlement pouvoit arrêter, sur-le-champ, de faire une députation au roi pour dire de la régence tout le mal que voudroit le parlement, pourvu qu'il se séparât.* Sechelles alla à la buvette & parla au premier président qui, plus attaché à la cour qu'à sa compagnie, rompit la séance, après avoir fait

délibérer une députation au roi, & qui partit incontinent.

Mais en attendant, le régent, Dubois, Law & le Blanc tenoient un conseil, & projetoient d'exiler le parlement à Pontoise, pour empêcher l'effet de la résistance sur le peuple. Cette cour, de son côté envoyoit sa députation qui parla au duc d'Orléans, avec fermeté & avec respect : le prince répondit *qu'il feroit savoir le lendemain les ordres du roi au parlement* ; & les députés sortis, on signa les lettres-de-cachet. On avertit les mousquetaires d'être prêts pour une expédition qui devoit être exécutée le lendemain : c'étoit l'exil du parlement à Pontoise.

Pour l'effectuer, ces mousquetaires allerent entourer la maison du premier président à quatre heures du matin. Quatre mille hommes camperent à Charenton, commandés par d'Avejan, & vinrent assiéger, prendre, occuper le palais & bloquer le premier président dans son hôtel, de crainte que les conseillers n'allassent y délibérer en sa présence. D'autres mousquetaires occuperent l'intérieur de la grand'chambre pour empêcher des assemblées, tandis qu'on signifioit aux présidens & aux conseillers de partir en 48 heures, pour la ville de Pontoise.

C'est la premiere fois que le parlement de Paris avoit été envoyé en exil en corps : ce qu'aucun

souverain n'osa jamais, le régent qui tenoit son pouvoir du parlement, osa l'ordonner. On remplit le palais de gardes-du-corps & de mousquetaires pour le garder. Une pétulante jeunesse s'empara des bancs, tenta d'imiter la magistrature dans ses séances; nomma un président, un parquet, des avocats, & condamna à mort des chiens & des chats. Pauvres françois, vous plaisantiez alors sur des calamités publiques; des bagatelles suffisoient pour occuper les Parisiens *de ce tems-là* : nous les verrons sans doute tous ces enfans s'avancer en âge, & malheur alors à celui qui tentera de les traiter en enfans.

Quand la magistrature eut obéi, la déclaration du roi pour sa translation fut rédigée & signifiée, & d'Aguesseau refusant de la sceller, elle le fut par le régent. On blâma ce magistrat de n'avoir point abandonné sa place; mais il faut lui en savoir gré. Le ministere dans sa dépravation même, respectoit quelquefois ce grand homme, & avoit égard à ses avis toujours plus justes & plus modérés que les opinions dominantes du conseil de régence. D'Aguesseau en rentrant au conseil perdit sans doute une partie de la considération dont il avoit joui; mais il lui resta encore la réputation d'un honnête homme, d'un magistrat savant & profond, chéri des bons

françois, haï des miniſtres, des intendans & du clergé : il y avoit dans ſon caractere un eſprit d'oppoſition à leurs maximes & aux folies du gouvernement, qui lui a donné une place dans le rang des bons citoyens.

Le parlement ſéant à Pontoiſe, y reçut des dépêches des principaux appelans. Les évêques de Montpellier, de Boulogne & autres, ſe plaignirent de l'accommodement fait par le cardinal de Noailles, & ſe porterent appelans comme d'abus de toutes procédures faites au préjudice de leur appel au futur concile, qu'ils envoyerent à la cour.

L'univerſité de Paris proteſtoit contre tout accommodement du cardinal de Noailles & envoya ſon acte d'appel.

D'un autre côté, Dubois voyant le parlement à Pontoiſe, réſolut de l'y tenir *& de le prendre par famine*, comme il l'avoit dit au régent dans ſon mémoire ſur les États-généraux. Il vouloit être cardinal, & Rome ne vouloit donner le chapeau qu'à condition que ſa bulle ſeroit enregiſtrée. Dubois réſolut donc de le tenir en exil juſqu'à ce qu'elle fût enregiſtrée. Le parlement voyoit dans le grand conſeil une puiſſance rivale, ou plutôt un ennemi déclaré que les miniſtres lui oppoſoient ſans ceſſe. Ce grand conſeil n'étoit qu'une eſpece

de commiſſion pour ſigner les cauſes que lui indiquoient les miniſtres, au préjudice du parlement. Dubois qui connoiſſoit combien ce corps déteſtoit le grand-conſeil, lui montra la triſte perſpective d'une attribution générale de toutes les cauſes. Le parlement ſouffroit déjà beaucoup à Pontoiſe, réſiſtoit cependant à tout enregiſtrement de la conſtitution, ſe déclarant ſans ceſſe protecteur des appelans de cette bulle féconde en troubles & en querelles. Dubois, pour le fléchir, le menaça d'un exil plus doulouteux encore; & par ruſes, par menaces, par de petites & fatiguantes perſécutions, il dompta le parlement, le menaça de nouveau d'anéantiſſement, fit enregiſtrer la bulle au grand conſeil, & lui attribua la connoiſſance des affaires relatives à cette cauſe.

Après les conférences du Palais-Royal, les évêques s'étoient rapprochés. Il fut dreſſé une *déclaration du conſeil, touchant la conciliation des évêques à l'occaſion de la conſtitution.* Elle fut portée à Pontoiſe, le mois d'Août 1720. Le parlement refuſa de la recevoir avec les modifications même des gens du roi que le régent avoit gagnés.

La Vrilliere alla donc à Pontoiſe, négocier avec le premier préſident; il portoit, de la part du régent, une lettre de créance, pour qu'on ajoutât

soi à tout ce qu'il diroit : pour apprendre que l'intention du roi étoit qu'on enregistrât aux termes des conclusions des gens du roi, sans y changer un *iota ;* si la compagnie ne vouloit pas enregistrer de cette sorte la délibération, il avoit l'ordre de la retirer.

La Vrilliere montroit cette piece, la remettoit dans la poche, la sortoit pour la montrer de nouveau, laissant la compagnie dans l'incertitude de ce qui devoit arriver s'il la remportoit; enfin, il la remporta au Palais-Royal, tandis que pour fléchir le parlement, on créoit, à son préjudice, des tribunaux d'attribution, & des commissaires pour juger les procès évoqués. D'Armenonville, homme foible, sans volonté ni principes, en étoit le président. Bignon, la Houssaye, la Rochepot, Châteauneuf, Ferrand, Machault, conseillers d'Etat, en étoient; de même que les maîtres des requêtes, Mabuol, Grandville, Orry, Angran, la Vigerie, Vatan, Talhoueth, Tourny, Bonnelle, Dupuy & Fontanier.

Trois jours après, on établit une chambre des vacations, aux Grands-Augustins, composée de maîtres des requêtes, conseillers d'Etat.

Le découragement s'empara alors des membres du parlement de Pontoise, qui se retirerent, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Le seul

premier président ne désempara pas d'un seul jour, ni les présidens des autres chambres.

Alors Séchelles dit au président Hénault qu'on méditoit un parti violent contre le parlement, & que le moyen le plus prudent étoit d'enregistrer la bulle. Hénault parla à l'abbé Menguy, son ami, & le supplia de sauver le parlement; on disoit qu'il falloit que le parlement ou Law fussent pendus.

CHAPITRE XVII.

Fuite de Law; dénouement du systême; anecdotes de la cour.

ON voyoit dès le commencement de la décadence du systême, des cochers & des valets devenir seigneurs des plus belles terres; de simples commis étoient métamorphosés en riches financiers, & vingt mille familles du royaume, étoient réduites à la mendicité.

Une espece de folie agitoit alors la plus grande partie des françois. Pour exprimer le caractere du parisien dans ces circonstances, on doit dire à quel spectacle il se laissoit entraîner par la police.

On

On annonça qu'un riche agioteur montreroit chez lui un *âne qui voloit*, & tout Paris, le croira-t-on, y accourut : c'étoit un âne qu'on faiſoit deſcendre par des machines du haut d'un théâtre. On déſerta tout ſpectacle pour l'aller voir ſe promener dans les airs. Le fameux Deſtouches, entrepreneur de l'Opéra, fut abandonné pendant un mois, & pour ſe venger des pariſiens ; il fit les couplets ſuivans, que nous chantâmes tous, long-tems après. Ils ſont ſur l'air *du confiteor.*

Autrefois Paris admira
Corneille, Racine & Moliere.
Lully, dans ſon moindre opéra,
Trouva le grand art de plaire :
Ces grands hommes du tems paſſés ;
Par un âne ſont effacés.

A la foire, Deſtouche, en pleurs,
Se plaint que l'Opéra-Comique,
Malgré les ſoins des directeurs,
Echoue auprès de la boutique ;
Faut-il qu'un ſi ſot animal
En mene tant à l'hôpital ?

La capitale, ſelon le génie des françois, rioit de ſes calamités & de ſes malheurs, & Dubois aſſuroit le régent, comme autrefois Mazarin, que

tant que les parisiens chanteroient ou réciteroient des vers, la régence lui seroit assurée ; mais qu'il se gardât de leur ressentiment quand les ris & les QUOLIBETS *ne les occuperoient plus, parce qu'ils s'occuperoient alors d'affaires plus sérieuses.*

Cette grande vérité s'observoit dans la cour même du régent. Il étoit environné de facétieux & de libertins qui rioient de tout, & se jouoient des événemens du systême qui, par leur nature, auroient dû affecter tous les bons françois. Law avoit chargé d'argent tous ces aimables courtisans qui se jouoient de lui en présence même du régent ; tandis que pour étouffer toute sédition populaire dans ses premiers mouvemens, on commandoit à cinquante suisses par compagnie, de se tenir prêts pour le premier ordre. On voyoit le bon parisien porter àl'hôtel deSoissons un papierqui lui avoit coûté cent livres, pour en retirer quinze livres ; il murmuroit cependant, & parloit d'aller au Palais-Royal ; mais personne n'osoit s'y présenter le premier.

La cour de son côté ne craignoit pas moins quelque révolte, & le régent, décidé de son naturel, & conduit malgré lui à cette triste situation, avouoit à toute sa cour *que le peuple auroit raison s'il se soulevoit, qu'il étoit bien bon de souffrir tant de choses ; que s'il fût né lui-même dans la classe du peuple, il eût voulu se distinguer en prenant la dé-*

ſenſe des françois que le gouvernement outrageoit; il ajoutoit qu'il feroit de ſon mieux pour empêcher toute révolte ou guerre civile; mais que ſi elle arrivoit à la ſuite de la banqueroute & du ſyſtême, il ſe rangeroit du côté du peuple, & ſe mettroit à ſa tête contre ſes propres miniſtres, ſi le peuple l'exigeoit, pour ſauver le roi. Il ajoutoit enſuite aux miniſtres qui étoient préſens, qu'ils euſſent à ménager les peuples, & qu'ils ne comptaſſent pas ſur lui, car il voyoit l'heure approcher où l'autorité abuſant de ſes droits, le peuple méconnoîtroit ſes devoirs. A l'avis du régent ſe joignirent le chancelier Desforts qui faiſoit les fonctions de miniſtre des finances au défaut de Law; le Blanc, Broglio, Nocé, Dubois lui-même : ils avouoient tous que l'État étoit dans le plus grand danger.

Canillac, qui, dès le commencement du ſyſtême, en avoit prédit les ſuites, homme intégre & prudent, n'étoit point à ce conſeil. Le régent le manda pour avoir ſon avis & ſe plaindre avec lui des malheurs de l'Etat : Canillac dit, *qu'il étoit vrai que le peuple murmuroit, & qu'en lui raviſſant ſon argent & la valeur morale des billets, on le pouſſoit à bout, qu'on ignoroit de quoi étoient capables les provinces, & que la ſecouſſe ſeroit peut-être inouie; mais il dit qu'il auguroit bien de la bonhommie & du caractere courtois des pariſiens,*

si le régent vouloit sacrifier le scélérat, (Law), rappeler le parlement, & livrer à cette cour cet infâme étranger. Le régent étoit encore dans l'enchantement & Law ne fut point sacrifié.

On s'adressa donc à l'aventurier pour savoir quels étoient ses moyens pour la subsistance même de l'Etat, les coffres du roi étant sans argent; il dit que la compagnie des indes donneroit les douze millions par mois, que demandoit Desforts; Law créa un emprunt au nom de la compagnie des indes, mais personne ne porta aucune somme; on eut donc recours à la violence, en obligeant ceux qui avoient porté à la banque des actions, pour être visées, de prêter à la compagnie cent cinquante livres par action, un tiers en billets de banque, *promettant* de rendre cette somme dans un an, avec intérêt, sous peine de voir les actions perdues. Cette indigne opération qui forçoit à prêter, on menaçoit de tout faire perdre, fit verser quelque argent; ce qui fit dire au régent que Law avoit la verge de Moïse, qui tiroit l'eau des rochers en les frappant; mais à la fin, il reconnut l'impossibilité de soutenir l'Etat par le systême, & le régent se détermina à le sacrifier. Desforts prenoit alors plus de caractere & d'autorité dans le département des finances; & Law, quoique perdu, eut l'art encore de l'exclure,

avec Dodun, de l'administration, en employant ces moyens qu'un ministre qui a eu un très-grand crédit, peut encore pratiquer lorsqu'il est perdu lui-même. Pelletier de la Houssaye fut déclaré contrôleur général, le 12 Décembre 1720.

Law se retira donc à sa terre de Guermande, d'où il partit dans une chaise de poste, aux armes de M. le Duc, escorté de six de ses gardes à cheval. Il fut reconnu & arrêté à Valenciennes, par le gouverneur qui douta de la vérité des passeports, car Law avoit pris un autre nom. Le fuyard sortit alors de sa poche un autre passeport où étoit son nom véritable, ce qui augmenta la perplexité du gouverneur, qui lui répondit, qu'on donnoit souvent à des hommes comme lui, des passeports de bienséance, parce qu'on n'avoit pas le courage de les refuser; mais qu'un gouverneur de place devoit s'opposer à sa sortie du royaume : Law sortit alors une lettre du régent écrite à M. le duc, auquel il envoyoit ces différens passeports, & il fut permis à Law de s'évader.

Law étant parti, on vouloit abolir totalement le systême. Le ministere toujours avide, attendoit plusieurs vaisseaux que ce ministre avoit envoyés à la mer du Sud, pour le compte de la compagnie, & qui devoit revenir dans huit mois au plutôt. La compagnie étoit ruinée & dissoute ; le gouverne-

ment vouloit néanmoins s'en emparer : le vingt-ſix Janvier le contrôleur-général propoſa au conſeil cette nouvelle infamie ; difficile à exécuter, parce qu'il exiſtoit encore des actionnaires, qui, affamés dans le ſein même des millions de papiers de banque, attendoient l'arrivée des vaiſſeaux pour donner quelque valeur à ce papier mort.

Ainſi, pour s'emparer de l'or des vaiſſeaux, le contrôleur général dit au conſeil que la compagnie des Indes & la banque n'étant qu'un ſeul & même corps, étoit tenue de rendre compte de l'emploi des actions, & de l'excédent des billets dont elle ne rendroit pas compte, & qui excéderoit les quinze cent millions prêtés au roi. Les directeurs de la compagnie, répondirent qu'on avoit fabriqué des billets à leur inſçu, que Law les avoit faits comme contrôleur-général & non comme l'homme de la banque, & que le roi devoit rendre compte de ces billets. Malgré ces raiſons, les directeurs furent condamnés par le contrôleur-général à rendre compte.

M. le duc ſe leva dans le conſeil contre le miniſtre des finances, & ſe déclara le protecteur de la compagnie des indes, & le prince de Conti le ſoutint. Malgré leurs avis, la Houſſaye contrôleur-général, conclut à ce que la compagnie fût déclarée redevable de tous billets de banque, & le régent

ajouta, que s'il avoit été créé des billets hors des aſſemblées générales des actionnaires, c'étoit M. Law qui les avoit faits clandeſtinement, & que pour ſauver le miniſtre il avoit fallu valider par des arrêts du conſeil antidatés, ces billets clandeſtins.

M. le duc répliqua que Law avoit fait ces billets par ordre du régent; ſans cela, lui dit-il, *vous ne l'auriez pas fait ſortir du royaume, pour le ſouſtraire aux recherches d'un crime capital.*

C'eſt vous, M. le duc, répondoit le régent, *qui avez envoyé les paſſeports. Il eſt vrai*, répliquoit M. le duc, *mais c'eſt vous qui me les avez remis, jamais je ne vous les ai demandés; vous m'avez chargé de les lui faire tenir, vous avez ſouhaité qu'il ſortît du royaume; je ſuis bien aiſe de l'expliquer au roi & au conſeil, je n'ai jamais été d'avis que M. Law ſortît du royaume, mais je me ſuis oppoſé qu'il fût mis à la baſtille, & qu'il fût livré au parlement; on n'eût rien pu faire contre lui qui ne retombât ſur nous; vous me donnâtes les paſſeports; je ne vous les avois pas demandés, vous me chargeâtes de les lui remettre & on ne peut m'imputer ſa ſortie du royaume.....Mais du moins, ne vous ai-je pas remis*, dit le régent, *ni votre voiture, ni vos gardes pour l'eſcorter; vous étiez donc intéreſſé à faire plus que je n'avois moi-*

même intention de faire pour nuire à la guérison des maux de l'Etat & aux nouvelles maximes.

Au milieu de la dispute, la Houssaye se leva, & dit, qu'il déclaroit la compagnie des Indes débitrice des billets de banque. M. le duc répliqua au contrôleur-général que cette opération seroit inique, que cent mille familles qui avoient prêté à la compagnie des indes dans la bonne foi, seroient ruinées; *comment vivront tant de bons françois*, ajouta-t-il ? La Houssaye répondit qu'on feroit la recherche de ceux qui avoient trop gagné en agiotant & en réalisant, qu'on les taxeroit & qu'ils restitueroient. Il résulta de ce conseil, que Law avoit fait sous sa cheminée pour six cent millions de billets, & que le régent, poursuivi par tous les roués, par ses maîtresses, par tous les aimables libertins du Palais-Royal, qui avoient reçu ces billets, voulut sauver sa créature, en les validant clandestinement par des actes du conseil.

Cette évasion de Law causa une rumeur étrange dans Paris, qui demandoit la tête de l'aventurier. On dit au jeune roi que c'étoit à M. le duc à qui ce fripon devoit sa délivrance, ajoutant que ce prince lui avoit donné sa chaise & ses gardes. M. le duc se plaignant à Villeroy de ce qu'on le noircissoit dans l'esprit de son auguste éleve; le

maréchal lui répondit qu'il ne croyoit pas que le roi en fût instruit, mais qu'il le lui demanderoit en présence de S. A. S. Il prit le duc de Bourbon par la main, le conduisit, & supplia le jeune Louis XV de lui dire s'il étoit vrai qu'on l'eût informé que M. le duc eût fait évader Law, & que sa majesté en eût donné la nouvelle à la cour; le roi, qui ne mentoit pas, répondit qu'il l'avoit dit. Le maréchal de Villeroy répartit qu'il étoit de la plus grande conséquence de savoir de sa majesté qui lui avoit suggéré cette fausse nouvelle : le roi dit qu'il ne le diroit pas; mais comme le maréchal le pressoit davantage, le roi répondit à Villeroy & à M. le duc, que tout le monde le lui avoit dit, *excepté le maréchal de Villeroy*. Cette réponse courut dans la capitale & fit admirer le jeune Louis XV.

Les affaires du gouvernement nous ont conduits loin. Il faut reprendre celles du parlement qui, montroit quelque résistance au systême de Law & à l'enregistrement de la bulle *unigenitus*.

CHAPITRE XVIII.

Le président Hénault, Sechelles & Menguy négocient le retour du Parlement. Situation de cette cour à Pontoise. Vues de Dubois. Portrait du président Hénault. Affaires du cardinal de Noailles.

LE parlement de Paris, exilé à Pontoise, étoit divisé en trois factions.

La premiere, & la plus nombreuse, étoit composée des conseillers de la grand-chambre, surtout, qui la plupart desiroient de sortir de la magistrature parlementaire, pour obtenir dans la magistrature ministérielle des commissions ou des emplois : elle étoit composée aussi des conseillers âgés & fatigués de prendre part dans les querelles du parlement. Le premier président, qui, sous un extérieur rude & austere, cachoit un grand sens, & beaucoup de finesse conduisoit cette faction.

La seconde étoit celle des politiques & des indécis ; elle étoit dirigée par l'abbé Menguy, magistrat éclairé, éloquent, & porté, dans cette

circonstance, à suivre les insinuations du gouvernement.

La troisieme faction étoit celle des inflexibles, composée de jeunes conseillers ardens, sensibles à la nouveauté, attachés à des opinions libres, hardis & enclins, par mécontentement ou par caractere, à contrarier les vues du gouvernement. Ce parti redoutable, alors moins nombreux que les deux autres, étoit dominé par l'abbé Pucelle, magistrat incorruptible, savant, d'une éloquence vigoureuse, d'un caractere inflexible, que Dubois avoit éloigné du conseil de conscience; que les jésuites & les sulpiciens déteſtoient, & qui voyoit le cardinal de Noailles éloigné de la cour, & Bissy, Rohan & Fleury, ses ennemis, triomphans & en place.

Pucelle & Menguy, l'un & l'autre conseillers-clercs, l'un & l'autre estimés & écoutés dans leur compagnie, s'étoient liés d'amitié depuis quarante ans. Leurs différends n'avoient jamais été que des différends d'émulation, pour la gloire de leur corps, plutôt que l'effet d'une véritable jalousie; mais l'inflexible Pucelle s'étoit éloigné de Menguy, depuis que celui-ci avoit écouté les ministres, pendant l'exil du parlement, & l'un & l'autre ne vouloient plus se rien céder depuis qu'ils étoient à Pontoise. Pucelle parloit même de périr dans l'exil & les tourmens, plutôt que de devenir

l'inftrument de l'ambition de Dubois, *capable*, difoit-il, *de vendre cent royaumes pour fon intérêt particulier*. Menguy, au contraire, vouloit traiter avec la cour de la régence, qu'il appeloit dans fon particulier *la grande proftituée*, craignant que Dubois ne fe portât à quelque extrémité contre la magiftrature.

Le préfident Hainault n'étoit d'aucun des partis; mais il les obfervoit tous; lié avec Menguy, plein d'eftime pour l'abbé Pucelle, attaché au premier préfident, il étoit aimé & recherché de tout le monde: incapable de s'oppofer aux violences du defpotifme, doué d'un efprit de conciliation, aimant à jouir des charmes d'une fociété bien affortie, capable de les augmenter, infinuant, quelquefois rufé, toujours d'une égalité & d'une douceur inaltérables, il fe trouva dans une fituation favorable, pour fervir le gouvernement; mais comme il falloit agir, & qu'il aimoit le repos; comme il falloit aller de Verfailles à Pontoife, revenir fouvent, & que ces mouvemens ne convenoient ni à fes principes ni à fon exiftence, il s'unit à Séchelles, dont le caractere étoit plus intriguant, plus actif, & qui fe chargea de préparer les voies, d'adoucir fes confreres irrités, d'encourager ceux qui avoient l'efprit timide, & de tempérer l'ardeur des jeunes gens. Il s'unit à Menguy, il confultoit le

premier président, il environna Pucelle & alla attaquer, avec toutes les précautions de son génie cauteleux & pénétrant, l'inflexibilité du vertueux cardinal de Noailles, que Dubois vouloit conduire jusqu'à l'acceptation de la bulle *unigenitus*, parce qu'elle devoit l'élever, jusqu'au cardinalat.

Noailles, inflexible dans tous les tems, même en présence de Louis XIV, étoit touché des malheurs qui menaçoient le parlement, tant que Dubois gouverneroit la France. Cette considération pouvoit l'engager à donner un mandement d'acceptation de la bulle; mais il disoit que lors même qu'il l'accepteroit, il resteroit encore dans le parlement une puissance redoutable aux molinistes, qu'il auroit pour ennemis, sans se reconcilier lui-même avec eux; il refusoit donc tout mandement, tant que le parlement refuseroit d'adopter la bulle.

Rome, d'un autre côté, ne montroit à Dubois que la perspective du chapeau de cardinal, le tenoit dans l'attente, & profitoit de l'impétuosité de ses desirs, pour accelérer l'acceptation de sa bulle chérie. Vainement, Dubois, désespéré de voir que Mailly lui avoit été préféré, l'avoit-il fait enregistrer au grand conseil; tout Paris, toute la France, les molinistes eux-mêmes, se mo-

quoient de cette espèce de farce, à laquelle des maréchaux de France, des chevaliers des ordres du roi, *les roués* du régent, les seigneurs de la cour avoient accouru à l'envi, pour donner leur suffrage pour l'enregistrement d'une bulle du pape, & pour renforcer le grand conseil, qui ne vouloit pas l'accepter. Le pape n'y trouvoit qu'une vaine cérémonie, & appeloit *l'ENREGISTREMENT peu heureux, forcé,* militaire. Il disoit que les suffrages avoient été mendiés & vendus. Il lui falloit une solemnelle vérification au parlement.

Dubois désolé des obstacles qu'il trouvoit dans la magistrature, & des conditions que Rome demandoit pour le cardinalat, engageoit le régent à faire, au cardinal de Noailles, de pressantes sollicitations pour qu'il donnât au parlement l'exemple de sa soumission à la bulle du pape. Le régent renouvela donc ses anciennes supplications, & fut aidé de tous ces messages de la cour, que Dubois dirigeoit, contre l'inflexibilité du cardinal; mais Noailles, plus ferme que le ministere n'étoit variable, disoit toujours qu'il étoit des intérêts du duc d'Orléans de maintenir les principes qu'il avoit professés dès le commencement de sa régence; que les appelans méritoient toujours sa protection; qu'un archevêque de Paris, ne pouvoit changer de principes lorsque

le ministere en changeoit, & que si cependant le parlement acceptoit la bulle du pape, il se réunitoit à la magistrature, qui, dès ce moment-là en feroit une loi de l'Etat, & feroit chargée de l'exécution. *Alors seulement*, disoit-il, *toutes les puissances seront unies pour le maintien de la tranquillité publique, pour le retour de la paix, & le parlement en sera le garant.*

L'impétuosité, les desirs & l'ambition de Dubois, augmentoient à mesure qu'il voyoit des obstacles nouveaux; il avoit l'esprit & le cœur si faux, qu'il ne trouvoit dans les principes de Noailles que des subtilités théologiques & des cavillations. Il alla donc au fait, & prépara la raison des ministres; il fit entendre au cardinal, par Villars & par ses autres émissaires, que s'il ne donnoit son mandement, on l'exileroit bien *loin du champ de bataille*, selon ses expressions & que le parlement feroit transféré plus loin encore; il assuroit, enfin, qu'on pourroit se passer du parlement, lui donner du papier pour remboursement de ses offices, substituer le grand-conseil, & dissiper des *magistrats aussi récalcitrans*, qui faisoient difficulté d'enregistrer une bulle que toute *la terre avoit déjà enregistrée avec tant de plaisir.*

Ce langage donnoit alors beaucoup à penser à tous les observateurs des événemens; il irritoit la

faction de l'abbé Pucelle; il inquiétoit celle du premier président qui se renforçoit de celle des politiques. Menguy, habile négociateur, voulant conserver son corps dans un moment de crise, détestant Dubois & le méprisant, crut trouver, comme jadis du tems de la Fronde, le salut du parlement dans son union intime avec l'archevêque de Paris, le confirma dans sa résolution de ne rien faire sans l'aveu du parlement & sans sa participation, disant que la résistance ou la soumission de l'archevêque & du parlement seroient plus appréciées de la cour de la régence, & que l'union rendroit leur conduite respective plus importante & plus remarquable. Menguy opinoit cependant pour l'acceptation; il croyoit que le parlement ayant une fois enregistré la bulle, & le cardinal ayant accepté, on verroit de nouveau la paix s'introduire dans l'église de France. Le cardinal lui promit donc qu'il ne feroit rien sans le parlement, & l'abbé Menguy en porta la nouvelle à Pontoise; ce qui l'attacha davantage à la faction des inflexibles, déjà peu contens de son esprit de conciliation.

Dubois étoit furieux de cette redoutable réunion; il envoyoit Villars & tous les pairs du royaume pour adoucir Noailles & ramener le parlement; & ces instrumens aveugles des passions du ministere négocioient,

négocioient, ensuite ils menaçoient; ils jetoient des doutes, des incertitudes; ils donnoient des fausses allarmes; ils balotoient les conseillers & les présidens; mais ils traitoient avec le premier président, avec les politiques, avec Menguy, avec le président Hénault. Le seul Pucelles étoit intraitable, maîtrisant les caracteres indomptables du parlement, ceux qui étoit incapables d'entrer en négociation, & qui auroient cru se déshonorer d'écoüter les insinuations de Dubois.

Dans ces circonstances difficiles, Hénault alla voir Leblanc, ministre, son ami, & lui représenta tous les dangers d'abolir le parlement; il lui fit une peinture naïve des maux qui menaçoient la France, si on vouloit anéantir la magistrature; il montra les effets funestes, les mouvemens, les révolutions que pouvoit entraîner la ruine d'une armée de gens d'affaires qui étoient à la suite du parlement. » *Quel remede trouvez-vous*, lui disoit-il, *à tous* » *ces maux; pouvez-vous connoître l'événement* » *qui doit résulter du combat que vous engagerez* » *entre le ministere & la magistrature expirante pour* » *une bulle qu'il faut enregistrer pour contenter* » *Dubois* » ?

Leblanc n'étoit point, comme Law, de l'avis que le parlement fût dissipé; il desiroit une conciliation; il dit qu'il en parleroit à l'archevêque

de Cambray (Dubois) qui avoit, sur cet objet, la confiance du régent : il le vit en effet ; mais Dubois demandoit le mandement du cardinal pour préalable, suivi de la vérification de la bulle au parlement, pour conclusion.

Hénault, Leblanc, Séchelles & Menguy allerent donc supplier & conjurer le cardinal, qui promit d'aller au Palais-Royal trouver le régent, pour l'engager à mander le premier président, afin d'entrer en négociation avec le parlement pour accepter la bulle *unigenitus*, avec des modifications : alors Hénault, Leblanc, Séchelles & Menguy, pour ne pas perdre de tems, proposerent de partir tout de suite pour voir le duc d'Orléans, & le cardinal s'y détermina.

Arrivés chez le régent, ils apprirent les projets insensés du ministere, contre le parlement ; on leur fit connoître que cette compagnie alloit être transférée à Blois, où elle recevroit, peut-être, le coup fatal de son anéantissement ; ils apprirent qu'on vouloit donner de nouvelles formes à la justice ; & que des membres même, du parlement, avoient donné au conseil du régent des mémoires pour le succès de cette révolution : le cardinal de Noailles stupéfait, Menguy, Hénault, sortirent du Palais-Royal, se frappant la poitrine, & détestant le parlement, la France, le dix-huitieme siecle & tout le

genre humain; ne faisant pas attention qu'ils étoient eux-mêmes presque dans ce cas, aux yeux de Pucelle & de ses adhérens, qui vouloient périr dans l'exil, plutôt que de traiter avec le gouvernement.

Dans cette conférence de Noailles & des chefs des politiques avec les ministres, le régent avoit traité avec aigreur le cardinal; il lui avoit demandé, d'une maniere absolue & impérative, son mandement; il lui avoit dit, qu'ayant long-tems attendu ce mandement promis, ses versatilités & ses délais, ne pouvoient lui convenir davantage; rien ne pouvoit calmer Dubois ni le régent, & les négociateurs & les ministres s'étoient séparés si mécontens, que les ministres laisserent les autres dans l'indécision sur les coups d'Etats dont ils menaçoient, tandis que le cardinal les laissoit dans la persuasion que l'exil lui seroit plus supportable que son séjour dans une capitale où régnoit l'iniquité, ajoutant que s'il le vouloit bien, il pourroit encore long-tems embarrasser le régent: ce prince déconcerté résolut alors d'appeler le premier président.

Ce magistrat étoit sans doute dévoué à la cour du régent; il étoit l'homme du roi auprès de sa compagnie; mais il ne pouvoit consentir à la ruine du parlement; il connoissoit sa position dif-

ficile; il tenta de fléchir le cardinal; il lui promit d'employer tous ses moyens pour gagner sa compagnie, & pour obtenir l'enregistrement. Noailles irrité étoit encore plus inflexible, & ne voulut jamais rien accorder que de concert avec le parlement. Dubois eut recours alors à la grande ressource des ministres, l'exil à Blois fut résolu, & l'infâme passa la nuit à l'expédition ou à la signature de deux cent lettres de cachet.

Hénault, sa lettre de cachet à la main, vola à l'archevêché, & fut suivi de Menguy & du premier président: « *l'Etat va donc devenir* la proie de » Dubois & de Law, dit Menguy au cardinal, » si le parlement est envoyé à Blois, car cet » exil n'est que le prélude de la ruine de la ma- » gistrature. Que prétendez-vous donc faire, » Monseigneur, par un si long refus de votre » mandement? Voulez-vous armer ces furieux & » achever leur triomphe? Le régent ne peut sans » doute vous forcer à rien, vous ne craignez que » Dieu, vous ne suivez que votre conscience; vous » êtes attaché à des principes, & vous méprisez les » menaces des hommes; mais voyez, Monsei- » gneur, où nous conduit votre refus; il perd l'Etat, » il ruine, il anéantit le parlement. Faites, par » générosité, ce que vous n'auriez jamais fait par » foiblesse; vous avez assez montré que vous êtes

» capable d'un parti ferme, rendez-vous au péril
» qui nous menace, Monsieur le président & moi,
» nous vous promettons que votre exemple sera
» suivi de messieurs du parlement ».

Pendant ces négociations, un grand personnage gardoit un silence mystérieux à la cour du régent; il en observoit les mouvemens avec inquiétude, il tempéroit les avis extrêmes des ministres, il négocioit avec le cardinal, pour le rapprocher du système de la cour. Tel étoit d'Aguesseau, chancelier de France : rentré à la cour depuis quelque tems, il avoit perdu une partie de l'estime publique, en restant en place pendant l'exil du parlement, & on disoit de lui; que son intérêt personnel lui avoit fait sacrifier ceux de sa compagnie; on lui appliquoit ce qu'on avoit dit du chancelier Olivier, qui avoit été rappelé à la servitude plutôt qu'à la fonction de la premiere charge de l'Etat; mais d'autres ajoutoient que, semblable à l'Hôpital, il ne restoit en place avec tranquillité & simple observateur, que parce que ses contradictions ne pouvoient servir qu'à le perdre; qu'il occupoit, en attendant, une place dont les Lorrains modernes disposeroient; & que d'Aguesseau, quand même il ne feroit aucun bien, devoit rester en place, pour empêcher qu'elle ne fût occupée

par quelque scélérat qui y feroit beaucoup plus de mal.

Ces derniers, expliquoient les vrais sentimens de d'Aguesseau, qui immoloit sa réputation au bien de l'Etat; mais quand ce grand magistrat connut les dispositions du régent, qui ne rougissoit pas de se montrer l'instrument de Dubois; quand il le reconnut porté à se jouer de la magistrature qui l'avoit fait régent & qui lui avoit attribué le pouvoir absolu sur le militaire, au point de l'exiler d'une ville à l'autre; d'Aguesseau se réveilla de sa léthargie apparente, alla chez le régent & lui dit qu'il avoit dissimulé tous les malheurs de la France dont il avoit été le témoin, & quelquefois l'instrument; mais que l'État étant à la veille de sa ruine, & les peuples menacés de perdre le seul soutien qui leur restoit, il devoit se retirer; qu'il ne pourroit plus faire aucun bien, puisque la justice même étoit anéantie, & pria le régent de lui retirer les sceaux. Cette nouvelle, dans l'instant, se répandit dans toute la France; on observoit de tous côtés; mais en silence, sans émotion & toujours en chantant, les manœuvres du despotisme; on attendoit sans indignation ce qui alloit arriver au parlement; on se demandoit qui des trois seroit sacrifié à l'infâme archevêque de Cambray, du cardinal de Noailles,

du parlement ou de Law; & on attendoit avec une espece d'indifférence, les plus grandes révolutions dans l'État; la substitution du grand-conseil, d'une commission ministérielle, d'une compagnie, l'instrument passif & aveugle des ministres à cette cour de parlement, qui avoit eu le courage de parler quelquefois aux rois, & de tenir un langage populaire dans la cour même de nos monarques.

C'est alors que le vertueux cardinal de Noailles, voyant le ministere déserté des honnêtes gens, & conduit par Law & Dubois, parut touché de la situation de l'État; aucune considération humaine, la menace d'être enlevé, conduit à Rome, livré à l'inquisition, & renfermé au château S. Ange, n'avoit pu intimider ce grand cardinal. Il fut ému de la destinée des peuples, & porta au roi son mandement. Les courtisans, le régent, ces gens sans caractere & sans vertu, & ses ministres en furent si touchés, qu'ils reprochoient à Law & à Dubois, l'énormité de leurs entreprises. Le régent appela la conduite du cardinal, une *conduite angélique*, & ne songea qu'à réparer les maux qu'il alloit faire, en ordonnant que le parlement ne fût pas transféré à Blois; comme il devoit l'être le jour suivant. Il ne s'agit donc plus que de rechercher les moyens de retenir le parlement à

Pontoife, en confervant l'infaillibilité miniftérielle, qui n'a jamais avoué ni fes perfidies ni fes baffeffes.

Hénault, Séchelles & le Blanc, imaginerent donc d'engager le préfident à faire un choix des confeillers les plus courtifans, pour prendre congé du prince avant d'aller à Blois, où la cour de parlement étoit cenfée exilée, & il ne manqua pas de confeillers qui ne defiroient que des occafions de plaire; ils fuivirent le préfident au Palais-Royal, au nombre de vingt-deux, repréfenterent très-humblement combien les peuples fouffroient des inconvéniens du tranfport d'une ville dans une autre, du fanctuaire de la juftice: & comme notre langue eft riche en expreffions orientales, de fubjection & de baffeffes, ayant été formée à la cour, fur-tout de nos rois, ils ne manquerent point de termes pour exprimer leurs fentimens. M. le duc, Law, la Vrilliere, le duc de la Force, Desforts, Biron, Simiane, qui environnoient le régent, rendoient cette vifite plus intéreffante. Le premier fit des complimens au parlement, le fecond qui voyoit fon ennemi triompher, eut la contenance forcée d'un miniftre piqué. La Vrilliere offroit la bêtife peinte fur fa figure. L'agioteur, duc de la Force, Biron & Simiane avoient le vifage altéré d'un rire fardonique, & la contenance fi connue

des jeunes courtisans à l'aspect de quelques personnage de la robe. Le régent seul fut aimable, & reçut avec bonté le parlement. Il lui dit, que puisque la translation à Blois souffroit des inconvéniens, il consentoit que la Vrilliere changeât les lettres, & désigna la ville de Pontoise. Le premier président vouloit obtenir le retour à Paris; mais le duc d'Orléans lui répondit que le moment favorable n'étoit point arrivé; & l'imbécille la Vrilliere, que le régent regardoit comme une espece de commis capable de signer & d'expédier des lettres-de-cachet, renvoya de Blois à Pontoise la cour de parlement, *sous peine de perte de places*, aux termes des lettres-de-cachet. Est-il en Europe quelque souveraineté, où le sort d'un magistrat & de son corps, dépendent ainsi des caprices d'un infâme gouvernement?

Le parlement assemblé, quelques jours après, à Pontoise, après la messe rouge, parla d'un autre ton que les vingt-deux-volontaires qui s'étoient présentés au Palais-Royal; demandant le retour de l'exil, il leur fut dit avec courage qu'ils avoient couvert d'opprobre la compagnie; que le premier devoir d'un magistrat, quand il ignoroit la cause d'une punition aussi nouvelle & aussi étrange que l'exil, étoit de déconcerter les ministres par la fierté & la constance, plutôt que de fléchir, en présence

du ministre; & l'on ajouta que les conseillers & le président lui-même, qui avoient été au Palais-Royal, en maniere de supplians, & pour demander pardon du passé & grâce pour l'avenir, séparément du reste de la compagnie, avoient passé leurs pouvoirs.

Le président répondit que toute assemblée étant proscrite, chacun s'étoit présenté comme particulier, & qu'il avoit été nécessaire d'agir en cette qualité avec le duc d'Orléans. Dubois vouloit que dès la premiere séance on présentât sa bulle & on demandât les voix. La cupidité, l'ambition & le desir du succès, lui montroient la possibilité de l'enregistrement. Les chefs qui le desiroient aussi, d'une maniere plus tranquille & sans rien précipiter, l'ajournerent pour avoir le tems de négocier avec les différentes factions qui divisoient le parlement.

Hénault & Menguy ne perdoient aucun moment, pour préparer cet enregistrement, & ne craignoient plus que Pucelles, toujours invulnérable. Il fut résolu de le faire agir adroitement comme il eût agi lui-même dans le parti contraire, de lui laisser le soin & la gloire de conduire ses partisans, de lui ôter, sur-tout la crainte des témoins de son indulgence. On lui fit entendre aussi que la faction de la grand-chambre, une fois unie, comme on l'es-

péroit, à celle de l'abbé Menguy, il auroit la honte d'une défaite. L'abbé Pucelles craignoit l'inutilité des résistances; il n'étoit dans son véritable élément, que lorsqu'il conduisoit une contradiction triomphante. Il donna lieu d'espérer qu'il s'uniroit à son corps, si cet acte de condescendance étoit jugé nécessaire à la paix, & si on enregistroit avec de bonnes modifications. Le premier président, l'abbé Menguy, le président Hénault, travailloient en attendant à gagner les suffrages, à concilier les esprits, à promettre des modifications. C'est dans cette circonstance que la Vrilliere porta de nouveau au parlement, la déclaration en faveur de la bulle, pour l'enregistrement; & comme le parisien badinoit toujours fort légerement des plus sérieuses affaires, on chanta les vers suivans pendant plus de six mois. Sur l'air : *Ton humeur est Catherine*

Dis, Colin, pour quelle affaire
Vient l'envoyé du Sultan?
Il vient, au nom du Saint Pere,
Faire adopter l'Alkoran.
Ah! par bleu, Colin, tu railles,
Comment fera-t-il? *Comment!*
Couet, lui répond de Noailles,
Et Menguy du Parlement.

Ce Couet avoit sollicité le cardinal à signer

nagement. Ces modifications doivent donc être simples, générales, mais il doit y avoir une force, une énergie, une noblesse qui réponde à la dignité de la compagnie.

L'enthousiasme avec lequel le parlement reçut ce discours, fit augurer bientôt qu'il accepteroit la bulle. Dubois avoit pris le parlement par famine. Il fut donc arrêté qu'on choisiroit des commissaires. On nomma tous les présidens à Mortier, Menguy, Pucelles & autres, au nombre de quarante, qui s'entendirent difficilement; Chauvelin se chargea d'environner l'abbé Pucelles, de ne pas le perdre de vue un seul moment & de lui montrer les avantages d'être le sauveur de sa compagnie, s'il concouroit à la paix; mais voyant qu'on ne s'entendoit pas, il demanda aux quarante-un comités de huit, à qui le premier président communiqueroit les projets d'accommodement, pour une plus facile rédaction, & pour être présentés à MM. les quarante commissaires : les huit furent de plus difficile accommodement.

Ce fut alors que le premier président montra la déclaration du conseil de régence, portant le retour au parlement des procédures relatives à ces bulles, dont la connoissance avoit été attribuée au grand-conseil, mais à condition que les modifications passeroient. L'abbé Pucelles, peu-à-peu se laissa

fléchir; ensuite s'abandonnant à toute la sensibilité de son ame impétueuse, tendre & chaleureuse! *Que vont donc devenir les appelans*, s'écria-t-il? *laisserons-nous des bons citoyens à la merci des tyrans & des ministres qui vont être récompensés du chapeau en les persécutant? Laisserons-nous périr les bons françois, qui se sont roidis contre l'ambition de la cour de Rome; oublierons-nous que nous sommes nous-mêmes des appelans?* Les huit commissaires frappés de ces grandes vérités, se regardoient en admirant l'abbé Pucelles; le premier président profitant de ce moment de silence, fit valoir la ruse de Dubois, qui avoit mis le fort du parlement, entre les mains du grand conseil, prostitué à la volonté du gouvernement: & il ajouta que si l'on n'enregistroit pas la bulle, ils seroient tous sous la puissance de leurs ennemis, puisque ce grand conseil avoit déjà enregistré, dans ce moment d'indécision & de crise. Tout le monde embrassa, environna & comprima Pucelles; il fut supplié, conjuré & baigné de leurs larmes! «*Eh bien!* dit-il, » en sanglotant; *que Dubois soit cardinal, hâtons-* » *nous de lui vendre notre honneur, notre conscience,* » *& signons la bulle.* » Les huit commissaires se réunirent aux trente-deux, & les quarante se présenterent au parlement, toutes les chambres assemblées pour les modifications. . . . .

L'abbé Menguy, qui prit la parole avec beaucoup d'éloquence, prévoyant toutes les objections, fit sentir la nécessité de l'enregistrement.

L'abbé Pucelles dit qu'il se rendoit avec une grande peine à l'avis commun, à cause des circonstances où se trouvoient la nation, & de la compagnie exilée. Il dit qu'on enregistroit une déclaration mauvaise, mais avec de bonnes modifications.

La Porte ouvrit l'avis de rejeter la déclaration; sa femme, jansénisté déclarée, lui avoit défendu de délibérer pour l'enregistrement. Le Feron, Dupré de S. Maur, Mallet, Paris, soutinrent cette opinion solitaire : le parlement vérifia donc avec les modifications; & cette affaire finie la cour enregistra par acclamation les lettres-patentes qui rendoient au parlement le jugement des contestations au sujet de la bulle. Le régent en apprit la nouvelle avec une joie inexprimable, croyant toutes querelles religieuses terminées en France, puisqu'elles l'étoient au parlement. C'est dans cette circonstance qu'il renvoya Law, comme il l'avoit promis au premier président & au cardinal de Noailles.

Le 16 Décembre 1720, la Vrilliere alla à Pontoise porter la nouvelle du retour du parlement, & de la fuite de Law, qui avoit cédé la place à

l'administration : on apprit aussi qu'il avoit laissé les coffres vides, & qu'il avoit été le ministre de la dilapidation de tant de millions, qu'on avoit forcé les particuliers à porter à la banque. Il ne restoit que six cens mille l. (1), effectives pour payer les troupes, les rentes & les charges. Le commerce étoit anéanti, les puissances étrangeres avoient, sous peine de mort, défendu d'aborder dans nos ports, la peste étant en Provence.

C'est ainsi que Dubois gouvernoit l'État. Dans le chapitre des orgies, nous verrons comment il gouvernoit le régent, pour faire de ce prince l'instrument de son ambition.

---

(1) C'est à-peu-près dans cette situation qu'a laissé le trésor royal M. de Brienne, archevêque de Sens, à sa fuite en Italie, en 1788.

CHAPITRE

CHAPITRE XIX.

Treve de la reine d'Espagne avec le duc d'Orléans. Mariage de Louis XV & de l'Infante.

Lors même que les troupes de France faisoient des progrès en Espagne, & prenoient des villes & des places, on négocioit à Madrid pour obtenir la paix du régent.

Le comte de Belle-Ile, fameux intriguant de ce tems-là, que le régent avoit créé maréchal de Camp, servoit sous Berwick, passoit d'une armée à l'autre, pour négocier la paix, & venoit même des frontieres d'Espagne, au Palais-Royal, pour en traiter avec le régent. On se cachoit cependant des ministres d'Angleterre, qui, lié avec nous, par la quadruple alliance, voyoit avec plaisir notre désunion d'avec l'Espagne, comme un principe de prospérité pour son commerce : Belle-Ile, adroit, trompeur, exercé dans l'art d'éluder, éloigna avec beaucoup d'esprit sur cet objet, toutes les demandes que lui fit Schaube, l'un des ministres à Paris de la Grande-Bretagne.

Le roi d'Espagne, témoin oculaire de sa défaite, desiroit la paix avec la France, sa patrie

& le berceau de ses peres; il écoutoit Belle-Ile secretement, & la reine prit enfin la résolution de faire les premieres démarches auprès du régent pour la paix.

Avec du génie & de grands talens, le cardinal Albéroni & la reine, avoient brouillé toutes les affaires d'Espagne. Leur conjuration contre la personne du régent avoit échoué; la France avoit fait la guerre avec succès contre l'Espagne, les anglois avoient fait des descentes & des invasions dans la Galice; ils avoient enlevé les canons des espagnols, battu, dispersé & presque anéanti la flotte qu'Albéroni avoit envoyée dans la Méditerranée; l'Espagne étoit brouillée avec toute l'Europe; la reine cependant avoit la même ambition secrette; elle vouloit toujours régner en France, ou créer quelque souveraineté pour ses enfans; elle haïssoit ceux du premier lit de son époux; elle redoutoit son état futur de viduité & le triste sort des reines d'Espagne douairieres. Les sublimes projets d'Albéroni n'ayant pu réussir, elle avoit résolu de le chasser ou de ne point le soutenir dans les attaques que les puissances de l'Europe ne manqueroient pas de lui porter en voyant ses entreprises manquées; elle imagina, par un tour de souplesse très-délicat, de rechercher l'alliance du jeune Roi de France dont elle ambitionnoit la couronne; de re-

tarder son mariage, en lui donnant une de ses infantes qui étoit en si bas âge que de long-tems elle ne pourroit donner à Louis XV des successeurs à la couronne. En retardant ainsi une génération qui excluoit la branche d'Espagne pour toujours, elle voyoit une plus grande probabilité du succès de ses vues; elle avoit en sa faveur les dangers des chasses, des maladies & de la petite vérole; elle redoutoit les mariages possibles de Louis XV avec Marie Emilie, fille puînée de l'empereur Joseph, âgée de dix-neuf ans, avec la princesse Elisabeth de Lorraine, qui avoit l'âge du roi. L'une & l'autre auroient pu dans six ou sept ans donner à la France un successeur à la couronne; elle imagina donc de marier Louis XV avec sa fille, qui n'avoit que trois ans, ce qui renvoyoit de treize à quatorze ans la naissance d'un dauphin, & favorisoit le grand coup de partie qui devoit décider laquelle des deux branches d'Espagne ou d'Orléans succéderoit à Louis XV, en cas de mort de cet enfant si délicat. Ainsi ce n'étoit plus par la force armée, ni par des conspirations que la reine d'Espagne vouloit régner en France. Ces moyens violens étoient impuissans; mais elle attendoit du bénéfice du tems cette révolution; elle concluoit une espece de treve avec la maison d'Orléans, & se proposoit de rejeter sur Albéroni tous les malheurs du tems & des circons-

tances. La disgrace du cardinal Albéroni fut donc résolue. La reine d'Espagne ne chercha plus que les moyens de le perdre, sans avoir l'air d'y participer, se tenant, dans un état passif, pour laisser agir les circonstances.

Elles se présenterent bien-tôt. Le régent, l'Angleterre & l'empereur furieux, en voyant quels dangers ils avoient courus par les mouvemens hostiles d'Albéroni, résolurent la perte du cardinal, &, soit que le régent pressentît les desseins de la reine, soit qu'il voulût éloigner lui-même la décision de la grande affaire de la succession éventuelle de la couronne de France, il résolut de faire attaquer le cardinal par quelque personnage attaché à la reine. Dubois, toujours lié avec les anglois, dont il étoit pensionnaire, se servit d'un lord voyageur en Italie pour sonder le duc de Parme, & l'employer, selon le dessein de la France, auprès de la reine. Cette voie réussit; Scotti fut envoyé de Parme à Madrid pour perdre le cardinal; tandis que les ministres des puissances qui avoient contracté la quadruple alliance s'entendoient à ne vouloir accorder la paix à l'Espagne qu'après son expulsion.

On gagna en même-tems la Dona Piscatori, nourrice de la reine. Cette femme qui haïssoit le cardinal, avoit, dès son enfance, conservé une sorte d'empire sur l'esprit de la souveraine. Voyant

ſa princeſſe moins affectionnée pour Albéroni, elle laiſſa exhaler ſa bile contre lui, & parla haut & groſſierement de ce miniſtre. Elle répétoit ſur-tout *que le cardinal avoit réuſſi à tout ce qu'il avoit entrepris pour lui-même, & ſuccombé dans tout ce qu'il avoit voulu faire pour le roi d'Eſpagne.* Les princes ne réſiſtent pas à ces raiſons; les ſervices du cardinal furent nuls aux yeux de la reine; & comme Philippe V étoit irrité de l'affront qu'il avoit reçu dans ſes frontieres où il avoit été faire la guerre en perſonne; que les François avoient pris ſes places fortes en ſa préſence, le roi, qui d'ailleurs n'avoit d'autre volonté que celle de ſa femme ou de ſon confeſſeur Daubenton, fut du ſentiment de la reine, & la diſgrace fut notifiée au cardinal. Il reçut l'ordre de ſortir des terres d'Eſpagne, ſans voir ni le roi ni la reine, ſans leur écrire, & même d'en ſortir dans deux jours.

Albéroni renvoyé, il fut aiſé à Dubois & à Daubenton de ſe concerter ſur le retour de la paix entre les cours de France & d'Eſpagne; Daubenton ne ceſſa de tourmenter le roi pour le porter à la paix avec la France, & l'engager à accéder à la quadruple alliance; la reine, de ſon côté, s'y prêta & s'unit au confeſſeur pour l'obtenir du roi, qui ſigna ſon adhéſion à la quadruple alliance; les deux

cours se rapprocherent alors & parlerent d'accommodement.

Ce fut le roi Philippe V qui en parla le premier, au grand étonnement du régent & de tout son conseil, sans que la proposition eût été précédée d'aucun indice antérieur : elle ne fut ni débattue, ni contredite dans le conseil. Mais Daubenton, jésuite adroit, qui ne manquoit, à Madrid, aucune occasion de servir son ordre, la bulle & la cour de Rome, ne promit de conduire l'affaire des mariages, avec le succès qu'on en attendoit à Paris, que sous trois conditions.

Par la premiere, il vouloit que d'Aguesseau fût chassé de la cour, & exilé à Fresne, à cause de son obstination contre les jésuites, & contre la constitution.

Il vouloit par la seconde, que l'infante arrivant à Paris, il lui fût donné un confesseur de son ordre, de même qu'au jeune roi Louis XV. Le confesseur de madame, mere du régent, nommé le pere de Liniere, qui n'étoit, ni ambitieux, ni fanatique, mais d'un caractere tranquille, succéda à Fleury, auteur de l'histoire ecclésiastique, avancé en âge, & qui se retira.

Par la troisieme, le ministere devoit favoriser les jésuites & la bulle.

Les négociations de Dubois & de Daubenton, alloient plus loin encore; elles tendoient à accélérer à l'abbé, le chapeau de cardinal. On négocioit ainsi dans plusieurs endroits, pour revêtir ce déloyal ministre, de la plus haute dignité dont l'église romaine pût honorer un grand personnage. On travailloit dans toutes les cours, & sur-tout en France, à Vienne, à Rome, à Madrid & à Londres pour alimenter son ambition.

Quant au projet du mariage de Louis XV avec l'infante, il fut convenu que la princesse seroit élevée en France; on conclut aussi le mariage de mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies, qui en avoit quatorze, mais elle étoit d'une complexion si délicate, & si peu avancée, quoique fille du régent, que le roi d'Espagne la tint éloignée de son fils, & l'empêcha de réitérer la consommation, si toutefois il fut consommé.

Ce mariage ne fut point approuvé des grands. On affecta de dire, à Madrid, que cette alliance donnoit à la famille royale, une parenté peu agréable aux Espagnols, livrés à tous les préjugés des nations gothiques & féodales. On disoit que la mere de cette princesse, épouse du régent, étoit, à la vérité, la fille de Louis XIV, mais qu'étant née bâtarde, un sang impur, quoique

légitimé, en 1681, se mêleroit dans celui des rois d'Espagne. Malgré ces observations, on négocia, comme nous le dirons ci-après, le mariage de mademoiselle de Beaujolois, quatrieme fille du régent, âgé de six ans, avec Dom Carlos, enfant de la reine régnante: il en avoit sept.

Le duc de S. Simon, qui n'avoit cessé d'environner le régent, cherchant le moment d'expulser Dubois & de prendre sa place, fut ensuite envoyé par Dubois, en Espagne, sous prétexte d'employer ses talens à la demande solemnelle de l'infante; mais dans la réalité, pour que sa présence ne pût ni rompre, ni retarder ses projets ambitieux. Ce seigneur, dès le regne du feu roi, s'étoit attaché au duc d'Orléans, & depuis la mort, sur-tout, du duc de Bourgogne, il n'avoit cessé de lui tenir le langage de cette probité antique, qui est toujours respectée dans le centre des cours les plus corrompues, lors même que de jeunes étourdis, ou des libertins, semblent s'en jouer extérieurement. Saint Simon avoit des mœurs, de la galanterie, & beaucoup de piété & de religion. Son ame passionnée, n'avoit point vu d'un œil tranquille, ni les dernieres erreurs du feu roi, ni le regne de Dubois, dont il étoit le censeur impitoyable. Il partit pour Madrid, en brillant cortege, & se distingua dans l'art de représenter,

Philippe V fit demander officiellement par le duc de Saint Simon, au régent, que l'infante eût pour confesseur un jésuite, & le régent accorda sa demande. Mais quand Dubois eut destiné le pere de Linieres au jeune Louis XV, ce confesseur éprouva toutes sortes d'obstacles. On ne vouloit pas d'un jésuite pour confesseur, à cause des fouges & des méchancetés du pere Tellier. Il est d'étiquette que le confesseur du roi, nouvellement appelé à cette fonction, aille faire des visites, & comme celle de l'archevêque de Paris, doit être la premiere, afin que le confesseur soit examiné sur sa vie, mœurs, science & doctrine, si le prélat veut l'exiger avant de lui donner des approbations, le pere de Linieres fut obligé d'aller à l'archevêché. Noailles, fort du mécontentement public, ne put retenir son indignation, quand on lui annonça *le pere de Linieres*; *Vous voulez des pouvoirs*, lui dit-il brusquement, *eh bien, vous n'en aurez pas. Je vous défends d'entendre la confession du roi; je ne vous en dirai pas les motifs, laissez-moi tranquille, j'ai la fievre, & je suis enrhumé.*

Le pere de Linieres fut obligé d'avoir recours à l'évêque de Chartres, qui l'approuva, & le roi fut confessé à Saint-Cyr, qui est de ce diocese. On négocia dans la suite avec le cardinal de Noailles, qui approuva enfin le confesseur.

L'abbeſſe de Chelles, fille du régent, ne reçut pas les jéſuites avec moins d'aigreur que l'archevêque : *Puiſqu'il faut un jéſuite pour confeſſer le roi*, lui dit-elle, *j'aime que vous ayez cet emploi autant qu'un autre ; mais je ſuis fâché que vous ſoyez jéſuite, car je n'aime pas votre compagnie.*

Ainſi ſe termina la grande querelle du régent contre les jéſuites, qui, plus déliés que lui, réuſſirent enfin à rentrer à la cour ; & forcerent ce prince à les rappeler, par l'organe même de leur plus cruel ennemi, le duc de S. Simon, ambaſſadeur en Eſpagne.

Le rappel du duc étant réſolu, parce qu'il n'avoit point la confiance du cardinal, on envoya à Madrid, Chavigny, pour ſe concerter avec l'Eſpagne, ſur les inſtructions à donner aux ambaſſadeurs des deux couronnes, au congrès de Cambray, & pour engager Philippe V à deſirer encore le mariage de l'infant Dom Carlos, avec mademoiſelle de Beaujolois.

Dans ſes entretiens avec le roi & la reine d'Eſpagne, cette princeſſe demanda un jour à Chavigny, pourquoi le duc d'Orléans ne penſoit pas au royaume de Naples pour ſon fils, le duc de Chartres. Chavigny, qui n'avoit aucune inſtruction ſur cet objet, répondit qu'il ne croyoit pas que le duc d'Orléans eût de ſemblables & de ſi vaſtes projets.

Sa réponse fut approuvée du duc d'Orléans; & comme le roi d'Espagne, pour sonder Chavigny, lui avoit assuré qu'en cas de mort de Louis XV, il secourroit, de toutes ses forces, le duc d'Orléans, le régent ordonna à Chavigny de répondre qu'il ne pouvoit prendre aucunes mesures sur un événement qu'il ne considéroit qu'avec douleur.

Chavigny répandit le bruit, en attendant, qu'il étoit question de marier mademoiselle de Beaujolois avec le prince du Brézil; il en parla, par occasion, au roi d'Espagne, & on se détermina à la cour de Madrid, à demander cette princesse.

CHAPITRE XX.

Dubois est enfin créé cardinal; ses intrigues pour le devenir.

LE cardinal de la Trémoille avoit été chargé, à Rome, depuis long-tems, d'obtenir du pape, le chapeau pour Dubois : mais on sut que le pape vouloit donner le chapeau à Mailly, archevêque de Reims, pour l'encourager & le récompenser du mandement qu'il avoit fait en faveur de la bulle, malgré les ordres du roi; & Clément faisant allu-

fion à fon nom, l'appeloit *Malleus Hereticorum.*

Dubois, mécontent de voir fa promotion retardée, fit de nouveau demander pour lui ce chapeau; mais le cardinal de la Trémoille, foit faute d'activité de fa part, foit refus du pape, ne réuffit pas. Mailly fut nommé cardinal: l'archevêque de Bourges (Gefvres), fut promu à la nomination du roi de Pologne, dans un moment où Dubois attendoit cette grace pour lui; & comme pour annoncer les promotions, les miniftres ne font partir leurs couriers que vingt-quatre heures après celui du pape, le courier de Clément arriva le premier à Paris. Dans fon impatience, Dubois envoya Bagnieres à fa rencontre, croyant qu'il apportoit la nouvelle de fa promotion, & s'en trouvant fruftré, il écrivit à Rome, au cardinal de la Trémoille, une lettre fi dure, qu'il en mourut de douleur peu de jours après.

Clément XI mourut lui-même, & la France envoya les cardinaux de Rohan & de Biffy, pour affifter à l'élection; & comme Laffiteau avoit négocié avec peu de fuccès, pour l'élévation de Dubois, au cardinalat, Dubois chargea l'abbé Tencin de traiter avec le nouveau pape, & promit au conclavifte qu'il le chargeroit, s'il réuffiffoit, des affaires de France à Rome. Il promit encore au

cardinal de Rohan, pour son retour, une grande part dans l'administration de l'état des affaires.

L'abbé Tencin, qui avoit acquis la réputation de beaucoup de capacité dans l'art de négocier les affaires extraordinaires, avoit la confiance de Dubois. De sa fœur religieuse, il en avoit fait une dame du monde, & de Law, luthérien, un catholique. On le crut capable de faire aisément de Dubois, un cardinal. Il étoit cependant en procès avec un abbé de la Vaissiere, pour une affaire de simonie, & le parlement n'attendoit que le jugement pour se venger de l'abbé, odieux à ce corps, parce qu'il étoit l'instrument de la conversion de Law: le parlement résolut même d'en faire une action d'éclat, & Tencin voulut, avant le départ de l'abbé montrer au public de quoi il étoit capable. Le duc de S. Simon, qui haïssoit l'abbé Dubois, Law & Tencin, le prince de Conti qui s'étoit fait un plaisir d'humilier ce triumvirat, tout le parti opposé à Dubois & à Law, furent avertis du jour du jugement de la procédure; la grand-chambre fut pleine du plus grand monde, & la cour presque toute garnie de pairs.

Tencin disputoit un prieuré à la Vaissiere, son compatriote; en vertu d'une union de bénéfice à l'abbaye de Vézelay, que Tencin possédoit; on disoit que pour conserver ce prieuré, Tencin avoit

donné beaucoup d'argent, & friponné la moitié de la fomme. Aubri, fameux avocat, fit donner Tencin dans le panneau, & avoua qu'il gagneroit fon procès contre Vaiffiere, s'il juroit qu'il n'avoit pas donné de l'argent. L'abbé Tencin qui étoit préfent, répliqua hautement! *Si je jurerois! Je fuis prêt à lever la main, & à protefter que je n'ai jamais traité pour le prieuré, s'il plaît à la cour de recevoir mon ferment.* C'étoit où Aubry en vouloit venir; *évitons, évitons le double fcandale*, lui dit cet avocat, *voilà la vérité*; montrant à toute l'affemblée le marché du bénéfice, *Signé* TENCIN, en original.

La cour & toute la compagnie, de l'état fufpenfif qu'elles prenoient à la caufe, pafferent à une forte de fureur contre Tencin. Les pairs le huerent; il voulut s'échapper; mais fon adverfaire qui attendoit le coup de théâtre, le força à reparoître, à être témoin de fon jugement. Il fut amendé.

Tencin étoit le perfonnage qu'il falloit à Dubois. Il partit pour le conclave où fut élu Innocent XIII: il fut chargé du fecret de la cour de France, & Lafiteau renvoyé.

Le cardinal Conti, iffu d'une des quatre principales familles de Rome, étoit favorifé au conclave par la faction françoife; & comme il avoit eu un frere tué dans les armées de l'empereur, & qu'il avoit été nonce en Portugal, il réuniffoit fur fa

tête les suffrages des principales factions du conclave. Le cardinal de Rohan eut l'ordre, avant de se déclarer en sa faveur, de tirer de lui la parole, qu'il feroit Dubois cardinal, & Conti le promit à Tencin, conclaviste de Rohan, chargé de tous les détails; mais l'abbé ne s'en tint pas à une simple promesse ; il voulut, avant l'élection, que le cardinal Conti, promît & signât que Dubois seroit fait cardinal. Conti, qui eut la foiblesse de signer, fut exalté; mais ce pape, naturellement foible & vertueux, gémissant de s'être vu arracher ce malheureux écrit, déclara à Tencin, quand il se vit sur la chaire de Saint-Pierre, *qu'il mourroit de douleur d'avoir, par une sorte de simonie, acheté le souverain pontificat*, & déclara net que sa tranquillité ne lui permettoit pas d'aggraver cette faute en élevant Dubois au cardinalat. Tencin, menaçant, fougueux, pétulent & fort de son papier, dit au pape qu'il n'entendoit pas ce que signifioit cette réserve, & demanda le chapeau de Dubois; le pape en balbutiant, articuloit le mot de *conscience* ; & Tencin, celui d'*obligation*, & ce combat dura longtems, tandis que Dubois enragé, à Versailles, de tant de velléités, les prenoit quelquefois pour des refus.

Tencin pour terminer l'affaire, alla, un beau matin, déclarer au pape que s'il ne faisoit Dubois

cardinal, il publieroit l'anecdote & le billet. *Qu'il soit publié*, lui répondit le pauvre vieillard tout effrayé.

Dubois fut fait cardinal, & Tencin voulant profiter encore de l'effroi du pape pour le violenter & en arracher pour lui un autre chapeau, lui dit un autre matin, qu'il étoit complice de toute l'affaire, & qu'il n'en avoit eu que des soucis & des peines, tandis qu'il en avoit été créé souverain pontife, & Dubois cardinal. Le coquin ajoutoit que pour rendre le billet qu'il lui demandoit, il desiroit aussi le chapeau de cardinal.

Le pape, cette fois, répondit à Tencin *qu'il laveroit sa faute par la mort & la douleur.* Ses remords & les menaces de l'infâme, le jeterent en effet dans une telle mélancolie qu'il en mourut quelques mois après. La conduite de Tencin fut connue à Paris; elle est dans les mémoires de Maurepas & de Duclos & en partie dans les correspondances ministérielles du dépôt des affaires étrangeres : elle rappela celle de Laffiteau qui fut rappelé, parce qu'au lieu d'employer l'argent qu'envoyoit Dubois pour son chapeau, Laffiteau le donnoit pour en avoit un pour lui.

S'il y a quelque travail pénible, rebutant même pour un historien, c'est d'avoir à suivre la marche de l'ambition de Dubois, pour être cardinal. Qu'on se souvienne donc qu'il demanda le chapeau à

Louis

Louis XIV; qu'il se promit à Londres de l'obtenir un jour; qu'il traita avec l'empereur; & qu'il lui sacrifia nos principes sur la maison d'Autriche.

En France, il remplit la bastille de jansénistes qu'il avoit protégés, fit exiler le parlement, sous prétexte des séditions populaires qu'il occasionnoit; & on a vu les indignités qu'il lui fit souffrir jusqu'à l'enregistrement de cette bulle. Il avoit déjà changé le conseil de conscience en conseillers molinistes, éloigné Noailles, & menacé ce prélat du dernier châtiment, s'il ne donnoit un mandement d'acceptation.

A Rome il corrompoit des cardinaux & des prélats. Le produit de la ruine de mille familles, par la banque, étoit employé à alimenter sa cupidité. Il avoit traité aussi avec le cardinal Rohan, pour avoir le chapeau par ses négociations; négocié en Espagne, avec d'Aubenton, & vendu le confessionnal du roi aux jésuites, pour avoir une protection qui le conduisît au chapeau.

Quand le duc d'Orléans approfondissoit toutes les intrigues de Dubois, il ne pouvoit s'empêcher de lui témoigner son mécontentement; il étoit archevêque de Cambray, & cependant il le tutoyoit & prenoit avec lui ce ton du mépris; plusieurs fois même il le frappa. Quelques jours après son

ſacre, on ſut qu'il lui avoit donné des coups de poings; Dubois étoit même le ſeul perſonnage que le régent ſe permit de maltraiter de la ſorte, car il étoit bon de ſon naturel, railleur, mais indulgent.

Une autre fois l'archevêque voulant ſe compoſer, montrer de la contenance & repréſenter au régent irrité ſa *dignité d'archevêque*, ce prince le pouſſant juſqu'à l'angle de ſon cabinet, lui donna un coup de pied pour ſa qualité d'ancien miniſtre, un ſecond pour celle de maquereau, un troiſieme pour celle de coquin, un quatrieme pour celle de prêtre, & un cinquieme pour celle d'archevêque de Cambray. *Je vous le pardonne*, répartit le prélat; *car j'en attends un ſixieme en qualité de cardinal.*

L'empereur, en effet, agiſſoit ſecrettement en ſa faveur auprès de la cour de Rome, pour qu'il fût créé cardinal; & Philippe V, qui d'abord avoit fait des oppoſitions, déclara au pape qu'il ne mettroit plus des obſtacles à la faveur qu'il plairoit à S. S. de lui accorder. Ainſi le chapeau arriva; & le régent, qui préſenta la nouvelle éminence au jeune Louis XV, lui dit, en préſence des courtiſans, que c'étoit à M. Dubois que S. M. devoit la tranquillité de l'Etat & la

paix de l'Eglise de France, qui devoit être déchirée d'un systême cruel; & que pour récompense le pape l'avoit créé cardinal.

L'élévation de Dubois à la pourpre ne contenta pas longtems les molinistes qui l'avoient fait cardinal. Ayant obtenu ce qu'il vouloit d'eux, le jansénisme & le molinisme l'intéresserent également. Les fanatiques des deux factions se déclarerent donc contre lui & blâmerent son esprit de conciliation & son indifférence ; car leur situation intéressante finissoit avec leurs querelles. Les grands, jaloux de son élévation, le Parlement qu'il avoit humilié, l'ancienne cour qu'il avoit éloignée, le parti des princes légitimés qu'il avoit proscrit, les dévots scandalisés, les honnêtes gens dont il se mocquoit, tomberent comme à l'envi sur sa personne. Mille vers satyriques, des chansons ordurieres, des caricatures le poursuivirent par-tout; en sorte que s'il eût eu quelque pudeur, il eût payé cher son élévation. On l'appela pendant six mois le *cardinal Cartouche* ; & cependant comme il lui manquoit la croix de l'ordre pour être revêtu de toutes les dignités qu'il y avoit en France, il fit parler à Clairenbeau, généalogiste de l'ordre, pour chercher les moyens de l'obtenir. Ce généalogiste lui répondit qu'il n'y en avoit aucun; qu'il ne pou-

voit être de l'ordre que par une charge dont la nature feroit incompatible avec sa dignité de cardinal, & qu'il n'y avoit aucun exemple qu'on eût été reçu chevalier ou commandeur sans faire les preuves accoutumées. Dubois mourut quand il méditoit la création d'une charge d'un nouveau genre pour être décoré de ce cordon, & ne pensa plus qu'à présider le conseil d'Etat. Pour y réussir sans obstacle, il essaya d'abord de se faire nommer chancelier de France, & fit proposer à d'Aguesseau de céder sa dignité, avec un dédommagement de cent mille écus qu'il offroit de lui faire toucher. Au refus du magistrat, que l'or n'avoit jamais ni séduit ni attiré, Dubois prit une autre marche, celle de la persécution; elle fut résolue contre tous conseillers assez fermes & honnêtes pour s'opposer à ce que Dubois les présidât, & malheureusement il fut soutenu par le régent.

Le cardinal de Rohan arrivant de Rome après l'élection d'Innocent XIII, il fallut, pour le récompenser de ses services & pour soumettre à sa présidence les conseillers, l'introduire dans le conseil d'Etat & le faire placer avant les autres. Sa haute naissance les força au silence; & c'est ce silence du conseil que Dubois vouloit obtenir pour l'imposer ensuite à son égard: aussi le cardinal de Rohan fut-il appelé depuis ce tems-là

le *cardinal la Planche*, parce qu'il n'avoit été présenté-là que comme moyen. Le cardinal de Rohan prit donc séance au conseil après les princes du sang & avant les maréchaux de France : quelques jours après arriva le cardinal Dubois au conseil, & se plaça immédiatement après Rohan, ce qui fit sortir ou retint loin du conseil le chancelier, les ducs & pairs & les maréchaux de France. Le duc de Noailles alla jusqu'à dire à Dubois que l'histoire n'oublieroit pas *que son entrée au conseil en avoit éloigné les grands du royaume.* Dubois qui savoit qu'on lui parleroit des *grands de l'Etat*, & qui connoissoit la valeur de ces expressions, lui répliqua : *Depuis que je connois ce qu'on appelle* LES GRANDS, *je les trouve* SI PETITS, *que je ne mettrai jamais cette journée-ci au nombre de mes triomphes.* Le régent, qui n'avoit pu adoucir Noailles, l'exila. Les maréchaux de France se retirerent du conseil. Les ministres seuls, dont le sort & la fortune dépendoient de Dubois, y resterènt. Villeroy, qui avoit une grande influence à cause de son âge & de sa place, près du roi, dont il étoit gouverneur, protesta & s'attira le ressentiment de Dubois qui ne lui pardonna pas. Il fut résolu que d'Aguesseau inflexible comme les autres, seroit exilé ; & qu'un homme de bonne volonté,

d'Arménonville, feroit garde-des-fceaux de France : il prit la place fous le cardinal, fans difficulté.

CHAPITRE XXI.

Exil de Villeroy, gouverneur du Roi; Dubois déclaré premier Miniſtre.

IL ne reſtoit plus alors en place aucun de ces eſprits dangereux & mécontens, qui avoient eſſayé de troubler les vues du miniſtere ou les projets de la régence. La faction des princes légitimés étoit diſſipée. Le duc du Maine & les chefs de la confédération étoient écartés. L'Eſpagne, qui avoit armé les mécontens, avoit fait la paix avec la France. Albéroni, qui avoit erré en Italie de village en village, étoit trop heureux d'avoir conſervé ſa vie & ſa liberté. Enfin, un double mariage ſembloit unir intimement les deux branches de la même famille régnante en France & en Eſpagne.

Mais il reſtoit encore un très-grand Seigneur en place, & dans le ſein même de la cour, qui fixoit ſur lui tous les regards; un vieillard har-

gneux & toujours grondant, *un reste de l'ancienne cour* (pour me servir des termes de ce tems-là), qui après avoir traversé Dubois de toutes ses forces, après avoir surmonté toutes sortes de dangers de perdre sa place, s'y maintenoit avec fierté, défioit le ministere, ne vouloit tenir aucune grâce ni pensions de la régence, accabloit de critiques ou de sarcasmes toutes ses opérations, captivoit déjà la volonté du jeune Louis XV, & travailloit de loin à s'emparer un jour de sa confiance : tel étoit le maréchal de Villeroy, Gouverneur du roi.

Villeroy nommé, par le testament même de Louis XIV, gouverneur de Louis XV, s'étoit imaginé qu'on l'avoit laissé en place, parce qu'il étoit l'homme nécessaire ; il portoit avec lui un nom distingué sous Henri IV & sous Louis XIV, qui eut pour gouverneur le pere de celui dont nous parlons, & à qui, pour cette raison, on confia la garde & l'éducation du roi Louis XV. Villeroy avoit été fait prisonnier à Crémone, en 1702 ; il avoit perdu la bataille de Ramillies, & ne s'étoit plus présenté si souvent à la cour de Louis XIV, quand madame de Maintenon, qui le connoissoit à fond, & qui avoit besoin d'une personne de confiance comme lui, pour une infinité de détails, favorisa son retour dans les

bonnes grâces du roi : aussi sa reconnoissance ne se démentit jamais envers la favorite ; il conserva avec elle, jusqu'à son dernier soupir, ses liaisons anciennes, n'agissant que d'après ses principes & peut-être par ses insinuations ; n'ayant avec elle qu'une volonté, & témoignant avec aigreur & avec beaucoup de hardiesse son extrême mécontentement, sur-tout de l'élévation de Dubois au cardinalat ; ne manquant aucune occasion de lui faire sentir combien il étoit déplacé dans le ministere, & indigne d'occuper dans l'Eglise le poste qu'il y tenoit.

Villeroy avoit un de ces caracteres indomptables, qui fatiguent toujours les caracteres faciles & légets, tels que celui du régent & de Dubois. Une grande hardiesse dans les principes de morale & de religion, beaucoup d'indifférence sur l'étiquette, la représentation & les plaisirs ordinaires & décens, faisoient détester tous les suppôts de la régence ; tandis que Villeroy, outre l'inflexibilité de son ame, étoit connu par la rusticité, pour ainsi dire, de son caractere ; ne pouvant en rien se contraindre, ni cacher ses sentimens sur les événemens extraordinaires que la facilité du régent avoit entraînés. Villeroy croyoit d'ailleurs que la régence étoit, dans le duc d'Orléans, une véritable usurpation ; que le

testament du feu roi étoit la seule loi légitime qui obligeoit tout bon François attaché à son monarque. L'exil & l'emprisonnement du duc du Maine & de ses partisans, étoient l'effet d'une tyrannie intolérable. Le cardinal n'étoit qu'un insigne scélérat ; & peut-être Villeroy ; qui étoit crédule & se connoissoit peu en caracteres, ajouta-t-il foi bien légérement à cette calomnie atroce, que la vieille cour de Louis XIV sut accréditer, & qui accusoit si faussement Philippe d'Orléans d'avoir empoisonné les restes de la famille royale, pour s'emparer un jour du trône, après l'accomplissement de tous les forfaits antérieurs & nécessaires pour y monter.

Quoi qu'il en soit de ses sentimens & de ceux qu'il pouvoit, sur cet article, inspirer au jeune monarque, il est constant qu'il se comporta avec son éleve, comme s'il avoit craint qu'il dût être empoisonné. Jamais il ne le perdoit de vue, jamais il n'avoit permis un seul tête-à-tête avec le régent ; toujours il assistoit à ses travaux avec le roi : conduite désolante pour un prince tel que Philippe d'Orléans.

Ce prince & l'abbé Dubois souffrirent donc de Villeroy tout ce qu'il plaît à un vieillard atrabilaire, qui se croit tout-puissant & inattaquable. Ils entendirent les plaintes perpétuelles

qu'il fit à chaque nouvelle opération ; ils essuyerent ses railleries & ses sarcasmes.

Mais quand la majorité approcha, quand le jeune monarque fut arrivé à l'âge susceptible d'un attachement, & de recevoir d'un gouverneur des principes & des maximes de conduite, le régent & Dubois, dans l'appréhension d'être un jour sacrifiés à la haîne d'une personne qu'ils avoient vainement tentée, par des grâces, de gagner à eux, résolurent de le perdre lui-même, sans attendre les coups qu'il pouvoit porter, & de rechercher de loin une occasion assez favorable pour que l'opération ne pût manquer. Le maréchal, par un de ces raisonnemens qu'un homme tant soit peu adroit fait toujours sur ses intérêts les plus chers, démêla ce projet, & peut-être en fut-il instruit d'avance ; mais, soit que son amour-propre lui fît présumer qu'il ne pourroit perdre aisément son autorité, qui prenoit sa source au testament du feu roi, & qui avoit été reconnue par des arrêtés du parlement, lorsqu'on adjugea au duc d'Orléans la régence ; soit par un de ces aveuglemens qui empêchent les ministres & les gens en place de voir les écueils qui les environnent, Villeroy négligea ces avis ou ses propres pressentimens.

Dubois, pour le perdre plus vîte dans l'esprit

du régent, s'avisa d'un stratagême capable d'accélérer l'affaire. Il fit écrire des lettres en Bretagne, adressées à Villeroy, où il s'agissoit de nouveaux complots. Dans cette province, toujours irritée contre le régent, il restoit un parti de mécontens; & si l'accusation étoit une calomnie, au moins n'étoit-elle pas téméraire. Le premier président du parlement de Paris reçut aussi une lettre semblable à celle de Villeroy, où il étoit dit qu'on en écrivoit une autre au maréchal. Le président, homme de cour, ne manqua pas de porter sa lettre; mais le maréchal ne rendit pas la sienne, & Dubois eut l'occasion de lui en faire un crime auprès du régent. Depuis ce tems-là, le prince & Dubois ne cesserent d'observer le maréchal, & sur-tout la nature de ses insinuations dans l'esprit du jeune monarque.

Le maréchal, de son côté, ferme comme un rocher & jamais las de médire de la régence, traînoit dans la boue le nouveau cardinal-ministre. Ce dernier voulut essayer encore de pacifier un vieillard si redoutable, le chef de ceux qui se plaignoient hautement des honneurs qui s'accumuloient sur sa tête. Le cardinal lui envoya même plusieurs messages, pour lui témoigner qu'il étoit toujours son serviteur, malgré ses propos, son mécontentement, qu'il attribuoit, disoit-il, au

louable desir de voir gouverner l'Etat d'une maniere encore plus parfaite.

Villeroy, toujours de mauvaise humeur quand son ressentiment le faisoit parler sur la nouvelle cour, & qui exaltoit au-dessus des nues les opérations & les personnes du tems de Louis XIV, agréa ces témoignages de Dubois. Ils se visiterent réciproquement; mais on va voir ce que méditoit le maréchal, & quelle bile contre Dubois il lui restoit à répandre.

Un jour, dans une de ces visites que le cardinal & le maréchal se rendoient depuis peu, ce dernier, ayant choisi le moment d'une audience publique que donnoit Dubois, emmena avec lui, dans sa voiture, deux autres cardinaux, pour être témoins de ce qu'il avoit intention de faire & de dire à Dubois.

Villeroy, arrivé à l'audience, traverse la plus nombreuse, la plus illustre assemblée. Il cause avec quelques-uns; il montre sa figure à tous, & fait apercevoir que c'est le maréchal de Villeroy qui va parler au ministre.

Il l'aborde, dans un cabinet à côté de l'assemblée, & là il commence les complimens d'usage; il parle fort tranquillement d'affaires d'administration, & de l'éducation du roi; mais bientôt, donnant peu-à-peu l'essor à son caractere

mécontent, il en vint des complimens généraux à la critique des opérations de Dubois ; de la critique à l'invective contre sa personne ; de l'invective aux sarcasmes sanglans, au récit enfin de sa vie scandaleuse. Il lui dit publiquement qu'il étoit marié & cardinal en même-tems. Il lui nomma Breteuil, intendant de Limoges, qu'on disoit avoir enlevé les preuves de son mariage ; & publia quelle récompense lui étoit préparée. Il lui rappela sa basse extraction, & comment il en étoit sorti, en servant de domestique à un vieux prêtre qui le faisoit étudier. Il éleva la voix pour qu'on pût bien entendre qu'il avoit perverti l'enfance du duc d'Orléans, dont les qualités naturelles auroient fait un prince accompli & religieux, s'il n'avoit altéré, par ses leçons & ses exemples, un caractere facile, aimable, flexible & porté à suivre la direction d'un gouverneur. Il lui dit qu'il avoit sacrifié toute la cour du feu roi à sa passion ; qu'il avoit exilé les grands de l'Etat, bouleversé les fortunes, le royaume & le département des finances. Il ajouta que le faste de sa maison étoit le produit des vols scandaleux faits impunément pendant le système. Il dit que pour élever le duc d'Orléans à la régence, il avoit perdu l'autorité royale, s'étant ligué avec le parlement ; & que pour se donner le chapeau de

cardinal, il avoit exilé & frappé ce parlement, dont il n'avoit plus besoin. *Tu es un scélérat*, lui dit-il en sortant; *tu es l'horreur de la France, & de tous ceux qui te font la cour & qui te détestent. Dans peu, le crime qui circule dans ton sang vengera la France des maux que tu lui fais : en attendant, venges-toi, si tu le peux, contre cette tête forte qui te parle, & fais-moi arrêter, exiler ou renfermer, si tu le peux.*

Une telle tragédie frappa de consternation les courtisans qui étoient venus chez Dubois, traiter d'affaires, ou solliciter des graces. On n'osoit ni se parler, ni respirer, ni regarder personne en face. Dubois, brutal de son naturel, & que tout le monde redoutoit à cause de son irascibilité, fut lui-même frappé d'épouvante. Il avoit, dit-on, écouté le récit de son histoire avec attention, & les yeux baissés sans oser l'interrompre. A la fin, il se contenta de dire à l'assemblée, que ce vieillard, depuis long-tems extravagant, méritoit de finir ses jours aux Petites-Maisons; mais qu'il vouloit prouver par sa modération & ses supplications au régent, que si le cardinal Dubois étoit coupable de si grands forfaits, il savoit au moins pardonner les offenses, & qu'il alloit, lui-même, dès ce pas, en raconter l'aventure au régent & à son conseil, & les supplier d'oublier cet acte de folie, cet acte d'une parfaite extravagance.

Il se passa en effet plusieurs jours, pendant lesquels le régent & Dubois sourioient de la scene, quand ils rencontroient ceux qu'ils savoient avoir entendu le récit de l'histoire de Dubois. On crut donc effectivement pendant quelques semaines, que le cardinal étoit capable de quelque vertu, & d'oublier la vengeance, soit par mépris, soit au moins par crainte d'attaquer un personnage aussi puissant. Mais les plus clairvoyans, savoient bien que de pareils sacrifices ne sont point connus des ministres; ils s'attendoient donc que le cardinal ou le maréchal seroit renvoyé; & il étoit bien plus probable que Villeroy seroit puni du plaisir qu'il s'étoit donné d'humilier Dubois, & c'est ce qui arriva.

En effet le régent, voulant travailler avec le roi, sur des affaires secrettes, ou peut-être causer avec lui sur des objets ordinaires, & chercher un prétexte de renvoyer le maréchal, pria le jeune monarque, que le gouverneur ne quittoit jamais quand il étoit avec le régent, de trouver bon qu'il fût seul avec lui, pour parler d'affaires d'Etat, qu'il devoit seul entendre. Villeroy, offensé de l'exclusion, répondit à ce prince, qu'il ne perdoit pas de vue le roi; que la garde de sa personne lui étoit confiée par le testament de Louis XIV, vérifié & reconnu pas un arrêt du parlement & par la loi nationale; qu'il répondoit de la vie du roi, & qu'il vouloit as-

fifter en perfonne à tous les travaux & aux conférences fecretes que demandoit le régent.

A ces propos, le duc d'Orléans répondit que la perfonne du roi étoit dans une auffi grande fûreté fous fes yeux, qu'en préfence de Villeroy. Il dit en peu de mots qu'il s'oublioit, & qu'il ne favoit plus qu'il parloit au régent du royaume & au premier prince du fang. Il fortit fans autres propos, laiffant Villeroy à fes réflexions & aux fonctions de fa charge; mais fur-le-champ il alla tenir un confeil extraordinaire, & montra combien les prétentions de Villeroy étoient devenues dangereufes & contraires à la paix du miniftere & de l'Etat. Le prince trouva des approbations tant qu'il en voulut, pour perdre Villeroy : l'exécution en fut renvoyée au lendemain.

Ce jour-là, Villeroy, tranquille & raffuré, malgré les deux fcenes qui s'étoient paffées en préfence du roi, & chez le cardinal, fe préfenta chez le jeune monarque, pour remplir les fonctions de fa charge. Sur-le-champ il fut invefti dans l'anti-chambre même du roi, par une troupe de jeunes feigneurs, compagnons des plaifirs du duc d'Orléans, qui fe donnerent celui d'enlever le vieux gouverneur, fans qu'il fût lui-même fi c'étoit un jeu que fe permettoient de jeunes étourdis, ou une punition réelle. La Farre, perfonnellement attaché au régent, gou-

verna

verna cette expédition avec beaucoup d'intelligence, d'ordre & de précision. Le maréchal qui crioit en jurant de toutes ses forces, fut renfermé dans la premiere chaise à porteur qu'on trouva, & puis jeté dans un carrosse, depuis long-tems tout prêt, & fut ainsi enlevé, ou plutôt escamoté de la cour, sans que le roi, ni les ministres, ni le régent, ni les gens même du maréchal pussent le soupçonner. Plusieurs heures après l'expédition, on apprit à ces derniers que leur maître venoit de partir pour sa terre de Villeroy, ce qui les étonna autant que le maréchal lui-même l'avoit été.

Mais le lendemain le régent, le cardinal Dubois, & toute la cour, furent à leur tour dans un embarras aussi imprévu. L'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi avoit disparu de la cour, & de chez lui sans qu'on pût avoir aucune idée de ce qu'il étoit devenu, ni du motif d'une évasion aussi extraodinaire. Le roi qui commençoit à montrer quelque volonté, attaché à son gouverneur & surtout à ce prélat, se dépitoit de leur éloignement, & crut encore que Fleury étoit exilé. Il ne cessa de pleurer, & refusa de prendre toute nourriture & tout repos pendant la nuit, qu'il passa en sanglots, en cris aigus & en gémissemens. Le duc d'Orléans & Dubois, consternés, se repentoient déjà avec raison d'avoir exilé Villeroy, sans prévoir les événemens.

Des couriers furent envoyés dans tous les coins de la France, pour chercher le précepteur, pour le rendre au roi, & pour imposer silence aux méchans qui publioient déjà, les uns qu'il étoit exilé, les autres que le cardinal Dubois l'avoit fait enlever & disparoître; pour en imposer enfin à ceux qui poussoient l'extravagance au point d'imputer au régent à ce sujet des calomnies plus atroces. Heureusement pour le repos du jeune roi qui en avoit eu la fievre, & pour la tranquillité du régent & de Dubois qui ne savoient quel remede apporter à sa douleur extrême, on l'alla déterrer chez Lamoignon à Bâville, d'où il avoit déjà donné la commission à quelqu'un de ses gens de décéler son secret. Cette découverte qui rétablit les esprits, qui combla le régent de satisfaction, tira de Dubois ces paroles qui furent dès-lors si souvent répétées: *il s'est enfui à Bâville, le bon homme*, pour le plaisir de s'y faire chercher, & pour faire l'enfant.

La suite de cette affaire montra que Fleury n'avoit pas été à Bâville, ni pour y faire ce que Dubois lui attribuoit; le précepteur revint à la cour, où il jouit de la confiance entiere du jeune roi; & Villeroy, furieux de le savoir en place, manda de Lyon, où il venoit d'être transféré, que Fleury l'avoit trahi en revenant auprès du roi, disant

qu'il existoit entr'eux un compromis signé, par lequel l'un des deux venant à perdre sa place, l'autre iroit se retirer dans sa terre ou dans un couvent, d'où il ne sortiroit que pour occuper avec l'autre son ancien poste, & qu'il falloit pour y réussir s'attirer l'amitié sur-tout du monarque. Fleury ne put se refuser de reconnoître l'existence de cette promesse respective; il l'avoua à ses intimes qui lui rendirent ce qu'en disoient les nouvelles publiques; mais il ajouta que la vive douleur du roi, son espece de désespoir se voyant privé, à la fois, d'un gouverneur & d'un précepteur qu'il aimoit, étant des cas imprévus dans leur accord, la situation du monarque avoit dû suspendre l'effet de sa promesse.

Telle fut la fin du maréchal de Villeroy, digne d'être respecté de Dubois & même du régent, à cause des ses vertus qui avoient, je ne sais quoi d'antique & de vénérable dans une cour d'où étoient bannis les mœurs & la bonne foi.

Villeroy étoit grand & bien fait; il avoit été très-galant avec les femmes & se vantoit encore de ses victoires dans ses vieux ans. Il fut dans la disgrâce tant que le duc d'Orléans vécut, & l'ordre de son exil ne fut révoqué que sous le ministere de M. le duc, qui lui permit de revenir à la cour. Le roi, qu'on avoit prévenu, le reçut

froidement, ce qui le piqua si fort qu'il alla s'établir à Paris. Sous le ministere du cardinal de Fleury, il desira de revenir à la cour; & Maréchal, premier chirurgien, se chargea de la négociation. Villeroy demandoit ce qui lui étoit dû de ses appointemens comme gouverneur de la personne du roi, & le paiement de ce qu'il avoit en billets de banque, qui se portoit à six cent soixante mille livres. Il demandoit encore qu'à l'avenir ses honoraires lui fussent payés; que le duc de Villeroy, son fils, fût créé maréchal de France, & que le marquis d'Alincourt fût fait duc & pair, en faisant revivre pour lui le duché de Beaupréau. Le cardinal lui accordoit le paiement de ses appointemens jusqu'à son exil & ses billets de banque; & il lui refusa le reste de ses demandes. Villeroy étoit disposé d'accepter; mais le roi ne parlant plus de lui, il ne parut plus à la cour, & mourut, sans recevoir même les arrérages de ses appointemens, le 18 Juillet 1730.

On voit comment Dubois, dévoré d'ambition, avoit éloigné de la cour ou du ministere, quiconque eût osé le contre-carrer dans son projet de devenir premier ministre.

Noailles, homme droit, attaché aux intérêts de l'Etat, avoit été exilé.

Outre l'exil, Villeroy avoit perdu sa place.

D'Agueſſeau, magiſtrat plein de droiture & le plus integre perſonnage du ſiecle, étoit exilé à Freſne.

Nocé, l'un des roués les plus facétieux, avoit été relégué dans l'une de ſes terres pour ſes bons mots.

L'empire que Canillac avoit pris ſur le régent avoit éloigné *ce Mentor* de tous les débauchés.

Albéroni, l'ennemi juré de Dubois, vivoit obſcurément à Rome.

Le parlement, qui avoit reçu une rude leçon, n'étoit pas encore revenu de ſon état de conſternation.

La maiſon du duc du Maine étoit frappée de la même terreur.

Le miniſtere étoit compoſé de perſonnages ſans vertu ni caractere.

Tous ſes ennemis étant ainſi conſternés ou exilés, Dubois ſe fit alors déclarer premier miniſtre.

Il ſera difficile à la poſtérité de concevoir comment le régent, avec toutes ſes qualités, ſon caractere, ſes connoiſſances, ſon génie même & ſon courage, ſe laiſſa gouverner par Dubois, qu'il mépriſoit. Le chapitre qui ſuit va expliquer ce grand problême.

CHAPITRE XXII.

Suite des Anecdotes de la cour; dernieres orgies du Régent.

NOUS ignorerions quelle fut la marche des mœurs des Grecs & des Romains, & comment leur févérité primitive dégénéra en licence & en corruption, fi les hiftoriens de ces peuples n'avoient confervé le tableau des mœurs de leurs contemporains.

L'auteur de ces mémoires manqueroit au premier de fes devoirs, s'il n'expofoit avec fidélité, dans cet ouvrage, l'état de nos mœurs & l'influence de celles de la cour fur la capitale, où les modes, les erreurs, les lumieres, la perverfité paroiffent au grand jour, & d'où elles paffent comme de leur fource dans les provinces.

Tite-Live & Tacite, tous les hiftoriens eftimés ont rempli leurs devoirs fur cet objet. On imitera donc leur véracité; mais on s'abftiendra du détail fcandaleux que repouffent la modeftie & la févérité des mœurs. En 1722, la cour, privée du roi, étoit compofée de fon gouverneur, du précepteur, de fes inftituteurs, pieux perfon-

nages, & d'une conduite édifiante; mais autant cette cour étoit retirée & chrétienne, autant celle du régent étoit licentieuse & dépravée; & quoique ce prince, à force de jouir des plaisirs, fût dans la situation d'une extrême vieillesse, ses maîtresses & ses compagnons de débauche recherchoient des lubricités d'un nouveau genre pour le réveiller.

Le cardinal Dubois, ne connoissant point la malignité des humeurs qui circuloient dans son sang, ne prévoyant point sa mort prochaine, cherchoit tous les moyens de s'emparer de l'autorité, pour régner en France à la majorité, comme il régnoit pendant la régence. Il étoit averti de la nullité du duc d'Orléans, & craignoit que ce prince, doué des connoissances nécessaires à toutes les parties de l'administration, & né pour la gloire, n'abandonnât son genre de vie pour s'occuper des affaires d'Etat, lorsqu'il seroit parvenu à cet âge où des passions éteintes n'éloignent plus les hommes de la réflexion. Dubois avoit attaché jusqu'alors le duc d'Orléans à tous les plaisirs; il l'en avoit enivré. Ses artifices alloient jusqu'à lui rendre le travail difficile & dégoûtant, lui présentant les affaires compliquées du côté douteux, & jamais du sens véritable. Il connoissoit tout l'intérieur de son éleve; il l'avoit

approfondi dès l'enfance, & cherchoit, de concert avec *les roués*, des divertiſſemens d'un genre nouveau. Plus le régent approchoit de cette indifférence ultérieure pour les plaiſirs que la nature a voulu être la peine de la débauche, plus le cardinal, ingénieux dans l'art des reſſources, en imaginoit de nouveaux, capables de l'occuper.

La cour de ce prince, dans ce tems-là, alloit tenir ſes orgies au château de S. Cloud, plutôt que dans tout autre lieu; car on commençoit à craindre le précepteur Fleury, qui prenoit de l'empire ſur le jeune roi, & qui avoit des principes trop contraires à ces ſcenes lubriques. Il étoit d'ailleurs plus décent de s'éloigner du roi & de la capitale. On s'aſſembloit donc à S. Cloud, d'où l'on chaſſoit tous les valets. Là ſe trouvoient des femmes publiques, conduites de nuit & les yeux bandés, pour qu'elles ignoraſſent où elles étoient: le régent, ſes femmes & *les Roués*, qui ne vouloient pas être connus, ſe couvroient de maſques; mais on lui dit une fois, *qu'il n'y avoit que le régent & le cardinal Dubois, capables d'imaginer de pareils divertiſſemens.*

D'autres fois, on choiſiſſoit les plus beaux jeunes gens, de l'un & de l'autre ſexes, qui danſoient à l'Opéra, pour répéter les ballets que le ton aiſé de la ſocieté, pendant la régence, avoit rendus

si lascifs, & que ces jeunes gens exécutoient dans cet état primitif, où étoient les hommes avant qu'ils connussent les vêtemens. Ces orgies, que le régent, Dubois & *ses roués* appeloient les *fêtes d'Adam*, furent répétées une douzaine de fois, car le prince parut s'en dégoûter. Le cardinal occupoit ainsi le duc d'Orléans, la majorité approchoit; & pourvu qu'il pût l'atteindre & jouir alors de son crédit, son plan étoit formé; il vouloit éloigner le régent.

Aux *fêtes d'Adam* succéderent bientôt des orgies d'un nouveau genre; obligée de les décrire, la plume tremble & se refuse de laisser aux âges futurs la description de ces infamies. Or on les racontera cependant, puisque la réticence est un vice dans l'histoire, & que la candeur est une de ses qualités; & on ajoutera que madame Tencin, femme lubrique, ingénieuse dans l'art des ressources, connoissant les causes & les degrés de la vieillesse anticipée du régent, & le besoin sur-tout de l'occuper, pour conserver à Dubois son influence, imagina de nouveaux plaisirs. Elle étoit le conseil du cardinal, elle gouvernoit sa maison, où elle représentoit avec beaucoup de grâces, étroitement liée avec son frere, à qui tous les moyens étoient bons pour parvenir; elle donnoit sans cesse à Dubois des avis nouveaux,

& lui montroit toutes ſortes d'expédiens pour maintenir ſon pouvoir, & pour écarter les dangereux perſonnages. Quand le régent ne voulut donc plus de répétition de danſes, elle ſuggéra au cardinal de propoſer les fêtes & les divertiſſemens *des Flagellans.* Elle avoit lu l'hiſtoire eccléſiaſtique ; elle connoiſſoit celle de ces hérétiques; & l'idée d'amuſer le régent de cette maniere, parut ſi plaiſante au cardinal, qu'il accourut ſur-le-champ chez le prince, comme pour lui annoncer des nouvelles preſſantes.

Le duc d'Orléans, ne pouvant recevoir alors le cardinal, lui fit répondre de renvoyer l'affaire, parce qu'il étoit occupé; mais Dubois répartit qu'elle étoit trop preſſée. Ainſi le régent, perſuadé qu'un courier pourroit, en effet, avoir apporté quelque grande nouvelle, lui fit dire d'attendre un inſtant; mais bientôt il le fit entrer.

Dubois, qui étoit tout hors de lui-même quand un objet, curieux & nouveau l'occupoit, annonça au duc d'Orléans qu'il avoit ordonné, de concert avec Broglio, une fête qui étoit abſolument d'un genre nouveau. Il dit qu'elle devoit rajeûnir ſon alteſſe royale, & parla des aſſemblées des flagellans, lui conſeillant de faire répéter en ſa préſence ces plaiſirs des anciens tems. Le régent, tout ébahi, applaudit beaucoup à la propoſition,

& la récompensa des plus grands éclats de rire. *Je le veux bien*, lui dit-il, *à condition que tu feras de la partie & que nous t'écorcherons.*

Dubois sortit, & le lendemain, chaque *roué* fut pourvu d'une douzaine de fouets pour le divertissement. La société des roués se demanda ce qu'on devoit y faire, & on fut instruit d'avance du nombre des acteurs qui seroient de la partie; car chacun se montroit son fouet, comme l'indice de la fête prochaine, en s'essayant sur les mains l'effet des coups de ces instrumens : épargnons, épargnons les détails, puisque nous n'avons pu cacher l'anecdote. Toute la cour des roués se flagella dans une nuit profonde : faisons encore mieux connoître le régent.

Ce prince, du sein de ses lubricités, laissoit paroître des remords. *Que dira l'histoire?* (dit-il un jour au cardinal Dubois, qui le raconta à madame Tencin, de qui le maréchal de Richelieu tenoit ces étranges anecdotes) : *elle représentera les orgies de ma régence, comme ces fêtes que nous connoissons tous de la cour des mignons de Henri III. Nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour : la postérité en connoîtra les détails, & les artistes les graveront.*

Mais il ajouta que si cela arrivoit, on verroit au moins que tout se passoit à l'instigation d'un

cardinal ; & reprochant enſuite à Dubois les mauvais exemples qu'il lui avoit donnés, il dit qu'exercé par lui dans la jouiſſance des plaiſirs, il en avoit contracté l'habitude dès ſon jeune âge. *Vas-t-en*, lui dit-il, *chien de cardinal, & ſors d'ici.* Mais Dubois, reprenant ce ton d'empire mêlé de reſpect qu'il employoit dans ces circonſtances difficiles, ajouta *que ſon alteſſe royale avoit à peine commencé de jouir, & qu'il ne vouloit pas qu'il s'arrêtât en ſi beau chemin.* Il aſſura qu'il vouloit lui procurer, & toujours dans les grandes manieres, la jouiſſance des plaiſirs imaginés par les débauchés de tous les âges & de toutes les nations ; il dit qu'ayant ordonné à madame de Tencin, de compoſer la *chronique ſcandaleuſe du genre humain*, elle avoit été à la recherche des plaiſirs des Grecs & des Romains, & il promit de lui apporter le lendemain le récit fidèle de ce que les empereurs & les plus fameuſes courtiſannes avoient imaginé ou pratiqué de piquant & de voluptueux pendant leur regne ; il ajouta que lorſque ſon alteſſe royale auroit lu la deſcription de quelques fêtes, elle voudroit eſſayer de ce genre nouveau.

A ce récit le régent ſe réveilla de ſon indifférence, il ouvrit ſes deux grands & beaux yeux, & tout émerveillé d'entendre annoncer des fêtes qui

seroient le résultat des plaisirs de l'espèce humaine toute entière, il demanda ce livre nouveau de madame de Tencin.

Elle existe encore cette histoire ordurière & manuscrite des actions crapuleuses des libertins de l'antiquité. Madame de Tencin qui l'avoit composée à l'usage de Dubois & du régent, la commence par le récit des erreurs de ces peuples de l'Orient que la nature avoit appelés à la jouissance des plaisirs innocens, & qui ne leur avoit donné qu'une inclination régulière pour ses beaux ouvrages.

De chez les Grecs, madame de Tencin passe à Rome, & dépeint les débordemens de cet empire, à l'époque où la dépravation avoit succédé à ses mœurs antiques & sévères. L'auteur n'oublioit pas les fameux cantiques de Salomon, ni les ouvrages de Marini & de l'Arétin; elle en avoit enrichi son ouvrage.

Viennent ensuite les amours de nos reines de France, les anecdotes scandaleuses des souverains de l'Europe moderne, celles sur-tout de nos régentes; & ses peintures sont telles dans cet ouvrage, que le duc d'Orléans, habile dans l'art de juger de la beauté dans tous les genres, applaudit & permit à Dubois & à Broglio de s'occuper de la répétition des fêtes de Saint Cloud, selon l'u-

ſage, & ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les cours d'Italie avoient imaginé de plus voluptueux, ou de plus infâme, on l'exécuta, ou on en fit des eſſais. On mit en action Meſſaline & Cléopatre; on joua Ninon, dont la mémoire étoit bien plus récente; on fit ſortir des tombeaux les débauchés de l'antiquité la plus reculée.

Jamais les orgies ne commençoient que tout le monde ne fût dans cet état de joie que donne le vin de Champagne. On ne parloit d'agir que tout le monde ne fût gris & bien repu; & lorſque la compagnie arrivoit à ce moment-là, lorſque les verres ſautoient en l'air, lorſque les propos joyeux, les chanſons bachiques, les liqueurs, le récit ſur-tout des anecdotes ſcandaleuſes qui ſortoient, avec des commentaires, de la bouche des femmes, avoient mis tous les ſens dans un état d'éveil, alors commençoient les répétitions. Le régent pendant ce tems-là ſe retiroit dans un coin avec quelques-uns, d'où il applaudiſſoit à ce que ſe permettoit cette étrange compagnie. Des femmes de tout état, mais ſans diſtinction de rangs y étoient reçues, & la génération actuelle ſeroit bien ſurpriſe d'y trouver des mères ou des ayeules, car la plupart en ont demandé pardon à Dieu le

reste de leur vie. Les plus libertines étoient recherchées du régent; elles étoient incitées, animées par l'infâme cardinal qui leur donnoit des bijoux, de l'argent, des places & du papier du tems de Law. Madame Tencin & Dubois s'occupoient ensemble du succès de ces assemblées qui amusoient le régent & disposoient des affaires du gouvernement, & on touchoit à la majorité, époque qu'il avoit fixée pour perdre le régent.

Quoique ce prince s'amusât dans ces bruyantes orgies, il avoit néanmoins des inclinations particulières. Après toutes ces maîtresses dont on a parlé dans le cours de cet ouvrage, il se lia à la marquise de Parabere, jeune, jolie & dégoûtée de son mari, qui, adonné au vin, portoit dans la société des habitudes étrangères à notre siècle, se montrant plus attaché à la bouteille qu'à sa femme. Les seigneurs, selon les mœurs du tems, aimoient encore à boire; & les liqueurs enivrantes étoient plus connues que nos boissons sucrées, telles que le café & le thé qu'on recherche davantage vers la fin de ce siecle.

Madame d'Averne, qui recevoit chez elle une compagnie choisie de jeunes libertins dans ce tems-là, étoit encore fort aimée du régent. La

ducheſſe de Geſvres & madame de Sabran, continuoient auſſi leur genre de vie avec ce prince Ces dames n'étoient ni jalouſes ni ennemies; elles s'invitoient à des fêtes mutuellement, ſe donnoient des rendez-vous, ſe prêtoient leurs amans, & cherchoient des nouvelles maîtreſſes au prince. Madame de Sabran alla juſqu'à conduire chez lui madame de Nicolay qui parut un inſtant ſur la ſcène au commencement de l'année 1722, & qui diſparut dans l'inſtant.

Toutes ces femmes voyoient l'Emélie chérie du régent & ſes autres filles de théâtre; les dames titrées parloient d'un ton d'égalité à celles qui ne l'étoient pas. Les vieilles femmes, celles de l'ancienne cour, (les dévotes exceptées) les autres femmes ſouhaitoient même avoir accès dans l'intérieur de cette cour. Le public cependant ignoroit le détail de ces fêtes, mais il ſavoit que le régent & ſes affidés ſe divertiſſoient en commun, quoique fort ſecrètement.

CHAPITRE

CHAPITRE XXIII.

Tableau du ministere après la régence, fait par le duc d'Orléans (1).

Ainsi il ne restoit auprès du prince dans sa société intime, que des débauchés ou des ministres sans talens, que le duc d'Orléans tournoit en ridicule. Il fut admiré un jour de toute la compagnie de madame d'Averne, sa maîtresse, où il fit, en 1722, une critique piquante de son propre caractere & des ministres en place. Ce qu'il dit de lui-même fut d'un goût singulier & si nouveau, que tout Paris admira ses talens dans l'art de la médisance. Les méchans & les restes de l'ancienne cour toujours déconcertés des facéties du prince, le furent sur-tout de celle que je vais raconter.

Ils auroient volontiers inondé, comme la Grange-Chancel, la capitale & les provinces des plus affreux libelles contre lui, mais l'indifférence du prince qui les désoloit, empêchoit non-seulement l'effet de leurs sarcasmes, elle déconcertoit même

(1) Ce tableau a dû être fait à la fin du mois de Juillet 1723.

les malins qui voyoient combien ce moyen étoit impuissant pour remplir leurs vues. Le duc d'Orléans vint un jour chez madame d'Averne, dont l'hôtel étoit le rendez-vous des beaux-esprits du tems. Environné de gens de lettres, d'artistes distingués & de seigneurs de la cour, il fit en présence de ce beau monde la critique la plus amere de son propre gouvernement; il supposa pour cela une brochure, & dit à la compagnie qui l'écoutoit toujours passionnément :

« Mesdames, les françois sont bien méchans » d'écrire contre moi des libelles où je suis dé» chiré à belles dents, moi & tous les ministres » aussi; ils feignent que le Czar ayant trouvé le » gouvernement françois plus sage que celui des » autres États qu'il a à parcourir, a envoyé » exprès en France un ambassadeur pour me » prier de l'aider de mes conseils ». L'ambassadeur me fait un grand éloge de la part de son maître, & me fait répondre : *Sa majesté czarienne, Monsieur, me fait bien de l'honneur d'avoir si bonne opinion de ma capacité : je ne le mérite pas. Louis XIV, jaloux de moi, m'a éloigné de ses conseils : mes études se sont bornées aux belles-lettres, à la chymie, à la peinture, à la musique : ma naissance, il est vrai, m'a appelé à la régence ; mais je ne me mêle du gouvernement que pour*

penser le soir, quand je suis ivre, avec mes compagnons de plaisir, à faire des édits qui annullent ceux de la veille. Je suis fâché de ne pouvoir aider votre maître dans ses grands projets. Voyez le cardinal Dubois.

LE CARDINAL DUBOIS A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE.

L'ambassadeur, parlant à Dubois qu'il avoit été trouver de la part du prince; le cardinal lui dit : *Il a voulu rire sans doute, le duc d'Orléans, en vous envoyant à moi. Où veut-il donc que j'aie appris à bien gouverner? Je suis le fils d'un apothicaire de village : j'ai commencé à Paris par être, en Sorbonne, laquais d'un docteur. Ma bonne fortune m'a fait sous-précepteur de M. le Régent. Il m'a accablé de dignités, sans me donner la capacité. D'ailleurs, je suis rongé de Vérole qui me consume & m'empêche, quand j'en aurois l'habileté, de me mêler des affaires de France. Allez donc voir M. le Garde-des-Sceaux & les secrétaires d'État.*

L'ambassadeur alla voir tous ces Messieurs qui lui répondirent comme il suit :

M. D'ARMENONVILLE, *garde-des-sceaux.*

Est-ce comme garde-des-sceaux, M. l'Ambassa-

deur, que vous venez me consulter, ou comme financier : je vous dirai que je n'ai guere connu que l'état de mes finances domestiques, & jamais celles du roi ; &, comme garde-des-sceaux, on m'envoye sceller tout ce qu'on veut, sans qu'il me soit même permis de lire : je ne suis qu'un homme de bonne volonté.

M. MAUREPAS, *ministre de la marine.*

Je serois charmé d'être utile à sa majesté czarienne, dit-il à l'ambassadeur de Russie ; mais qu'elle ait la bonté de me laisser instruire moi-même. J'ai de l'esprit, de l'envie d'apprendre, de l'amour pour le roi & l'État ; mais je sors du collége, & n'ai vu d'autre marine qu'un vaisseau qui remontoit la Seine il y a deux ans, & ceux qu'on fait faire, hauts de deux pieds, pour amuser les enfans de mon âge : je ne désespere pas cependant de me rendre utile un jour à sa majesté czarienne ; mais je n'ai été qu'un aimable enfant, espiegle, & ne faisant que des niches aux femmes jusqu'à ce jour.

M. DE BRETEUIL.

A qui vous adressez-vous, Monsieur ? Je suis secrétaire de la guerre, il est vrai, mais je n'ai vu

d'autres troupes que le régiment qui passa par Limoges pendant que j'y étois intendant.

M. DE LA VRILLIERE.

Tenez, Monsieur, voilà nos formules de lettres-de-cachet : c'est tout ce que je connois encore. En voilà une pour renfermer un pauvre prêtre à la Bastille. C'est tout ce qu'on me fait faire, & tout ce que je sais faire. Je vous la donne de tout mon cœur. Vous pouvez les donner à votre maître qui envoie son monde comme cela en Sybérie.

M. DODUN.

J'étois autrefois conseiller au Parlement, & rapportois bien un procès ; mais M. le duc d'Orléans m'a fait contrôleur-général, & en vérité je n'y connois rien.

« Voilà, dit le prince, comment l'ambassa-
» deur, courant de l'un à l'autre ministre, sans
» rien pouvoir apprendre, s'en retourna à sa cour,
» comme il étoit venu ».

Ce qu'il a de très-plaisant, dans ce récit du prince, c'est qu'il avoit imaginé la brochure contre lui-même & contre les ministres. Cette facétie du

prince jusqu'à ce jour, n'a jamais été imprimée; & quoiqu'il ne fût point insensible sur les critiques ameres ou calomnieuses, ni sur les productions des méchans, le mépris ou l'indifférence qu'il en témoignoit lui étoit commune avec les grands, les ministres, les princes qui ont quelqu'esprit & qui jouent avec la calomnie pour la déconcerter. Telle fut toujours la fierté des plus grands génies. Montesquieu, Rousseau, Buffon, comme le duc d'Orléans, se moquoient d'Elle; & Frédéric permettoit même à ses imprimeurs de la publier. Voltaire voulut, il est vrai, combattre avec elle toute la vie; mais c'est parce qu'il étoit dévoré de la perpétuelle ambition de montrer l'universalité de ses talens, qui alloient jusqu'au sublime dans l'art d'humilier la jalousie.

On voit dans cet état du ministere, que Leblanc n'étoit plus en place; en effet, Dubois étoit à peine reconnu pour premier ministre, qu'il voulut chasser un homme dont il étoit jaloux, & qui avoit la confiance du prince pour diverses affaires, & sur-tout, pour celles du cœur & des plaisirs; il rendoit d'ailleurs, des services essentiels au duc d'Orléans, qu'il instruisoit fidelement des nouvelles du jour, & des anecdotes scandaleuses des femmes.

Quant à Belle-Isle, que nous verrons dans la

ſuite ſi puiſſant & ſi illuſtré, il rendoit à Dubois les mêmes ſervices, que Leblanc au duc d'Orléans; & ſe dévouoit à tous les détails dont le premier miniſtre ne pouvoit lui-même s'occuper; il ſe préparoit ainſi de loin, incité par une ambition démeſurée, à remplir des places plus élevées; étroitement uni à Leblanc, & ſe ſervant réciproquement tous les deux, pour s'attirer chacun de ſon côté, la confiance de Dubois & du prince, ils furent impliqués dans les mêmes affaires. La faillite d'un tréſorier de l'état des guerres, fut le prétexte qui engagea Dubois à perdre Leblanc, favori du prince; & ſa jalouſie, plus puiſſante que la gratitude, dont il étoit incapable, ſacrifia Belle-Iſle, parce qu'il étoit avec Leblanc dans la faillite. Le tréſorier fut mis à la baſtille, & avec lui Belle-Iſle & Leblanc lui-même, qui, aſſez puiſſant quelques jours auparavant, pour envoyer à cette priſon, quiconque pouvoit lui déplaire, alla habiter lui-même cette fortereſſe. Elle étoit toute pleine des priſonniers qu'il y avoit fait jeter, pour la plupart, & il partagea avec eux l'ennui & les angoiſſes.

Il ſeroit bon, dans les royaumes deſpotiques, que les miniſtres viſitaſſent ainſi quelquefois ces maiſons royales, de même que nos intendans.

CHAPITRE XXIV.

Suite du tableau des Mœurs. Orgies grecques sous les fenêtres de Louis XV à Versailles. Grande rumeur à Paris.

LA fureur des orgies s'étoit déjà introduite en France, & non-seulement, les infidélités conjugales & secretes, les doubles & les triples infidélités, ne pouvoient plus satisfaire le libertinage des seigneurs de la cour & des princes; mais il falloit à la perversité de leurs cœurs, des plaisirs bruyans & tumultueux, des actes libertins d'une grande publicité, & en présence de plusieurs personnages tourmentés des mêmes besoins.

D'une débauche à l'autre, on vint jusqu'à celle des grecs; & quoique sous le feu roi, blessé de tout ce qui s'éloignoit du bon goût, de la délicatesse, & de la nature, il se trouva des courtisans coupables de ces égaremens, quoique son propre frere en eût été accusé, & que ce monarque eût été obligé de le punir sévérement, Louis XIV étoit enfin parvenu à rendre ce vice rare & honteux : il l'avoit obligé de se cacher, de disparoître pour ainsi dire

de la société, & de se réfugier dans les ténebres les plus profondes.

Mais sous la régence, tout étant permis sur l'article des mœurs; & les princes & le cardinal ministre en donnant eux-mêmes l'exemple, les scenes honteuses se multiplierent au point qu'il se forma un jour, un groupe de dix-sept courtisans qui se placerent précisément sous les fenêtres du roi, pendant les chaleurs du mois d'Août 1722. Fontenille, le duc de Boufflers, d'Allincourt, le comte de Roye, le marquis de Meuse, Champigni, capitaine aux gardes, & plusieurs autres officiers de la maison du roi, furent les ordonnateurs de la fête nocturne.

Ce qu'ils firent, peut-être sous les yeux même du roi, ce qu'on entendit, ce qu'on aperçut au clair de la lune, fit mettre à la fenêtre un si grand nombre de dames curieuses & de seigneurs de la cour, que le lendemain, tout Versailles, Paris même, fut dans la plus grande émotion. Fleury, le maréchal de Villeroy, quoique son petit-fils fut de la partie, l'abbé Vitement, & autres attachés au roi, déclarerent, vu les plaintes & les clameurs publiques, qu'ils se retireroient si le régent n'ordonnoit une punition éclatante. Le maréchal de Boufflers & son épouse, religieux, dévots même, comme du tems de Louis XIV, firent venir leurs fils, & lui prêcherent, le crucifix à la main, car

ces cérémonies étoient encore les moyens de ce tems-là.

L'éclat que fit cette orgie, engagea donc le duc d'Orléans, Dubois, M. le Duc, le maréchal de Villars, de tenir un conseil sur ce qu'il falloit faire *pour appaiser*, disoient-ils, *les dévots*. Le régent qui ne cessoit de sourire, se contentoit de dire qu'il falloit faire une rude semonce à ces seigneurs, & leur dire qu'ils n'avoient pas le meilleur goût du monde, & cependant quand on dit que ces messieurs avoient déjà formé une confrérie, il opina pour sa dissolution.

Dubois étoit plus indulgent, il disoit que si on punissoit ces messieurs, tout le monde deviendroit si hypocrite & si circonspect, qu'on ne trouveroit plus à employer personne, & que les affaires de l'Etat demandoient quelquefois de pareils personnages, libres de scrupules pour une infinité d'opérations, & conclut à les laisser tranquilles.

Villars & M. le Duc, observant que ce vice n'étant pas connu du peuple, il falloit une punition qui ne fit aucun éclat, & demanderent seulement quelques jours de bastille. Tous ces opinans avoient beaucoup à se reprocher sur cet objet dont ils étoient juges & parties; ils conclurent cependant pour des punitions légeres.

Fontenille fut mis à la baftille, & s'appliqua depuis ce tems-là à changer de nom; il prit celui de Rambure. Il étoit le plus ofé & le premier des coupables, ayant mis en train tous fes camarades, imaginé les formes de la fête & propofé les actions. D'Alincourt fut envoyé à une de fes terres. De Meufe fut obligé, par lettres de cachet, d'aller à fon régiment. Difons la vérité fur Boufflers, il fe laiffa maltraiter plutôt que de confentir à aucune mauvaife action; il avoit de la religion & des mœurs; & menaçant de crier au fecours, il avoit été tourmenté, perfécuté, violenté, accufé d'être dévot & poltron. Il ne fut puni que par fon pere & fa mere qui fe fentirent outragés.

Villars, qui ne fait qu'indiquer la plupart de ces faits dans fes mémoires, qui eft circonfpect, mais qui fe contente cependant de taire la vérité fans l'altérer, dit feulement: « il arriva une » aventure fâcheufe dans la famille du maréchal » de Villeroy; il fe vit obligé d'éloigner la du» cheffe de Retz, fa petite-fille, pour une con» duite trop libre, & le marquis d'Alincourt, » fon petit-fils, pour des aventures de jeuneffe » qui avoient fait beaucoup de bruit. On en» voya le marquis de Rambure, colonel de Na» varre, à la Baftille, & le marquis d'Alincourt, » à Joigny ».

Le maréchal de Villars confond ici deux faits très-distincts, l'orgie du jardin sous les fenêtres du roi, & l'anecdote qui regarde la duchesse de Retz. L'auteur de ces mémoires, écrivant l'histoire de France, devoit parler de l'orgie, parce qu'elle peint les mœurs, & taire celle de la duchesse, parce qu'elle est anecdote de famille.

CHAPITRE XXV.

Suite du tableau des Mœurs & fin des Anecdotes scandaleuses de la régence. Copulation du libertinage & de la police dans le gouvernement. Secours respectifs de la police & de la prostitution pour le gouvernement de la capitale. Aventures de la fameuse Fillon. Des services qu'elle rendoit au gouvernement. Elle est aux gages de d'Argenson. Elle sert le ministere. Ses familiarités chez le Régent & le cardinal Dubois. Détail de l'intérieur des maisons de prostitution pendant la régence. Entrées libres des femmes, comme il faut, chez Mademoiselle Fillon. Aventure de Madame la présidente Baillet. Mademoiselle Fillon change de nom. Le Régent & les jeunes Seigneurs ne la connoissent que sous le nom de la présidente Fillon. Le président Fillon prend le nom de Villemur. D'Argenson protege la Fillon contre toutes les présidentes du Parlement. Réflexions de Mademoiselle Fillon sur les mœurs de la régence. Réflexions de l'Auteur de ces Mémoires.

Pour terminer l'histoire des mœurs de la cour & des grands pendant la régence, & considérer

les effets de l'association de la police & du libertinage que d'Argenson, lieutenant-général de la police, imagina le premier dans son département; pour montrer enfin la dégénération des institutions sociales des François sous le despotisme royal, nous assurerons une place dans l'histoire à la fameuse courtisane nommée Fillon, qui, semblable à plusieurs autres de son état, eut beaucoup de part dans les affaires secrettes du gouvernement.

La Fillon avoit montré, dès l'âge de quatorze ans, un goût décidé pour le libertinage; elle étoit d'une beauté ravissante, & les artistes disoient qu'il y avoit dans sa personne tout le beau idéal des anciens. Elle avoit près de six pieds; sa peau étoit très-blanche, & ses cheveux blonds dont elle se faisoit un manteau, descendoient jusqu'aux genoux. Le régent imagina de faire construire pour elle une grotte éclairée de quelques rayons de lumière dirigés sur un lit de nates. Mademoiselle Fillon à demi-couverte de ses beaux cheveux blonds, s'y couchoit, & le régent venoit y faire pénitence avec madeleine Fillon, & admirer comme artiste & amateur, les justes proportions des travaux de la nature. Des aventures libertines & dangereuses dans lesquelles la Fillon montra du caractère, du génie & beaucoup d'ambition,

la firent diſtinguer parmi toutes ſes ſemblables, du lieutenant-général de la police. D'Argenſon, cet habile chef de l'eſpionage reconnut dans cette fille des ruſes originales, de la fermeté, du courage, ſe l'attacha. Elle parvint à obtenir ſa confiance & tout ce qu'il lui falloit d'autorité & de moyens pour l'établiſſement d'une grande maiſon de proſtitution. Il entroit dans ce plan qu'elle fût mariée, & elle voulut avoir le plus bel homme de la capitale qu'elle choiſit entre tous ceux qu'elle avoit connus de toutes les manieres, & cet époux fut l'homme le plus célèbre de la France par ſa beauté, ſa grandeur & ſes forces, l'ancien Suiſſe de l'hôtel de Mazarin.

Cependant le libertinage de la Fillon qui avoit promis de la ſageſſe en l'épouſant, duroit toujours. Elle en fut maltraitée & s'en plaignit au duc d'Orléans régent, qui ſoupoit avec elle & qui l'appeloit ordinairement *ſa commere*. Ce prince fit dire au Suiſſe d'être content de l'argent que ſa femme lui donnoit & de la laiſſer en repos; mais le mari, à qui elle avoit promis fidélité, ne ceſſa de la tourmenter juſqu'à ce qu'il mourut déſeſpéré de ce libertinage.

Saint-Laurent, premier valet-de-chambre d'Albergoti, ſuccéda au Suiſſe, & ſe dégoûta de ſa femme qui l'aima toujours. Pour ſe l'attacher

par intérêt, elle lui donna plus de cent mille écus qu'elle tiroit du régent, des miniſtres & des filles dont elle étoit la ſupérieure, & qui correſpondoient avec elle tous les matins; car il s'agiſſoit, chaque jour, de découvrir quelques nouvelles ſecrettes, ou des intrigues ou pamphlets qui intéreſſoient ſi fort le gouvernement pendant le deſpotiſme. Elle ſervoit avec beaucoup d'habileté le miniſtère; elle étoit bonne de caractère, vraie & naïve, quoique ruſée, hardie dans ſes propos, & aſſuroit, ſans abuſer de ſon crédit pendant la régence, que le cardinal Dubois lui devoit ſon élévation, le miniſtère même, & juſqu'à l'archevêché de Cambray. *Perſonne ne ſaura jamais*, diſoit-elle, *ce que j'ai fait pour qu'il ſoit cardinal. Tout ce que je puis dire, c'eſt que dans le fond, tout a été affaire de putain. Car ce qu'il a négocié à Rome & à Vienne, n'a été que pour la forme. La grande difficulté étoit au palais royal.* On ſait que le régent tenoit ſa cour dans ce palais, & qu'il falloit négocier avec des ſeigneurs, ſouvent inflexibles, de l'ancienne cour pour une infinité d'affaires.

La Fillon, pendant la régence, eut long-tems la clef d'une petite porte qui la conduiſoit de la rue dans l'intérieur du palais royal, & juſques dans la chambre du régent, ſans paſſer par les eſcaliers

escaliers pratiqués, ni par les anti-chambres. Elle avoit encore ses entrées libres chez le cardinal Dubois. Elle recevoit chez elle les jeunes seigneurs du tems de la régence, & le maréchal de Richelieu qui avoit conservé des anecdotes singulieres de l'intérieur de cette maison (anecdotes que les auteurs *de sa vie privée* ne copieront point aussi impunément que celles des quatre premiers volumes de la premiere édition de ces mémoires) assure que les jeunes courtisans, pour un louis, alloient souper & coucher chez mademoiselle Fillon. Ils trouvoient un lit bien garni & autant de demoiselles brunes & blondes qu'ils souhaitoient, & jusqu'à des femmes *de qualité* qui, mécontentes de leurs époux, alloient, pendant les tenèbres, demander des plaisirs passagers à cette courtisanne.

Le président Fillon, magistrat du tribunal d'Alençon, étant venu en 1710 à Paris pour y demeurer quelque tems, avoit une femme aimable, vertueuse & jolie qu'on nommoit *madame la présidente Fillon.*

La présidente Baillet, femme extraordinaire qui ne vouloit fréquenter que des femmes de président comme elle, & ne vouloit ni recevoir ni visiter des femmes au-dessus ni au-dessous de son état, n'eut pas plutôt appris l'arrivée d'une

présidente de province, qu'elle voulut l'aller voir, & demanda à ses gens son adresse. Ils lui donnerent celle de mademoiselle Fillon.

Madame la présidente Baillet qui étoit fort belle & vertueuse, fut reçue de la courtisanne comme une femme intéressante, brouillée avec son époux, & mademoiselle Fillon lui promit les plus jolies aventures du monde. La présidente Baillet, stupéfaite du ton, des expressions, des propos indécens, se met en fureur, & cherche à s'échapper de la maison de la courtisanne. Mademoiselle Fillon redoublant de caresses & de démonstrations respectueuses, lui promit beaucoup d'amusemens, & finit par lui dire qu'il venoit chez elle bien d'autres présidentes qui la valoient & pour l'honneur & pour la vertu & pour le rang.

Le duc d'Orléans qui voyoit la Fillon, même du vivant de Louis XIV, ravi de l'anecdote, la raconta à qui voulut l'entendre, & ne cessa depuis de la répéter. Louis XIV en haussa les épaules; madame de Maintenon répondit par quelques termes de dévote, & les jeunes gens de la cour ne voulurent plus connoître mademoiselle Fillon que sous le nom de *la présidente*. Vainement les présidentes des cours souveraines firent-elles des remontrances très-sérieuses sur cette prostitution de leur titre. D'Argenson qui avoit be-

soin de la Fillon, même du vivant de madame de Maintenon, répondit dans une de ses audiences : *Ne troublez pas cette présidente dans ses fonctions, elle ne vous troublera jamais dans les vôtres.* Le président Fillon, qui avoit des mœurs austères, & qui étoit difficile sur l'article de la raillerie, se crut obligé de changer de nom & de quartier. C'est le même personnage qui fut depuis fermier général, sous le nom de Villemur.

La présidente-Fillon-Courtisanne perdit presqu'à la fois le cardinal Dubois, d'Argenson & le régent. Elle se maria à un Allemand, cocher d'un comte de Saxe, vigoureux & beau comme son premier époux, qui la maltraita encore quand il sut qu'elle avoit des intelligences secrètes avec la police. Il lui fit abandonner son mauvais commerce, dont elle remit les fonds à la fameuse Prevot son élève. Maltraitée par cet Allemand, ayant perdu sa fortune, & ne voulant ou ne pouvant trouver pour lui aucune place, même dans la domesticité, elle le porta à s'engager dans les troupes, & composa une nouvelle maison qui étoit encore ouverte les premieres années du ministère de M. le duc de Bourbon. Du service du cardinal Dubois, elle passa à celui de madame de Prye qui la payoit bien; mais elle affectoit de dire, en parlant du produit de son commerce,

que depuis que les dames de la cour, & les autres dames se mêloient du métier, il ne valoit plus rien. Ce bon mot, ou plutôt ce mot vrai, est resté, *dit-on*, dans les maisons de prostitution, & les courtisannes s'en plaignent encore depuis la révolution.

Lorsque je publiai la première édition de cet ouvrage, ce chapitre, qui est le portrait le plus vrai de la police vers la fin du regne de Louis XIV & de nos mœurs pendant la régence, avoit été oublié dans un porte-feuille. Je dois l'en tirer, parce qu'il montre aux âges futurs les sources de la dégénération de nos principes.

Le gouvernement a fait depuis ce tems-là de nouveaux progrès dans l'*abrutissement*. Nous avons vu sous les Lenoir & sous les Sartines, une telle familiarité entre la police & la prostitution, que la première a exigé enfin de la seconde des subsides pécuniaires, outre les services ordinaires de l'espionage. On sait qu'avant la révolution, chaque courtisanne payoit un droit à la magistrature. De l'accointance du vice & du gouvernement, pouvoit-il naître d'autres résultats?

J'ai appelé ci-dessus ce nouveau genre de dépravation, l'*abrutissement* du gouvernement françois. La langue d'un peuple libre & d'un historien honnête homme & fier, ne connoît pas de termes plus propres pour caractériser l'étrange at-

tentat fait aux mœurs & aux vertus sociales. Le gouvernement, comme un simple citoyen, se dégrade & *s'abrutit* lorsqu'il est parvenu au dernier période de la prostitution.

Une dame de la cour, un suppot du régime aboli, qui déteste les mœurs des peuples libres, & qui ne trouve la liberté que dans l'ancienne licence; un gentil académicien qui regrette le tems de monarchie & de cérémonial pendant lequel il appeloit au Louvre ces citadins efféminés qui applaudissoient sans discussion à la louange & aux principes académiques, trouveront cette expression atroce & barbare.

Mais comment caractériser en d'autres termes le troisième des périodes de la dégénération politique de l'ancien gouvernement?

Dans son impuissance, il avoit appelé d'abord des femmes prostituées à l'administration de la police dans la capitale.

Après cette association elle exigea une portion du lucre des courtisannes.

Je demande donc à l'académie un mot françois capable de caractériser cette révolution dans nos anciennes mœurs, révolution qui éleva les prostituées au rang des fonctionnaires publics, dans l'administration de la police de la première ville du monde, & qui dégrada le gouvernement jusqu'au partage

des émolumens pécuniaires qui provenoient des actions les plus honteuses. L'antiquité, dans ses âges de dissolution, n'offrit jamais une telle association de perversité & de bassesse.

CHAPITRE XXVI.

Mort de Dubois. Le duc d'Orléans déclaré premier Ministre.

PARVENU, par ses menées à dégoûter des affaires d'Etat le duc d'Orléans, Dubois vouloit l'éloigner entiérement de la cour. On n'a jamais bien dévoilé les détails de ce dernier projet du cardinal; mais ce qu'on apprit du prince n'instruisit que trop bien toute la cour, des manœuvres de Dubois, pour accabler sa mémoire de l'exécration qu'elle mérite. Ce qu'on a bien su, c'est qu'il entroit dans son plan de perdre aussi l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi, qui jouissoit de la confiance & de l'amitié du jeune Monarque.

Dubois, qui cachoit avec soin de semblables intrigues, intérieurement tourmenté du démon de l'ambition, qui ne pouvoit le laisser tranquille,

fut surpris par la mort dans ces dispositions; ce qui l'empêcha d'accomplir ce nouveau crime : ensorte qu'il mourut en hypocrite, affectant jusqu'au dernier instant, un attachement inviolable au duc d'Orléans dont il n'avoit fait les affaires que pour conduire, comme on l'a vu, celles qui le regardoient personnellement.

Rongé depuis long-tems d'une maladie honteuse, il ne menoit plus alors qu'une vie malheureuse & souffrante. Il cachoit sa maladie avec soin, & se livroit à une fureur extrême, lorsqu'il apprenoit que le public étoit instruit des maux dont il n'avoit jamais voulu lui cacher les causes. Le roi fit cette année la revue de ses troupes, & le cardinal, qui voulut y paroître, pour réparer la réputation qu'il s'étoit faite d'avoir une maladie honteuse, monta un cheval qu'il fit si bien caracoler, pour imiter la grace & la légéreté d'un jeune homme vigoureux & bien portant, que le venin qui circuloit dans son sang, se porta dans une partie de son corps, où il se donna un coup en montant à cheval, & où soudain se mit une gangrène mortelle.

Les chirurgiens voulurent faire une visite, & l'appareil du mal fut tel, que pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée

d'une voix unanime, & non point une opération différente, comme on l'a dit dans le tems.

Une aussi étrange nouvelle rendit le cardinal furibond; mais il fallut bien s'y résoudre, quand on lui dit que la mort seroit la suite d'une plus longue résistance : alors il se laissa transporter à Versailles dans son appartement : là il lui fut proposé de recevoir les sacremens qu'il refusa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des docteurs, des chirurgiens, & sur-tout de leurs instrumens, il désigna un récollet de Versailles pour se confesser : il vint lui parler pendant un quart-d'heure au plus, & ce fut-là le seul acte de repentir qu'il donna.

L'opération, cependant, ne laissoit point aux chirurgiens un grand espoir de conserver les jours de cette éminence : il fut donc résolu de l'engager à recevoir la communion avant d'être opéré; mais le malade éluda la question, en leur disant que les prêtres de Versailles n'étoient pas assez instruits du cérémonial qui est dû à un cardinal. Ensuite proférant des blasphêmes contre Dieu, & des juremens contre les médecins, il leur dit, *je ne veux plus être opéré.* Le régent vint le supplier de permettre qu'on procédât à

sa prochaine guérison. A force de prieres & de sollicitations, il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucoup d'art, de courage & de dextérité, une opération scandaleuse, interrompue par le malade, qui déployoit ses dernières forces en invectives & en juremens.

Après l'opération, les docteurs & les chirurgiens reconnurent que Dubois n'avoit pas longtems à vivre. Il avoit encore la vivacité d'esprit, & l'énergie d'une volonté indomptable, & cette autre nouvelle, qu'il falloit mourir, augmentant sa désolation, le jeta dans un état de désespoir qui ne finit qu'avec la vie. On observa qu'il demanda à considérer encore ce que l'art avoit fait extraire de son corps, que cette vue lui fit grincer les dents, & occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie. Enfin cette scène effrayante fut terminée par l'appareil des saintes-huiles, qu'un prêtre apporta au défaut de l'eucharistie qu'on n'avoit pas demandée. Tout ce qu'il y eut de personnes religieuses dans la chambre, eut le tems d'être consterné de voir, pendant quelques momens, sur la même table, les instrumens du crime confondus avec ceux de la religion. Le régent, qui observoit autour du lit la marche

de la maladie, en écrivit en ces termes à Nocé, que Dubois avoit fait exiler.

« Dubois a consenti enfin à se laisser faire eunu-
» que noir, mais il n'a voulu se priver de la par-
» tie, que quand il a su qu'il faudroit perdre
» le tout. Tu aurois été aussi ébahi que moi, si
» tu eusses vu l'embarras du prêtre qui n'en sa-
» voit pas tant que nous, & qui lui a apporté les
» saintes huiles : il les a placées précisément à
» côté du priape hideux, sans en connoître la
» figure. L'orage qui menace va faire partir mon
» drôle, & demain, sans doute, tu auras de mes
» nouvelles ».

Le lendemain le régent écrivit en effet à Nocé; « morte la bête, & mort est le venin, je t'attends » ce soir au palais royal ». Son corps fut porté de Versailles, dans l'église du chapitre Saint-Honoré, qu'il infecta, & fut enterré dans la premiere chapelle à droite en entrant, où les libertins afficherent en passant des épitaphes satiriques toutes dignes du sacerdoce. Son frere lui fit élever un beau mausolée, sans doute pour dédommager les chanoines du legs onéreux d'un tel cadavre; mais l'opinion ne voulut pas qu'une inscription mensongere en imposât, ni à la génération présente, ni aux âges futurs; elle est simple, vraie & digne de Dubois : on y

fait l'énumération de ses charges & de ses dignités ; & l'épitaphe se termine par le vœu d'un bonheur plus véritable.

Une épitaphe écrite à la main, & apposée sur la porte de l'église Saint-Honoré, étoit plus expressive.

Le cardinal Dubois étoit né avec un esprit d'intrigue, & se connoissant bien en caracteres, qu'il savoit employer à ses fins avec beaucoup d'adresse. Il n'est que trop avéré que des crimes successifs l'éleverent à ses dignités, & jusqu'au rang de premier ministre, qu'il est donné à peu de personnages d'avoir encore au lit de la mort. L'ambition effrénée de s'élever, lui fit regarder comme un jeu, ce qu'on appelle la parole d'honneur, les promesses, la bonne foi, l'attachement & la reconnoissance. Le grand principe qu'il ne perdoit jamais de vue, étoit que tous les hommes sont nés mauvais, qu'il n'y a sur leur malice que le plus & le moins ; qu'il faut se comporter en conséquence avec eux, & bien démêler les différens degrés de méchanceté de chaque personnage. Sa volupté étoit extrême, mais elle étoit grossiere & animale ; sans aucune de ces délicatesses que les libertins même savent quelquefois affecter, étant d'ailleurs incapable d'aucune sorte de galanterie aimable avec les femmes.

Il n'y avoit dans ſon cœur aucune vertu ni religieuſe, ni humaine, ni même cette ſenſibilité pour le malheur & la ſouffrance dont la nature a gratifié tous les êtres ſentans. Chargé de l'éducation d'un prince, il le débaucha & s'empara de ſon eſprit, quand il eut rendu ſes débauches habituelles & néceſſaires.

Les plus beaux momens de ſa vie ſe trouvent à cette époque, où il favoriſa l'ambition du jeune prince, quand il fallut enlever l'autorité de la régence au duc du Maine. Alors il négocia avec le parlement; il courut nuit & jour chez les conſeillers; il promit, il traita avec une activité extrême, emportant par adreſſe, les ſuffrages de la multitude.

Depuis ce moment-là, il s'efforça de perdre la vieille cour de Louis XIV; il la livra à la riſée des libertins, & ſe glorifia du triomphe du parlement.

Mais quand il fallut ſe préparer de loin à traiter avec la cour de Rome pour obtenir le chapeau de cardinal, quand il fallut négocier avec les Moliniſtes, qui demandoient, pour y conſentir, d'être relevés du précipice où ils les avoit jetés, alors il traîna dans la boue le parti du Parlement, & releva celui des Moliniſtes. Il r'ouvrit les priſons d'État, & les remplit de Janſéniſtes, pour plaire au parti qui devoit lui procurer ce chapeau.

Dès le commencement de la régence, il avoit conclu & signé deux fameux traités d'alliance avec beaucoup de dextérité, & sans trop employer de tems. Parvenu au ministere, il conclut encore avec adresse, le traité du régent avec l'Espagne; mais il favorisa toujours dans ces négociations contradictoires, sa passion de gouverner, & son ambition personnelle, qui fut le principe & le but de tout ce qu'il fit.

Son caractere pétulant, qu'il avoit réprimé avant de parvenir, se développa davantage quand il fut revêtu de la toute-puissance. Dès-lors il ne se gêna plus sur les bienséances & les habitudes de la société. Il traitoit les dames avec la dureté d'un vandale; & ses meubles, les dépêches même les plus importantes, il les jetoit aux flammes, quand il apprenoit quelque nouvelle qui lui déplaisoit. Ennuyé un matin d'avoir travaillé quatre heures sans avoir expédié le quart des réponses aux lettres ou aux mémoires, le régent le trouva près d'un grand feu, où il avoit jeté toutes les lettres & tous les placets sur lesquels il n'avoit pas eu le tems de répondre; il dit au prince qu'il s'étoit mis au courant.

Toujours occupé d'espionages qui étoient les instrumens de ses plus grandes occupations, il écoutoit le rapport des filles & des femmes entre-

tenues, qu'il recevoit dans ses audiences avec les honnêtes femmes indistinctement. Tous ces moyens vils ou subalternes, avoient été ses ressources pour s'élever; il en usa encore pour conserver sa souveraine puissance.

Tel est le portrait, & tel fut le caractere de ce ministre célebre, *dont on ne dira jamais assez de mal*, selon l'expression de M. de Paulmy, qui n'avoit pas de raison d'être satyrique ni flatteur envers Dubois, & qui s'exprime ainsi dans un livre qu'il a publié sous le titre d'ESSAIS DANS LE GOUT DE CEUX DE MONTAGNE.

Je ferai son portrait d'une autre maniere, en distinguant les époques de sa vie & ses passions progressives.

Étant homme privé, il fut valet, escroc, vicieux, libertin, marié & ecclésiastique tout ensemble.

Étant instituteur du prince, il fut le corrupteur de sa jeunesse.

Pendant le commencement de la régence, il vendit l'Etat à l'Angleterre & à l'Empereur.

Devenu ministre, il bouleversa la France pour se soutenir & pour être cardinal.

Il mourut enfin, dans le dessein de perdre le duc d'Orléans.

On prévoyoit bien, à la mort de Dubois, que

le duc d'Orléans demanderoit d'être premier ministre; mais on prévint le roi, pour que ce prince n'eût pas le pouvoir de ſigner les ordonnances de finances. Quelques-uns de ſes amis lui conſeilloient de demander à Louis XV le pouvoir de les ſigner; mais Belle-Iſle, qui pénétroit par-tout, lui dit qu'il ſavoit de Fleury, que le roi ne lui accorderoit pas cette faveur, & conſeilla au duc d'Orléans, toujours pourſuivi par ſes ennemis, de ne pas la demander. Ce prince, cependant, en parla en travaillant avec le roi, en préſence du duc de Charoſt; mais le roi, prévenu, ne répondit rien. Le duc d'Orléans inſiſta; & le roi gardant le même ſilence, mit les mains devant ſon viſage, & s'enfuit dans ſa garde-robe. Fleury, qui arriva dans le moment, l'y ſuivit; il reſta près de trois quarts d'heures avec lui, & le roi ſigna toujours ce qui regardoit les finances.

CHAPITRE XXVII.

Portrait & mort du duc d'Orlans. M. le Duc, prince de Condé, déclaré premier Miniſtre.

LE duc d'Orléans avoit dans la phyſionomie, tout ce que la nature peut donner d'intéreſſant, de gracieux & d'aimable. Il n'étoit point grand, mais il avoit un maintien noble, aiſé, un caractere doux, facile, & ſur-tout ouvert & franc. Il avoit des cheveux noirs, des couleurs vives ſur le viſage, un tempérament toujours enclin à la bonne chere, aux plaiſirs & à la groſſiere débauche, ſeule ſource des erreurs que la poſtérité lui reprochera.

Le duc d'Orléans avoit encore un attrait pour le beau, pour tous les arts, pour les ſciences phyſiques, pour la mécanique, & autres connoiſſances, qu'il cultiva toute ſa vie pour ſatisfaire à ce penchant, & qui firent de ce prince l'homme le plus aimable & le plus univerſel de ſon tems. Louis XIV en fut jaloux; & ſes victoires d'Italie & d'Eſpagne, ſes talens, ſon ſavoir dans le métier de la guerre, ſon courage au milieu des plus grands dangers, ne ſervirent pas peu à lui attirer cette eſpece de diſgrace dans laquelle il vécut,

tant

tant que le monarque prolongea sa carriere. Louis XIV étoit ombrageux & jaloux de tous les grands talens, s'ils n'étoient absolument dépendans de lui, s'ils ne servoient point à sa gloire, ou s'ils ne passoient pour avoir été créés par lui.

Le régent avoit cette bonté de caractere qui semble attachée au sang des Bourbons. Il n'avoit ni fierté ni dédain pour personne. Il se laissoit aborder du peuple. Il conversoit avec tout le monde, ne conservant le ton de son état qu'avec les rois ou avec les princes.

Trop facile, parce qu'il étoit trop bon, il ne connoissoit ni la haine ni le plaisir de la vengeance. La conjuration de Cellamare fut dissipée sans effusion de sang; & si quatre seigneurs bretons perdirent la tête, c'est qu'il fut trompé par Dubois, par Montesquiou & par les courtisans qui l'environnerent, & qui lui disoient sans cesse qu'il perdoit l'Etat.

La postérité reprochera au régent son attachement, son abandon à Dubois, le plus vil & le plus mauvais des hommes.

Mais ce cardinal, qui avoit eu l'art de le dominer dès l'enfance, qui eut celui de l'environner & de le servir dans la suite, lui facilitoit le plaisir & la débauche; mais si la postérité blâme dans ce prince cet attachement, qui est sa plus grande

faute & son plus grand malheur, elle lui saura gré aussi d'avoir éclairé son esprit, & fait prospérer les arts & les sciences, d'avoir opposé le pardon, & une extrême indifférence aux calomnies qui le présentoient à la nation comme l'assassin des princes, pour régner à leur place. Elle lui saura gré surtout, d'avoir pris pour modele la clémence du bon Henri IV, à qui d'ailleurs il ressembloit si bien, qu'en prenant une fraise, il en avoit un reste de figure.

Avec ses maîtresses, le Régent étoit aimable, peu galant, mais porté sur le champ sans préparation & sans préliminaires, à de promptes & fréquentes jouissances. Il ne se piquoit avec elles, ni de fidélité, ni d'attachement. Il en laissoit une, il en prenoit une autre; puis il revenoit à la premiere, à la troisieme, à la dixieme selon son caprice. Quelques-unes surent le fixer quelque-tems. Elles y parvenoient, quand elles avoient l'art, par un caractere aimable & facile, de dissiper les idées que le travail du cabinet lui occasionnoit. Telles furent les dames de Parabere, d'Argenton & autres, qu'il distingua. Il étoit amoureux de la variété seule & d'un changement fréquent, ne conservant aucun secret, & se vantant de ses fréquentes & de ses plus illustres victoires. Ce prince mourut le 2 Décembre à six

heures du soir, dans son cabinet, où il étoit avec la Duchesse de Phalaris, sa maîtresse, frappé d'une attaque d'apoplexie, qui le laissa sans connoissance. *Il est mort assisté de son confesseur ordinaire*, dirent les parisiens en plaisantant.

Après une demi-heure d'attente, le chirurgien du Prince de Rohan le saigna du pied. Depuis quinze jours, Chirac son médecin, le pressoit pour faire des remedes; & Maréchal, premier chirurgien, qui lui étoit fort attaché, & qui lui avoit rendu de grands services sous le feu roi, lui avoit dit trois jours avant sa mort qu'il n'étoit plus qu'un apoplectique ambulant, & qu'il ne feroit pas surpris, si on venoit lui annoncer qu'il avoit été frappé de mort. Ces prédictions motivées ne toucherent pas le prince, qui renvoya les remedes qu'on lui conseilloit, à la semaine suivante, qu'il ne commença pas.

A sa mort, la calomnie se réveilla contre lui; on disoit que les caves du Palais-Royal étoient pleines d'or, & que le prince n'avoit été frappé de mort, que parce qu'ayant essayé d'empoisonner Louis XV, il avoit avalé lui-même, par erreur la liqueur fatale qu'il lui avoit préparée. Son fils trouva sa succession grevée de dettes, qu'il paya par des retranchemens dans sa Maison.

Le duc d'Otleans étant mort, la Vrilliere alla avertir M. le duc de profiter du tems, & de demander pour lui-même la place vacante de premier ministre; l'ancien évêque de Fréjus étoit avec le roi; quand M. le duc entrant demanda au jeune monarque la place vacante du duc d'Orléans. Le roi ne répondit rien, mais il fixa l'évêque de Fréjus, qui ne dit pas davantage. Un signe de tête, marque de son approbation, témoigna seulement que cela étoit très-faisable; le prélat rompant le silence, dit au duc de Bourbon; *vous voyez Monsieur, que sa majesté agrée la demande que vous lui faites, & qu'elle vous fait premier ministre.* Sur le champ, Bourbon prêta le serment de fidélité accoutumé.

CHAPITRE XXXVIII.

Histoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ses Gouverneurs, de ses Précepteurs & de ses Instituteurs.

LE roi Louis XV, pendant les agitations de la régence, avoit été élevé dans un grand recueillement.

Mais ses instituteurs s'étoient promis tous ensemble, excepté un seul, d'en faire le roi de sa cour & des ministres, plutôt qu'un roi de France.

Villeroy se l'étoit attaché en lui faisant entendre que Louis XIV lui avoit remis sa personne pour veiller à la sûreté de ses jours, plutôt que pour son éducation; il vouloit même que le roi le regardât un jour comme son sauveur : ce qui avoit désolé le régent, soupçonné, jusqu'à son dernier soupir, d'une action dont il ne fut jamais capable.

Le caractere de Charost ne put jamais se développer, parce que, depuis l'exil de Villeroy, Fleury domina seul sur l'esprit du jeune monarque; & ce prélat, au lieu d'en faire un roi, ne travailloit qu'à faire de ce prince un éleve doux & complaisant.

Quant à l'instruction, ni Fleury, ni Charost, ni Villeroy, n'étoient capables d'en donner aucune au jeune roi. Des gens de lettres étoient appelés pour ce travail, sous les yeux de ces chefs de l'éducation; c'est-à-dire que les vrais instituteurs du roi dont on surveilloit les leçons, étoient des personnages précaires & à gages, tandis que ceux qui n'en avoient pas les talens, en recevoient les récompenses & en avoient le mérite aux yeux de l'Europe; mais tous s'entendoient à faire du roi un homme complaisant, dévoué, secret, retiré, réservé, prudent, religieux, petit dans les pratiques de la religion chrétienne, & chasseur enfin pour tout dire.

Et pour mieux s'exprimer encore, ils permettoient que le roi eût à leur égard des qualités favorables; mais ils éloignoient du jeune monarque toute instruction, toute connoissance dans l'histoire, dans la politique, les intérêts de l'Etat, le commerce, les finances, le droit public, la diplomatique & tout ce qui étoit nécessaire à un roi d'apprendre.

Le cérémonial de sa cour, celui de la messe & des offices divins qu'il connoissoit beaucoup mieux que les évêques, un peu d'histoire encore, l'étiquette de sa cour, les généalogies, la géographie & sur-tout la source & l'embouchure des fleuves

de son royaume. Voilà quelles étoient les connoissances qu'on avoit favorisées, parce qu'elles n'étoient guère dangereuses pour des instituteurs qui pensoient déjà être ministres.

Le roi, parvenu à l'âge de la raison, acquit ensuite quelques-autres connoissances. On peut dire néanmoins que, malgré beaucoup d'esprit naturel & facile, malgré les rares qualités d'un esprit juste, capable de réunir une grande variété de connoissances, son éducation fut, pour l'instruction & le caractère, une éducation manquée ; à quoi il est nécessaire d'ajouter, pour conserver la vérité avec rigueur, que sa santé délicate traversa long-tems les instructions dont il étoit susceptible, car on ne manquoit point d'habiles instituteurs employés en sous-ordre dans l'éducation, & l'on doit placer à la tête l'abbé Fleury, fameux auteur de l'histoire ecclésiastique, confesseur du du roi, qui lui donnoit des leçons de morale, de vertu & de religion, qui étoit réservé, prudent, simple & de mœurs douces, comme l'autre Fleury, ancien évêque de Fréjus ; sans en avoir la ruse, ni l'ambition, ne pensant qu'à vivre & mourir chrétiennement ; car il étoit très-avancé en âge.

Quant à l'abbé Wittement, sous-précepteur du roi, il avoit, outre la simplicité & l'extérieur modeste qui caractérisoit les deux Fleury, un tel

désintéressement, qu'il refusa les bénéfices ecclésiastiques qu'on lui offrit. Il avoit de la fierté dans le caractère, de l'élévation dans l'ame, de la véracité dans ses discours, & des qualités bien décidées qui l'avoient fait estimer, même dans l'ancienne cour de Louis XIV, où il falloit tout admirer ou se taire.

Wittement conserva son caractère franc & ouvert pendant la minorité & dans le centre même d'une cour où regnoient la duplicité & l'équivoque; car il falloit se maintenir entre Fleury, d'un côté, & le régent & Dubois de l'autre. Attaché autrefois au duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne, Wittement avoit été à Madrid lui rendre ses hommages, & lui avoit refusé un riche évêché que Philppe V vouloit lui donner; il refusa de même une pension de vingt mille livres & un bénéfice que le maréchal de Villeroy, chef de l'éducation, avoit demandé au régent. On lui dit vainement pour l'engager à accepter ce bénéfice, qu'il auroit plus de moyens de secourir ses parens; il répondit : *si mes parens sont capables, ils parviendront aisément à avoir du bien.* Enfin il renvoya au roi d'Espagne le brevet de pension de vingt mille francs.

L'abbé Wittement, dégagé de toute ambition, n'avoit que la passion de bien élever le roi Louis XV

qu'il pressoit sans cesse d'étudier; mais il n'étoit pas secondé par Fleury qui ne parloit le plus souvent que d'amusement. Wittement faisoit lire au roi le testament politique du cardinal de Richelieu, & Fleury disoit que cet ouvrage étoit trop long & qu'il en feroit un abrégé en deux feuilles, avec lesquelles il instruiroit sa majesté.

Le roi après son sacre, ayant quitté les études, l'abbé Wittement ne parut presque plus à la cour, & conseilla même au maréchal de Villeroy qui lui resta attaché, de ne plus y venir, à moins que le roi ne le mandât. Wittement, quoique éloigné, conserva des amis distingués & sur-tout le marquis de Sommery, employé à l'éducation comme lui, & qui ne demandoit pour récompense que l'ordre du saint-Esprit. Fleury vouloit éloigner tout ce qui avoit été attaché à l'éducation du roi, & se trouvant déjà trop embarrassé de Villeroy qui desiroit revenir à la cour, lui répondit qu'il n'y avoit pas d'exemple de pareille récompense pour les sous-gouverneurs des rois. Le marquis résolu & piqué lui répliqua que cet exemple nouveau pouvoit être fait pour le cordon de l'ordre, puisque Dubois, précepteur d'un prince du sang, avoit été fait premier ministre. Le cardinal de Fleury, toujours plus ferme, affecta d'ê-

tre piqué d'une pareille hardiesse, car il étoit ministre & cardinal.

L'abbé Wittement, quoique loin de la cour, ne cessa d'entretenir avec le cardinal de Fleury, une correspondance d'honnêteté. De tems en tems il lui écrivoit quelques vérités; il n'avoit aucune ambition, ne demandoit rien, & avoit conservé le droit de dire la vérité toute pure : il aimoit le roi, & toujours il avoit travaillé à lui inculquer de bons principes, à lui faire aimer le travail, ne cessant de faire des représentations à Fleury qui l'en détournoit. En 1730, Louis XV étant âgé de vingt ans, sans connoissance des affaires, Wittement écrivit au cardinal qui s'approchoit de l'âge décrépit, & lui dit, pour la centième fois que ne pouvant espérer de vivre encore long-tems, il devoit instruire le roi des affaires, parce qu'il pourroit être livré à des ministres qui n'auroient pas les intentions aussi pures que lui. Il ajoutoit que le roi, parvenu à certain âge, ne pourroit jamais se résoudre au travail s'il n'y étoit accoutumé jeune. Le cardinal ne répondit plus à Wittement, qui ne cessa de montrer son attachement à la personne du roi, jusqu'à sa mort qui arriva en 1731. Il a laissé divers manuscrits sur l'éducation des princes & sur l'histoire de France.

Enfin, pour qu'il ne manquât à l'éducation du roi Louis XV, aucune circonstance propre à rendre son caractère nul, foible, indécis, timide & irrésolu, on fit retirer Fleury, confesseur en 1722, & d'autres disent qu'il s'en alla lui-même à cause de son âge avancé. Mais on lui donna un pere de Linieres, jésuite, le prix de la paix & du chapeau de Dubois; & ce Linieres, qui n'avoit que des petitesses dans l'esprit, ne contribua pas peu à laisser la conscience du roi, comme son cœur, dans l'apathie & dans la crainte pusillanime qui accompagne toujours une imagination frappée dès le jeune âge & peu éclairée.

Voilà comment & par qui le feu roi Louis XV reçut son éducation.

CHAPITRE XXIX.

De l'ambition du Régent & de son parti. Considération sur les vues qu'on lui a attribuées.

LE duc d'Orléans, régent de France, fut accusé pendant toute sa vie; il le fut après sa mort, il l'est encore aujourd'hui d'avoir eu l'ambition de régner en France.

La cour de Louis XIV, celle de Philippe V à

Madrid, l'avoit accusé aussi d'avoir voulu régner en Espagne.

Incité par toutes ces considérations, l'auteur de ces mémoires a étudié à fond la régence, & toute l'histoire de Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV. S'il avoit pu découvrir un crime, il atteste le ciel & la terre qu'il n'auroit pas écrit son histoire ou qu'il l'auroit publiée.

Mais il doit dire que le régent lui a paru non-seulement incapable de son naturel d'un tel crime, mais qu'il n'existe aucune preuve, aucun raisonnement plausible & favorable à la calomnie qui l'a toujours poursuivi.

Environné d'ennemis qui avoient voulu le perdre, poursuivi par la faction des princes légitimés, par les restes de l'ancienne cour, on n'eût pas manqué de mettre au jour ses forfaits, s'il s'en fût rendu coupable.

Il est vrai que les affaires du roi Philippe V, prenant en Espagne une mauvaise tournure, il cabala pour ne point laisser le trône vacant; mais il étoit sollicité par les grands d'Espagne, de ne pas laisser perdre ses droits; ces grands ne vouloient point retomber sous le joug autrichien; ils voyoient dans le roi Philippe un monarque foible, valétudinaire & avec peu de ressource dans l'esprit pour relever la monarchie espagnole; on adoroit le jeune

prince, neveu de Louis XIV, qui avoit des qualités, de l'énergie, du courage, & qui avoit des droits reconnus à la couronne d'Espagne. Le duc d'Orléans se comporta à Madrid, non comme un prince qui veut régner par un forfait exécrable, mais comme un homme avisé qui, prévoyant l'abandon du roi Philippe, ne vouloit point abandonner lui-même ses droits à cette couronne en cas d'évènement.

Parvenu à la régence de France, il eût été bien aisé de consommer ses projets, étant environné de roués, de scélérats qui avoient commis tous les crimes, excepté le régicide. On a approfondi le mieux qu'on a pu le caractère du régent, & on n'a vu qu'un prince dominé par les plaisirs, plutôt que par l'ambition de régner.

Toutes les opérations de la régence, il est vrai, semblent favoriser l'élévation future du régent sur le trône de France; mais considérez que le roi Louis XV n'avoit qu'une santé chancelante, qu'il étoit cacochyme, qu'il n'eut long-tems qu'une peau jaune & luisante colée sur les os: toute l'Europe désespéroit de ses jours, on attendoit une mort prochaine.

Le duc d'Orléans ne prit donc que des mesures justes & raisonnables sur la succession éventuelle; jamais il n'eut dans l'idée de commettre

un crime : *une preuve que je ne l'ai pas voulu*, disoit-il, quand on lui parloit des philippiques, long-tems après qu'elles eurent produit leur effet, *c'est que je ne l'ai pas fait.*

Le roi Louis XV ne parla jamais du régent qu'avec des termes de sensibilité & de considération. Il plaisantoit avec le duc d'Orléans, déclaré premier ministre depuis la mort de Dubois, sur les bruits populaires relatifs à cet objet; il en plaisantoit en présence même des courtisans : *une grande preuve que je n'ai pas voulu perdre mon roi*, lui répondit-il, *c'est que la santé de sa majesté s'est raffermie pendant ma régence.*

CHAPITRE XXX.

Éclaircissemens ultérieurs sur le Chapitre précédent par l'Auteur des Mémoires de Richelieu.

PARMI les questions délicates que l'auteur de cet ouvrage avoit faites au feu maréchal de Richelieu, il doit placer celles qui étoient relatives à l'ambition du duc d'Orléans, régent. Il essaya plusieurs fois, & dans des tems différens & éloignés, de faire parler M. le maréchal à ce sujet, & d'obtenir quelques anecdotes sur les vues que

le duc d'Orléans pouvoit avoir ſur le trône de France. M. le maréchal ſe tint ferme dans ſon opinion, que le régent n'avoit jamais voulu perdre Louis XV, & qu'il l'eût fait périr impunément s'il l'avoit voulu, *environné & ſervi comme il l'étoit de ſcélérats, tels que Dubois, Law & autres ; capables de ce mauvais coup.* M. le maréchal ajouta qu'il diſpoſa ſeulement toutes choſes pour régner en paix ſi le cas arrivoit.

L'auteur des mémoires n'étoit point content ; il doutoit encore après cette réponſe ; il dit, longtems après à M. le maréchal, pour le tenter de nouveau. *J'ai fait la plus grande découverte dans l'hiſtoire de ce ſiécle, relativement au régent de France ; j'ai trouvé le fil de tous ſes crimes & le dénouement des opérations de toute ſa régence ; le voilà jugé pour toujours. Voltaire, qui l'avoit déclaré innocent, eſt convaincu de flatterie ; voici donc, Monſeigneur, ce que vous diſiez vous-même au cardinal de Polignac, ambaſſadeur à Rome, le 22 Décembre 1725 ſur le régent. Voilà l'original tiré du troiſième porte-feuille des pièces relatives à votre ambaſſade à Vienne.*

« Je crains que le parti de M. le duc d'Or-
» léans, par le moyen des gens dont vous croyez
» avec raiſon que M. le duc doit ſe défier, n'ait
» trop d'influence ſur les déciſions du conſeil ;

» car il eſt certain que le parti eſt formidable.

« Le chef (le duc d'Orléans, fils du régent) » eſt aſſurément moins mal né que ſon père, & » s'il a l'eſprit gauche, il a le cœur plus droit; » mais il n'a pas moins le deſir de régnér, ſans » être je crois capable de recourir aux mêmes » moyens qu'auroit fait ſon père. Le même eſ- » prit de gouvernement qui faiſoit agir le père, » déterminant la conduite du fils, les le Blanc, » les Belle-Iſle, les maréchaux de Berwick & au- » tres gens de pareille eſpèce, ſont les principaux » reſſorts qui font mouvoir ſon conſeil; ils vou- » droient fort, je crois, engager une fois les » François dans une guerre contre les Eſpagnols, » & peut-être que les Anglois n'en ſeroient point » trop fâchés ».

Vous reconnoiſſez vous-même dans cet écrit ſorti de vos chiffres, que le régent avoit eu recours à divers moyens pour régner en France, & certainement, dans mon travail prochain, je vais trouver dans vos porte-feuilles le récit de tous ces moyens.

Le maréchal de Richelieu, ainſi pouſſé dans tous les ſens, répondit : qu'en 1725, il avoit encore le cœur ulcéré de ſa troiſième détention à la Baſtille; mais que le réſultat de toutes ſes obſervations ſur la régence, le portoit à déclarer que M.

M. de Voltaire avoit dit sur cet article la vérité avec exactitude dans ses écrits, & il ajouta :

A ma mort, on pourra peut-être découvrir quelque part des mémoires que j'ai écris autrefois : c'est l'histoire scandaleuse de tous les plaisirs de la cour, c'est le détail des intrigues politiques, c'est le récit des événemens de ce te ms-là, & des négociations dans les cours étrangères ; je me souviens d'avoir écrit contre le duc d'Orléans, d'avoir conservé l'histoire des orgies de ce prince & de ses filles sur-tout ; j'ai rapporté le détail de ses parties de plaisirs ; il faudroit peut-être désavouer le scandale. Voltaire travailla à ces mémoires secrets avec moi, & le roi Louis XV, qui aimoit d'entendre raconter ces anecdotes plaisantes, en conserva long-tems un exemplaire ; vous prendrez de cet ouvrage ce qu'il y aura de bon, s'il vous parvenoit, vous laisserez le reste ; mais ce que je vous assure du régent est la vérité même.

CHAPITRE XXXI.

Effets de l'ambition de la Reine d'Espagne pour regner en France. Abdication de Philippe V. Regne de Louis I, son fils. Orgies de la fille du Régent, Reine d'Espagne. Philippe V remonte sur le trône.

Peu de tems après la mort du régent, on apprit l'étrange nouvelle que Philippe V avoit abdiqué le trône d'Espagne, & qu'il s'étoit retiré à Saint-Ildephonse, avec son épouse, laissant le royaume au prince des Asturies.

Cette démarche n'étoit point étonnante dans la personne du roi Philippe, à cause de son caractere qui devenoit chaque jour de plus en plus mélancolique, retiré, sombre, indécis, silencieux, vaporeux même. Ce monarque étoit depuis long-tems fatigué du trône; son épouse adroite ne lui en laissoit que l'éclat & la représentation, tandis qu'occupé de sa santé, tourmenté de la crainte de la perdre, il ne connoissoit d'autres charmes que les plaisirs physiques de l'amour conjugal, dont on a parlé avec plus de détail dans le tome second, page 371, & les entretiens longs

& fréquens avec son confesseur, sur les affaires de sa conscience.

Mais on étoit surpris que la reine qui le dominoit, qui l'environnoit sans cesse, qui ne laissoit approcher aucun mortel de sa personne sacrée, qui conduisoit toutes les affaires d'Espagne aussi facilement que la tête & le cœur de son époux, lui permît ainsi d'abandonner sa couronne à un jeune prince encore incapable d'aucune affaire importante. Pour expliquer l'énigme, suivons la marche de l'ambition de cette princesse.

Les plans d'Albéroni ayant échoué, elle avoit abandonné ce ministre peu heureux, l'instrument de son ambition. Une partie de sa flotte ayant été dispersée & l'autre détruite, elle avoit été réduite à abandonner la force armée, pour employer de petites ruses qui pouvoient encore remplir ses vues. Elle fit donc proposer au régent de donner sa fille au prince des Asturies, & offrit une infante, âgée de trois ans, à Louis XV qui en avoit de dix à onze.

Elle retardoit ainsi la naissance d'un dauphin, & se donnoit plus d'espace pour réussir dans ses projets d'aggrandissement.

Mais quand, après la mort du régent, elle vit M. le duc revêtu de la toute puissance, quand elle fut instruite de la haine du parti de ce prince

contre la maison d'Orléans, quand M. le duc l'eut assurée qu'il favoriseroit la race de Philippe V, en cas que Louis XV mourût, alors toujours constante dans ses projets, toujours cauteleuse dans les moyens, toujours italienne dans sa conduite extérieure & relative à ce grand objet, elle laissa agir les vapeurs, les scrupules & l'amour du roi pour la retraite, & consentit d'aller en apparence s'ensevelir à Saint-Ildephonse, mais dans le dessein d'en sortir bientôt & avec plus d'éclat.

Elle abandonna d'ailleurs un trône que le mécontentement des Espagnols, la haine qu'elle leur portoit, leur ressentiment, les avanies scandaleuses dont ils étoient coupables envers elle, lui rendoient presqu'insupportable.

C'est alors qu'elle vida les coffres du roi pour n'être pas obligée d'avoir recours à la discrétion ou à la pitié de son successeur; elle accumula à Saint-Ildephonse les revenus de l'année courante, & près de deux ans d'anticipation, en sorte que Louis I trouva les caisses sans argent.

Ainsi la reine d'Espagne & Philippe V se retirèrent à la campagne, mais dans l'espoir de la mort prochaine de Louis XV, espoir qui depuis longtems tenoit dans l'éveil & dans l'observation, les maisons d'Orléans & toutes les puissances européennes. Elles avoient les regards fixés sur la

ſanté chancelante du jeune monarque ; elles attendoient chaque jour des nouvelles de ſa mort, & voyoient avec peine la tranquillité de l'Europe en danger, quand la maiſon d'Orléans & celle d'Eſpagne ſe diſputeroient un trône ſi attrayant. La reine, qui l'ambitionnoit, ſe tenoit ſi aſſurée de ſon fait, qu'elle avoit toujours un tréſor, des coffres faits, ſes papiers en ordre, ſes diamans réunis & ſa caſſette toute prête pour partir au moindre ſignal.

Etoit-elle inſtruite des rhumes & des ſimples indigeſtions de Louis XV ? on la voyoit ouvrir ſes beaux yeux, fixer tout le monde, demander des nouvelles à chaque inſtant, & ſe tenir toute prête à monter en voiture avec ſon époux, pour s'éloigner d'un peuple déteſté & dont elle étoit auſſi furieuſement déteſtée.

La fille du régent, épouſe de Louis I, parvenue au trône d'Eſpagne, avoit reçu au palais royal, comme les autres princeſſes ſes ſœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid ſon mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V & la reine ſon épouſe avoient régné, la jeune princeſſe des Aſturies, retenue par le reſpect & la ſoumiſſion, avoit été obligée de ſe comporter avec prudence & toujours ſelon les ordres du roi & les avis de ſes

cameristes, quoiqu'au commencement elle fût peu complaisante & capricieuse.

Mais sa conduite fut toute contraire lorsqu'elle fut reine, & qu'elle vit Philippe V & son épouse relégués à Saint-Ildephonse.

Elle donna alors un libre essor à toutes ses passions, & se permit les divertissemens que sa sœur se permettoit dans l'abbaye de Chelles, s'attachant trop intimément à celles de ses cameristes (dames d'honneur) qui avoient le talent de lui plaire & de partager des plaisirs dont le nom seul fit retirer Sancta-Crux, son major-dome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par sa présence des scènes aussi scandaleuses.

La vieille comtesse d'Altamira, la première des *cameristes*, jalouse de ces dames & inquiette de se voir éloignée des parties nocturnes, parce qu'elle avoit passé l'âge de ces divertissemens, parla d'abord des heures du coucher que le cérémonial espagnol ne permettoit pas qu'on changeât.

La jeune reine la tourna en dérision de même que toutes ses étiquettes castillanes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au roi son époux de ce qui se passoit en secret entre la reine & les cameristes.

Le roi aimoit son épouse, mais il apprit avec

indignation les rapports d'Altamira, & chassa les cameristes accusées. Il laissa au contraire auprès d'elle celles qu'on ne pouvoit soupçonner d'un goût aussi étrange, à cause de leur âge ou de leur vertu, & renferma la reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune monarque, né en Espagne & parlant la langue de ses Etats, avoit déjà reçu dans son éducation les principes & les mœurs des Espagnols : il aimoit sa nation, il l'estimoit & se sentit blessé au vif d'apprendre ces sortes d'égaremens dans son épouse; il crut devoir la punir avec fermeté & la mettre en pénitence. La reine se soumit au châtiment, ramena le roi par des caresses & quelques témoignages de respect & de galanterie conjugale.

Douze cameristes furent chassées néanmoins pour toujours, ce qui n'empêcha pas que de tems en tems la jeune reine ne se permît quelques divertissemens enfantins avec d'autres dames de son âge.

Quand son époux, frappé de petite vérole, mourut dès l'âge de dix-sept ans, il y a apparence que ceux qui proposoient de marier sa veuve avec le frere du feu roi, héritier de Philippe V., auroient pu réussir si cette princesse n'avoit perdu l'estime des Espagnols. Ils furent instruits des

orgies de la reine & de la nature des divertiſſemens qu'elle ſe permettoit : elle revint donc à Paris & vécut fort retirée.

CHAPITRE XXXII.

Tableau du progrès des Arts en France. De leur ſituation à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leur progrès.

L'ESPRIT humain, ſous Louis XIV, s'occupoit principalement de chanter & de peindre la nature; ſon ſiecle fut celui des belles-lettres, de la poéſie, de la peinture, de l'architecture & de tous les beaux arts.

Dans le dix-huitième ſiècle l'eſprit humain fit des progrès d'un autre genre; il créa, il multiplia, il perfectionna les ſciences, il imagina des légiſlations nouvelles, un autre droit public; on vit une nouvelle morale de nouvelles loix, un autre gouvernement.

Ce paſſage de l'eſprit humain & de la volonté générale des peuples, d'une ſituation à une autre, eſt du reſſort de l'hiſtoire. Les ouvrages de l'art ſont les pièces juſtificatives des opérations de l'eſ-

prit humain ; ils nous conservent le génie de différens siècles, & nous représentent, d'une manière instrumentale, le développement de l'esprit national.

Lorsque les barbares du nord eurent saccagé l'empire, la hache & le tison à la main ; quand ils eurent renversé les édifices, brûlé les bibliothèques, brisé les statues, les nations européennes, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le royaume de Bourgogne, de Lombardie, la Gothie, &c. fondés par ces féroces conquérans, se trouvèrent, relativement aux arts, dans la premiere situation de Rome, de la Grece & de tous les peuples fondés par des brigands ou par des peuplades sauvages & grossières. Quel attrait pour les arts, pour la politesse, le cérémonial & la représentation, auroient pu avoir nos pères barbares ? Le roi, le premier des capitaines, coupoit la tête au soldat prévaricateur, d'un coup de sa francisque ?

Les productions des arts se bornèrent alors en France au pur nécessaire. La simplicité dominoit dans les maisons, dans les châteaux, dans les temples. L'architecture, la peinture, la sculpture n'existoient pas. La culture de ces arts étoit, aux yeux de nos ayeux de cet âge, l'amusement d'un peuple enfant & non d'un peuple libre, courageux, porté aux expéditions militaires. On ne

ſavoit pas lire, & Charlemagne, ſenſible à toutes les ſortes de gloires, travailla le premier, par de ſalutaires inſtitutions, à répandre des lumières que le clergé ſeul cultivoit par beſoin & par état. Les arts n'étoient guères que des métiers groſſiers. Le commerce n'exiſtoit pas. L'agriculture ne connoiſſoit que de lourdes charrues. Nos rois n'avoient que des donjons, des châteaux maſſifs & d'une forme groteſque : ils logeoient dans des forteresses inacceſſibles; car il falloit former une monarchie, la défendre des grands & établir l'autorité avant de la rendre intéreſſante, majeſtueuſe, impoſante par l'invention des arts, par un cérémonial connu, par de beaux jardins, des palais magnifiques, des tableaux & des ſtatues, & par les productions de tous les arts dont les rois ont toujours aimé à s'environner. Ainſi les *arts néceſſaires*, ou plutôt *les métiers*, précédèrent en France & en Europe ce que nous appelons *les beaux arts.*

Les voyages en Orient nous donnèrent, dans le XI ſiècle un goût nouveau qui retrace encore le génie & le caractère de ce tems-là. Nos métiers prirent un nouveau caractère, ils ne s'occupèrent plus, excluſivement, des objets de première néceſſité. L'*utile* & l'*agréable* nous furent envoyés de l'Orient. On fit des tableaux, des ſtatues d'or

& d'argent ; & depuis le retour de la première des croisades jusqu'au commencement du quinzième siècle, une nouvelle architecture éleva en France & en Europe tous ces temples gothiques & d'un goût encore barbare, mais étonnans, par la hardiesse de l'ensemble, la légéreté des masses & quelques beautés de détail. Nos monnoies commencerent peu de tems après à représenter la figure de nos rois. Les portraits, ouvrage de l'art perfectionné, deviennent ressemblans. Les actions humaines prennent de l'expression dans nos tableaux. On commence à faire des armes plus légères & des bijoux. La délicatesse de l'art des orfévres commence à se montrer, mais tout est encore sans goût, tout est en filigrammes, sans principes, sans formes décidées dans l'exécution.

La sculpture, comme autrefois à Rome, dans la Grece & en Egypte, est encore d'un goût triste & mesquin. Les statues de cet âge sont toutes d'un goût longitudinal, cylindrique, étroit & sans action. Voyez cette longue suite de statues royales rangées sur la porte principale de Notre-Dame à Paris : comme elles portent toutes le caractère des statues grecques & romaines, avant l'âge du beau ! Voyez les colonnes grêles, menues & singuliérement longitudinales de nos églises gothiques & nos clochers en flèches ; comme

toutes ces productions correspondent au génie pyramidal des Egyptiens, avant l'invention des règles du beau! Nos beaux arts, cependant, ne sont plus ici dans l'âge des métiers. On découvre quelques règles dans l'étude des productions de ce tems-là; mais elles n'étoient ni sûres, ni avouées, ni générales.

Ce goût gothique dominoit encore en Europe, quand la navigation, la découverte du nouveau monde,. le commerce, l'aggrandissement des royaumes, la nécessité des armées nombreuses pour le maintien de l'autorité, les voyages, la comparaison du caractère & des plaisirs des différens peuples, l'invention sur-tout de l'imprimerie, des premières gravures, &c, donna un nouveau caractère à nos arts. Toutes ces causes de leur *perfectionnement*, ces nouveaux objets comparables, qui devoient les renouveler, parurent en France, non à la file, mais presque en foule & tout-à-coup. Les beaux arrs sortirent comme du néant. L'Italie où les Médicis & la maison de Mantou les cultivoient, les répandit en Europe, & ils furent accueillis & goûtés en France, où résidoit alors, & où a toujours résidé la plus grande sensibilité. On les y perfectionna & on leur donna ce goût territorial, pour ainsi dire, qui ne sort pas de nos frontières. Cette époque

nouvelle dans nos arts, je l'appelle l'âge *du beau* que Richelieu appela en France & qu'il protégea, pour rendre l'autorité imposante & la revêtir de belles formes. Il orna son château de Richelieu des plus belles statues de l'antiquité qu'il put acquérir; il voulut qu'elles fussent substituées comme les biens de sa famille; il créa le théâtre parmi nous; & les costumes, les lumières, les lois, les mœurs de tous les peuples, furent exposés sous les yeux des François. La gravure, la peinture, tous les arts, ceux même qui tiennent aux métiers, tels que l'imprimerie, prirent des nouvelles formes.

Ainsi Louis XIV, grâce au génie du cardinal de Richelieu, trouva les arts établis, perfectionnés même en France. L'académie, les théâtres, l'architecture, la peinture, la sculpture avoient déjà des principes. Les règles étoient trouvées & exécutées; mais comme le roi avoit naturellement une délicatesse exquise, comme tout ce qui s'éloignoit des règles l'affectoit, il eut la gloire de donner à tous ces arts un nouveau goût, de leur imprimer son ton, de leur donner cette perfection qui dépendoit de son caractère, & de si bien épurer sa langue, qu'elle fut capable d'exprimer toutes nos passions & toutes les nuances de la nature. Tant que Louis XIV régna, les grands hommes

ne cessèrent de maintenir en France ce bon goût; les artistes produisirent sans cesse des chefs-d'œuvres dans tous les genres, & l'année même de la mort de Louis XIV, on trouvoit encore en France plusieurs de ces artistes qui avoient honoré ce siècle mémorable.

Tel dans la peinture, cet Antoine Coipel, directeur des dessins de la couronne, peintre de Monsieur, que le régent son élève fit depuis premier peintre de Louis XV, & qui excelloit dans l'art d'exprimer avec énergie les passions de l'ame.

Tel Jean Jouvenet, homme de génie, d'une imagination hardie, fière, correcte, immortel par le tableau sur-tout du *magnificat* qu'il peignoit encore du bras gauche à la fin de ses jours, lorsqu'il étoit paralytique de sa droite.

Tel, Bon Boulogne qui composoit encore, qui, dans le goût des grands maîtres, se distinguoit par le dessin & le coloris, & eut son frère pour émule.

Tels, Charles de la Fosse, un des premiers coloristes; Cazes, qui possédoit parfaitement le clair obscur, & avoit de la facilité & de la hardiesse; Nattier, qui avoit tant de suavité dans ses tableaux; Hallé, connu par ses graces & sa correction; Desportes, le peintre des fruits, des fleurs, des animaux, des paysages, dont la facilité, la

vérité & la légéreté étoient admirées des connoisſeurs.

Largilliere, peintre de portraits, connu par ſes belles draperies, ſes belles attitudes, & par la reſſemblance de ſes têtes, vivoit encore, de même que Rigaud qui lui étoit ſupérieur dans cette partie de l'art, & qui avoit peint tous les grands hommes du tems.

L'art cependant, ſans dégénérer, ne ſe ſoutenoit pas; le Seur, Pouſſin, le Brun, Champagne n'étoient point remplacés. Les premiers talens n'étoient plus, & Jouvenet, Coippel, Boulogne dont j'ai parlé, avançoient en âge, ou étoient eſtropiés.

Dans la ſculpture, de même, Puget & Sarraſin étoient morts. Girardon & Coiſevox étoient au bord de la tombe; le bel âge de Couſtou étoit paſſé; mais il reſtoit des élèves avec des talens; comme le Lorrain, le premier deſſinateur de ſon ſiècle, dont le génie étoit encore noble & élevé; Nicolas & Guillaume Couſtou, dont le premier avoit un goût sûr, & dont la manière étoit pleine de douceur. Ses ſtatues avoient des attitudes naturelles & nobles; & Guillaume étoit connu, ſur-tout, pour l'achevé de ſes ouvrages & pour la compoſition.

Les autres arts ſembloient décliner auſſi, comme

la gloire & les affaires de Louis XIV. La gravure n'avoit plus ses Nanteuil, graveur du cabinet du roi, connu par la pureté de son burin; ni ses Edeling, cet immortel graveur des tableaux de le Brun; mais il restoit Bernard Picard, que Louis XIV laissa passer à Amsterdam en 1710, à cause de son attachement à la religion protestante; Vallet, les deux Simoneau & les deux Audran.

Enfin l'architecture avoit éprouvé, plus que les autres arts, l'effet de la décadence de succès du roi. Les deux Mansard, l'immortel Pérault, Romain, le Nôtre, Laquintinie, n'étoient plus. Les Invalides, Versailles & la colonade du Louvre, étoient élevés. Il n'y avoit que Gabriel, les deux de Cotte, Berttand, avec lesquels l'art alloit se reposer, à cause de cette lacune que le caractère parcimonieux de Fleury devoit occasionner dans l'histoire de l'architecture; mais pour se relever aussi d'une manière sublime, vers la fin du régne de Louis XV, où nous verrons les auteurs de Sainte-Genevieve, Sainte-Magdeleine, de divers beaux hôtels, ressusciter l'art, l'élever dans toute sa majesté, & bannir pour quelque tems ce goût dépravé, faux & dégénéré qu'on voit malheureusement reparoître dans ce moment, dans ces nouvelles barrières qui environnent la capitale, presque dignes des vengeances populaires, à

cauef

cause de leurs formes aussi étrangement bisarres.

Tels étoient les personnages, presque tous du second ordre, que laissoit Louis XIV, & tels étoient les artistes du premier genre, tous décrépits, estropiés ou mourans ; en sorte que le régent eut beau protéger les arts, il ne put jamais les rétablir dans cette situation éclatante où ils avoient été sous le cardinal de Richelieu & sous Louis XIV.

On voit cependant s'élever pendant la régence :

Dans la peinture, Tavernier, Leclerc, Vivien, Houasse & Allegrain fils, &c.

Dans la sculpture, Lemoine, Fremin, Coustou le jeune, Dumont, &c.

Mais aucun de ces artistes n'étoit ni le créateur des arts, ni de son style, ni même de ses manières comme les précédens. Aucun n'étoit parfait, même dans son genre personnel ; les talens moins distingués montroient des élèves & des imitateurs, pour ainsi dire, dans des productions où le génie ne connoît que l'invention. Le véritable âge du beau idéal étoit passé en France ; les genres, le maniéré, le sensuel, l'élégant, le ton léger, occupoient trop les artistes, tandis que les bons esprits du siècle de Louis XIV, ne cherchoient que la nature en beau & en grand. On eut donc le goût des petits & jolis appartemens, des peintures plus libres, des gravures indécentes ; le grand & le

majestueux dans les arts ne furent plus à la mode; & ce ton élevé qui les distinguoit, disparut, ou du moins ne régna plus en France. Nos goûts, nos passions subalternes demandèrent des artistes maniérés, & les peintres & les sculpteurs furent obligés d'imiter, d'exprimer ces passions du second ordre, parce qu'ils n'en avoient pas d'autres à observer, ce qui fut la cause de l'affoiblissement du génie dans les arts, malgré les efforts, les encouragemens & les récompenses du régent. Nous verrons quelques arts, mais jamais tous ensemble, maintenir, sous le regne de Louis XV, le bon goût en France. Mais que peut avoir de comparable l'école militaire & le garde-meuble, à la colonnade du Louvre & à l'hôtel des Invalides ? Quels ouvrages mettrons-nous en parallèle à côté des tableaux de Lebrun & le Seur, du Télémaque, des discours sur l'histoire universelle & des lettres provinciales?

Nous avons sans doute des beautés d'un autre caractère, particulieres à notre siécle, & dépendantes de nos mœurs & du génie qui semble appartenir à la nation. C'est ce que nous allons examiner. Mais en finissant, pourrons-nous nous empêcher de nous écrier à la vue de ce spectacle imposant du progrès de nos arts ;

Quel dommage que ces belles choses, ces chá

teaux, ces églises, ces palais, ces statues, ces tableaux, fussent le produit de la sueur d'un peuple écrasé qui n'avoit pas de pain, & qui étoit obligé par force, & environné de dragons, d'alimenter ce faste de Louis XIV !

Quel dommage aussi que de si belles choses fussent imaginées par Richelieu & par Louis XIV, comme jadis, sous Auguste, pour dorer nos chaînes, pour faire admirer un sultan qui se jouoit d'une nation toute entière, recherchoit les belles peintures, & réprimoit la pensée, parce qu'il voyoit, comme en songe un ordre de choses que la marche de l'esprit humain & la volonté nationale pouvoient un jour effectuer.

CHAPITRE XXXIII.

Tableau des progrès de l'esprit humain dans les Belles-Lettres. Leur état à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

TROIS siecles avoient préparé la situation de l'esprit humain en France, dans le dix-huitième siecle.

Ainsi le seizième siecle abondoit en docteurs, en scholastiques, en traducteurs aujourd'hui ignorés, (excepté deux ou trois que nous aimons en-

core à cause de l'ingénuité de notre langue). Nous avions des commentateurs, des critiques, peu de poëtes, aucun orateur, aucun véritable historien; voilà ce que fit pour nous le seizième siecle.

Ce siecle des érudits préparoit cependant nos connoissances; quelques écrivains étudioient même le cœur humain, & observoient la nature, tels que Charron, Montagne & Bodin qui écrivoient des livres.

Mais ces scholastiques pointilleux & subtils, ces enfans de Thomas & de Scot, que pouvoient-ils faire? Ils retardoient la marche de l'esprit humain qui ne va pas du subtil au plus subtil, mais d'une expérience à une autre, & d'un fait à un autre fait.

Ce qu'il y avoit de véritablement utile dans ce siecle, ce fut ce genre d'érudition manouvriere qui faisoit sortir du sein des cloîtres, des cathédrales & de toutes les archives de l'Europe, les manuscrits de l'antiquité. On publia heureusement tous ces ouvrages depuis environ 1460 jusqu'à la fin du seizième siecle; on traduisit, on disserta, on compara la religion, les loix, les hommes, les empires de tous les tems; on s'appuyoit même de l'exemple des anciens. Rien n'est si singulier, par exemple, que les doléances des Etats-généraux qui furent tenus dans ce seizième siecle. Le

ton de comparaison qui régne dans la plupart de ces pieces, montre qu'on vouloit avoir raison, parce que les Juifs ou les Romains l'avoient eue dans une occasion semblable. Les talens subalternes de l'assemblée nationale, appellent de même à leur secours l'autorité des institutions de nos voisins dans une semblable circonstance.

Mais c'étoit le génie du tems & la marche naturelle de l'esprit humain qui comparoit avant de créer & d'imaginer; & c'est ainsi que les François dissipèrent les ténèbres; l'âge de la raison humaine étoit encore éloigné.

Cependant à force de fouiller dans les ruines de l'antiquité, de juger, de comparer & de recueillir des matériaux, il s'établit un goût dans la littérature françoise. Notre esprit naturel, qui avoit déjà paru dans nos poésies fugitives, même dès l'âge gothique, agit selon ses propres forces; & comme les sciences secouoient le joug d'Aristote, révolution qu'elles devoient à de Descartes, notre littérature de même créoit des chefs-d'œuvre sous Richelieu, & notre génie créoit une langue. Bientôt nos essais furent, dans les lettres comme dans les arts, des chefs-d'œuvre; on vit paroître Corneille, Pascal, Boileau, Quinault, Racine, Saint-Réal, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Massillon, Rousseau, Vertot, &c., qui firent ou-

blier ou négliger aisément les traducteurs ou les érudits du régne précédent, tels que l'Etoile, Sirmond, Duryer, Boissat, Perrot, Godeau, Lelaboureur, &c. &c.; ou les anciens poëtes, bons ou mauvais, & les beaux esprits, quelque mérite ou caractère qu'ils pussent avoit; tels que Cotin, Patru, Cassaignes, Desmarès, Conrart, Bourzeis, le Vayer, Scudery, Beautru, Gerard, Colletet, Tristan, Voiture, Bardin, &c. &c.

Ce n'est pas que dans la plupart des productions de ces écrivains, qui touchent ou s'approchent du bel âge de la littérature françoise, il ne se trouvât des élans de génie, ou quelques morceaux achevés; mais ils avoient écrit dans un tems où le goût n'étoit pas formé, & la langue elle-même ne pouvoit exprimer ce qu'ils n'avoient pu sentir. Racine, Bossuet, Pascal, ne l'avoient point encore façonnée.

En effet, ce qui perfectionne les langues des peuples n'existoit pas encore avant Richelieu; la langue françoise exprimoit, à la vérité, la simplicité, la naïveté, parce que ces qualités étoient dans nos mœurs, dès l'âge même de la chevalerie; mais ce ton sublime, imposant, représentatif, que Louis XIV donna à la société, & que le génie de Bossuet sut si bien exprimer, n'existoit pas; on n'avoit pas encore suivi les alures d'une so-

tiété puissante par sa politique profonde, & les sinuosités de son caractère, que Pascal, grand scrutateur du cœur humain, eut l'art de dévoiler au grand jour dans un ouvrage original, en forçant sa langue d'exprimer ce que lui seul jusqu'alors avoit bien vu & bien senti.

Corneille lui-même qui avoit été témoin de ces orages, où la moitié de la France étoit liguée contre l'autre; qui avoit observé ce tems de rébellion où l'autorité, non encore raffermie sur le trône, étoit contrebalancée par les sectes & les partis; qui avoit été témoin des conspirations d'un côté, des coups d'Etat de l'autre; qui avoit ému son génie tragique, avoit été, pour ainsi dire, élevé pour la tragédie. Il put donc, à l'époque où il observoit, développer la force de son génie, peindre les grands caractères de l'antiquité, & mettre en mouvement tous les françois qui avoient encore cette ame, cette énergie, ce courage que Richelieu s'efforça d'avilir & de détruire; mais aussi Corneille ne pouvoit-il donner à ses tragédies ces belles formes que le siecle de Louis XIV, la cour, les mœurs du tems, donnoient aux pieces de Racine & de Voltaire; car depuis le tems où Corneille mit au jour le Cid & ses plus beaux ouvrages, les coutumes nationales & le goût s'épurèrent; l'urbanité prit la place de l'ancienne

âpreté de nos mœurs; les lettres & les arts, le luxe & le commerce, la majesté royale & le pouvoir du monarque, succédèrent aux factions & aux troubles; tout étoit en repos, on ne vivoit que pour des jouissances, & cette longue paix des esprits influa tellement sur le génie poétique, qu'il prit l'empreinte de la société, s'exerça sur des genres plus analogues aux mœurs, aux coutumes régnantes, & ne souffrit que le bon goût & les belles formes dont le roi étoit véritablement le créateur & le modèle. Corneille, avant sa mort, fut même témoin de la révolution qu'opéra dans la poésie, ce changement des mœurs nationales; il n'est donc pas surprenant que, né pour ainsi dire dans l'âge énergique de la société, & ses poésies étant analogues à l'esprit & au caractère de ce tems-là, il dit à Racine : *Vous avez du talent pour la poésie, mais vous n'en avez pas pour la tragédie.*

Racine, en effet, avoit déjà le ton de la cour de Louis XIV, dont le caractère devoit le conduire jusqu'à des tragédies religieuses & dévotes. On voyoit agir dans ses pieces des intrigues de cour, plutôt que des factions populaires; sa morale étoit celle des monarchies soumises, plutôt que celle d'un peuple libre, remuant & obstiné; & il observoit à la cour la plupart des caractères

A

qu'il introduisoit dans ses tragédies. Louis XIV étoit amoureux, & l'amour jouoit un grand rôle dans ses pieces. Le roi fut conquérant & Racine composoit Alexandre, &c. &c. Enfin, le poëte royal se fit dévot comme son maître pour achever l'imitation; en sorte que le génie tragique suivoit, en quelque sorte, le génie de la nation, & s'il étoit vrai que Corneille eût montré les hommes tels qu'ils devoient être, Racine les montra tels qu'ils étoient. Quant à la seconde partie de l'art scénique qui fut perfectionné sous Louis XIV, voici les idées que me donne Moliere que je vois paroître à la tête des écrivains de ce tems là.

Les passions & les caractères n'avoient pu encore se développer dans une société qui n'existoit point, à proprement parler, en France, avant Louis XIV. Moliere, qui tenoit par sa naissance, par son éducation & par ses emplois, à tous les états, put le premier observer aisément dans tous les ordres de la société, les divers caractères, les comparer, saisir les ridicules & les exprimer. Avant moliere, les caractères trop impétueux, trop énergiques, n'avoient point cette tempérance ni cette tranquillité qui sont compatibles avec le ridicule. La langue existoit, sans doute, avant Louis XIV; & si elle peignoit avec énergie les révolutions, si

le cardinal de Retz l'avoit forcé de dire tout ce qu'il avoit eu le courage de faire & de comploter, elle n'existoit pas encore pour ces ouvrages de goût, pour ces poésies fugitives, par exemple, dont Voltaire devoit être créateur, ni pour les ouvrages d'appareil, tel que le discours sur l'histoire universelle, où se trouve toutce que peut notre langue. La gloire d'en faire la langue universelle, étoit réservée à Louis XIV, à son regne, à ses grands hommes, à sa cour, à son génie personnel. Moliere, la Rochefoucault, Pascal & la Bruyere ne pouvoient donc écrire leurs ouvrages que dans le calme de la société & sous Louis XIV. Mais à sa mort il n'exista en France que des talens littéraires inférieurs aux précédens ; Voltaire n'étoit point encore formé, & Fontenelle, bel esprit, n'avoit point le goût pur de l'âge précédent. Le cardinal de Polignac & Terrasson, ne pouvoient comparer l'Anti-Lucrece, ni Setos, aux belles productions de Fénélon ; la Mothe ne pouvoit pas se présenter à la Fontaine, & la Monoye, Saint-Aulaire & Saint-Evremont, ne pouvoient raisonnablement être comparés aux grands poëtes & aux bons esprits du siecle de Louis XIV.

L'abbé de Vertot, Massillon, Voltaire encore enfant, mais enfant qui s'éleva comme un géant & tout-à-coup, dans Œdipe, terminèrent cette longue

liste de véritables littérateurs, pour laisser la place à un nouveau genre de productions littéraires, tandis que les malheurs de la fin du régne de Louis XIV, les funestes querelles des jésuites & des jansénistes, le ton libre de la régence, l'oppression des peuples, donnoient à l'esprit humain une telle situation, qu'il fut enfin obligé de raisonner. Il cessa de chanter, de peindre, d'écrire agréablement, & on vit dès ce moment-là l'aurore de la philosophie.

Ainsi trois caractères semblent appartenir aux trois siecles de notre littérature.

Avant Richelieu & Louis XIV, on vit l'esprit humain tout occupé d'érudition, de comparaison des tems antiques aux modernes & de traductions; l'érudition est le genre dominant de cet âge, & l'esprit est la faculté de l'ame qui agit spécialement.

Sous Richelieu & sous Louis XIV, c'est l'imagination & le génie qui semblent agir & dominer sur les autres facultés de l'ame. L'esprit humain développoit ainsi ses différentes puissances : d'abord l'entendement qui conçoit & qui compare, l'imagination ensuite qui crée & qui imite.

Une troisième révolution étoit donc possible, celle de la réflexion & du raisonnement, qui pro-

durfirent en France l'âge de la légiflation & de la philofophie.

Ainfi, à l'âge du beau de Louis XIV, devoit fuccéder l'âge raifonneur; & dans cet âge, par exemple, on devoit fouille dans les montagnes qui n'avoient paru que pittorefques fous Louis XIV, pour y trouver les époques de la nature & l'hiftoire de fes révolutions; on devoit déterminer la figure de la terre, écrire l'hiftoire des plantes & des minéraux, créer de nouvelles fciences.

Montefquieu alloit préparer une révolution, Voltaire la facilitoit & brûloit du defir d'en faire une, Rouffeau écrivoit la conftitution future des empires; deux écrivains du bas clergé, Mably & Raynal en indiquoient les moyens, & les ouvrages de Necker montroient à ceux qui obfervoient à l'écart & bien loin du fracas de la cour, qu'elle n'étoit pas éloignée.

Voilà l'hiftoire véritable des trois fiecles de notre littérature, de l'entendement, de l'imagination & du raifonnement des François.

Ce n'eft pas que le génie appartienne exclufivement au fiecle de Louis XIV; il y a dans tous les fiecles différentes fortes de génie, & je connois le génie militaire, le génie de la philofophie, le génie de la poëfie, le génie de l'érudition, le

génie du courtisan, le génie de la galanterie & le génie de la servitude, de l'avilissement & de la prostitution. Il est du devoir d'un historien de développer tous ces talens; ils ont été capables de donner une situation nouvelle aux esprits.

Voilà ce que mes réflexions m'ont dicté sur l'état comparé des belles-lettres, dans les trois siecles, & sur la situation où Louis XIV les laissa. Les belles-lettres & les arts n'oublieront jamais que le régent ne cessa de les encourager, de les récompenser, de les cultiver lui-même; il donna un évêché à Massillon; il récompensoit Voltaire, lors même qu'il punissoit ses vers satyriques; il fit ses délices de la peinture; il forma un cabinet de tableaux & de pierres antiques. Il cultiva la physique, la chimie & toutes les sciences sur lesquelles on pouvoit alors avoir des notions certaines; mais comme les sciences forment une classe particulière des connoissances humaines, & que le XVIIIe siecle paroît être celui de leur regne & de leurs succès, il me reste, pour finir ce tableau, à les prendre dans leur situation à la mort de Louis XIV.

CHAPITRE XXXIV.

Tableau des progrès de l'Esprit humain dans les Sciences. Situation des Sciences à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

UN Peuple qui chante, des imaginations créatrices & orientales, des siecles poétiques, sont peu capables d'approfondir les sciences.

Un Peuple réfléchi, au contraire, aperçoit moins ce qu'il y a de pittoresque & de poétique dans le tableau de la Nature, & suit plus volontiers l'ordre & la marche de ses phénomenes.

Par exemple, si le grand Corneille eût observé une belle nuit, son génie sur-le-champ en eût fait un tableau si majestueux & si vrai, que le lecteur, en plein midi, eût cru se trouver dans une nuit profonde. Fontenelle, au contraire, moins porté à peindre qu'à *prendre la nature sur le fait*, pour me servir de ses expressions, eût expliqué le mouvement des astres & dévoilé avec grâce la marche des cieux.

Ainsi, l'esprit poétique associe des sensations; l'esprit scientifique, au contraire, associe des

faits, les ramasse, tire des conclusions, compare & dédnit des faits nouveaux.

Et si, dans une nation qui s'éclaire, de bons esprits savent embrasser ce que j'appelle *les sciences-meres* ou primitives, toutes les connoissances vont leur train, s'il m'est permis de m'exprimer de cette sorte pour rendre ce que je sens: & comme les vérités à découvrir sont infinies, & que les vérités découvertes sont bornées, il suit que ces routes de la science sont infinies, & que plus on sait, plus on reconnoît qu'on a à savoir encore.

Heureusement les mathématiques précéderent, en France, toutes les connoissances scientifiques, & Descartes, qui sut les appliquer à tous les genres de savoir, est véritablement ce beau génie créateur que nous devons considérer comme le pere des sciences, parce qu'il sut lui-même les établir sur leurs bases.

Les mathématiques porterent donc leur flambeau; 1°. dans la physique, qui n'étoit qu'une science de Séminaire, un amas ridicule de distinctions & de mots. Elles appelerent à leur aide l'art de l'expérience dans la chimie, qui ne raisonnoit point & qui n'étoit pratiqué que par des adeptes, & dès-lors les mathématiques & la physique s'unirent pour aider la chimie dans ses pro-

grès. Les trois sciences dans la suite secoururent l'Histoire Naturelle, science nouvelle qui n'existoit pas sous Louis XIV.

Ainsi tout étoit prêt à la mort de ce monarque pour l'établissement solide d'une nouvelle classe de connoissances humaines, fécondes en découvertes; Descartes avoit mis les esprits dans la route; des chimistes, des physiciens, des mathématiciens, des naturalistes, se trouvoient ensemble dans la capitale & se prêtoient mutuellement leurs connoissances.

Louis XIV laissoit d'ailleurs de bons esprits, précurseurs de nos connoissances profondes dans toutes les branches des sciences humaines. Il laissoit dans les sciences mathématiques, le P. Sébastien, la Hire, Maraldy, Cassini le fils, Ozanam, Delille, &c.

Dans la chimie & la physique, Homberg, Boulduc, Lemerry, Geoffroy, à qui le régent donna les moyens de faire toutes sortes d'expériences.

Tournefort n'étoit pas remplacé dans la Botanique; on avoit cependant Chomel, Geoffroy & Jussieu: les plantes d'ailleurs étoient déjà distribuées en familles & rapprochées par ces savans.

Dans la science des animaux, Réaumur, Duverney,

Duverney, Littre, Winflow, travailloient de concert.

L'expérience, la raifon, les mathématiques & l'efprit d'analyfe, avoient déjà dégagé les fciences de ce merveilleux dont les fiecles poétiques les enveloppent. Caffini, qui avoit d'abord travaillé à la Chiromancie, étoit devenu le plus grand des aftronomes; & les Adeptes qui, fous Louis XIV, croyoient qu'il y avoit des myfteres dans la chymie, étoient déjà fufpectés.

L'heureufe application des mathématiques à la phyfique, à l'aftronomie, avoit produit les tables aftronomiques de Caffini, qui avoit découvert quatre nouveaux Satellites en 1671. En 1672, il avoit déterminé la rotation de Jupiter, de Mars & de Vénus; il avoit fait voir l'ufage des Satellites de Jupiter, pour déterminer les longitudes. Picard, Ozanam, Deparcieux, &c. &c. avoient perfectionné en même-tems la Gnomonique.

Le cardinal de Polignac avoit répété en France les expériences de Newton fur les couleurs: peu-à-peu nous avions le courage de fecouer ce qu'il y avoit de fcholaftique & d'idéal dans Defcartes pour adopter les opinions de Newton. La géométrie & la mécanique avoient favorifé Varignon. Amontons & Mariotte, perfectionnoient

l'hydraulique. Papin, en *1686*, avoit publié sa méthode d'élever l'eau par le feu, & que Savery, anglois, simplifia. Alors on avoit trouvé l'art d'élever les eaux par le courant de la Seine, jusqu'à la Samaritaine. Bernouilli avoit employé la géométrie pour établir la théorie de la conduite des eaux : les architectures civile, militaire & navale, avoient été perfectionnées par Vauban, Belidor, le P. Hoste, Bernouilli, &c. &c. Enfin, l'abbé d'Hautefeuille montroit comment des rayons sonores, réfléchis par un écho, faisoient la même impression que les rayons directs. Ainsi les découvertes du siecle de Louis XIV dans les sciences, furent en général des découvertes mathématiques qui perfectionnoient la physique.

Sous le regne de Louis XV nous montrerons la physique portant son flambeau dans la chymie & l'histoire naturelle; & nous traiterons de l'histoire des sciences à la fin de quelques ministères qui leur ont été favorables.

Fin des mémoires relatifs à la régence du duc d'Orléans, & du tome troisième.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE TROISIEME VOLUME.

Fin de la Table du Tome troiſieme.

[illegible]





